

EXTRAIT DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL 2023



INFORMATIONS SOCIALES,  
SOCIÉTALE ET  
ENVIRONNEMENTALES 2023

# ŒUVRER POUR UN MONDE DURABLE.



## E. Informations sociales, sociétales et environnementales

À la fois investisseur, constructeur et opérateur de bâtiments et d'infrastructures, VINCI est un acteur majeur de la transformation des villes et des territoires. L'ambition du Groupe est de faire œuvre utile par ses réalisations et ses façons de faire, au quotidien et dans le temps long. Parce que ses réalisations ont un impact majeur sur les villes, les territoires et la qualité de vie de leurs habitants, VINCI vise une performance globale, à la fois technique, économique, environnementale, sociale et sociétale.

La démarche de performance globale de VINCI se conforme à deux principes complémentaires. Le premier est de diminuer l'impact environnemental des projets et d'optimiser dans la durée les retombées socio-économiques des activités du Groupe sur les populations et les territoires. Le second est d'imaginer, en liaison avec les parties prenantes de ses activités, les solutions d'utilité publique les plus efficaces dans une économie de rareté.

La démarche du Groupe s'est construite depuis 2012 autour du Manifeste VINCI, affirmant ses valeurs et engagements en matière de performance globale. Édité en 32 langues, il est le socle commun aux différentes activités de VINCI et vise à aligner les actions de ses entités opérationnelles et de ses équipes partout dans le monde.

À la fois collective et volontariste, la démarche de performance globale de VINCI permet à chaque entité opérationnelle d'identifier ses priorités stratégiques liées à la performance sociale, sociétale et environnementale, formalisées ensuite en plans d'action.

Cette section présente la déclaration de performance extra-financière du groupe VINCI, publiée dans le cadre de l'entrée en vigueur en juillet 2017 des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 à R. 225-105-2 du décret suivant la transposition en droit français de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières.

Cette déclaration de performance extra-financière est constituée des éléments suivants :

- le modèle d'affaires du Groupe, présenté dans la partie Évolution et stratégie du document d'enregistrement universel, pages 18 à 19 ;
- la description des principaux engagements du Groupe en matière de performance globale, présentée dans la partie Développement durable du document d'enregistrement universel, pages 28 à 39 ;
- la description des principaux risques extra-financiers, présentée dans la section D : Facteurs de risques et procédures de gestion du Rapport de gestion, pages 174 à 189 ;
- la description des démarches et plans d'action mis en œuvre par VINCI pour répondre à ses différents enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, et les résultats de ces démarches, incluant des indicateurs clés de performance, présentés dans le présent chapitre du Rapport de gestion ;
- la note de méthodologie qui détaille les modes de calcul et le périmètre de couverture des reportings sociaux et environnementaux, pages 291 à 295 ;
- les tableaux de standards de reporting RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) : le Global Reporting Initiative (GRI), la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les tableaux relatifs à la taxonomie verte européenne, pages 409 à 421.

Cette déclaration est complétée par le **plan de vigilance du Groupe**, dans le cadre de la loi française n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres, pages 260 à 291. Il présente les principaux risques relatifs à la santé-sécurité, aux droits humains et à la préservation de l'environnement, détaille leur gouvernance et le mécanisme d'alerte du Groupe.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet [www.vinci.com](http://www.vinci.com), notamment celles concernant les initiatives illustrant les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et par enjeu.

Les enjeux RSE matériels ont été identifiés par la direction de l'Environnement et la direction de la Responsabilité sociétale, en concertation avec la direction de l'Audit et du Contrôle interne. Tous ces enjeux sont matériels pour les entreprises des branches concessions, énergie et construction, à des degrés différents en fonction des thématiques. Les enjeux environnementaux ont également été repérés à travers une analyse de matérialité et la réalisation d'interviews d'une quarantaine de parties prenantes internes et externes, réalisées en 2018. Ces enjeux matériels, leurs actions et leurs indicateurs clés de performance associés sont présentés dans le tableau de synthèse, page suivante. Ce tableau complète les risques extra-financiers présentés dans la section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, pages 174 à 189. En 2024, la méthodologie d'analyse de double matérialité et ses échelles de cotation des risques seront amenées à évoluer pour s'adapter aux définitions et à l'univers des enjeux proposés par la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Tableau de synthèse de la déclaration de performance extra-financière

Enjeux	Démarche de VINCI	Plan d'action	Indicateurs clés de performance	Niveau de matérialité(*)		
				Énergie et construction	Concessions	Traitement au sein de la section E
<b>La santé, la sécurité et la sûreté des salariés, intérimaires et sous-traitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif « zéro accident » à tous les niveaux.</li> <li>- Mise en place d'une « culture sécurité » dans l'ensemble du Groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau de préventeurs dans les pôles de métiers.</li> <li>- Formations dédiées à l'hygiène et à la sécurité.</li> <li>- Cartographie des risques majeurs au sein du Groupe.</li> <li>- Procédure de remontées et analyse des presque-accidents, accidents graves et accidents mortels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif de tendre vers le « zéro accident ».</li> <li>- Part des entreprises n'ayant à déplorer aucun accident du travail avec arrêt.</li> <li>- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (salariés et personnel intérimaire).</li> <li>- Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (salariés).</li> </ul>	■ ■ ■	■ ■ ■	1.2 Pages 195-198
<b>L'employabilité et le développement des compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'employabilité durable par le développement des compétences et le partage des fruits de la performance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne marque employeur et travail sur l'intégration des nouveaux collaborateurs.</li> <li>- Outils innovants de développement des compétences.</li> <li>- Développement de programmes de formation complémentaires entre le Groupe et les pôles de métiers.</li> <li>- Dispositif ambitieux d'actionnariat salarié et autres avantages sociaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des emplois durables dans les recrutements.</li> <li>- Nombre moyen d'heures de formation par salarié.</li> <li>- Montant de l'ensemble des avantages sociaux reversé par le Groupe à ses collaborateurs.</li> <li>- Part de l'effectif couvert par le dispositif Castor.</li> </ul>	■ ■ ■	■ ■ ■	1.3 Pages 199-203
<b>Le dialogue social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la continuité du dialogue social via une organisation décentralisée au plus près des métiers.</li> <li>- Favoriser l'innovation sociale et la création de nouvelles formes de dialogue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une plateforme électronique d'échanges du comité d'entreprise européen.</li> <li>- Formations innovantes des membres du comité de groupe et du comité d'entreprise européen.</li> <li>- Commission RSE du comité d'entreprise européen.</li> <li>- Commission de concertation découlant du comité de groupe.</li> <li>- Accords collectifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des employés représentés par des représentants du personnel.</li> <li>- Part des effectifs couverts par des accords collectifs hors de France.</li> <li>- Nombre de salariés dans le monde détenant un mandat de représentant du personnel.</li> </ul>	■ ■	■ ■	1.4 Pages 204-206
<b>L'inclusion et la diversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif d'inclusion globale : prévention de toute forme de discrimination et promotion de l'égalité des chances.</li> <li>- Développement d'une culture de la diversité.</li> <li>- Promotion de l'égalité femmes-hommes.</li> <li>- Accompagnement des personnes en situation d'inaptitude.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau d'animateurs diversité.</li> <li>- Formations pour développer le management inclusif.</li> <li>- Outil d'autodiagnostic sur les discriminations.</li> <li>- Labellisation de certaines entreprises du Groupe.</li> <li>- Objectifs concernant la place des femmes dans l'encadrement et parmi les cadres dirigeants.</li> <li>- Travail sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif : à l'horizon 2030, porter à 30 % la part des femmes dans des fonctions managériales et dans les comités de direction.</li> <li>- Nombre d'entreprises labellisées en matière de diversité.</li> <li>- Index de l'égalité femmes-hommes en France.</li> <li>- Part des femmes managers.</li> <li>- Part des femmes parmi les cadres dirigeants (comités de direction, comités exécutifs).</li> <li>- Part de managers et de non-managers en situation de handicap.</li> </ul>	■ ■	■ ■	1.5 Pages 206-209
<b>La contribution socio-économique du Groupe dans les territoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ancrage et développement des territoires, travail sur l'acceptabilité des projets développés par le Groupe.</li> <li>- Maintien de la cohésion sociale des territoires par le biais de l'insertion.</li> <li>- Relations entretenues avec la société civile, clients et usagers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure de l'empreinte socio-économique des activités en France et pour un certain nombre de projets.</li> <li>- Poursuite de VINCI Insertion Emploi (ViE), du programme Give Me Five et d'autres actions en faveur de l'insertion.</li> <li>- Engagement des collaborateurs et soutien à des initiatives via les fondations du Groupe.</li> <li>- Dialogue, concertation et échange avec les parties prenantes, acteurs des territoires, clients et usagers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes en insertion accompagnées par ViE.</li> <li>- Nombre d'heures d'insertion ViE.</li> <li>- Nombre de joint-ventures sociales.</li> <li>- Nombre de collaborateurs engagés.</li> <li>- Montant total versé par les fondations du Groupe à des associations.</li> </ul>	■ ■	■ ■	2.1 Pages 209-215
<b>Les relations entretenues avec les fournisseurs et sous-traitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une démarche d'achats responsables.</li> <li>- Accompagnement du développement des fournisseurs et sous-traitants.</li> <li>- Prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans les achats du Groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la gouvernance des achats responsables.</li> <li>- Mise en place de guides pratiques, d'outils et de formations sur les achats responsables.</li> <li>- Mise en place d'un questionnaire d'autoévaluation des fournisseurs et de plans de progrès RSE.</li> <li>- Cartographie des risques par famille d'achats, pour chaque pôle.</li> <li>- Mission pilote sur trois catégories d'achats stratégiques pour structurer l'analyse des risques fournisseurs et le déploiement de plans d'action adaptés.</li> <li>- Renforcement de la vigilance et de la maîtrise du risque social dans la sous-traitance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des achats réalisés localement.</li> <li>- Part des achats réalisés auprès de TPE/PME et auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire.</li> <li>- Nombre de personnes sensibilisées à la démarche d'achats responsables.</li> </ul>	■ ■	■ ■	2.2 Pages 215-218
<b>Les droits humains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement à respecter les droits et à prévenir toute atteinte grave pour les personnes et les communautés locales pouvant être impactées par les projets de VINCI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse et cartographie des risques droits humains liés aux activités.</li> <li>- Déploiement du <i>Guide VINCI des droits humains</i>.</li> <li>- Création du Fair Recruitment Toolkit for Employers &amp; Service Providers avec le B4IG.</li> <li>- Modules de formation et d'e-learning.</li> <li>- Mise en place de dispositifs de prévention et d'évaluation.</li> <li>- Poursuite de projets pilotes sur le recrutement éthique.</li> <li>- Mise en place d'un socle de protection sociale pour tous les salariés du Groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des effectifs couverts par les évaluations droits humains dans les pays hautement prioritaires.</li> <li>- Nombre d'entités et de pays couverts par les évaluations droits humains.</li> <li>- Objectif de couvrir, par les évaluations droits humains, 100 % des effectifs présents dans les pays identifiés comme très hautement prioritaires.</li> </ul>	■ ■ ■	■ ■ ■	2.3 Pages 218-219

(\*) Sur une échelle de 1 à 3, allant d'un niveau de matérialité modéré à très élevé.

Enjeux	Démarche de VINCI	Plan d'action	Indicateurs clés de performance	Niveau de matérialité(*)		Traitement au sein de la section E
				Énergie et construction	Concessions	
<b>L'éthique des affaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approche pédagogique transversale pilotée au plus haut niveau du Groupe.</li> <li>Charte éthique et comportements, Code de conduite anticorruption, Guide VINCI des droits humains et déclaration Santé et sécurité au travail.</li> <li>Démarche d'acculturation globale et d'exemplarité des managers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Club Éthique et conformité.</li> <li>Club des référents RGPD.</li> <li>Formations éthique en e-learning et en présentiel.</li> <li>Déploiement des documents-cadres (Charte éthique et comportements, Code de conduite anticorruption, etc.).</li> <li>Dispositif d'alerte, plateforme VINCI Integrity.</li> <li>Processus d'évaluation des tiers sous forme de questionnaire et d'audit qualité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de collaborateurs formés à l'éthique.</li> </ul>	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	2.4 Pages 219-221
<b>Le changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % (scopes 1 et 2) d'ici 2030, par rapport à 2018.</li> <li>Agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur en favorisant la réduction d'émissions de gaz à effet de serre indirectes, avec un objectif de réduction de 20 % (scope 3) d'ici 2030, par rapport à 2019.</li> <li>Adapter les ouvrages et les activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de la démarche d'écoconception sur tout le cycle de vie du projet.</li> <li>Transformation de la flotte de véhicules.</li> <li>Modernisation du parc d'engins et de poids lourds.</li> <li>Recours aux énergies renouvelables via l'autoconsommation d'électricité, l'achat de Power Purchase Agreement (PPA) et de garanties d'origine.</li> <li>Réduction des émissions liées à l'usage des matériaux dans les projets.</li> <li>Agir sur la performance énergétique des ouvrages.</li> <li>Encourager les solutions de mobilité bas carbone et d'énergie décarbonée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de gaz à effet de serre (scopes 1, 2, 3 en tCO<sub>2</sub>e).</li> <li>Suivi de la trajectoire carbone.</li> <li>Suivi des consommations énergétiques.</li> <li>Quantité d'électricité consommée d'origine renouvelable (en MWh).</li> <li>Nombre de bornes électriques installées sur le réseau autoroutier français.</li> </ul>	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	3.2 Pages 233-246
<b>L'économie circulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter l'extraction de matériaux vierges au profit de matériaux recyclés.</li> <li>Favoriser les techniques et matériaux de construction sobres en ressources naturelles.</li> <li>Améliorer le tri pour systématiser la valorisation des déchets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de matériaux recyclés et limitation de l'extraction de matériaux vierges.</li> <li>Utilisation de matériaux issus du réemploi ou réutilisés.</li> <li>Utilisation de béton bas carbone et de matériaux biosourcés.</li> <li>Amélioration des taux de valorisation des déchets.</li> <li>Développement de techniques et matériaux sobres en ressources naturelles.</li> <li>Mise en place de plateformes de recyclage des déchets de chantiers de construction chez Eurovia.</li> <li>Développement de solutions d'économie circulaire.</li> <li>Dialogue avec les parties prenantes et collaboration avec des associations professionnelles sur les impacts environnementaux des matières premières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité d'enrobés recyclés utilisés pour la maintenance des réseaux de VINCI Autoroutes.</li> <li>Répartition des déchets dangereux et déchets non dangereux.</li> <li>Pourcentage de valorisation des déchets dangereux et non dangereux.</li> <li>Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés chez VINCI Construction (activité Route).</li> <li>Nombre de plateformes de recyclage de déchets de chantiers chez Eurovia.</li> <li>Pourcentage de production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats chez VINCI Construction (activité Route).</li> </ul>	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	3.3 Pages 246-252
<b>Les milieux naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévenir les nuisances et incidents environnementaux en systématisant un plan de management environnemental dans toutes les activités du Groupe.</li> <li>Optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique.</li> <li>Tendre vers le « zéro perte nette » de biodiversité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de partenariats avec des associations, des centres de recherche ou des bureaux d'études sur des sujets relatifs à la protection de la biodiversité.</li> <li>Réduction des nuisances sonores et de la pollution lumineuse.</li> <li>Prévention de la pollution de l'eau.</li> <li>Optimisation de la consommation de l'eau en zone de stress hydrique.</li> <li>Lutte contre l'artificialisation des sols.</li> <li>Limitation de la fragmentation des habitats et maintien de la continuité écologique.</li> <li>Restauration écologique des zones humides et des cours d'eau.</li> <li>Lutte contre les espèces exotiques envahissantes et volonté de favoriser le végétal local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommations d'eau en mètres cubes.</li> <li>Pourcentage de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires dans les concessions.</li> <li>Nombre de partenariats en cours.</li> <li>Pourcentage du linéaire en France équipé de systèmes de protection contre les pollutions accidentelles.</li> <li>Nombre de passages pour petite et grande faune, et sections clôturées en kilomètres mises en place sur les réseaux de VINCI Autoroutes.</li> <li>Pourcentage de chiffre d'affaires réalisé dans des activités de recyclage urbain de VINCI Immobilier.</li> <li>Suivi de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) de VINCI Immobilier.</li> <li>Pourcentage de carrières ayant créé une commission locale de concertation et de suivi.</li> <li>Pourcentage de carrières ayant engagé des partenariats avec des naturalistes locaux.</li> </ul>	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	3.4 Pages 252-259

(\*) Sur une échelle de 1 à 3, allant d'un niveau de matérialité modéré à très élevé.

## 1. Performance sociale

### 1.1 Les collaborateurs, premiers garants de la performance du Groupe

La politique de développement économique de VINCI repose sur la complémentarité de ses métiers, alliant des activités de court terme et de long terme, exercés au travers d'une organisation décentralisée, dont la performance est fondée sur la valeur de son patrimoine humain. Le mode de fonctionnement de VINCI donne ainsi priorité aux femmes et aux hommes sur les systèmes, et considère qu'il ne peut y avoir de réussite économique durable sans un projet humain ambitieux.

#### 1.1.1 Effectifs

Présent dans plus de 120 pays en 2023, l'effectif de VINCI a augmenté, passant de 271 648 salariés en 2022 à 279 266 salariés en 2023. Cette évolution s'explique par le développement de l'activité ainsi que par l'acquisition et l'intégration de nouvelles entreprises au sein du Groupe. Au 31 décembre 2023, la part des effectifs de VINCI en Europe représente 72,6 %, et celle hors d'Europe est de 27,4 %.

#### Au 31 décembre 2023

**279 266**  
collaborateurs dans le monde



**16,8 %**  
femmes



**83,2 %**  
hommes

**7 %**  
concessions



**93 %**  
énergie et  
construction



dans plus de **120** pays

**37,5 %**  
France

**35,1 %**  
Europe  
hors France

**17,1 %**  
Amériques

**5,1 %**  
Afrique

**5,2 %**  
Reste  
du monde

#### Répartition des effectifs par zone géographique et par métier au 31 décembre 2023<sup>(\*)</sup>

	2023							Total	%	Total	Évolution
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings				
France	5 513	921	601	41 609	249	54 030	1 700	<b>104 623</b>	<b>37,5 %</b>	102 319	2,3 %
Espagne	-	-	-	2 034	21 804	962	-	<b>24 800</b>	<b>8,9 %</b>	25 008	(0,8 %)
Allemagne	-	-	87	14 485	101	4 717	9	<b>19 399</b>	<b>6,9 %</b>	17 944	8,1 %
Royaume-Uni	-	2 731	3	1 235	29	8 949	-	<b>12 947</b>	<b>4,6 %</b>	12 122	6,8 %
Europe centrale et orientale	-	1 772	54	5 417	33	8 243	-	<b>15 519</b>	<b>5,6 %</b>	13 844	12,1 %
Autres pays d'Europe	-	2 886	122	18 267	1 975	2 253	7	<b>25 510</b>	<b>9,1 %</b>	22 726	12,3 %
Amérique du Nord	-	795	612	4 304	226	8 989	-	<b>14 926</b>	<b>5,3 %</b>	14 289	4,5 %
Amérique centrale et du Sud	-	2 196	885	3 487	14 322	12 012	-	<b>32 902</b>	<b>11,8 %</b>	32 945	(0,1 %)
Afrique	-	327	-	2 385	889	10 726	-	<b>14 327</b>	<b>5,1 %</b>	15 011	(4,6 %)
Asie et Moyen-Orient	-	946	8	2 041	897	4 682	-	<b>8 574</b>	<b>3,1 %</b>	10 164	(15,6 %)
Océanie	-	-	-	1 650	269	3 821	-	<b>5 740</b>	<b>2,1 %</b>	5 282	8,7 %
<b>Total</b>	<b>5 513</b>	<b>12 574</b>	<b>2 372</b>	<b>96 914</b>	<b>40 794</b>	<b>119 383</b>	<b>1 716</b>	<b>279 266</b>	<b>100 %</b>	<b>271 648</b>	<b>2,8 %</b>

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir détails page 302 du document d'enregistrement universel 2023.

Au 31 décembre 2023, l'effectif global de VINCI se compose de 54 728 managers (19,6 % de l'effectif) et de 224 538 non-managers (80,4 % de l'effectif). La proportion de femmes au sein des effectifs est restée stable, à 16,8 %, en 2023. La part des femmes managers a augmenté, passant de 22,2 % en 2022 à 23,1 % en 2023 (voir paragraphe 1.5 : Inclusion et diversité, pages 206-209, à propos des objectifs et des actions mises en place concernant la place des femmes dans le Groupe).

### Répartition de l'effectif par catégorie, par genre et par métier au 31 décembre 2023<sup>(\*)</sup>

	2023								2022	2023/2022	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
<b>Managers</b>	<b>1 158</b>	<b>1 840</b>	<b>607</b>	<b>19 689</b>	<b>4 905</b>	<b>25 477</b>	<b>1 052</b>	<b>54 728</b>	<b>19,6 %</b>	<b>48 663</b>	<b>12,5 %</b>
Hommes	703	1 216	414	15 499	3 679	20 075	505	42 091	76,9 %	37 873	11,1 %
Femmes	455	624	193	4 190	1 226	5 401	547	12 636	23,1 %	10 789	17,1 %
Autres	-	-	-	-	-	1	-	1	0,0 %	1	-
<b>Non-managers</b>	<b>4 355</b>	<b>10 734</b>	<b>1 765</b>	<b>77 225</b>	<b>35 889</b>	<b>93 906</b>	<b>664</b>	<b>224 538</b>	<b>80,4 %</b>	<b>222 985</b>	<b>0,7 %</b>
Hommes	2 591	7 256	921	66 114	31 766	81 331	186	190 165	84,7 %	189 660	0,3 %
Femmes	1 764	3 478	830	11 111	4 123	12 572	478	34 356	15,3 %	33 315	3,1 %
Autres	-	-	14	-	-	3	-	17	0,0 %	10	70,0 %
<b>Total</b>	<b>5 513</b>	<b>12 574</b>	<b>2 372</b>	<b>96 914</b>	<b>40 794</b>	<b>119 383</b>	<b>1 716</b>	<b>279 266</b>	<b>100,0 %</b>	<b>271 648</b>	<b>2,8 %</b>
Hommes	3 294	8 472	1 335	81 613	35 445	101 406	691	232 256	83,2 %	227 533	2,1 %
Femmes	2 219	4 102	1 023	15 301	5 349	17 973	1 025	46 992	16,8 %	44 104	6,5 %
Autres	-	-	14	-	-	4	-	18	0,0 %	11	63,6 %

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir détails page 302 du document d'enregistrement universel 2023.

#### Répartition des effectifs par âge au 31 décembre 2023

- 28 720 collaborateurs de moins de 25 ans (10 % des effectifs totaux)
- 69 152 collaborateurs de 26 à 35 ans (25 % des effectifs totaux)
- 108 064 collaborateurs de 36 à 50 ans (39 % des effectifs totaux)
- 73 330 collaborateurs de plus de 50 ans (26 % des effectifs totaux)

### 1.1.2 Nature des contrats de travail, et évolution

À fin 2023, 254 185 personnes sont en contrat durable (contrat permanent ou contrat à durée de chantier) et 25 081 personnes disposent d'un contrat non permanent (contrat d'alternant ou contrat à durée déterminée en France). Le recours à l'intérim permet de faire face à l'évolution de l'activité. En 2023, celui-ci a concerné 24 973 personnes (en équivalent temps plein), soit une baisse de 15 % par rapport à 2022. VINCI favorise l'intégration des jeunes en alternance et a permis, en 2023, à 7 998 jeunes en alternance d'effectuer leur formation au sein du Groupe.

### Répartition de l'effectif par nature de contrat et par métier au 31 décembre 2023<sup>(\*)</sup>

	2023								2022	2023/2022	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Contrats permanents	5 270	11 690	1 975	85 421	30 693	98 835	1 550	235 434	84,3 %	224 027	5,1 %
Contrats à durée de chantier	0	0	11	4 148	8 519	6 073	0	18 751	6,7 %	22 316	(16,0 %)
Contrats non permanents	53	794	330	2 877	1 538	11 486	44	17 122	6,1 %	18 189	(5,9 %)
Alternance	190	90	56	4 468	44	2 989	122	7 959	2,8 %	7 116	11,8 %
<b>Total</b>	<b>5 513</b>	<b>12 574</b>	<b>2 372</b>	<b>96 914</b>	<b>40 794</b>	<b>119 383</b>	<b>1 716</b>	<b>279 266</b>	<b>100,0 %</b>	<b>271 648</b>	<b>2,8 %</b>
Travailleurs intérimaires en équivalent temps plein	5	1 637	136	7 311	181	15 687	17	24 973	8,9 %	29 385	(15,0 %)

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir détails page 302 du document d'enregistrement universel 2023.

### 1.1.3 Embauches et départs

Le taux de rotation du personnel est autour de 37 % en 2023. Ce taux s'explique principalement par la fin des contrats à durée de chantier et des contrats à durée déterminée, et traduit une politique de recrutement adaptée aux nouveaux chantiers.

#### Recrutement

VINCI a embauché durant l'année 92 061 personnes dans le monde, dont 68 612 en emploi durable (12 687 en France). La part des emplois durables dans les recrutements est restée stable, passant de 74,6 % en 2022 à 74,5 % en 2023. VINCI a poursuivi en 2023 sa politique de recrutement des jeunes, représentant 12 667 embauches, soit 18 % des recrutements en emploi durable de l'année. VINCI favorise le développement de l'emploi de salariés locaux ainsi que les mobilités internes. En 2023, 3 321 personnes ont bénéficié d'une mobilité interne (3 145 en 2022), dont 96 % d'une mobilité intra-pôle et 4 % d'une mobilité inter-pôles.

#### Motifs de départ

Les activités des branches énergie et construction se développent dans le cadre de chantiers ou d'opérations d'une durée relativement limitée. Elles mobilisent de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin d'un projet ou qui souhaitent évoluer dans des entreprises locales afin de réduire leurs déplacements. Dans les activités de concession, les démissions et les variations saisonnières d'activité expliquent également le nombre de départs, indiqués sous la qualification de « fins normales de contrats ».

## Nombre de départs par motif et par métier<sup>(1)(2)</sup>

2023

	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%
Fins normales de contrats <sup>(3)</sup>	545	271	175	8 465	9 334	15 167	344	34 301	37,1 %
Départs décision collaborateur <sup>(4)</sup>	86	559	267	8 850	7 548	11 617	180	29 107	31,5 %
Départs décision employeur <sup>(5)</sup>	94	703	196	4 405	13 739	9 400	146	28 683	31,0 %
Décès	14	12	1	113	21	191	1	353	0,4 %
<b>Total</b>	<b>739</b>	<b>1 545</b>	<b>639</b>	<b>21 833</b>	<b>30 642</b>	<b>36 375</b>	<b>671</b>	<b>92 444</b>	<b>100,0 %</b>

(1) Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir détails page 302 du document d'enregistrement universel 2023.

(2) Hors variation de périmètre, mobilité et réajustement effectif N-1.

(3) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, fin de contrat en alternance.

(4) Dont ruptures de période d'essai à l'initiative du collaborateur, démissions.

(5) Dont ruptures de période d'essai à l'initiative de l'employeur, licenciements, ruptures anticipées de contrat spécifique, ruptures conventionnelles de contrat (pour la France).

### 1.1.4 Organisation du travail

#### Heures travaillées

Le nombre total d'heures travaillées en 2023 s'élève à 503 millions, dont environ 26 millions d'heures supplémentaires. Comparés à ceux de 2022 (475 millions d'heures travaillées, dont 25 millions d'heures supplémentaires), ces chiffres traduisent la croissance de l'activité des entreprises du Groupe.

#### Absentéisme

#### Répartition des jours d'absence par motif<sup>(\*)</sup>

	2023								2022		2023/2022	
(en nombre de jours calendaires)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Groupe	%	Groupe (hors Cobra IS)	Évolution	Évolution (hors Cobra IS)
Maladie non professionnelle	96 060	127 831	14 016	1 200 758	366 639	1 198 417	18 107	3 021 828	59,6 %	2 843 208	6,3 %	(6,6 %)
Accident du travail	5 232	5 130	589	45 798	25 195	103 531	1 478	186 953	3,7 %	155 933	19,9 %	3,7 %
Accident de trajet	1 237	2 084	110	14 986	5 467	17 044	494	41 422	0,8 %	34 068	21,6 %	5,5 %
Maladie professionnelle reconnue	1 032	140	-	18 838	791	47 456	-	68 257	1,3 %	77 094	(11,5 %)	(12,5 %)
Maternité/paternité	6 264	31 812	5 932	194 052	56 156	180 750	7 179	482 145	9,5 %	452 384	6,6 %	(5,8 %)
Activité partielle (chômage partiel)	-	779	-	7 830	3 493	60 364	-	72 466	1,4 %	115 036	(37,0 %)	(40,0 %)
Intempéries	-	-	-	21 311	1 177	202 684	-	225 172	4,4 %	156 948	43,5 %	42,7 %
Autres causes	15 214	32 319	8 679	283 200	142 762	483 325	4 841	970 340	19,1 %	815 762	18,9 %	1,4 %
<b>Total</b>	<b>125 039</b>	<b>200 095</b>	<b>29 326</b>	<b>1 786 773</b>	<b>601 680</b>	<b>2 293 571</b>	<b>32 099</b>	<b>5 068 583</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 650 433</b>	<b>9,0 %</b>	<b>(3,9 %)</b>

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir détails page 302 du document d'enregistrement universel 2023.

#### Préservation de l'emploi

Lorsque le contexte économique est difficile, avec des activités par nature non délocalisables, les dirigeants et les responsables des ressources humaines de VINCI se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement possibles grâce au fort maillage des entreprises du Groupe. VINCI Insertion Emploi (ViE), l'entreprise du Groupe spécialisée dans l'emploi, a continué de mobiliser ses compétences en 2023 pour accompagner les collaborateurs dans une logique de parcours professionnel durable. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir les équipes en place, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité, mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau du Groupe. Certaines sociétés du Groupe sont parfois amenées, conjoncturellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements. Enfin, pour les grands chantiers, les sociétés du Groupe gèrent des opérations importantes de démobilisation et de réaffectation de personnel. La direction des Ressources humaines de VINCI effectue mensuellement, avec les directions des ressources humaines opérationnelles, une revue des sites sensibles en termes d'activités et d'emplois, en France comme à l'international, et définit avec elles les politiques d'emploi adaptées.

## 1.2 Santé, sécurité et sûreté des salariés, intérimaires et sous-traitants

### 1.2.1 Démarche et mesures de prévention santé-sécurité

Compte tenu de la nature de ses activités, assurer à ses salariés et au personnel extérieur intervenant sur ses projets une sécurité optimale est un enjeu majeur pour VINCI. L'objectif du « zéro accident » reste la priorité du Groupe. Cet objectif, rappelé dans le Manifeste VINCI, s'applique à l'ensemble des intervenants de chantiers et d'exploitations, qu'ils soient salariés, travailleurs temporaires ou sous-traitants. Les dispositifs de prévention santé-sécurité en place dans le Groupe sont présentés ci-après et détaillés dans le plan de vigilance (voir paragraphe 4.2 : La vigilance en matière de santé et de sécurité des personnes, pages 261-269).

Afin de tendre vers cet objectif du « zéro accident », la démarche de santé-sécurité de VINCI repose sur la responsabilité directe des managers, garants de la diffusion d'une culture sécurité partagée avec l'ensemble des collaborateurs. Une attention particulière est portée, à ce titre, à leur formation. Le dispositif opérationnel repose également sur un réseau de plus de 2 800 collaborateurs spécialisés dans la fonction santé-sécurité à travers l'ensemble du Groupe (responsables, animateurs, experts, etc.) : un ensemble de formations a été mis en place à leur attention, avec, par exemple, Safety by VINCI. Lancé en 2023, il s'agit d'un cursus de formation réalisé pour tous les préventeurs seniors du Groupe, qui couronne l'ensemble des dispositifs mis en place au sein des pôles et divisions.

Les politiques et dispositifs de prévention se déclinent au quotidien en de multiples types de mesures, qui vont de l'analyse des risques, en amont, à l'actualisation et à la diffusion de référentiels sécurité, en passant par les quarts d'heure sécurité associant tous les intervenants d'un chantier, à la remontée et l'analyse des presque-accidents et accidents et de leurs causes racines, ou encore à la délivrance de formations adaptées aux métiers et aux typologies de sites et de contextes d'opération. Les pôles de VINCI définissent et mettent en œuvre ces démarches et actions sur leurs périmètres respectifs, en fonction des risques et enjeux identifiés dans leurs métiers.

Pour promouvoir une culture sécurité commune, des événements mondiaux sont organisés chaque année dans les pôles. Ces événements associent également les partenaires, les sous-traitants ou encore les travailleurs temporaires. Enfin, des applications permettent de digitaliser les remontées de situations à risque, de presque-accidents et d'accidents. Le croisement des données et informations facilite l'analyse des tendances et la prise en compte des retours d'expérience en vue d'améliorer les dispositifs de prévention pour des risques ou des métiers similaires sur l'ensemble du périmètre d'un pôle et, plus largement, sur l'ensemble du Groupe.

Plus de **2,6 millions**  
d'heures de formation sur les thèmes  
hygiène, santé et sécurité

Les collaborateurs et leurs représentants sont des acteurs clés de la prévention. La déclaration *Santé et sécurité au travail*, qui sert de cadre de référence à la démarche de VINCI, a été signée en 2017 par le président-directeur général et le secrétaire du comité d'entreprise européen ([www.vinci.com/publi/manifeste/sst-2017-06-fr.pdf](http://www.vinci.com/publi/manifeste/sst-2017-06-fr.pdf)). Elle rappelle les actions incontournables et fondamentales à mettre en œuvre et affirme la conviction partagée que le progrès n'est possible qu'avec l'ensemble des collaborateurs et leurs représentants au travers de la promotion de notre culture sécurité. Les représentants du personnel de chaque entité doivent pouvoir être forces de proposition quant aux actions à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail et la prévention des accidents du travail et des risques professionnels. Au niveau du Groupe, le sujet est à l'ordre du jour de toute réunion du comité de groupe et du comité d'entreprise européen. Par ailleurs, dans le cadre de son dialogue continu avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), VINCI a rejoint sa campagne en faveur de la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail comme un droit fondamental par l'Organisation internationale du travail (OIT) en signant la « Déclaration pour des lieux de travail sûrs et sains ».

La démarche de prévention est animée par la coordination Santé-sécurité, qui réunit les directeurs des réseaux santé-sécurité des différents pôles et divisions. Sa mission est de faciliter l'échange de bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et d'envisager de nouvelles voies de progrès.

Ces échanges permettent d'essaimer des initiatives prises sur le terrain, qui, pour certaines, deviennent des standards de pratiques du Groupe : il en va ainsi des « moments sécurité », organisés avant toute prise de poste ou avant le lancement d'une action non prévue, ainsi que le « *stop work* », désormais considéré non plus comme une possibilité mais comme un devoir face à des situations considérées comme présentant un risque d'accident.

La coordination impulse également des démarches prospectives sur les risques émergents dans les métiers et engage une action de développement de l'innovation en matière de santé et de sécurité. Leonard, la plateforme de prospective et d'innovation de VINCI, a conduit une mission relative à l'innovation dans le domaine de la sécurité et de la prévention. Cette démarche repose sur trois points :

- « Catalyst », avec pour but de répertorier les innovations réalisées dans le domaine de la sécurité, dans et en dehors du Groupe ;
- « Parcours intelligence artificielle », avec pour objectif d'identifier des pistes permettant de valoriser la data et de mobiliser des technologies prédictives fondées sur l'intelligence artificielle ;
- « Prospective », avec pour but d'identifier les risques nouveaux qui se présenteront ou s'intensifieront dans l'avenir.

Cette démarche se poursuit en intégrant les prospectives environnementales lorsqu'elles présentent des impacts sur la santé-sécurité au travail du personnel. Par ailleurs, la démarche « Catalyst » est prolongée, avec une ouverture sur les sujets de santé.

Au plus près du terrain, les clubs pivots Prévention et les plateformes internes collaboratives facilitent la diffusion et le suivi des actions santé-sécurité auprès de la communauté des responsables, animateurs et experts santé-sécurité. Des initiatives de portée locale sont lancées par ces instances qui, lorsque les projets s'avèrent concluants, font l'objet d'un élargissement dans leur périmètre d'application : il en va ainsi des structures Trajeo'h, généralisées dans le passé à l'ensemble du périmètre France, ainsi que plus récemment du projet de formation à la conduite responsable, lancé en 2023 avec un succès de déploiement considérable.

Les entreprises de VINCI nouent également des partenariats dans les différents pays d'implantation avec des organismes nationaux de haut niveau dans le domaine de la santé et de la sécurité, et contribuent activement à l'évolution des politiques conduites dans ce domaine par les branches d'activité de leurs secteurs respectifs. C'est dans ce cadre que VINCI adhère à l'Institut pour une culture de sécurité industrielle (Icsi) et à la Fondation pour une culture de sécurité industrielle (Foncsi) afin de participer à la recherche sur la sécurité du futur et de contribuer à son financement.

La démarche de prévention santé-sécurité du Groupe a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés à la sécurité et à la santé des collaborateurs de VINCI et des intervenants externes. Elle a également vocation à assurer la qualité de vie au travail et le reclassement des collaborateurs victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Des structures internes spécialisées telles que Habileo'h et Trajeo'h œuvrent afin de mieux intégrer les personnes en situation de handicap dans l'entreprise et accompagner les reclassements de salariés inaptes à l'exercice de leur emploi.

### Des actions en faveur de la prévention des risques santé et des risques psychosociaux

L'accent est mis sur la prévention et la gestion des risques psychosociaux. Dans de nombreuses implantations de VINCI ont été mises en place des sensibilisations, des formations des managers et des formules d'accompagnement. Ces initiatives diverses ont pris la forme, par exemple, de lignes d'écoute dédiées, de suivis psychologiques, ainsi que de formations à la reconnaissance de signes annonciateurs de dépression ou de situations de détresse, ou, plus largement, d'initiatives autour de la santé mentale et de la gestion du stress.

Concernant la santé, les entreprises du Groupe ont lancé plusieurs campagnes de sensibilisation en lien avec les autorités publiques et des prestataires spécialisés. Elles comprenaient des campagnes de promotion de l'activité physique ou encore de sensibilisation nutritionnelle dans un but de prévention des risques de développement de maladies chroniques. D'autres actions ont été proposées, telles que des suivis individuels par des diététiciens ou des dépistages de risques de diabète ou de maladies cardiaques. De même, des campagnes d'information sur certaines addictions (tabac, alcool, drogue, etc.) ou certaines maladies (comme le cancer, le sida ou la maladie d'Alzheimer) ont été conduites dans différentes régions du monde. Chacune de ces actions vise à informer les collaborateurs, mais également à les associer et à créer des moments de cohésion et des leviers d'entraide via des challenges ou des activités collectives. Les entreprises agissent aussi au niveau du renouvellement du matériel et de l'outillage ainsi que de l'organisation du travail afin de réduire l'exposition des travailleurs aux risques de troubles musculosquelettiques (TMS). Des collaborateurs ont par exemple été formés pour entraîner leurs collègues et animer des sessions de réveil musculaire avant la prise de poste.

Au sein de la filière d'expertise santé-sécurité, une filière de spécialité ergonomie a été mise en place, dans un objectif de partage et de développements communs à toutes les activités dans les domaines des gestes et postures au travail. Des innovations dans les équipements et les méthodes permettent de limiter l'exposition et les efforts physiques des collaborateurs, avec, par exemple, le développement des exosquelettes chez VINCI Construction, ou encore des dispositifs facilitant la manipulation des bagages dans les activités de manutention de VINCI Airports.

### Santé et sécurité des travailleurs temporaires et sous-traitants

Les entreprises de travail temporaire (ETT) et les sous-traitants sont associés aux objectifs de la démarche de prévention santé-sécurité, et notamment à celui du « zéro accident ». Cette démarche se concrétise par exemple au travers des clauses contractuelles, notamment des contrats-cadres qui lient dans la durée le Groupe à ses partenaires, ou les conditions matérielles en place sur les chantiers et les sites dont les entreprises de VINCI contrôlent l'exécution des travaux. Les règles de prévention sont établies pour un chantier ou un site, et s'appliquent indépendamment du statut des personnes mobilisées (collaborateurs, travailleurs temporaires, sous-traitants). Le cas échéant, les entités du Groupe accompagnent leurs sous-traitants et ETT dans leur propre démarche d'amélioration. Cet accompagnement se réalise principalement sur le site d'exploitation ou sur le chantier.

Néanmoins, face au constat d'un taux d'accidents plus élevé parmi les acteurs extérieurs associés à la chaîne de production de valeur des entreprises, différentes actions ont été lancées pour les associer à une amélioration en matière de sécurité au travail de leur personnel. Ces mesures peuvent aller jusqu'à une décision de renonciation à toute forme de collaboration si lesdites entreprises ne respectent pas certaines règles fondamentales.

Le référencement des ETT en France intègre des exigences en matière de santé-sécurité, d'indicateurs et de délivrance d'équipements de sécurité, mais aussi de détention du Passeport de sécurité intérim (Pasi), mis en place par le secteur de la construction en France : ce document, résultant d'une formation certifiante de deux jours, devient progressivement une obligation. Tous les travailleurs intérimaires devront le détenir préalablement à chaque mission, au plus tard à fin 2024.

Une innovation a été introduite, intéressant financièrement les ETT au progrès en matière de sécurité. Ces entreprises se trouvent ainsi associées aux efforts réalisés dans leur collaboration avec les entreprises de VINCI.

S'agissant des entreprises sous-traitantes, différentes actions ont été conduites et se développent :

- les critères de sécurité sont de plus en plus déterminants dans les processus de consultation et de sélection d'intervenants externes ;
- des clauses contractuelles sont partagées, intégrant une supervision plus étroite de l'activité des sous-traitants, des obligations de reporting et des processus de notification pouvant aller jusqu'à l'exclusion en cas de non-respect des règles de coactivité ou de sécurité.

### Santé et sécurité des usagers

Les entreprises de VINCI exploitant des ouvrages ou des infrastructures mènent également des politiques de prévention en direction des clients et usagers. À titre d'exemple, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable mène des études et sensibilise à grande échelle le public aux risques de la conduite sous l'emprise de l'alcool ou en état d'hypovigilance. Les actions sont détaillées dans le paragraphe 2.1.4 : Relations avec les parties prenantes externes et modalités de dialogue avec celles-ci (dont clients, usagers et riverains), pages 214-215.

### Indicateurs de suivi et de pilotage

Depuis douze ans, les différents indicateurs relatifs à la sécurité ont évolué positivement en tendance. Le taux de fréquence des accidents du travail, qui avait atteint un point bas en 2020, année de la crise sanitaire, connaît depuis lors une stagnation (il s'établit en 2023 à 5,66 pour les salariés du Groupe).

Le taux de gravité est pour sa part stable depuis trois ans, à un niveau relativement faible. Un suivi spécifique des événements à haut potentiel de gravité et des accidents mortels est réalisé au plus haut niveau du Groupe. Les restitutions sont organisées de façon collective, afin de permettre le partage d'enseignements tirés de survenances qui ne doivent pas se reproduire. Une information relative à chacun de ces accidents est partagée avec le comité d'entreprise européen (voir paragraphe 4.2.7 du Plan de vigilance : Le suivi de l'efficacité des mesures mises en œuvre, pages 268-269).

Le taux de fréquence des accidents du travail des travailleurs temporaires s'élève à 12,98 en 2023. L'écart constaté entre les taux de fréquence des accidents du travail des travailleurs temporaires et celui relatif aux collaborateurs de VINCI s'analyse au regard des postes occupés, des acquis en matière de sécurité, de l'expérience et des savoir-faire techniques. Comme déjà indiqué, une attention particulière est portée aux travailleurs temporaires employés au sein des activités du Groupe, avec une ferme volonté de diminuer le nombre d'accidents dont les intérimaires sont victimes.

Enfin, VINCI a commencé le déploiement d'une mesure des indicateurs de sécurité au travail appliqués à l'ensemble des intervenants dans sa chaîne de valeur, complétant ainsi les indicateurs déjà existants pour ses salariés et travailleurs temporaires par ceux relatifs à ses sous-traitants.

**Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par pôle<sup>(\*)</sup>**

	Taux de fréquence <sup>(**)</sup>		Taux de gravité <sup>(***)</sup>	
	2023	2022	2023	2022
VINCI Autoroutes	5,07	3,40	0,72	0,46
VINCI Airports	6,47	7,31	0,23	0,35
Autres concessions	2,68	2,68	0,12	0,13
VINCI Energies	5,24	5,33	0,29	0,31
Cobra IS	6,32	-	0,29	-
VINCI Construction	5,67	5,95	0,47	0,48
<b>Groupe</b>	<b>5,66</b>	<b>-</b>	<b>0,37</b>	<b>-</b>
<b>Groupe (hors Cobra IS)</b>	<b>-</b>	<b>5,71</b>	<b>-</b>	<b>0,40</b>

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir détails page 302 du document d'enregistrement universel 2023.

(\*\*) Taux de fréquence : nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / heures travaillées.

(\*\*\*) Taux de gravité : nombre de jours calendaires d'absence suite à des accidents de travail x 1 000 / heures travaillées.

**Performance du Groupe en termes de santé-sécurité<sup>(\*)</sup>**

- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt dans le monde :
  - collaborateurs de VINCI<sup>(\*)</sup> : 5,66 en 2023 (5,71 en 2022<sup>(\*\*)</sup> et 6,10 en 2018) ;
  - personnels intérimaires : 12,98 en 2023 (13,03 en 2022<sup>(\*\*)</sup> et 15,03 en 2018).
- Taux de gravité des accidents du travail (collaborateurs de VINCI)<sup>(\*)</sup> : 0,37 en 2023 (0,40 en 2022<sup>(\*\*)</sup> et 0,42 en 2018).
- Part des entreprises du Groupe ayant réalisé l'année 2023 sans accident du travail avec arrêt : 74 % en 2023 (72 % en 2022<sup>(\*\*)</sup> et 72 % en 2018).
- Nombre d'heures de formation en matière de santé-sécurité : plus de 2,6 millions en 2023, soit 44 % des heures de formation (respectivement 2,5 millions et 44 % en 2022<sup>(\*\*)</sup>).

(\*) Ces indicateurs ont été revus avec un niveau d'assurance raisonnable par un organisme tiers indépendant.

(\*\*) Les données 2022 n'incluent pas Cobra IS.

**Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue, taux de fréquence et taux de gravité des maladies professionnelles reconnues<sup>(\*)</sup>**

	Groupe			Dont France		
	2023	2022	Évolution 2023/2022	2023	2022	Évolution 2023/2022
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue	<b>68 257</b>	77 094	(11,5 %)	<b>67 217</b>	75 794	(11,3 %)
Taux de fréquence des maladies professionnelles reconnues <sup>(**)</sup>	<b>0,62</b>	0,82	(24,4 %)	<b>1,93</b>	1,96	(1,5 %)
Taux de gravité des maladies professionnelles reconnues <sup>(***)</sup>	<b>0,14</b>	0,20	(30,0 %)	<b>0,43</b>	0,50	(14,0 %)

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir détails page 302 du document d'enregistrement universel 2023.

(\*\*) Taux de fréquence des maladies professionnelles : (nombre de maladies professionnelles reconnues x 1 000 000) / heures travaillées.

(\*\*\*) Taux de gravité des maladies professionnelles : (nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle x 1 000) / heures travaillées.

**1.2.2 Sûreté des personnels**

Compte tenu du nombre important de pays où le Groupe est présent, certaines activités peuvent être affectées par diverses formes d'instabilité sociale ou politique (actes de terrorisme, conflits armés, émeutes, mouvements sociaux, etc.) ainsi que par des actes de malveillance, délictueux (vandalisme, vols sur chantier) ou criminels (agressions, enlèvements). Les contextes géopolitiques, sociaux et sécuritaires locaux, qui peuvent évoluer de manière rapide et inattendue, sont l'une des causes principales de dégradation des conditions de sûreté des salariés et des sous-traitants du Groupe.

La direction de la Sûreté du Groupe est chargée d'évaluer, de prévenir et d'accompagner la gestion de ces risques, y compris les risques de catastrophes naturelles et sanitaires de grande ampleur, en recommandant les actions nécessaires, notamment :

- veille et cartographie des risques géopolitiques et sécuritaires dans l'ensemble des pays du globe, et diffusion d'informations de situation aux directions des entreprises et des projets à des fins de prévention ;
- évaluation des risques sécuritaires dès le stade de la réponse à l'appel d'offres afin que les enjeux de sûreté soient pris en compte au plus tôt ;
- mise en place de dispositifs de protection des personnes et des biens, adaptés à la situation dans les zones à risque (chauffeurs pour le personnel, protection physique des emprises, gardiennage, etc.) ;
- programmes de formation et de sensibilisation à la prévention des risques des personnels voyageurs et expatriés ;
- audits et plans particuliers de protection ;
- discussions avec les clients sur les conditions d'arrêt partiel ou total d'activité en cas de dégradation des conditions locales ;
- dispositifs et processus de suivi des personnels voyageurs et expatriés à des fins de gestion de crise ;
- conduite d'opérations de mise sous protection en fonction des situations de crise (confinement, évacuation, rapatriement).

## 1.3 Employabilité et développement des compétences

### 1.3.1 Démarche générale en matière d'attractivité, d'employabilité et de développement des compétences

Le pilotage efficace d'un groupe décentralisé repose sur les qualités humaines de managers entrepreneurs, autonomes et responsables, capables de prendre des décisions au plus près de la réalité opérationnelle. L'employabilité durable et le développement des compétences des collaborateurs constituent des leviers majeurs permettant à VINCI de préparer l'avenir et de répondre aux très nombreux défis, qu'ils soient techniques, numériques ou managériaux.

Dans un souci de fidélisation et d'attractivité, VINCI conçoit et met en œuvre de nombreux programmes ouverts aux élèves et aux étudiants, dès la 4<sup>e</sup> et jusqu'aux diplômés d'universités et de grandes écoles, afin de permettre au plus grand nombre de découvrir les savoir-faire et les expertises des métiers des concessions, de l'énergie et de la construction. Pour l'ensemble des métiers du Groupe et en fonction des besoins de chaque activité, des liens privilégiés et des relations durables ont été créés avec des écoles partenaires, comme l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP), l'École des Ponts ParisTech et l'École des hautes études commerciales (HEC). Depuis 2019, VINCI est également partenaire de la Cité internationale universitaire de Paris et finance, chaque année, cinq bourses d'études qui couvrent les frais d'hébergement d'étudiants étrangers. Depuis 2022, VINCI étend son action à l'accompagnement d'étudiants par des collaborateurs du Groupe (échanges, visites de sites et d'entreprises, aide à la recherche de stages, etc.).

Afin de promouvoir le modèle d'ingénieur humaniste, VINCI est partenaire depuis 2018 de la Fondation INSA (Institut national des sciences appliquées). Dans les sept écoles du groupe (INSA Centre Val de Loire, INSA Hauts-de-France, INSA Lyon, INSA Rennes, INSA Rouen, INSA Strasbourg, INSA Toulouse), VINCI déploie ainsi chaque année des dispositifs destinés à l'ensemble des étudiantes et étudiants. En 2023, et pour la deuxième année consécutive, VINCI a organisé un concours national d'éloquence en collaboration avec le média *Usbek & Rica*, spécialisé dans les sujets de prospective. Les finalistes de chacun des sept campus ainsi qu'un « Coup de cœur » du jury ont ainsi prêté leur voix aux générations futures pour défendre leur vision de la « juste place du travail ». Depuis 2020, plus de 700 bourses d'accueil ont été également financées dans le cadre de ce partenariat entre VINCI et la Fondation INSA. Pour compléter les dispositifs, la communauté d'ingénieurs de VINCI s'implique aussi localement dans les programmes de mentorat des campus afin de permettre la découverte de leur univers professionnel, plus particulièrement des métiers, des projets et des enjeux.

En France, les mesures concrètes de la réforme de l'apprentissage renforcent l'engagement de VINCI en faveur du recrutement et de l'inclusion des jeunes apprentis, ainsi que sa dimension d'employeur responsable. Le Groupe poursuit le développement de son vaste programme « Apprentissage : VINCI s'engage » grâce au lancement en 2021 d'une plateforme de mise en relation entre les étudiants, des établissements qui dispensent des formations alignées avec les métiers du Groupe et les entreprises de VINCI. Cette plateforme, créée en partenariat avec JobIRL, premier réseau social d'orientation en France, est ouverte à tous les jeunes âgés d'au moins 15 ans qui souhaitent bâtir un projet d'apprentissage, des premiers niveaux de qualification aux formations supérieures. Afin de contribuer à nourrir l'attractivité de cette voie de passion, d'excellence et d'avenir, VINCI a renforcé ce dispositif dès 2022 en participant à des événements dédiés à l'apprentissage. En 2023, le Groupe a ainsi renouvelé sa collaboration avec le média *L'Étudiant* en participant aux salons organisés à Paris, Nantes, Grenoble et Lyon. Près de 2 000 jeunes et leurs parents y ont été accueillis sur le stand VINCI par des recruteurs et des apprentis du Groupe.

Afin de faciliter les processus de recrutement en s'appuyant sur l'influence de l'usage des réseaux sociaux, et dans la continuité de la création du cabinet de recrutement intégré Trust[in], VINCI a poursuivi en 2023 le développement d'Habileo'h, structure dédiée au recrutement de personnes en situation de handicap créée en 2021. Habileo'h complète ainsi les dispositifs existants au sein des entreprises du Groupe et les actions de l'association Trajeo'h en faveur de l'employabilité durable des personnes en situation de handicap.

Une attention particulière est également apportée à l'intégration réussie et efficace de plus de 92 000 nouveaux collaborateurs recrutés en 2023. Un module numérique, Get on Board, à destination des nouveaux talents des entreprises du Groupe, est mis à disposition sur la plateforme d'apprentissage en ligne de VINCI, accessible à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs dans le monde. Ce dispositif est complété par des journées à l'échelle du Groupe nommées « Bienvenue chez VINCI » ; des programmes d'intégration sont également mis en œuvre à l'échelle des pôles.

Le Groupe a formalisé un cycle de développement de son capital humain adapté à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Le développement de compétences durables et transférables constitue pour VINCI la clé de l'employabilité durable de ses collaborateurs. Ainsi, Skill Pulse, outil de pilotage des carrières fondé sur la création de référentiels, facilite les correspondances entre les capacités et les compétences des collaborateurs et celles requises par les métiers. Lancé au sein du pôle VINCI Autoroutes, Skill Pulse a poursuivi son déploiement en 2023, notamment au sein de certaines entités en France de VINCI Construction, VINCI Airports et VINCI Energies, afin de faciliter le développement de compétences et l'évolution professionnelle des collaborateurs, et de contribuer ainsi à la performance des métiers du Groupe en transformation. Par ailleurs, une base mobilité, repensée et optimisée, dans le cadre d'une refonte de l'outil de gestion de carrières VINCI Jobs, permet aux collaboratrices et collaborateurs du Groupe d'agir sur leur parcours professionnel en accédant à l'ensemble des offres de postes ouverts au sein des entreprises de VINCI.

#### Performance du Groupe en termes d'employabilité

• Part des emplois durables<sup>(\*)</sup> dans les recrutements : 74,5 % en 2023 (74,6 % en 2022).

(\*) Contrats permanents, contrats à durée indéterminée, contrats à durée de chantier.

### 1.3.2 Développement des compétences et formation

Le développement et l'enrichissement continu des compétences valorisent les ressources humaines de l'entreprise et nourrissent sa performance, tout en favorisant l'employabilité des personnes et leur avenir professionnel. La formation et l'acquisition de compétences sont en effet essentielles pour garantir le partage des fondamentaux de la culture du Groupe et la transmission des savoirs et savoir-faire auprès des collaborateurs, dans toutes les entreprises et tous les pays d'implantation de VINCI, et ce, afin de répondre aux attentes des clients, d'en être le meilleur partenaire et de maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes. L'évolution des projets vers des ouvrages toujours plus complexes et globaux suscite par ailleurs de nouveaux besoins de formations, axés sur la mise en synergie des métiers et sur des contenus adaptés à l'internationalisation du Groupe. Ces dispositifs visent également à favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle de chaque collaborateur grâce à un parcours individualisé, composé de formations « métiers » et de sessions dédiées au développement personnel et professionnel.

La formation est aujourd'hui bouleversée par la transformation numérique et l'évolution très rapide de la manière dont chacun exerce son métier. Les technologies numériques, par leur souplesse d'utilisation, sont un levier puissant pour faciliter l'acquisition et le renouvellement des compétences. VINCI veille à prévenir la « fracture numérique » en rendant ces nouvelles technologies largement accessibles aux collaborateurs. Le sujet de l'apprentissage tout au long des parcours (*lifelong learning*) est une thématique forte que VINCI souhaite développer, notamment en positionnant les managers comme acteurs du développement des compétences de leurs équipes.

**Performance du Groupe en termes de formation**

- 6 010 237 heures de formation dispensées en 2023 (5 762 283 heures en 2022).
- Nombre d'heures de formation par salarié en 2023 : 22 heures (idem en 2022).
- 212 391 collaborateurs formés, soit 76 % de l'effectif en 2023 (74 % en 2022).
- Part des formations dispensées par les centres de formation internes<sup>(\*)</sup> : 23 % :
  - 1 149 379 heures de formation en présentiel en 2023 (1 160 255 heures en 2022) ;
  - 52 022 stagiaires en présentiel en 2023 (51 672 stagiaires en 2022) ;
  - 216 933 heures en e-learning en 2023 (189 078 heures en 2022) ;
  - 148 452 stagiaires en e-learning en 2023 (125 673 stagiaires en 2022).

<sup>(\*)</sup> VINCI Academy, Parcours ASF, Parcours Cofiroute, Parcours Escota, VINCI Airports Academy, VINCI Energies Academy, Eurovia Academy, Cesame, Centre Eugène-Freyssinet, Centre Sogea-Satom, ETF Academy, VINCI Construction SI, VINCI Construction Grands projets.

**Répartition des heures par type de formation<sup>(\*)</sup>**

	2023					Total	%	2022	2023/2022
	Managers	Non-managers	Hommes	Femmes	Autres <sup>(**)</sup>			Total	Évolution
Administration et supports	140 727	222 693	241 264	122 156	-	363 420	6,0 %	365 989	(0,7 %)
Diversité	12 745	28 072	26 962	13 855	-	40 817	0,7 %	28 631	42,6 %
Environnement	35 725	74 457	81 055	29 127	-	110 182	1,8 %	84 941	29,7 %
Éthique et vigilance	49 610	136 737	141 399	44 948	-	186 347	3,1 %	133 975	39,1 %
Hygiène et sécurité	298 496	2 345 788	2 420 332	223 940	-	2 644 284	44,0 %	2 536 278	4,3 %
Langues	75 428	86 770	97 752	64 446	-	162 198	2,7 %	170 320	(4,8 %)
Management	226 833	138 564	283 471	81 926	-	365 397	6,1 %	349 168	4,6 %
Métier technique	335 236	1 611 956	1 646 397	300 721	-	1 947 192	32,4 %	1 875 418	3,8 %
Autres	41 136	149 264	155 289	35 111	-	190 400	3,2 %	217 563	(12,5 %)
<b>Total</b>	<b>1 215 936</b>	<b>4 794 301</b>	<b>5 093 921</b>	<b>916 230</b>	<b>-</b>	<b>6 010 237</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5 762 283</b>	<b>4,3 %</b>
Nombre d'heures de formation par salarié	22	21	22	20	-	22	-	22	-

<sup>(\*)</sup> Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir détails page 302 du document d'enregistrement universel 2023.

<sup>(\*\*)</sup> Compte tenu de l'effectif des personnes dont le genre est autre que féminin ou masculin, pour des raisons de confidentialité, les données sont masquées. Cependant, la colonne « Total des heures par type de formation » est calculée sur le total des salariés, tous genres confondus.

**Les actions de VINCI Academy**

VINCI Academy conçoit et déploie des formations transverses destinées aux dirigeants et hauts potentiels de VINCI, ainsi qu'aux filières fonctionnelles, en collaboration avec des acteurs reconnus (HEC, Sciences Po, etc.) et les pôles de métiers, chargés de développer leurs propres formations, au plus proche de leurs activités, au travers d'organes dédiés. Les échanges entre VINCI Academy et les pôles ainsi que la cohérence globale de l'approche au sein du Groupe sont assurés par les ambassadeurs de pôles et lors des réunions du club pivot Formation. À l'échelle du Groupe, VINCI Academy cible tant les opérationnels, dirigeants et futurs dirigeants, que les fonctionnels (RH, finance, juridique), tous pôles et pays confondus. En 2023, l'offre a été élargie aux filières communication, environnement et santé-sécurité. Ces actions de formation sont complémentaires à celles menées directement par les académies des pôles.

La plateforme d'apprentissage en ligne Up! regroupe la totalité des pôles et permet le partage de contenus et de bonnes pratiques en un lieu unique. Cet outil, accessible également sur mobile, a pour ambition de constituer un socle solide pour la diffusion très large des savoirs, savoir-être et savoir-faire du Groupe, combinant des e-learning obligatoires pour certains publics, tels que le module de formation anti-corruption ou le passeport cybersécurité, et des parcours permettant aux collaborateurs de devenir eux-mêmes acteurs de leur formation. En 2023, ce sont plus de 17 000 ressources numériques mises à disposition, plus de 100 000 collaborateurs qui ont bénéficié de 190 000 heures de formation en ligne. Grâce au numérique et à la traduction des modules dans de nombreuses langues, la transmission des valeurs et du projet que porte le Groupe se retrouve dans les déploiements de contenus de VINCI Academy, en France comme à l'international. Plus de 60 000 collaborateurs ont ainsi déjà suivi le module de formation portant sur « L'ambition environnementale de VINCI ». Les collaborateurs sont également sensibilisés à la conduite responsable et au droit de la concurrence ainsi qu'à leurs enjeux, certains de ces modules constituant des prérequis aux formations délivrées en présentiel afin de garantir un socle commun de connaissances.

Dans le cadre du « bien-être » au travail, VINCI Academy propose également une offre conçue par des psychologues-ergonomes et des ostéopathes afin d'aider les collaborateurs à adopter les bonnes habitudes sur leur lieu d'activité.

Enfin, VINCI Academy a mené un audit sur sa plateforme et mis en œuvre les correctifs nécessaires afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder plus facilement aux contenus numériques. L'accessibilité numérique est essentielle aux personnes en situation de handicap et bénéficie aussi aux personnes dont les capacités changent avec l'âge. Cette initiative s'inscrit dans une démarche d'égalité et constitue un enjeu politique et social fondamental afin de garantir à tous, sans discrimination, le même accès à l'information et aux services en ligne.

Un dispositif de formation multimodal portant sur les sujets de mixité, visant à développer un management plus inclusif au sein du Groupe, continue d'être déployé auprès d'une cible de managers. Le programme « Connect.HER » a pour ambition d'accroître la part des femmes dans la population managériale, et principalement dans les instances dirigeantes. Ce programme s'articule, entre autres, autour de modules d'e-learning accessibles à tous les collaborateurs, tels que « Les bases de l'inclusion » et « Combattre le sexisme ordinaire », ainsi que d'un parcours, « Le management inclusif ».

#### Les actions mises en œuvre par les pôles de métiers en matière de formation

De nombreuses actions de formation sont également mises en œuvre à l'échelle des pôles d'activité de VINCI.

Le Learning Network, réseau de formation du pôle **VINCI Energies** créé en 2021, s'est encore renforcé en 2023. Il regroupe désormais 49 centres de formation à travers le monde, animés par 16 académies fonctionnant en réseau, et propose un catalogue enrichi. Le nombre d'heures de formation interne s'est accru à nouveau, de près de 30 % sur l'année, de même que l'utilisation des outils digitaux de formation, dont notamment l'Academy & Learning Portal, développé en interne, auquel se sont connectés plus de 35 000 visiteurs uniques en 2023. Ce dernier outil a également été optimisé en matière d'accessibilité numérique.

Les académies dispensent directement deux types de formations :

- celles appelées « fondamentales », associées à la culture de VINCI Energies et identiques dans le monde entier, comme les trois formations « Quartz » régulièrement mises à jour sur le système de gestion, le séminaire de formation des chefs d'entreprise mis à jour cette année dans sa version allemande, ou le nouveau séminaire de formation destiné aux fonctions support ;
- celles appelées « pays », spécifiques à un pays, comme la formation « Animation du dialogue social » revue cette année en France, la formation « Mindfulness » (pleine conscience) au Portugal, ou encore la nouvelle formation « Sécurité chantier », sur la base d'un jeu, en Belgique.

Les autres formations sont dispensées dans les centres de formation en dehors des académies. Ceux-ci sont encouragés à prendre le nom d'« institut » lorsqu'ils dispensent des formations « techniques » et de l'associer au nom de l'une des quatre marques de VINCI Energies, en fonction de l'activité sur laquelle ils interviennent. Cette année, plusieurs instituts ont vu le jour : citons notamment l'Institut Actemium en Allemagne, l'Institut Axians aux Pays-Bas, l'Institut Omexom en Australie, ou encore l'Institut Omexom en Grande-Bretagne. Poursuivre le développement de l'offre de formation technique interne est un axe stratégique pour le Learning Network de VINCI Energies.

L'année 2023 confirme encore davantage le dynamisme et l'investissement autour des enjeux de formation au sein de **VINCI Autoroutes**. Après sa création en avril 2022 sur le site d'exploitation de Brive-la-Gaillarde, l'École des métiers de l'autoroute (EMA) a obtenu, en avril 2023, la certification Qualiopi. Elle a accueilli en 2023 plus de 200 nouveaux agents autoroutiers pour leur formation initiale de cinq semaines en balisage (travaux et interventions d'urgence), entretien des espaces verts et viabilité hivernale. En 2023, l'EMA a élargi ses formations aux métiers de la maintenance des équipements de péage et mettra en œuvre, dès le printemps 2024, un cycle de formation pluridisciplinaire de vingt jours, destiné aux managers de l'exploitation. L'école a également vocation à accueillir dans ses cursus des salariés des collectivités territoriales gestionnaires d'infrastructures et des entreprises intervenant sur les tracés routiers, avec l'objectif de délivrer des formations qualifiantes. 2023 a également vu s'achever la deuxième promotion de Team Player, le programme destiné aux cadres dirigeants de VINCI Autoroutes. Au cours de l'année 2023, VINCI Autoroutes a aussi finalisé le renforcement et la modernisation des procédures de certification pour les interventions à réaliser sur le tracé autoroutier. Afin d'évaluer régulièrement les connaissances et compétences, l'application mobile Learn a ainsi été installée sur l'ensemble des smartphones professionnels des agents autoroutiers. Enfin, le déploiement du projet FullBIM s'est poursuivi en 2023 avec la livraison d'un nouveau module de formation en ligne destiné à plus de 5 000 personnes, ainsi qu'à travers la création d'une base de connaissances et supports communautaires sur Up!, ouverte à tous les utilisateurs du pôle. En matière de digital learning, VINCI Autoroutes a créé en 2023 sept nouveaux cours en ligne portant, notamment, sur la gestion des sinistres, la cybersécurité et la mobilité électrique. Depuis 2019, la cellule interne dédiée à la création de contenus en ligne a produit et administré pas moins de 32 supports de formation, auxquels les 5 500 collaborateurs de VINCI Autoroutes ont accès.

**VINCI Construction** veille à accompagner les collaborateurs dès leur arrivée et tout au long de leur carrière. Un parcours d'accueil en ligne à l'échelle du pôle (traitant entre autres de l'éthique, de la cybersécurité et de l'inclusion) est systématiquement diffusé aux nouveaux arrivants. Chaque division s'articule avec ses propres modalités d'accueil. Le réseau des centres de formation, tant en France qu'à l'international, propose des parcours de formation en lien avec le développement des compétences par filière métier (expertise) ainsi que par niveau de responsabilité. Par ailleurs, l'outil de pilotage des carrières par les compétences, Skill Pulse, est progressivement déployé dans les divisions, aidant ainsi à l'identification des besoins. Au-delà des formations, des programmes de développement tels que le coaching et le mentorat sont également proposés à un large panel de collaborateurs, selon leurs besoins. VINCI Construction a préparé en 2023 un programme de développement dédié aux managers, Builders by VINCI Construction. L'objectif est de préparer et de consolider un vivier de potentiels futurs *executives*. Dans le cadre de la politique de santé au travail, des journées de formation sur le thème de la santé mentale ont été déployées en France en 2023. Enfin, tant dans les démarches de formation que dans les programmes de développement, une attention particulière est portée aux objectifs de mixité de genre à tous les niveaux de management.

### 1.3.3 Rémunération et partage des fruits de la performance du Groupe

L'engagement du Groupe en faveur du partage des fruits de la performance avec les salariés est également un axe fort au service de l'employabilité durable. Inscrit dans le Manifeste VINCI, il agit en effet comme un levier afin d'attirer des talents et de fidéliser les collaborateurs, renforçant leur sentiment d'appartenance.

La politique de rémunération de VINCI se caractérise à la fois par une grande autonomie laissée aux entreprises du Groupe et par des principes communs de partage des fruits de la croissance et d'individualisation des rémunérations. Axée notamment sur le développement de l'actionariat salarié et de plans d'incitation à long terme, la démarche de VINCI est de proposer, au-delà de la rémunération individuelle fixe et variable de chacun, des dispositifs collectifs de court, moyen ou long terme (incluant intéressement, participation, prévoyance et retraite, adaptés au contexte et à la législation de chaque pays du Groupe), permettant d'attirer, de motiver et de fidéliser les collaborateurs.

En France, au travers de l'actionnariat, de l'intéressement, de la participation et de l'épargne retraite, le Groupe reverse **490 M€** à ses collaborateurs

### La rémunération

L'individualisation des salaires et des primes met l'accent sur les responsabilités individuelles et le niveau de performance de chaque collaborateur, à tous les niveaux de l'organisation. Les principaux directeurs des ressources humaines du Groupe se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les pratiques actuelles et définir conjointement les lignes directrices en matière de rémunération, qui peuvent varier selon la législation du travail en vigueur dans chaque pays et selon les catégories « managers » et « non-managers ». Des analyses d'écart de rémunération selon les genres et les catégories professionnelles sont réalisées chaque année au niveau du Groupe ainsi qu'au sein des pôles, visant à assurer l'équité des rémunérations à poste et performance équivalents (voir paragraphe 1.5.2 : Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, pages 207-208).

#### Performance du Groupe en termes de rémunérations

- Charges de personnel : 14 269 millions d'euros en 2023, soit 20,7 % du chiffre d'affaires (11 768 millions d'euros, soit 20,9 % du chiffre d'affaires en 2022<sup>(\*)</sup>).
- (\*) La donnée 2022 n'inclut pas Cobra IS.

### Rémunérations et charges sociales dans le monde<sup>(\*)</sup>

(en milliers d'euros)	Total	Groupe (hors Cobra IS)		Managers (hors Cobra IS)		Non-managers (hors Cobra IS)	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	
Salaires moyens VINCI	39	40	67	67	33	33	
Hommes	40	41	71	71	33	34	
Femmes	37	37	54	55	30	31	
Autres	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	(**)	
Charges sociales	30 %	30 %	35 %	36 %	27 %	27 %	

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir détails page 302 du document d'enregistrement universel 2023.

(\*\*) Compte tenu de l'effectif des personnes dont le genre est autre que féminin ou masculin, pour des raisons de confidentialité, les données sont masquées. Cependant, la ligne « Salaires moyens VINCI » est calculée sur le total des salariés, tous genres confondus.

### Les plans d'incitation à long terme

VINCI met en place chaque année un plan d'incitation à long terme sous forme d'actions de performance ayant une échéance à trois ans, et dont l'acquisition est soumise à une condition de présence à l'issue de cette période. Il bénéficie à près de 10 % des managers du Groupe (ces plans sont détaillés dans la section C : Rapport sur le gouvernement d'entreprise, paragraphe 5.2.1 : Plans d'attribution d'actions de performance existants, pages 167-168).

### L'actionnariat salarié

Développer l'actionnariat salarié est l'un des principaux engagements de VINCI. Le Groupe poursuit une politique volontariste d'actionnariat salarié depuis de nombreuses années, avec deux dispositifs ouverts en parallèle, en France et à l'international : le plan Castor et le plan Castor International.

En France, VINCI propose depuis 1995 trois offres par an, avec une politique d'abondement avantageuse, qui permet à tous d'investir significativement, quel que soit le niveau de revenu.

Le plafond annuel d'abondement de 3 500 euros est fixé selon la grille suivante :

- 200 % jusqu'à 500 euros ;
- 100 % de 501 à 2 000 euros ;
- 50 % de 2 001 à 4 000 euros.

Par ailleurs, une décote de 5 % est appliquée sur la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action VINCI précédant le Conseil d'administration statuant sur l'offre. Près de 82 % de l'effectif France a souscrit au dispositif d'actionnariat salarié Castor. Le montant global de l'abondement versé sur le fonds Castor s'est élevé à près de 222,3 millions d'euros en 2023.

Destinée initialement aux collaborateurs des filiales françaises, la politique d'actionnariat salarié a été progressivement déployée à partir de 2012 à l'international auprès des collaborateurs des filiales détenues à plus de 50 % par VINCI, en l'adaptant aux spécificités réglementaires des pays concernés et en garantissant une équité d'accès, quelle que soit la situation professionnelle de chacun.

La souscription des salariés est accompagnée d'une attribution d'actions gratuites conditionnelles sur la base de la grille suivante :

- 200 % pour les 10 premières actions souscrites ;
- 100 % pour les 30 actions suivantes ;
- 50 % pour les 60 actions suivantes ;

soit un maximum de 80 actions gratuites qui complètent l'investissement du salarié.

Le montant global d'abondement pour le fonds Castor International s'est élevé à 110,8 millions d'euros en 2023, et le taux de souscription s'est élevé à 23 %. Au cours de son existence, le plan Castor International n'a cessé de croître. Alors qu'il était proposé en 2012 dans 14 pays, l'édition 2023 en a couvert 46, soit un pays supplémentaire (la Serbie) par rapport à 2022. Cela permet désormais à plus de 79 % des effectifs hors de France de devenir actionnaires de VINCI.

L'adhésion des collaborateurs à ces dispositifs de partage des fruits de la performance est une preuve de leur engagement au sein du Groupe, un formidable levier d'attractivité et un indicateur clé de la performance extra-financière de VINCI.

Avec le pilier du Manifeste VINCI « Ensemble, pour partager les fruits de notre performance », le Groupe souhaite partager avec ses collaborateurs, partout dans le monde, les fruits de la croissance, grâce à l'actionnariat salarié et à des mécanismes adaptés de partage des profits. VINCI s'engage, partout où cela est possible, à ce que 100 % de ses salariés bénéficient d'un dispositif de partage de réussite économique.

**83 %**  
de l'effectif couvert par  
les dispositifs Castor

Au sein d'un groupe très décentralisé, l'actionnariat salarié s'est révélé être un formidable élément fédérateur autour de la marque VINCI, Castor étant tout à la fois un outil de rétribution, de partage des fruits de la croissance, d'attraction et de fidélisation, et un vecteur de la culture de VINCI à travers le monde, qui rencontre un véritable succès tant en France qu'à l'international.

Le volontarisme du Groupe vis-à-vis de l'actionnariat salarié se traduit également dans la récurrence et la fréquence des opérations. Ainsi, 83 % de l'ensemble des collaborateurs partout dans le monde se sont vu proposer en 2023 la possibilité de participer au programme d'actionnariat.

### L'intéressement, la participation

Parallèlement à ce programme d'actionnariat salarié, d'autres avantages sociaux sont proposés, notamment en France, par des accords d'intéressement et de participation. À fin 2023, en France, 95,6 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement (96,7 % en 2022). VINCI a distribué des montants d'intéressement et de participation en hausse, en France, par rapport à l'année précédente (240,4 millions d'euros en 2023, contre 221 millions d'euros en 2022 au titre du partage des fruits de la croissance). Grâce à ces dispositifs, la très grande majorité des salariés du Groupe en France est directement associée à la performance de son employeur local.

### L'épargne retraite

En France, le plan d'épargne retraite collectif du Groupe, baptisé PERCOL-G ARCHIMÈDE, complète l'offre d'épargne de VINCI. Ce dispositif, mis en place pour tenir compte de la diminution des revenus des régimes de retraite obligatoires, a fait l'objet d'une transformation pour bénéficier des évolutions de la loi Pacte, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce plan propose aux salariés une offre d'épargne retraite à des conditions privilégiées, notamment au travers d'un abondement. Ce dernier a été revu à la hausse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour les catégories ouvriers et employés, techniciens et agents de maîtrise (Etam), avec un abondement de 200 % jusqu'à 200 euros et de 100 % jusqu'à 400 euros, soit un abondement maximal de 600 euros pour 400 euros versés. L'abondement des cadres, 100 % plafonné à 400 euros, reste inchangé. Le montant global de l'abondement pour le plan d'épargne retraite collectif du Groupe s'est élevé à 16,2 millions d'euros en 2023 pour la France (14,7 millions d'euros versés en 2022).

Par ailleurs, depuis 2013, en France, VINCI a mis en place REVERSO, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, pour les salariés cadres et assimilés. Ce dispositif, lui aussi modifié pour prendre en compte les évolutions de la loi Pacte, complète le PERCOL-G ARCHIMÈDE. Financé pour moitié par le collaborateur et pour moitié par l'entreprise, il est ouvert à l'ensemble des filiales du Groupe en France, et combine les avantages techniques, financiers, sociaux et fiscaux d'un régime collectif avec ceux d'un dispositif individuel. À fin 2023, il couvre plus de 740 sociétés qui ont souhaité y adhérer, pour 50 428 salariés adhérents. La contribution de VINCI au financement de ce régime est de plus de 12 millions d'euros en 2023.

### La protection sociale

En 2022, VINCI a lancé un socle universel de protection sociale. Il offrira à tous les collaborateurs sous contrat avec une entreprise du Groupe, quels que soient leur pôle d'activité, leur catégorie professionnelle et leur pays d'opération, des garanties minimales dans deux domaines essentiels de la protection sociale que sont la prévoyance et la parentalité.

- **La prévoyance** : versement d'une indemnité équivalant à au moins douze mois du salaire de base brut, afin d'aider financièrement les collaboratrices et les collaborateurs ainsi que leurs familles à faire face en cas d'accident grave de la vie (décès ou invalidité totale permanente), quelle qu'en soit la cause, dans des circonstances professionnelles ou privées.
- **La parentalité** : mise en place d'un congé maternité/adoption de quatorze semaines rémunérées à 100 % du salaire et d'un congé « second parent » de trois jours rémunérés à 100 % du salaire, pour aider les collaborateurs à assurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle dans ce moment particulier que représente l'arrivée d'un enfant.

Ces garanties constituent un socle minimum qui sera déployé progressivement d'ici à décembre 2024. Dans les entreprises où les garanties sont actuellement plus favorables, celles-ci seront conservées intactes.

#### Performance du Groupe en termes de partage des fruits de la performance

- Couverture des dispositifs Castor dans le monde : 46 pays en 2023 (45 pays en 2022) et la France.
- Nombre de collaborateurs dans le monde éligibles aux offres d'actionnariat salarié : 232 567 collaborateurs en 2023.
- Montant global de l'abondement versé pour le fonds Castor en France : 222,3 millions d'euros en 2023 (202,6 millions d'euros en 2022).
- Montant de l'abondement pour le dispositif Castor International : 110,8 millions d'euros.
- Part de l'actionnariat salarié dans le capital de VINCI : 10,2 % en 2023 (9,9 % en 2022), ce qui fait des collaborateurs collectivement le premier actionnaire du Groupe.
- Montant total versé par le Groupe en France au titre de l'actionnariat salarié, de la participation, de l'intéressement et des régimes de retraite collectifs : 490 millions d'euros en 2023.

## 1.4 Dialogue social

### 1.4.1 Démarche générale du dialogue social

L'engagement du Groupe en faveur du dialogue social est inscrit et affirmé dans son Manifeste. La politique générale de VINCI repose ainsi sur plusieurs principes fondateurs :

- l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ;
- la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ;
- la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ;
- la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.).

Le Groupe s'est toujours inscrit dans le cadre d'un mode d'organisation et de gestion décentralisé, y compris pour le dialogue social. L'une des priorités de VINCI en matière sociale est en effet d'assurer la mise en place d'un dialogue de proximité, pertinent et adapté à chaque métier, donnant ainsi aux partenaires sociaux un vrai rôle à jouer dans chaque entité.

S'il s'opère au quotidien au plus près du terrain, au sein des filiales de VINCI, le dialogue social est également présent au niveau du Groupe, via deux instances que sont le comité de groupe et le comité d'entreprise européen.

• **Le comité de groupe**, qui couvre le périmètre français (soit près de 38 % de l'effectif du Groupe), est constitué de 30 représentants titulaires, 17 suppléants et 5 représentants syndicaux, issus des différents pôles. Au cours de l'année 2023, trois réunions de négociation ont été initiées avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe aux fins de renouveler l'accord régissant le périmètre, les attributions et le fonctionnement de l'instance. À l'issue de ces négociations, un nouvel accord a été conclu à la majorité des organisations syndicales pour la mandature 2023-2027. Cet accord prévoit notamment :

- deux réunions plénières chaque année et la tenue de réunions de bureaux (en moyenne toutes les six semaines) en comité restreint, dont la composition a été renforcée. Ces réunions permettent d'établir un dialogue transparent et d'aborder de nombreux sujets tels que les données sociales, la situation financière, les perspectives à venir, ou encore les actualités diverses du Groupe ;
- une formation annuelle de deux jours pour tous les membres, titulaires et suppléants ;
- l'organisation d'une demi-journée d'intégration, à l'occasion du renouvellement, pour les titulaires et les suppléants, visant à faire connaître le Groupe ;
- l'assistance des membres par un expert-comptable de leur choix, pris en charge par VINCI.

En sus des moyens attribués au comité de groupe, VINCI a aussi renégocié en 2023 son accord en faveur du dialogue social. Cet accord a pour objet d'établir un socle commun d'actions de nature à promouvoir et favoriser un dialogue social efficient au sein des entreprises du Groupe situées en France. Y sont ainsi clairement définis les principes communs en matière de santé et sécurité au travail, d'égalité professionnelle (notamment la lutte contre les comportements sexistes, la promotion de la féminisation et les dynamiques intergénérationnelles) et d'environnement.

Tout en conservant la logique de décentralisation au cœur du Groupe, cet accord, désormais à durée indéterminée, définit des recommandations pratiques en matière de dialogue social, dans le contexte d'un renouvellement des mandats au sein de plus de 85 % des entités en 2023, tant sur le périmètre des élections et la sensibilisation du management que sur le développement professionnel des représentants du personnel. Il prévoit également des garanties pour s'assurer de l'effectivité du dialogue social, partout dans le Groupe en France, et maintient un financement annuel aux organisations syndicales disposant de représentants au sein du comité de groupe, de l'ordre de 240 000 euros, afin de financer leurs formations, valoriser leurs actions et couvrir les frais inhérents à leur activité syndicale. Cette somme s'ajoute aux budgets pris en charge par le Groupe pour financer les formations et expertises.

• **Le comité d'entreprise européen (CEE)** relaie les échanges au sein des différentes instances locales ou nationales, du niveau national à l'échelle européenne (périmètre Espace économique européen et Suisse, soit 72 % de l'effectif du Groupe au 31 décembre 2023). Cette instance, composée de 31 membres titulaires et 31 membres suppléants issus de 15 pays dans lesquels le Groupe est implanté, intègre également des représentants du Royaume-Uni, malgré le Brexit. Le CEE est une instance privilégiée d'information et de dialogue avec les représentants du personnel au niveau européen et a pour principal objectif d'améliorer le droit à l'information et à la consultation des travailleurs ; il est le relais indispensable de la politique de dialogue social déployée dans toutes les filiales européennes du Groupe.

Renouvelé en 2023 après une renégociation de l'accord courant 2022 avec un groupe spécial de négociation composé de 12 représentants du personnel issus de toutes les géographies où VINCI est présent en Europe, le CEE et la direction ont organisé une journée d'intégration qui a permis de présenter le Groupe aux nouveaux membres et de sensibiliser les représentants sur leurs missions et le mode de fonctionnement de l'instance.

En 2023, le CEE s'est réuni à six reprises en présence de la direction (deux plénières, dont une exceptionnelle, une réunion hybride en présence de tous les titulaires et suppléants, et trois réunions en comité restreint).

Afin de développer l'information et la formation de ses membres en matière de RSE et de les associer à la mise en œuvre des actions du Groupe dans ce domaine, une commission RSE a été créée en 2018. Les réunions de cette commission permettent de développer puis de débattre des enjeux liés à la sécurité, à l'ambition environnementale et à la responsabilité sociale et sociétale du Groupe. Pour illustration, sur l'année 2023, cette commission s'est réunie à deux reprises, et ces réunions ont permis d'évoquer les plans d'action en matière de santé-sécurité ainsi que la politique de sous-traitance responsable (via les audits sociaux constitués par le Groupe) et d'identifier d'éventuelles pistes pour l'élargir au-delà de la France.

Parallèlement à cette commission RSE, le nouvel accord conclu en 2022 intègre une innovation sociale sous la forme de groupes de travail sur les thématiques sociales et RSE en lien avec les enjeux actuels et transnationaux du Groupe. Ces groupes de travail ont été constitués et se sont réunis pour établir un plan d'action sur les principaux sujets à évoquer au cours de la mandature, dans le but de définir des principes communs aux entités implantées en Europe.

Afin de promouvoir un dialogue connecté avec les réalités de l'activité économique et sociale spécifique à chaque pôle, les partenaires sociaux et le Groupe, dans l'accord en faveur du dialogue social au sein du groupe VINCI, ont conçu un mode de représentation du personnel adapté à la structure décentralisée de l'entreprise en incitant la mise en place d'instances de dialogue au sein des pôles. C'est pourquoi ont été mises en place, chez VINCI Construction et VINCI Energies, des instances de dialogue social supralégales. Courant 2023, ces instances ont été renouvelées chez VINCI Energies en France (trois instances) ainsi qu'au sein des divisions Bâtiment France, Génie civil France et Route France de VINCI Construction.

En 2023, sur les 67 millions de jours travaillés, les absences pour grève ont représenté 22 608 journées dans le monde, dont 17 304 journées en France (contre respectivement 7 046 journées et 4 883 journées, sur 52 millions de jours travaillés, en 2022, hors Cobra IS). En France, les revendications ont concerné essentiellement la réforme nationale des retraites.

## 1.4.2 Mesures prises en matière de dialogue social et résultats

### • Le dialogue social : véritable relais de la politique santé-sécurité et de la politique sociale

La santé-sécurité est au cœur des préoccupations du Groupe et tient, à l'occasion de chaque réunion des instances de représentation du personnel, une place clé. En effet, sont systématiquement présentés à chaque bureau du comité de groupe et du CEE les résultats concernant les taux de fréquence, de gravité et d'accidents mortels, et la direction s'attache à répondre à l'ensemble des questions posées en la matière avec la plus grande transparence. Dans ce cadre, la commission RSE a reçu un représentant de la coordination Santé-sécurité de VINCI, qui lui a présenté les plans d'action mis en œuvre au niveau du Groupe afin d'améliorer les résultats (notamment concernant les risques liés à la manutention, au levage, aux interventions sur voie en cours de circulation, les risques cardiaques, d'électrocution, de même que les plans concernant les sous-traitants et intérimaires), ainsi que la direction de la Responsabilité sociétale du Groupe, qui lui a fait part d'un point d'étape sur la démarche de sous-traitance responsable, initiative française dont la vocation est de s'exporter dans les entités européennes. Comme chaque année, le CEE a été associé, dans son intégralité, à la définition des risques et des actions à mener au regard du plan de vigilance du Groupe, lors de la réunion hybride tenue en octobre 2023. Cette réunion a été aussi l'occasion d'exposer aux représentants du personnel les avancées du Groupe en matière d'environnement ainsi que le socle universel de protection sociale VINCI, en cours de déploiement dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent et où les membres du CEE seront les nécessaires relais.

### • Outils et leviers d'action mis en place

Véritable levier de croissance et de progrès, l'innovation sociale permet la mise en place de nouvelles formes de dialogue favorisant les échanges et la transparence. En 2023, le Groupe et le CEE ont travaillé en concertation à la mise en place d'une plateforme publique destinée à tous les salariés du Groupe, qui vient compléter la plateforme réservée aux membres du CEE déployée en 2021. L'objectif est double :

- disposer d'un lieu d'échanges réservé aux seuls membres du CEE, doté d'une fonctionnalité permettant de contacter la direction ;
- créer une interface publique ayant pour objet d'être une vitrine du rôle et des missions du CEE et de ses membres vis-à-vis de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Ce dispositif, accessible à tous les salariés du Groupe via l'intranet, permet de faciliter la communication entre les membres du comité et l'information des collaborateurs des filiales européennes de VINCI quant à leurs travaux.

Des sessions annuelles de formation d'une durée de trois jours sont par ailleurs proposées aux membres du CEE. En 2023, les sujets de formation ont notamment porté sur le rôle, les missions et le fonctionnement du CEE, le droit syndical tchèque et la sous-traitance en Europe. Comme chaque année, le Groupe a également organisé durant cette formation une réunion dite « hybride », c'est-à-dire une réunion d'échanges portant sur plusieurs thèmes du Manifeste VINCI. En 2023, cette réunion a porté sur les réalisations et ambitions du Groupe en matière d'environnement, ainsi que sur la sous-traitance responsable, le plan de vigilance et les droits humains. Les membres du comité de groupe bénéficient également d'une formation annuelle, réalisée cette année à Toulouse.

Le dialogue social étant un élément clé du Manifeste VINCI, plusieurs entreprises du Groupe ont décidé de sensibiliser leurs collaborateurs à son mode de fonctionnement. À titre d'illustration, VINCI Energies organise en France des actions de formation de ses managers chargés de présider des comités sociaux et économiques. Par ailleurs, la direction des Affaires sociales de VINCI réunit annuellement l'ensemble du réseau ressources humaines (RH) français afin de le sensibiliser à ces pratiques, à travers l'évènement « Préparer sa rentrée sociale », auquel sont conviés plus de 300 professionnels de la fonction RH en France.

### • Les accords collectifs signés en 2023

Les accords collectifs négociés et signés au sein des sociétés qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte les réalités locales et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité, ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2023, les négociations collectives ont permis de concrétiser des actions concernant l'aménagement et l'organisation du temps de travail, et ont conduit à la signature de 224 accords. Parmi les autres thèmes, plus de 41 % des accords portent sur la rémunération.

Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer et d'être associés, comme c'est notamment le cas au Qatar (voir paragraphe 4.3 du Plan de vigilance : La vigilance en matière de droits humains, pages 269-279).

En 2023, trois accords de groupe, applicables sur le périmètre France, ont été négociés et signés avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe. Le premier est un accord à durée indéterminée en faveur du dialogue social, qui acte notamment la répartition du budget annuel alloué aux organisations syndicales (240 000 euros au total). Le deuxième est l'accord sur le fonctionnement, le périmètre et les attributions du comité de groupe. Un troisième accord a été conclu pour redéfinir les fonds d'épargne ouverts pour le plan d'épargne retraite collectif du Groupe en France, notamment pour y intégrer des fonds dits « verts ».

**2 194** accords  
collectifs signés en 2023

**Performance du Groupe en termes de dialogue social**

- Nombre de salariés dans le monde détenant un mandat de représentant du personnel : 9 672, dont 79 % en France (contre 8 580, dont 78 % en France, en 2022).
- Nombre d'accords collectifs dans le monde portant sur :
  - la rémunération et périphérie : 804 en 2023 (674 en 2022) ;
  - l'aménagement et l'organisation du temps de travail : 224 en 2023 (247 en 2022) ;
  - les droits syndicaux : 771 en 2023 (172 en 2022) ;
  - la diversité et l'égalité des chances : 121 en 2023 (96 en 2022).

## 1.5 Inclusion et diversité

### 1.5.1 Démarche générale en faveur de l'inclusion et de la diversité

**• Faire de la singularité et des différences des valeurs ajoutées pour l'entreprise**

La culture du Groupe en matière de diversité, déjà inscrite au sein même du Manifeste VINCI, repose sur une politique d'inclusion globale faisant de la prévention de toute forme de discrimination et de la promotion de l'égalité des chances ses deux grandes priorités. En lien avec cet engagement, VINCI s'attache particulièrement à augmenter la part des femmes au sein du Groupe et à ouvrir, plus largement, l'entreprise aux personnes de toutes origines sociales, ethniques, éducatives et géographiques. Promouvoir la diversité des profils et s'assurer que chacun peut suivre un parcours adapté est l'une des valeurs fortes portées par le Groupe.

**• Installer durablement une culture de la diversité**

Afin de mettre en œuvre cette ambition dans l'ensemble du Groupe, un certain nombre d'instances gouvernantes ont été mises en place. Dès 2004, une direction Diversité globale a été créée et s'est vu confier deux grandes responsabilités, en collaboration avec les ressources humaines des pôles : proposer des outils intégrés, utilisables par toutes les filiales, et sensibiliser l'ensemble des pôles aux valeurs communes que sont l'inclusion et le respect de la différence. Depuis 2008, la direction Inclusion et Diversité travaille de concert avec les clubs pivots Ressources humaines régionaux, instaurés afin de structurer les moyens d'action et de mutualiser les bonnes pratiques observées au sein du Groupe.

Depuis 2011, afin d'accompagner la direction Inclusion et Diversité dans cette tâche et de garantir l'application de sa stratégie au niveau local, un réseau mondial d'aujourd'hui 569 animatrices et animateurs inclusion et diversité mène des actions de sensibilisation et encourage le développement de dispositifs efficaces en faveur de l'inclusion au sein des divers métiers et zones géographiques. Les animatrices et animateurs suivent des formations spécifiques et échangent régulièrement lors de journées « inclusion et diversité » ou via leur réseau social collaboratif. Ils ont pour objectif de construire des politiques et des actions déployables dans le Groupe. La direction anime l'ensemble de ce réseau et l'aide à structurer son influence et à faire reconnaître sa contribution en faveur de l'inclusion dans le Groupe. Des experts extérieurs, des personnalités influentes externes et des porteurs internes de bonnes pratiques interviennent dans les réunions du réseau. Les enjeux d'inclusion identifiés par les animatrices et animateurs dans leurs périmètres sont caractérisés, des solutions sont envisagées et leur mise en application est soutenue par le réseau.

Afin d'inciter au management inclusif à tous les niveaux, le Groupe poursuit sa démarche d'identification des risques d'exclusion, dont les discriminations, et des opportunités d'inclusion, à travers trois actions clés : la labellisation Diversité, l'utilisation de la plateforme numérique « VINCI lutte contre les discriminations ; vous aussi ? » et la maîtrise des enjeux d'inclusion et de diversité.

**Le label Diversité**, attribué par un organisme extérieur (Afnor Certification, en France), mesure les plans d'action relatifs à la prévention des discriminations, la promotion de l'inclusion et de la diversité, et le respect de l'égalité des chances. Il s'agit d'un véritable outil permettant au Groupe d'identifier les risques en matière de discrimination et de valoriser ses bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines. Fin 2022, 11 entités françaises, soit près de 8 000 collaboratrices et collaborateurs, sont des entreprises de VINCI titulaires du label Diversité d'État, dont 100 % des équipes autoroutières. En Grande-Bretagne, ce sont deux entités, représentant 54 % de l'effectif, qui sont labellisées par le National Centre for Diversity. En Allemagne, ce sont les entreprises de VINCI Energies qui adhèrent aux engagements de la Charta der Vielfalt. En 2022, d'autres entreprises de VINCI ont été reconnues pour leurs processus et pratiques inclusives, notamment HEB Construction (VINCI Construction), distinguée en Nouvelle-Zélande par Diversity Works New Zealand, ainsi que Balfour Beatty VINCI (VINCI Construction), qui est la première de l'ensemble des entités impliquées dans le projet HS2 à obtenir la certification Gold du standard Clear Assured sur l'égalité, l'inclusion et la diversité. Le Groupe poursuit la recherche et le déploiement de ces labellisations à l'international.

**L'outil d'autodiagnostic** « VINCI lutte contre les discriminations ; vous aussi ? » est une application créée par la direction des Ressources humaines du Groupe, permettant de mesurer la résistance du fonctionnement d'une entreprise, d'un pôle ou d'un service face aux risques de discrimination. Cet outil se décompose en neuf modules couvrant neuf étapes de la vie professionnelle : recrutement, accueil et intégration, gestion des emplois et des compétences, formation, rémunération, départs et sanctions, dialogue social, qualité de vie au travail et politique diversité. Ces modules détaillent 150 situations présentant potentiellement un risque de discrimination. Accessible à tout salarié du Groupe via un site Internet dédié, il permet d'autoévaluer la probabilité d'occurrence de chacune de ces situations, de mesurer le niveau de résistance au risque de discrimination et de proposer des actions prioritaires à mettre en place. La version française est disponible depuis 2016. Une version universelle destinée à l'ensemble des pays a été élaborée avec le soutien des clubs pivots Ressources humaines (par zone géographique) et de la direction Inclusion et Diversité. Dans le monde, le nombre d'heures de formation a augmenté, pour s'établir à 40 817 heures.

**Maîtrise des enjeux d'inclusion et de diversité** : depuis 2021, VINCI Academy met à disposition sur Up! une formation aux clés du management inclusif ainsi qu'un guide d'utilisation des indicateurs de l'index égalité femmes-hommes pour piloter des politiques mixtes de rémunération et de promotion. Ces modules sont disponibles en plusieurs langues.

Par ailleurs, le parcours de formation-action pour comprendre l'inclusion et la diversité a été mis à la disposition des collaboratrices et collaborateurs du Groupe en français, anglais, allemand et espagnol. Ce programme permet d'approfondir sa connaissance de la diversité et de développer des pratiques inclusives.

La diversité reste un thème indissociable du dialogue social. Le nombre d'accords collectifs signés au sujet de la diversité et de l'égalité des chances est de 114 en 2023.

## 1.5.2 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'une des dimensions majeures de la politique d'inclusion et de diversité du Groupe est la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette politique s'inscrit à chaque étape du parcours professionnel, en ayant pour but de favoriser l'égalité d'accès aux emplois, mais aussi aux formations, aux carrières, aux promotions et aux augmentations.

Le sujet est porté au plus haut niveau de l'entreprise et il est régulièrement abordé lors des réunions du comité Exécutif. Le document répertoriant les mesures à mettre en place pour favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes a été revu par le comité Exécutif, permettant ainsi d'établir la dynamique du Groupe et de donner aux pôles et filiales les axes à suivre. Plusieurs leviers d'action ont été confirmés :

- effectuer, dans chaque pôle d'activités, des *people reviews* destinées aux femmes managers, pour les fonctions opérationnelles et fonctionnelles ;
- pour chaque poste vacant de manager, en particulier pour les fonctions opérationnelles, inclure systématiquement au moins un profil féminin dans la liste des candidats envisagés ;
- simultanément, l'accent est mis sur l'effort de recrutement de femmes, en particulier à l'international, et sur le renforcement de leur formation managériale afin de leur permettre d'accéder plus rapidement à des postes de dirigeants.

Un focus particulier est apporté aux femmes managers lors des *people reviews*. La part des femmes au sein de la population managériale ressort au 31 décembre 2023 à 23,1 %, soit une progression de 5,5 points de pourcentage en dix ans (17,6 % en 2013).

Une attention particulière a été portée aux postes de comités de direction. Le comité d'Orientation et de Coordination de VINCI compte six femmes : Alexandra Boutelier, directeur général du consortium Stade de France, VINCI Stadium, Virginie Leroy, présidente de VINCI Immobilier, Belen Marcos, présidente de VINCI Highways, directrice générale adjointe de VINCI Concessions, Isabelle Spiegel, directrice de l'environnement de VINCI, Jocelyne Vassoille, directrice des ressources humaines de VINCI, et Valérie Vesque-Jeancard, présidente de VINCI Railways, directrice déléguée France, Amérique du Sud et Caraïbes de VINCI Airports. Au 31 décembre 2023, 56 femmes siègent dans les comités de direction du Groupe, soit 19,5 % des membres de ce comité.

Afin de stimuler cette ambition, le Groupe fixe et suit des objectifs à l'horizon 2030 et annonce son ambition **de porter à 30 % la part des femmes dans des fonctions managériales ainsi que la part des femmes dans les comités de direction.**

**Index de l'égalité femmes-hommes** : en 2023, 577 entreprises du Groupe, en France et à l'international, de 50 salariés et plus, sont éligibles à l'index de l'égalité femmes-hommes. Ces entreprises affichent des résultats positifs qui reflètent les efforts déjà fournis par le Groupe en la matière, une marge de progrès subsistant pour les sociétés ayant obtenu les notes les plus basses. La note moyenne obtenue en France est de 84/100. Les plans d'action sont déployés par les entreprises en vue d'améliorer leur note. La déclinaison de la méthodologie de l'index à l'international se poursuit.

**84/100**

Note moyenne obtenue  
par les entreprises éligibles à  
l'index de l'égalité femmes-  
hommes en France



VINCI est par ailleurs engagé dans la lutte contre les stéréotypes de genre, concrétisée notamment par la poursuite du partenariat conclu en 2018 avec l'association Elles Bougent. Cette association s'emploie à susciter des vocations féminines pour les métiers techniques en France et à l'international. Au 31 décembre 2023, 740 collaboratrices et collaborateurs de VINCI ayant la qualité de marraine ou de relais (+ 15 % par rapport à 2022) dans 25 pays s'étaient inscrits afin de participer à des événements avec des lycéennes pour les sensibiliser à ces métiers. Depuis 2022, Jocelyne Vassoille, directrice des ressources humaines de VINCI, est présidente d'honneur de l'association.

En 2023, VINCI poursuit sa vaste campagne de lutte contre le sexisme ordinaire afin de mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs en faveur du combat contre ce que le Groupe identifie comme un frein à la mixité. Une vidéo ainsi qu'un module de sensibilisation sont ainsi désormais disponibles et accessibles en cinq langues (français, anglais, allemand, espagnol et portugais) sur la plateforme Up!

Pour poursuivre ces efforts, le 8 mars 2023, Journée internationale des femmes, a été l'occasion d'une grande journée d'échange et de partage à travers une web-TV dédiée, accessible à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Groupe, qui a diffusé en continu, pendant vingt-quatre heures et en cinq langues, un programme composé de multiples témoignages sur la façon dont les femmes et les hommes de VINCI, sur les cinq continents, vivent et s'approprient sur le terrain les enjeux de la mixité.

### Performance du Groupe en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

- Part des femmes managers en 2023 : 23,1 % (contre 22,2 % en 2022 et 21,6 % en 2021, + 5,5 points de pourcentage en dix ans).
- Part des femmes non-managers en 2023 : 15,3 % (contre 14,9 % en 2022 et 15,2 % en 2021).
- Part des effectifs féminins du Groupe en 2023 : 16,8 % (contre 16,2 % en 2022 et 16,5 % en 2021).

**Répartition des effectifs féminins par métier<sup>(\*)</sup>**

	2023				2022	2023/2022		
	Nombre de femmes managers	En % de l'effectif des managers	Nombre de femmes non-managers	En % de l'effectif des non-managers	Total de l'effectif féminin	En % de l'effectif total	Total	Évolution
VINCI Autoroutes	455	39,3 %	1 764	40,5 %	2 219	40,3 %	2 261	(1,9 %)
VINCI Airports	624	33,9 %	3 478	32,4 %	4 102	32,6 %	3 297	24,4 %
Autres concessions	193	31,8 %	830	47,0 %	1 023	43,1 %	938	9,1 %
VINCI Energies	4 190	21,3 %	11 111	14,4 %	15 301	15,8 %	13 588	12,6 %
Cobra IS	1 226	25,0 %	4 123	11,5 %	5 349	13,1 %	5 775	(7,4 %)
VINCI Construction	5 401	21,2 %	12 572	13,4 %	17 973	15,1 %	17 229	4,3 %
VINCI Immobilier et holdings	547	52,0 %	478	72,0 %	1 025	59,7 %	1 016	0,9 %
<b>Total</b>	<b>12 636</b>	<b>23,1 %</b>	<b>34 356</b>	<b>15,3 %</b>	<b>46 992</b>	<b>16,8 %</b>	<b>44 104</b>	<b>6,5 %</b>

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir détails page 302 du document d'enregistrement universel 2023.

### 1.5.3 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'employabilité des personnes en situation de handicap

La politique générale de prévention a vocation à tout mettre en œuvre pour limiter les accidents du travail et leurs conséquences en termes d'inaptitude. Les mesures prises en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap se déclinent en trois axes : le reclassement des salariées et salariés en situation d'inaptitude ; le recrutement de personnes handicapées ; et le recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat).

L'ambition en matière d'emploi des personnes en situation de handicap est largement portée par les collaboratrices et collaborateurs de VINCI investis dans le dispositif Trajeo'h, structure formée de huit associations qui couvrent l'ensemble du territoire de France métropolitaine. Les chargés de mission Trajeo'h coordonnent les souhaits et les engagements des personnes en situation de handicap, de leurs responsables opérationnels et de leurs services des ressources humaines afin de faciliter la mise en place de solutions spécifiques, adaptées à chaque situation (aménagement de poste, reclassement dans le Groupe, accompagnement de projet professionnel, reclassement hors du Groupe). Tous les ans, des comités santé regroupant les ressources humaines, la médecine du travail et Trajeo'h sont organisés afin d'identifier le plus en amont possible les situations d'inaptitude potentielles. Leur rôle est de favoriser le maintien dans l'emploi des collaboratrices et collaborateurs de VINCI en situation d'inaptitude et d'accompagner les entreprises du Groupe, en France, sur le sujet du handicap. En 2023, ce sont 1 119 personnes en situation de handicap qui ont été accompagnées en France par les huit délégations régionales de Trajeo'h, chiffre en hausse constante année après année, et portant le total de personnes accompagnées individuellement depuis 2014 à 8 120. Enfin, en 2023, plus de 400 collégiennes et collégiens ont pu bénéficier d'un parcours d'orientation et de découverte des métiers dans le cadre du dispositif orientation du programme Give Me Five, consacré aux sections Ulis.

Afin d'être en mesure d'accompagner au mieux les personnes en situation d'inaptitude, les collaboratrices et collaborateurs investis dans les associations de Trajeo'h suivent des formations spécifiques en lien avec divers types de handicap : impact sur le travail du diabète, du cancer, de la sclérose en plaques, de la dyslexie, de la dyspraxie ou encore de la dysphasie. Des réunions de coordination régulières entre les huit associations sont par ailleurs planifiées par la direction Inclusion et Diversité du Groupe, qui coordonne l'ensemble de l'organisation.

Pour développer le recrutement de personnes en situation de handicap, VINCI a lancé Habileo'h en 2023 en France. Habileo'h facilite les parcours de candidature des postulants en situation de handicap et accompagne les collaborateurs du Groupe chargés des recrutements pour l'accueil de ces candidates et candidats. Par ailleurs, Habileo'h identifie et préqualifie les personnes en situation de handicap qui répondent aux exigences des postes ouverts par les entreprises de VINCI dans les milieux ordinaires de leur activité.

L'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des salariés en situation de handicap, en Europe, représente un chiffre d'affaires de 9,6 millions d'euros.

Dans certains pays, la loi impose aux entreprises d'employer un pourcentage donné de personnes en situation de handicap (tous les secteurs d'activité n'étant pas concernés par cette démarche) ou de s'acquitter d'une contribution compensatrice. Celle-ci s'est élevée à 5,6 millions d'euros en 2023 pour les filiales situées en France.

#### Performance du Groupe en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap

- Part des managers en situation de handicap en 2023 : 1,2 % (1,1 % en 2022).
- Part des non-managers en situation de handicap en 2023 : 1,9 % (1,8 % en 2022).
- Nombre de salariés en situation de handicap en 2023 : 4 921 (4 656 en 2022).
- Nombre de personnes accompagnées par Trajeo'h en 2023 : 1 119 (1 094 en 2022).

## Répartition des collaborateurs en situation de handicap par métier<sup>(\*)</sup>

	2023				2022		2023/2022		
	Managers	En % de l'effectif des managers	Non-managers	En % de l'effectif des non-managers	Total	En % de l'effectif total	Total	En % de l'effectif total	Évolution
VINCI Autoroutes	45	3,9 %	472	10,8 %	517	9,4 %	493	8,8 %	4,9 %
VINCI Airports	19	1,0 %	74	0,7 %	93	0,7 %	61	0,6 %	52,5 %
Autres concessions	3	0,5 %	11	0,6 %	14	0,6 %	13	0,6 %	7,7 %
VINCI Energies	328	1,7 %	1 754	2,3 %	2 082	2,1 %	1 868	2,1 %	11,5 %
Cobra IS	24	0,5 %	315	0,9 %	339	0,8 %	366	0,8 %	(7,4 %)
VINCI Construction	215	0,8 %	1 633	1,7 %	1 848	1,5 %	1 832	1,6 %	0,9 %
VINCI Immobilier et holdings	6	0,6 %	22	3,3 %	28	1,6 %	23	1,3 %	21,7 %
<b>Total</b>	<b>640</b>	<b>1,2 %</b>	<b>4281</b>	<b>1,9 %</b>	<b>4921</b>	<b>1,8 %</b>	<b>4656</b>	<b>1,7 %</b>	<b>5,7 %</b>

(\*) Données vérifiées par les commissaires aux comptes, voir détails page 302 du document d'enregistrement universel 2023.

## 2. Performance sociétale

### 2.1 La contribution socio-économique du Groupe dans les territoires

#### 2.1.1 Mesure de l'empreinte socio-économique de VINCI

VINCI est constitué d'un réseau d'entreprises locales historiquement très ancrées dans leurs territoires d'activité. Grâce à cet ancrage territorial, à l'autonomie et à la capacité d'initiative que leur assure le modèle de management décentralisé du Groupe, les entreprises de VINCI participent activement aux dynamiques locales.

À la fois investisseur, constructeur et opérateur de bâtiments et d'infrastructures, VINCI est un acteur majeur de la transformation des villes et des territoires. Les entreprises du Groupe participent à la structuration et à la cohésion de ces derniers, favorisent leur développement et leur attractivité, et concourent au dynamisme du tissu économique et social local. Qu'elles développent des activités de construction ou de concession, les entreprises de VINCI créent de la valeur non délocalisable et produisent localement des richesses importantes sous forme de revenus, de sous-traitance, d'activités annexes, de fiscalité locale ou de soutien à des associations.

Depuis 2014, des études sont menées par un tiers pour mesurer les impacts et retombées socio-économiques de projets ou d'entreprises par le biais de l'outil Local Footprint®, conçu par le cabinet Utopies®. Elles sont réalisées à l'échelle d'un territoire, comme pour les activités de VINCI en Loire-Atlantique, ou à l'échelle d'un site, d'un projet de construction ou d'exploitation d'une infrastructure, en France comme à l'international. Ces études ont concerné autant les activités de construction (carrière Eurovia à Solognac-sur-Loire et carrières gérées par Jalicot) que des activités de concession (aéroports de VINCI Airports en France, Lima Expressa au Pérou, extension de l'autoroute Bogotá-Girardot en Colombie, exploitation du Stade de France, etc.).

Dans le prolongement de cette approche, VINCI a réalisé en 2022, pour la deuxième fois, une étude d'empreinte socio-économique de toutes ses activités en France, fondée sur les données 2021, afin d'identifier les flux injectés par toutes ses entreprises dans l'économie française et de quantifier et valoriser l'ancrage territorial du Groupe dans les tissus économiques locaux et sa chaîne de fournisseurs. Cette dernière étude confirme le poids des activités du Groupe dans l'économie française. Elles permettent de soutenir 1,6 % des emplois nationaux, touchent environ 15 secteurs d'activité et contribuent à hauteur de 1,5 % au PIB national. 1 million d'euros dépensés par VINCI pour des achats, des salaires et des taxes soutiennent 22 emplois en France. Il ressort également de cette étude que VINCI est présent sur tout le territoire. Le Groupe participe au développement économique de l'ensemble des régions : dans chacune d'elles, il soutient entre 1 et 2,6 % des emplois et réalise entre 1 et 2 % du PIB. Par ailleurs, l'étude démontre que VINCI a une chaîne de fournisseurs concentrée au niveau du rang 1 et réalise près de la moitié de ses achats auprès de TPE ou PME. Enfin, VINCI soutient 10 % des emplois du secteur du bâtiment et des travaux publics en France, et une autre part de la valeur créée bénéficie au quotidien des Français, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du commerce de proximité.

Une plateforme dédiée à l'empreinte socio-économique a été mise en place sur Internet et sur l'intranet, accessible à tous les collaborateurs du Groupe. Elle présente la démarche, la méthodologie, les résultats, les pistes d'exploitation possibles et permet de faire une demande pour une synthèse spécifique à un pôle ou à une division, ou encore à une région française. Depuis le lancement en 2022, une centaine de synthèses ont été réalisées pour tout le territoire métropolitain et d'outre-mer. Elles sont principalement utilisées dans le cadre d'appels d'offres et lors du dialogue avec des donneurs d'ordres ou des élus locaux. Une enquête interne auprès des demandeurs de synthèses socio-économiques démontre également que la mesure d'empreinte socio-économique contribue par ailleurs à la réflexion de certains pôles sur leur stratégie de responsabilité territoriale et sur les leviers possibles de maximisation de leur impact.

#### 2.1.2 Contribution de VINCI à la cohésion sociale des territoires

##### 2.1.2.1 En France

###### Insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

En France, les activités réalisées dans le cadre des marchés publics sont soumises à des clauses sociales prévoyant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi. 70 % de ces clauses sont concentrées dans le BTP, représentant 2,5 millions d'heures de travail par an pour les entreprises de VINCI. Pour accompagner les entreprises du Groupe ainsi que leurs sous-traitants dans la mise en œuvre de politiques d'insertion efficaces, VINCI Insertion Emploi (ViE), une entreprise spécialisée dans le domaine de l'insertion, unique en France, a été créée en 2011. La structure décentralisée de ViE, ancrée dans les territoires, permet d'agir au plus près des besoins locaux en matière d'insertion, d'employabilité et d'ingénierie sociale en faveur du retour à l'emploi durable pour des personnes éloignées ou très éloignées de l'emploi (chômage longue durée, avec peu ou pas de qualifications, anciens détenus, réfugiés, etc.).

D'une part, ViE accompagne les entreprises de VINCI et des entreprises externes dans la mise en œuvre de leurs clauses d'insertion et, d'autre part, les met en lien avec des acteurs locaux tels que des associations, des entreprises d'insertion, des structures de retour vers l'emploi, pour permettre à des personnes en insertion de trouver un travail pérenne et d'être accompagnées le long de leur parcours. Le réseau de ViE s'étend localement, collaborant avec 500 acteurs nationaux d'insertion (entreprises adaptées, intérim, etc.) et 250 organisations liées à des collectivités et territoires (Missions locales, Pôle emploi, etc.). En 2023, ce sont 578 entreprises qui ont bénéficié de ses conseils et de son expertise ; plus de 46 500 heures de formation ont été réalisées. Afin de renforcer les compétences des publics en insertion, ViE s'attache à allonger la durée de leur parcours au sein des entreprises du Groupe.

### Activité de l'entreprise sociale ViE

	2023	2022	2021	2023/2022 Évolution
Nombre de personnes en insertion	2 700	2 735	2 997	(1,3 %)
Nombre d'heures travaillées	1 261 930	1 217 200	1 099 000	3,7 %
Nombre d'heures de formation	46 500	41 008	41 669	13,4 %

Les collaborateurs de ViE s'attachent à accompagner les personnes en insertion, à veiller à leur bonne intégration dans les équipes, à suivre leurs missions et à trouver, si nécessaire, des solutions aux problématiques sociales qu'elles pourraient rencontrer (logement, administration, santé, barrière linguistique, etc.). ViE, dans le cadre de ses missions, expérimente et conduit des actions d'innovation sociale avec pour objectif d'améliorer ou d'initier de nouvelles formes d'accompagnement.

À titre d'exemple, deux actions ont ainsi été mises en œuvre en 2023 :

- Dans la région des Hauts-de-France, plus de 44 000 heures d'insertion ont été réalisées grâce à l'action de ViE dans le cadre de la construction et de l'aménagement du nouveau siège du Département du Nord par Adim Hauts-de-France et Sogea Caroni (division Bâtiment France de VINCI Construction). Cent vingt personnes en insertion ont ainsi été mobilisées sur ce projet, dont 48 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Cet accompagnement a permis à la fois de répondre aux enjeux de :
  - montée en compétences des futurs salariés en insertion grâce à l'alternance, au service de leur professionnalisation ;
  - recrutement, en transformant une « clause sociale » en opportunité de recrutement : un contrat à durée indéterminée a ainsi été signé dans le cadre de ce chantier pour un poste de carreleur, et a permis de répondre aux besoins en recrutement de l'entreprise sous-traitante ;
  - facilitation de l'intégration des salariés en insertion au sein des équipes opérationnelles, grâce à un accueil adapté, une écoute et une transmission des compétences techniques.
- Dans la région des Pays de la Loire, ViE a mobilisé l'ensemble des parties prenantes et structures inclusives du territoire pour sensibiliser les prescripteurs et candidats potentiels aux métiers de VINCI, dans le cadre de la construction de sept des 13 bâtiments qui composeront le nouveau centre hospitalier universitaire de Nantes par les entreprises de VINCI Construction et de VINCI Energies. Des visites de chantiers ont été mises en œuvre par ViE afin d'offrir aux futurs collaborateurs de VINCI une opportunité d'immersion au cœur des métiers du Groupe.

Au-delà de la gestion de la clause sociale, ViE conçoit également des dispositifs d'accompagnement permettant aux entreprises de construire et de développer une stratégie d'actions en matière de responsabilité sociétale. À titre d'exemple, ViE accompagne les entreprises dans le développement de leur politique d'achats inclusifs auprès de très petites entreprises ou de petites et moyennes entreprises (TPE, PME), ou encore de structures de l'économie sociale et solidaire telles que les entreprises adaptées (EA) et/ou les établissements et services d'aide par le travail (Esat), au cœur des territoires.

Enfin, ViE mobilise son réseau local afin de permettre la sécurisation de parcours de recrutement et d'intégration. En 2023, ViE a accompagné plusieurs projets de recrutement collectif sur des métiers tels que coffreur-bancheur, paveur, électricien d'équipement du bâtiment, monteur en protection incendie, conducteur de train, technicien bureau d'études, etc.

#### • Orientation et insertion professionnelle des jeunes

Le programme Give Me Five, déployé depuis 2018, est conçu, financé et mis en œuvre par VINCI en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce programme s'articule autour de cinq dispositifs qui relèvent chacun de cinq leviers d'action :

- **L'orientation** : VINCI, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, a accompagné sur l'année scolaire 2022-2023 près de 7 000 collégiens à travers des formats d'orientation et de découverte des métiers déployés sur les sites VINCI ainsi que dans les établissements scolaires, dans dix académies ;
- **L'accompagnement personnalisé** : depuis la rentrée scolaire 2020, un dispositif d'accompagnement personnalisé est déployé en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes. Adossé à trois associations (Viens voir mon taf, Crée ton avenir et Unis-Cité), VINCI organise l'animation d'ateliers dédiés à l'orientation dans les établissements scolaires et permet le déploiement de parcours pédagogiques d'accompagnement des professeurs chargés de l'orientation. En 2023, plus de 7 000 collégiens ont bénéficié de ce dispositif. Par ailleurs, une offre de soutien scolaire en ligne à 100 % financée par VINCI et nommée Boost est proposée depuis 2021 aux enfants de tous les collaborateurs en France et dans toutes les zones francophones du Groupe, et a permis d'accompagner plus de 8 000 enfants de collaborateurs. Depuis 2022, tous les collégiens bénéficiaires du dispositif Give Me Five peuvent également y accéder gratuitement ;
- **L'intégration** : en collaboration avec Mozaik RH, cabinet de sourcing spécialisé dans la diversité et l'inclusion, VINCI contribue à faciliter la création d'opportunités de rencontres et d'échanges entre le monde de l'entreprise, les recruteurs et les étudiants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, du CAP au master 2. En 2023, plus de dix rencontres et journées de recrutement ont ainsi été organisées partout en France ;
- **L'insertion** : VINCI copilote avec les équipes de ViE le déploiement d'un dispositif d'insertion vers l'emploi durable des jeunes de moins de 26 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'approche pédagogique de ce dispositif, baptisé Stratégie territoriale pour l'emploi (Step), repose sur le principe de formation-action en favorisant l'apprentissage et l'autonomie autour de la réalisation d'un projet concret au sein d'un collectif avant une phase d'immersion en entreprise. Cette approche permet de développer non seulement les compétences techniques de ces jeunes éloignés de l'emploi, mais également leurs capacités relationnelles et organisationnelles ;

– **l'apprentissage** : ce cinquième volet du programme Give Me Five, lancé en 2021, permet à VINCI de poursuivre sa dynamique de mobilisation en faveur du recrutement de jeunes apprentis, en misant sur son programme « Apprentissage : VINCI s'engage » qui vise à mobiliser les collègues et les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel des quartiers prioritaires de la ville.

Enfin, depuis novembre 2022, VINCI propose à tous les collaborateurs du Groupe de participer à l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes à travers Moov, un programme de mentorat conçu en partenariat avec Collectif Mentorat, qui fédère l'écosystème des associations investies dans le mentorat en France.

Les entreprises de VINCI, guidées par leur objectif de recruter chaque année plus de 8 000 jeunes, entretiennent, à l'échelle du Groupe, des pôles de métiers et des entreprises, des relations fortes et durables avec les établissements d'enseignement supérieur et, d'une façon plus large, avec l'ensemble des acteurs de l'éducation. Ces relations prennent des formes très diverses : parrainages, soutien à des filières, visites de sites, participation à des salons, soutien de manifestations sportives, accueil de stagiaires, etc. En France comme à l'international, les entreprises du Groupe s'appuient également sur la campagne de la marque employeur de VINCI, « Vous serez bien chez nous », pour bâtir leur stratégie de recrutement et nouer localement des partenariats avec des centres de formation, des universités et des établissements de l'enseignement supérieur. En France, la plupart de ces actions sont portées par les clubs pivots Ressources humaines, au plus près des territoires.

**12 667**

jeunes de moins de 26 ans  
recrutés en 2023

#### • Les joint-ventures sociales

En plus des dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle en France, précédemment évoqués, les pôles de VINCI et la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité ont créé des joint-ventures sociales (collaboration entre une entreprise de VINCI et une association).

En 2023, la Fondation a poursuivi l'ancrage des cinq joint-ventures sociales du Groupe :

- Tridev, cofondée par VINCI Construction et le Groupe Id'ees, spécialisée dans les métiers de l'entretien des espaces verts et de la déconstruction de bâtiments (7 salariés, dont 4 en insertion) ;
- Tim, cofondée par VINCI Energies France et le groupe Vitamine T, spécialisée en multiservice (18 salariés, dont 13 en insertion) ;
- Baseo, cofondée par VINCI Construction et le Groupe Id'ees, spécialisée dans les services aux bases vie des chantiers (79 salariés, dont 66 en insertion) ;
- Liva, cofondée par VINCI Construction et le groupe Ares, spécialisée en logistique de chantier (300 salariés, dont 230 en insertion) ;
- Inva, cofondée par VINCI Autoroutes et le groupe La Varappe, spécialisée en multiservice et entretien des installations des aires de services (60 salariés, dont 45 en insertion).

#### 2.1.2.2 À l'international

Présentes dans une centaine de pays, les entreprises du Groupe participent à la création et au maintien de l'emploi local à travers le monde. Dans les pays émergents, notamment, leur contribution à la formation et au développement des compétences locales participe au dynamisme territorial.

Très fortement mobilisatrices de ressources humaines, les activités d'énergie, de routes et de construction ont des impacts directs, indirects et induits très importants en matière d'emploi. Pour les emplois de chantier, le Groupe privilégie le recours au recrutement local, contribuant ainsi à l'effort de formation des territoires. Par ailleurs, les pratiques sectorielles liées à la durée relativement courte des chantiers entraînent pour les salariés des mobilités géographiques et professionnelles. Les entreprises de VINCI font appel à leurs moyens de formation pour accompagner ces mobilités. Ces transferts de compétences bénéficient de manière globale à l'ensemble de la profession et au développement des territoires.

En Afrique, **Sogea-Satom (VINCI Construction)**, qui recourt systématiquement à l'emploi local, au plus près de ses activités, pour la réalisation des chantiers, a poursuivi cette année encore sa politique historique de formation des cadres : en 2023, 81,5 % de l'encadrement et 98,3 % des effectifs sont originaires du continent. Par ailleurs, le Campus Africa Pro, créé au Maroc en 2015 afin de développer l'offre de formation pour ses collaborateurs sur le continent et de renforcer la culture commune de l'entreprise, a continué sa progression. Désormais basé en Côte d'Ivoire, le Campus gère la formation de 19 filiales situées dans 18 pays. En 2023, 60 059 heures de formation ont été réalisées pour 2 767 participants (en comparaison avec 12 967 heures réalisées pour 536 participants en 2022). Africa Pro poursuit également le développement de la formation destinée aux collaborateurs avec la révision de deux parcours de formation : un parcours socle adressé aux nouveaux collaborateurs de l'encadrement et un parcours travaux adressé à l'encadrement des chantiers par filière de métier. Cette année, 167 participants et 25 formateurs ont participé aux formations, pour un total de 16 nationalités représentées et 5 845 heures de formation cumulées pour l'ensemble des participants. Ces dernières portaient notamment sur les domaines suivants : management et organisation de chantiers/projets ; qualité, sécurité et environnement ; technique et matériel BTP. Le Campus travaille par ailleurs au déploiement de formations pour les chefs de chantier. La formation « Chef de chantier et manager sécurité », lancée en 2022, a ainsi permis de former 80 % des chefs de chantier en 2023. Enfin, la plateforme de microlearning Beedeez, destinée aux collaborateurs Sogea-Satom, a été lancée en décembre 2023. Cette plateforme, conçue pour être accessible hors ligne et sur téléphone, contribuera à l'efficacité des actions de formation et de l'apprentissage.

**VINCI Construction Grands projets** a poursuivi le déploiement de son programme Skill Up, qui vise à développer les connaissances et les compétences des personnels opérationnels et d'encadrement (ouvriers, chefs d'équipe et chefs de chantier) dans le monde en mettant en place des centres de formation adaptés aux exigences de chaque projet. Ces centres sont conçus pour servir les équipes locales employées dans le cadre des projets. Avec des formations dispensées aux salariés, sous-traitants et partenaires, ils contribuent à améliorer leur employabilité à l'issue des travaux sur les sites. Toutes les formations font l'objet d'une évaluation finale et d'un certificat de formation remis aux participants. Certains employés peuvent être recrutés par la suite. En 2023, le démarrage du chantier du barrage de Sambangalou au Sénégal a permis de lancer les premières formations et d'esquisser les prémices du centre de formation en partenariat avec le lycée technique industriel et minier Mamba Guirassy de Kédougou. Ce partenariat permet la formation de jeunes du district de Kédougou et leur embauche sur le chantier.

**VINCI Energies au Bénin** a mené parallèlement un certain nombre d'actions, notamment dans le cadre du Projet d'accès durable et sécurisé du Bénin à l'énergie électrique (PADSBEE), démarré en 2021 et dont la fin du chantier est prévue en 2024. Ce projet, dont l'ampleur est presque inédite au Bénin, est particulièrement structurant pour le pays et a pour objectif d'apporter l'électricité à 70 % de la population béninoise, le taux d'accès à l'électricité actuel étant de 35 %. VINCI Energies au Bénin a recours à l'emploi local pour la quasi-totalité de la main-d'œuvre. Aussi, les équipes entretiennent des liens de proximité avec les communautés locales, et un collaborateur de VINCI Energies au Bénin se consacre au traitement des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux sur place. Plus de 700 tables et bancs fabriqués par des entreprises locales ainsi que des tenues d'écoliers ont notamment été fournis à une école.

### 2.1.3 Entreprise citoyenne et solidaire

Là où elles sont présentes, les entreprises du Groupe soutiennent des actions de solidarité et de développement. Adaptées aux enjeux locaux, celles-ci diffèrent en fonction des territoires d'implantation et de leur réalité socio-économique. Elles varient aussi selon la nature des projets menés par les filiales (grand chantier à durée limitée ou travaux récurrents), le caractère pérenne ou non de l'implantation, etc.

Dans le cadre du projet d'autoroute Bogotá-Girardot en Colombie, **VINCI Construction Grands projets** a lancé dès 2019 le programme Semillero Rosa. Ce dernier permet aux femmes des villes situées à proximité du tracé de l'autoroute de se former aux métiers du BTP. Ces femmes étudient sur place dans des établissements d'enseignement certifiés. Elles sont employées par le projet, qui finance leur parcours de formation. Cinq femmes ont ainsi été formées à la conduite de véhicules lourds en 2021 et 14 en 2022. En 2023, 112 femmes ont eu accès à une formation pour l'un des cinq métiers proposés : opératrice de machinerie lourde, conductrice de véhicules lourds, mécanicienne, agente de construction et soudeuse. Cette initiative est née de la volonté d'avoir un impact social sur les 13 municipalités et les deux départements concernés par le développement du projet. Elle a pour vocation de faire bénéficier aux femmes résidant aux environs du projet d'un emploi, d'une éducation de qualité et de compétences techniques utiles dans le secteur du BTP. La grande majorité de ces femmes viennent des municipalités de Fusagasugá, Silvania, Bosachoque, Subia et Melgar.

Vía Sumapaz, filiale de **VINCI Highways (VINCI Concessions)**, concessionnaire de l'autoroute Bogotá-Girardot, a été récompensée en 2023 pour son engagement auprès des réfugiés vénézuéliens avec la mise en place de l'aire d'accueil Vía Esperanza. Vía Sumapaz a ainsi obtenu le prix Communauté du GRI Infra Awards – Andean pour son soutien humanitaire aux migrants en transit. Depuis 2019, Vía Esperanza a soutenu plus de 40 000 migrants dans leur transit le long de l'autoroute Bogotá-Girardot, grâce à la fourniture d'eau et de nourriture, de kits de sécurité routière et de soins médicaux primaires.

**VINCI Energies** a signé, en juin 2022, un partenariat de quatre ans avec l'Unicef pour soutenir des projets au Bénin, au Brésil et au Timor oriental, qui permettront d'offrir aux enfants une éducation de qualité via l'accès au numérique. Près de 20 000 enfants bénéficieront d'un meilleur accès à l'éducation et pourront développer leurs propres compétences numériques, essentielles pour leur future vie professionnelle.

Depuis son lancement, il y a seize ans, le programme **Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa)** soutient des projets favorisant l'initiative économique et l'accès aux services essentiels à travers un double accompagnement reposant sur un appui financier et un mécénat de compétences des salariés via le parrainage d'un collaborateur. Il concerne des porteurs de projets locaux dans de nombreux domaines (éducation, santé, énergie, artisanat local, autosuffisance alimentaire, etc.) et accorde une attention particulière aux femmes porteuses de projets. Depuis sa création, 355 projets, pour un montant total de plus de 6,4 millions d'euros, ont été soutenus dans 22 pays. En 2023, 23 nouvelles initiatives économiques et sociales ont été appuyées, pour un budget de près de 518 000 euros.

À titre d'exemple, deux projets emblématiques ont été financés :

- la construction d'un cabinet médical pour enfants et jeunes vivant dans la rue, pour le Samusocial au Burkina Faso ;
- la mise en place d'une unité de production de serviettes hygiéniques réutilisables, en Ouganda.

#### Activité d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique en 2023

	Nombre de projets soutenus		Total	Nombre de pays concernés	Montant total (en milliers d'euros)
	Aide à l'accès aux services essentiels	Aide à l'initiative économique			
2023	12	11	23	13	518
2022	15	11	26	11	551
2021	13	11	24	10	507

#### Fondation VINCI pour la Cité

Le groupe VINCI encourage l'engagement citoyen de ses salariés et de ses entreprises au cœur des territoires. Cet engagement se traduit via ses fondations d'entreprise et fonds de dotation, pour soutenir des projets locaux visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragiles.

Depuis 2002, la Fondation VINCI pour la Cité a soutenu près de 4 250 projets, grâce à l'engagement de plus de 9 300 collaborateurs des entreprises du groupe VINCI, et 64 millions d'euros d'aides ont été attribués. Elle compte parmi les plus importantes fondations privées françaises, tant par la dotation financière que par le nombre de projets auxquels elle apporte sa contribution. Elle s'inscrit dans la volonté du Groupe d'être un acteur au plus proche des territoires dans la durée.

Afin de s'adapter aux divers contextes locaux et d'ancrer l'engagement citoyen au cœur des territoires, la Fondation VINCI pour la Cité a opté pour une organisation décentralisée avec sept responsables régionaux qui interviennent au plus près des acteurs, dont le milieu associatif en premier lieu.

**64 M€**

de soutien à des associations  
par les fondations du Groupe  
depuis 2002

Ce sont au total 17 structures de mécénat qui ont été créées dans le monde pour proposer à l'ensemble des salariés du Groupe des dispositifs leur permettant de s'engager durablement auprès de structures d'intérêt général œuvrant dans la lutte contre l'exclusion.

Au total, plus de 7,1 millions d'euros ont été versés en 2023 par les entreprises du Groupe à ces fondations, qui ont soutenu 632 projets autour de l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragilisées, avec un enjeu en faveur des jeunes et des territoires particulièrement fragilisés.

**7,1 M€**

de soutien à des associations  
par les fondations du Groupe  
en 2023

### Activités des fondations du Groupe contre l'exclusion et pour l'insertion en 2023

Pays	Nombre de projets soutenus	Nombre de collaborateurs engagés	Montants versés aux fonds et fondations (en euros)
France	423	1 782	5 075 327
<i>dont Fondation VINCI pour la Cité</i>	<i>372</i>	<i>1 727</i>	<i>4 500 000</i>
<i>dont SEA pour la transition des territoires</i>	<i>26</i>	<i>-</i>	<i>175 000</i>
<i>dont Chantiers et territoires solidaires</i>	<i>25</i>	<i>55</i>	<i>400 327</i>
Allemagne	24	29	350 000
Belgique	15	24	296 500
Espagne	12	14	100 000
Grèce	5	5	10 000
Pays-Bas	7	9	115 000
République tchèque	17	25	46 000
Royaume-Uni, Irlande et île de Wight	52	59	357 000
Slovaquie	19	19	85 500
Portugal	17	17	372 603
Pays nordiques	16	19	102 500
Colombie	5	7	22 000
Nouvelle-Zélande	11	11	50 000
Canada	9	12	139 000
<b>Total</b>	<b>632</b>	<b>2 032</b>	<b>7 121 430</b>

En 2023, plus de 2 030 collaboratrices et collaborateurs ont donné de leur temps pour des actions solidaires dans tous les territoires où VINCI est présent. Leur engagement est facilité par la plateforme d'engagement dédiée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, VINCI Solidarity. Lancée pendant la crise sanitaire, la plateforme ne cesse d'évoluer et de s'enrichir de missions de la part de nouvelles associations nationales et locales.

Afin de démultiplier l'action de son équipe, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité s'est dotée depuis 2017 d'un réseau d'ambassadeurs présents sur l'ensemble des territoires en France. 113 salariés volontaires se sont ainsi proposés pour accompagner les porteurs de projets, favoriser l'implication des collaborateurs et améliorer le suivi des actions réalisées, en étant toujours au plus près du terrain.

Depuis 2010, les appels à projets « Cité solidaire » ciblent les petites associations situées dans des territoires fragiles. En 2023, trois appels à projets ont été lancés en France, à Troyes, à Cherbourg et à Saint-Gilles, et un appel en Allemagne, à Cottbus. Au total, 51 territoires ont bénéficié de ce programme en France et à l'international, depuis sa création.

Ce programme a été complété par un projet de mobilité solidaire d'ampleur sur le département de la Corrèze afin de permettre à des personnes isolées et vulnérables d'avoir accès à un véhicule pour pouvoir réaliser leurs démarches administratives et faciliter ainsi leur retour à l'emploi. L'association ADER Mobilité a ainsi pu, grâce à un soutien financier, acheter 12 véhicules qui permettent aux personnes dans le besoin de pallier leurs difficultés de mobilité. Six mois après le lancement, ce sont déjà plus de 30 personnes qui ont pu bénéficier de ce service.

Dans cette même volonté d'ancrage territorial, la Fondation VINCI pour la Cité a soutenu, en 2023, 12 associations au travers de son engagement dans les programmes Dotation d'action territoriale (DAT) déployés par la Break Poverty Foundation sur l'ensemble du territoire français. Ce dispositif innovant facilite l'engagement des entreprises sur un territoire aux côtés des associations œuvrant en faveur de la prévention de la pauvreté des jeunes et dans la lutte contre le déterminisme social. En 2023, la Fondation VINCI s'est engagée dans l'accompagnement de six nouveaux programmes DAT, soit dix au total depuis le lancement du dispositif en 2019.

La Fondation VINCI pour la Cité, au travers de son soutien tant financier qu'humain de projets au plus près des territoires, contribue à l'ambition du groupe VINCI d'être un acteur des territoires durable et responsable.

### 2.1.4 Relations avec les parties prenantes externes et modalités de dialogue avec celles-ci (dont clients, usagers et riverains)

#### • Politique générale de dialogue avec les parties prenantes

Au-delà du positionnement des entreprises de VINCI dans la chaîne de valeur qui impose dialogue et concertation avec l'ensemble des parties prenantes des projets, le Groupe souhaite en faire une opportunité et un élément de création de valeur pour tous. Le Groupe encourage ses entreprises à l'ouverture et au dialogue avec les parties prenantes, ce qui constitue l'un des engagements affichés dans le Manifeste VINCI. Si les choix en matière d'infrastructures, de transport, de cadre de vie ou d'énergie ainsi que les stratégies d'implantation relèvent de la décision publique ou du client privé, ce sont en pratique les entreprises VINCI qui assument la relation de proximité avec les populations riveraines ou locales, les associations et les usagers.

Afin de prendre en considération les attentes des parties prenantes et de proposer des solutions satisfaisantes pour tous, VINCI s'est doté d'un outil simple de cartographie : REFLEX. Cette plateforme collaborative à la disposition de tous, dans toutes les entités du Groupe, complète et renouvelle les outils traditionnels de la concertation : réunions publiques, visites de sites, etc. Elle permet aux utilisateurs d'identifier chacune des parties prenantes, de les cartographier et de les hiérarchiser en fonction de l'influence réciproque et de la volonté de dialogue.

En ligne avec cette approche, VINCI consulte régulièrement ses parties prenantes dans le champ de l'innovation sociale et des droits humains dans le cadre de six initiatives collaboratives auxquelles l'entreprise a adhéré : Leadership Group for Responsible Recruitment, Building Responsibly, Global Deal, Global Compact, Entreprises pour les droits de l'homme (EDH) et Business for Inclusive Growth (B4IG). La participation active à ces initiatives ainsi que les rencontres et échanges qui en découlent permettent à VINCI de promouvoir des partenariats et des initiatives conjointes, ou encore de coconstruire sa démarche avec un très large éventail de parties prenantes (gouvernements, entreprises, syndicats, associations, universités, institutions internationales, etc.). Ce partage multipartite est essentiel pour être à l'écoute des attentes et développer conjointement des approches et actions adaptées pour répondre aux défis posés par les mutations de la société. Les actions de ces coalitions sont détaillées dans le paragraphe 4.3.5 du Plan de vigilance : Une participation active au sein d'initiatives collaboratives pour développer une capacité d'influence, pages 273-274.

#### • Politique générale de dialogue avec les clients et usagers

Une majorité des clients de VINCI sont des collectivités et des entreprises avec qui le Groupe noue des partenariats de long terme (autoroutes, aéroports, stades, etc.) dans l'objectif de renforcer et maintenir une relation de confiance. Les relations avec les clients directs ou les usagers sont également cruciales, dès la phase de conception des projets, en raison de l'impact potentiel des chantiers sur les riverains et parce qu'elles sont un indice significatif de l'acceptabilité sociétale des ouvrages.

Des dispositifs et des actions de dialogue, de concertation et d'échanges avec les parties prenantes des projets et les acteurs des territoires, tels que les élus, les collectivités locales, les services de l'État, les associations d'usagers ou les populations riveraines des infrastructures et équipements, sont déployés par les entreprises du Groupe.

À titre d'exemples :

- dès la phase d'études, VINCI Autoroutes s'engage à dialoguer avec les élus, les riverains et les associations à propos des projets d'autoroutes, pour trouver les solutions les plus adéquates aux différentes situations. Un site dédié par chantier, des interviews d'experts, une foire aux questions, des portes ouvertes, des agents de liaison qui réalisent du porte-à-porte avec les riverains sont des exemples d'actions menées par le pôle ;
- les huit aéroports du Brésil (VINCI Airports) organisent régulièrement des actions avec les différentes parties prenantes. Entre autres initiatives, des réunions publiques ont été menées entre les directions des aéroports et les maires et gouverneurs des villes et États dans lesquels les aéroports sont situés ;
- dans le cadre de son projet de construction d'un site de maintenance et de remisage des trains à Marcheprime près de Bordeaux, LISEA mène une concertation avec les élus locaux et organise régulièrement des réunions publiques d'information à destination des riverains du futur site. Quatre réunions publiques d'information ont eu lieu en 2023.

#### • Actions en faveur de relations durables avec les clients et usagers

Avec la volonté de construire et d'entretenir des relations durables avec ses parties prenantes, les entreprises du Groupe tendent également à anticiper les besoins et attentes de leurs clients et des usagers des infrastructures et équipements qu'elles conçoivent, réalisent ou exploitent, en développant des solutions innovantes au service du bien-être, de l'écoute, de la satisfaction, de la sécurité ou d'une meilleure information des usagers.

#### Écoute et satisfaction

VINCI Airports s'attache continuellement à satisfaire les passagers et à améliorer la qualité de ses services et de l'expérience client. Parmi les actions déployées dans les aéroports en France et à l'international peuvent être citées : la rénovation des infrastructures et la mise à jour des nouvelles technologies pour fluidifier le parcours des passagers, comme avec la mise en place de la biométrie (aéroports Lyon-Saint Exupéry, de Lisbonne, Kansai International et l'aéroport international de Saint-Domingue), l'utilisation de l'intelligence artificielle pour optimiser les passages à la sécurité (aéroports de Lyon et Londres Gatwick), le développement de solutions pour éviter la destruction des objets confisqués lors du contrôle des passagers (aéroport Lyon-Saint Exupéry), l'aménagement des espaces de loisirs et de commerces (aéroports Lyon-Saint Exupéry, Osaka Itami, Las Américas, Kansai International, Salvador Bahia, etc.). Des enquêtes de satisfaction sont menées régulièrement, via des organismes indépendants (ACI, Skytrax) ou, dans certains aéroports, au moyen des bornes Skiplly, qui permettent de recueillir en temps réel le retour d'expérience des voyageurs grâce à des boutons connectés, disséminés dans les aéroports.

VINCI Autoroutes développe une relation constructive avec ses clients en étant à l'écoute de leurs usages et de leurs besoins, notamment grâce à la mise en place d'outils d'information à leur attention. Les réseaux de VINCI Autoroutes ont poursuivi le développement de leurs services tels que le fil X (ex-Twitter), le site Internet dédié, l'application VINCI Autoroutes, la radio VINCI Autoroutes et le numéro clients (3605). VINCI Highways à l'international dispose de services similaires, tels que des radios ou des chatbots, pour enrichir l'expérience client tout en améliorant leur sécurité.

## Sécurité

En plus d'un travail continu pour améliorer la qualité de service apportée à ses clients et des enquêtes de satisfaction menées régulièrement, VINCI, dans ses activités liées à la mobilité, attache une importance particulière au risque routier. Celui-ci concerne les collaborateurs du Groupe (plusieurs dizaines de milliers de véhicules et d'engins de chantier) et les centaines de millions de clients qui fréquentent chaque année les routes, les autoroutes concédées ainsi que les aéroports de VINCI Airports. Les campagnes de sensibilisation et d'information y sont récurrentes, ainsi que des formations spécifiques destinées aux publics les plus exposés.

En France, la Fondation VINCI Autoroutes est particulièrement engagée dans la prévention des risques liés à la somnolence et l'inattention au volant. Via son programme de recherche, la Fondation finance plusieurs études scientifiques et enquêtes portant sur les comportements sur la route et contribue à mettre à la disposition des conducteurs et du grand public des outils d'information.

En février 2023, la Fondation VINCI Autoroutes a publié avec la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (FNEPE) les résultats d'une étude inédite sur le sommeil des adolescents et la place accordée au sommeil dans la famille. Financée par la Fondation et pilotée par Carmen Schröder, professeure de pédopsychiatrie au CHRU de Strasbourg et spécialiste du sommeil, cette étude a été menée par une équipe de chercheuses des universités de Paris-Nanterre et de Strasbourg auprès de 115 jeunes et parents qui ont été interrogés sur leur sommeil et leur qualité de vie. Les résultats font apparaître un déficit chronique de sommeil chez les adolescents et mettent clairement en évidence un lien avec le mode de vie et les habitudes de sommeil des parents. La mauvaise hygiène de sommeil constatée chez certains adolescents a des effets délétères sur leur qualité de vie, en particulier sur l'humeur, les résultats scolaires et les performances sportives. Fortes de ces résultats, la Fondation et la FNEPE ont rappelé l'importance d'adopter au sein de la famille des règles et rituels favorables à une bonne qualité de sommeil.

En mai 2023, la Fondation VINCI Autoroutes a livré les résultats de son nouveau baromètre de la conduite responsable (10<sup>e</sup> édition européenne). Cette vaste enquête, réalisée auprès de plus de 12 400 personnes dans 11 pays européens, dresse un état des lieux des comportements des Européens au volant pour contribuer à mieux orienter les messages de prévention dans chaque pays. Les résultats font apparaître notamment, chez les jeunes de moins de 35 ans, une surreprésentation des conduites à risque liées aux usages des smartphones, à la consommation d'alcool ou de drogues et à la somnolence au volant. Dans le prolongement de ce baromètre, la Fondation VINCI Autoroutes a publié, en novembre 2023, les résultats d'une nouvelle enquête européenne réalisée par Ipsos sur le partage de la route. Cette étude évalue les comportements des Européens confrontés à la cohabitation entre différents modes de déplacement et fait notamment apparaître que 96 % des usagers de la route craignent le comportement à risque des autres. Elle montre aussi qu'à l'heure de l'accélération du développement des modes de déplacement actifs, en particulier du vélo, le partage de la route, et plus largement de l'espace public, requiert une faculté d'adaptation de chacun et témoigne de la nécessité de sensibiliser l'ensemble des usagers au respect d'autrui et des règles, de façon à permettre une coexistence harmonieuse des usages.

En juillet 2023, face au nombre inacceptable de fourgons d'intervention heurtés sur l'autoroute, VINCI Autoroutes et la Fondation VINCI Autoroutes ont renouvelé leur opération choc itinérante intitulée « Quand allez-vous percuter ? » pour inciter les conducteurs à prendre conscience de la gravité de certains comportements et leur rappeler la règle dite du « corridor de sécurité ». Cette opération a reçu un très large écho médiatique et a également fait l'objet d'une importante campagne de communication en ligne. Accompagnée de la diffusion sur les réseaux sociaux d'un clip de sensibilisation, la campagne a généré plus de 56 millions de vues.

De manière générale, de nombreuses actions de sensibilisation concernant la sécurité routière et la sécurité des personnels d'intervention ont été menées sur les différents réseaux tout au long de l'année, à l'attention de diverses catégories d'usagers.

## Évolution des accidents sur le réseau exploité VINCI Autoroutes

	2023	2022
Réseau VINCI Autoroutes exploité (en kilomètres)	4 436	4 436
Trafic (en milliards de kilomètres parcourus)	54	53
Nombre d'accidents par milliard de kilomètres parcourus	216	222
Nombre d'accidents mortels par milliard de kilomètres parcourus	1,6	1,6
Nombre de personnes tuées par milliard de kilomètres parcourus	1,8	1,8

## 2.2 Les relations entretenues avec les fournisseurs et sous-traitants

### 2.2.1 Une démarche Groupe d'achats responsables

Les achats sont un levier de performance clé, à la fois financière et durable, pour les activités et l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe. Ils permettent d'optimiser les coûts, de sécuriser les approvisionnements et de maîtriser les risques, tout en assurant de développer des relations durables avec les partenaires stratégiques du Groupe et des pôles. Améliorer la traçabilité de ses achats, savoir identifier les risques et impacts RSE à chaque étape de ses chaînes d'approvisionnement, décarboner son scope 3 amont, ou encore mettre en œuvre les outils et dispositifs adaptés en fonction du niveau d'exposition de ses fournisseurs sont autant de défis que le Groupe et les pôles intègrent à leurs réflexions. L'atteinte des objectifs du Groupe à travers l'acte d'achat ne se fera qu'à travers la coconstruction avec les parties prenantes et en jouant un rôle de partenaire responsable.

La part des achats dans le chiffre d'affaires du Groupe est importante et reste stable depuis plusieurs années, elle représente 56 % à fin 2023 (57 % à fin 2022). Elle se décompose en 15,8 milliards d'euros d'achats de matières (14,9 milliards d'euros en 2022), 7,6 milliards d'euros d'achats de services extérieurs (6,7 milliards d'euros en 2022) et 13,7 milliards d'euros de prestations de sous-traitance (11,8 milliards d'euros en 2022).

## Part des achats dans le chiffre d'affaires

(en milliards d'euros)	2023	2022	Évolution
Montant total des achats	38,8	34,9	11,2 %
Part des achats dans le chiffre d'affaires	56 %	57 %	(1,8 %)
dont achats consommés	15,8	14,9	6,0 %
dont achats de services extérieurs	7,6	6,7	13,4 %
dont prestations de sous-traitance (hors les charges de construction des sociétés concessionnaires)	13,7	11,8	16,1 %
dont personnel intérimaire	1,7	1,6	6,2 %

Tout au long de l'année 2023, VINCI a poursuivi le déploiement de sa démarche d'achats responsables, dont l'ambition est la prise en compte systématique des enjeux sociaux, sociétaux, éthiques et environnementaux pertinents, dès l'étape de sélection de ses partenaires et à chaque étape du processus achats. Les critères permettant de qualifier un achat responsable et les différentes actions à mettre en œuvre pour prendre en compte ces critères figurent dans le guide pratique des achats responsables du Groupe.

La gouvernance de la fonction achats est structurée et permet d'assurer la diffusion de cette démarche responsable aux différents niveaux du Groupe :

- un **comité Achats VINCI** est sponsorisé par un membre du comité Exécutif en tant que référent achats Groupe et composé des référents achats du Groupe et des représentants VINCI des lignes fonctionnelles concernées (environnement, RSE, éthique et juridique). Le directeur de la coordination Achats Groupe en assure l'animation et le secrétariat. Réuni quatre fois par an, le comité a pour objectif de définir et superviser la mise en œuvre de la politique achats du Groupe ;
- le **comité des Directeurs achats** met en œuvre les décisions prises par le comité Achats VINCI. Constitué des directeurs et responsables achats de chacun des pôles et divisions de VINCI, il a pour mission de coordonner les initiatives et les actions des pôles. L'animation et le secrétariat sont également confiés au directeur de la coordination Achats Groupe.

Par ailleurs, des instances relais transverses sont en place au service des opérations et des entreprises du Groupe :

- une **coordination Achats Groupe**, placée sous l'autorité du référent achats Groupe. Elle est au service des opérationnels, et travaille en étroite collaboration avec les lignes fonctionnelles concernées et les directions des achats des pôles et des filiales, au travers d'un large réseau d'acheteurs, et met en place des contrats-cadres de référencement de fournisseurs en lien avec leurs utilisateurs internes locaux. Cette instance veille à ce que les lignes directrices achats du Groupe soient correctement mises en œuvre par les pôles. Par ailleurs, elle a aussi vocation à développer et maintenir les outils d'agrégation de données et de partage d'information à l'échelle du Groupe ;
- des **clubs pivots Achats** présents dans six régions françaises et dans les principaux pays d'opération du Groupe, rattachés aux clubs pivots dirigeants, qui ont pour rôle de contribuer à l'amélioration des synergies achats et de diffuser et mettre en œuvre la politique achats Groupe localement ;
- un **comité Achats responsables** qui est au service des directions achats des pôles et des divisions du Groupe, et qui a pour mission d'assurer l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus achats, mais aussi de piloter des actions ou projets transverses reliant la fonction achats aux fonctions environnementale, sociétale, sociale et éthique. Ce comité est constitué des directeurs et responsables achats de chacun des pôles et divisions de VINCI. L'animation et le secrétariat sont assurés par le responsable des achats responsables VINCI, qui assure l'interface entre les fonctions achats du Groupe et les fonctions traitant des enjeux RSE (environnement, responsabilité sociétale et éthique).

### 2.2.2 Des relations locales et durables avec les fournisseurs et sous-traitants

L'ancrage territorial du Groupe dans ses pays d'opération est fort grâce à ses activités directes, mais également grâce à ses achats. En effet, le recours à des fournisseurs comme à des sous-traitants locaux est important et relève d'une volonté de l'entreprise de contribuer au développement socio-économique des territoires de manière durable. Le Groupe s'attache également à promouvoir des relations équilibrées et inscrites dans la durée avec ses fournisseurs et sous-traitants, en favorisant notamment un dialogue constructif et durable.

L'étude conduite par le cabinet Utopies® en 2021 sur les retombées socio-économiques de l'activité de VINCI en France a démontré que la chaîne d'approvisionnement, concernant des activités d'énergie, de construction ou des activités concessionnaires, est majoritairement concentrée sur les fournisseurs directs de rang 1. Ainsi, en France, 59 % des fournisseurs de VINCI sont de rang 1, tous types d'achats confondus, et si l'on se concentre sur les fournisseurs dans le secteur du BTP, ce chiffre s'élève à 90 %.

De plus, au niveau du Groupe et dans chacun de ses projets, VINCI favorise une approche partenariale avec ses fournisseurs et développe des relations de proximité avec les petites et moyennes entreprises. L'étude d'Utopies® a montré que 49 % des achats du Groupe et de ses pôles sont réalisés auprès de TPE et de PME. Concernant des familles d'achats clés pour les activités des entreprises du Groupe, telles que les agences de travail temporaire ou la location de matériel de chantier, la stratégie du Groupe a été de référencer un nombre important de partenaires locaux et régionaux afin d'assurer un maillage géographique de l'ensemble du territoire et de travailler avec le tissu d'acteurs économiques locaux. L'ancrage territorial des fournisseurs est ainsi pris en compte dans le processus de sélection des consultations. À ce jour, 65 % des entreprises référencées par le Groupe en France sont de petites et moyennes entreprises avec une empreinte sur l'ensemble du territoire, et il en est de même du réseau d'entreprises locales du Groupe.

Par ailleurs, VINCI s'engage à développer une collaboration forte avec ses partenaires stratégiques. Le Groupe est persuadé que les initiatives collaboratives sectorielles et par filière sont des atouts majeurs pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement plus vertueuses et durables. En 2023, VINCI a par exemple mené, avec d'autres entreprises membres de l'initiative sectorielle Business for Inclusive Growth (B4IG), un travail important permettant la création du Fair Recruitment Toolkit for Employers & Service Providers. Cet outil est décrit plus en détail dans le paragraphe 4.3 du Plan de vigilance : La vigilance en matière de droits humains, pages 269-279.

VINCI est également attentif à la prise en compte et à l'intégration des structures d'insertion, des entreprises adaptées (EA), des établissements et services d'aide par le travail (Esat). Ainsi, sur l'ensemble des entreprises de travail temporaire référencées par le Groupe, 43 % sont des entreprises de travail temporaire d'insertion (Etti), réparties sur tout le territoire français. D'après l'étude socio-économique d'Utopies®, VINCI réalise 40 millions d'euros d'achats auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France, soutenant ainsi des entreprises adaptées, des entreprises d'insertion, des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq), etc. Par ailleurs,

VINCI Insertion Emploi (ViE) a développé un nouveau service d'accompagnement auprès des entités de VINCI Autoroutes (directions de la maîtrise d'ouvrage d'Escota et d'ASF) dans le cadre de leurs achats socialement responsables. Cette démarche constitue un acte volontaire de la part de ces filiales, qui intègrent des engagements sociétaux dans la passation de leurs marchés (achats de fournitures, travaux, etc.), notamment dans la sélection de leurs partenaires ou dans le recours à des personnes en insertion, favorisant ainsi la collaboration avec des acteurs de l'ESS du territoire.

Enfin, cet engagement pour des relations équilibrées, constructives et durables avec les fournisseurs et sous-traitants se traduit également par la mise en place d'un indicateur de dépendance économique afin de veiller à ce qu'aucun fournisseur ne soit mis en position de risque du fait d'une part trop importante de chiffre d'affaires réalisé avec VINCI. Cet indicateur est contrôlé annuellement, et une attention particulière est portée sur les petites et moyennes entreprises. Si un fournisseur apparaît comme trop dépendant, un plan de progrès est déployé afin de l'encourager à diversifier son portefeuille clients. Par ailleurs, cet indicateur est suivi notamment dans le cadre d'une non-prolongation de contrat ou pour une consultation en vue d'un nouvel appel d'offres. Des actions sont alors développées, et les fournisseurs sont accompagnés vers des solutions équivalentes et une indépendance économique.

## 2.2.3 La prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans les achats du Groupe

### • La démarche d'identification et d'évaluation des risques liés aux achats

Parmi les principes permettant de définir un achat responsable, VINCI considère que le respect des droits humains et des normes internationales du travail dans sa chaîne d'approvisionnement est essentiel. Le Groupe tend également à rechercher des solutions innovantes en faveur de l'environnement, du climat et de la transition énergétique pour non seulement prévenir les risques, mais également accroître la performance environnementale de ses achats. Pour ce faire, des critères environnementaux et sociaux sont intégrés dans les cahiers des charges et les contrats-cadres du Groupe, et pris en compte dans le choix des fournisseurs et des produits. Ils prennent en considération l'impact environnemental des produits ou des services, les conditions sociales de leur production, ou encore les engagements sociétaux des fournisseurs. Pour les familles d'achats les plus stratégiques, du fait de leur volume ou des risques qu'elles peuvent engendrer, des analyses spécifiques sont conduites pour évaluer les fournisseurs en fonction des enjeux qui leur sont propres.

Ainsi, la coordination Achats Groupe réalise une évaluation des fournisseurs qui prend en compte leur performance sociale, sociétale et environnementale, et les acheteurs du Groupe ont un objectif individuel visant à intégrer ces critères dans les contrats qu'ils négocient. Un comité réunissant les fonctions extra-financières et achats responsables travaille sur chaque appel d'offres pour analyser en profondeur les spécificités de chaque famille d'achats concernée, cartographier ses risques, évaluer les fournisseurs au travers d'un questionnaire extra-financier spécifique adapté aux enjeux, qui s'ajoute au questionnaire générique établi pour tout type d'achat. Selon les résultats obtenus lors de son évaluation extra-financière, un fournisseur peut être exclu du processus d'appel d'offres ou se voir proposer un plan de progrès et un plan d'action. Des audits ou actions de vérification de la mise en œuvre de ces plans sont menés. Les pôles et les divisions conduisent également cette démarche d'évaluation des fournisseurs.

Afin de permettre une analyse plus fine, et du fait de la pluralité des activités, et donc des enjeux RSE des métiers, cinq cartographies permettant d'identifier les risques droits humains, santé-sécurité et environnementaux des principales catégories d'achats VINCI ont été réalisées au niveau du réseau d'entreprises de proximité en France de VINCI Construction (divisions Bâtiment France et Génie civil France, Route France et Réseaux France), VINCI Energies en France, VINCI Airports et VINCI Autoroutes. En tout, 75 % des dépenses achats de VINCI en France ont été cartographiées, permettant de visualiser, au sein d'une sixième cartographie Groupe, l'ensemble des catégories d'achats ayant, de façon inhérente, le plus d'impacts sur la société et l'environnement et/ou étant particulièrement critiques pour la continuité des approvisionnements ou l'atteinte des objectifs stratégiques. Afin d'en assurer la pertinence et d'embarquer les divisions, ce travail a été mené de manière collégiale et multipartite avec de nombreux experts métiers, environnementaux, sociaux et des équipes opérationnelles. La méthodologie de cotation est commune à l'ensemble des pôles et a été réalisée via des ateliers et des entretiens avec les différents experts pour chaque catégorie d'achats.

Ces exercices de cartographie, particulièrement structurants pour la coordination de la démarche d'achats responsables, ont permis d'identifier les principaux risques sociaux et environnementaux d'une soixantaine de familles d'achats stratégiques, regroupées en 27 catégories d'achats. Parmi les catégories d'achats dont la criticité et les niveaux de risques RSE identifiés sont particulièrement élevés pour certaines divisions, on retrouve la sous-traitance de pose d'armatures, les prestations de collecte et traitement des déchets, ainsi que les fournitures de câbles. Fin 2023, trois groupes de travail pilotes, pour chacune de ces trois catégories d'achats, ont été constitués avec le Groupe et les divisions VINCI Energies en France (câbles), et Bâtiment France et Génie civil France (sous-traitance et déchets) de VINCI Construction. L'objectif de ces échanges est d'affiner le travail de cartographie des risques en réalisant une analyse détaillée des risques RSE des principaux fournisseurs des catégories d'achats citées, selon une méthodologie répliquable, par la suite, à toutes les catégories d'achats cartographiées. Ces analyses permettront de définir une feuille de route spécifique à chaque famille d'achats, en adaptant les actions à mettre en place et le niveau d'effort à fournir en fonction du niveau d'exposition aux risques RSE du fournisseur.

Au-delà du travail spécifique mené sur ces trois catégories d'achats, les autres divisions du Groupe conduisent des travaux approfondis sur la définition et le déploiement des plans d'action. À titre d'exemple et suite au travail de cartographie des risques, les divisions Route France et Réseaux France de VINCI Construction ont, entre autres, formalisé une feuille de route achats responsables couvrant l'ensemble de leurs achats. Des plans d'action spécifiques ont par la suite été rédigés, en priorité pour trois familles d'achats stratégiques : négoce travaux publics (fournitures de chantier), transport et location d'engins avec chauffeur, et gestion des déchets. Des actions spécifiques concernant les contrôles à renforcer, les processus de reporting, la sélection, l'évaluation ou encore l'accompagnement des fournisseurs ont été définies et priorisées par catégorie d'achats.

### • La formation achats responsables

Développer le niveau de connaissance et former tous les collaborateurs effectuant des achats à la prise en compte systématique des enjeux de durabilité est un élément clé de la réussite du déploiement de la démarche d'achats responsables. Le Groupe mobilise donc différents moyens pour renforcer les compétences et les expertises en matière d'achats responsables :

– une première étape de sensibilisation a été construite au travers d'un e-learning achats responsables permettant une meilleure appropriation du guide pratique des achats responsables du Groupe. Cet e-learning est disponible en cinq langues, et est destiné à l'ensemble des collaborateurs, tous métiers confondus. Au 31 décembre 2023, plus de 4 000 collaborateurs ont suivi ce module ;

- cette étape de sensibilisation étant essentielle pour continuer d'étendre et renforcer la démarche d'achats responsables, chaque occasion de rappeler la responsabilité de tous sur ces sujets est saisie et fait l'objet, en interne, de présentations, conférences, tables rondes lors de réunions métiers, de clubs pivots Achats, de comités de coordination, etc. Par exemple, la Journée nationale achats des divisions Bâtiment France et Génie civil France, organisée le 12 décembre 2023 et rassemblant plus d'une centaine d'acheteurs, responsables et directeurs achats, a été entièrement consacrée aux achats responsables ;
- une formation plus approfondie dédiée à la fonction achats du Groupe est par ailleurs dispensée depuis 2021 aux collaborateurs occupant des fonctions clés pour les achats du Groupe. Au 31 décembre 2023, plus d'une centaine de collaborateurs ont suivi cette formation, et plus d'une trentaine d'ambassadeurs-formateurs, au sein des pôles de métiers, ont suivi une formation de formateurs pour déployer à leur tour les outils et méthodologies dans leurs périmètres respectifs. Afin de répondre aux besoins croissants de montée en compétences sur les enjeux de durabilité et d'assurer la pertinence de cette formation approfondie, une refonte du contenu est en cours au niveau du Groupe et sera déployée en 2024 ;
- pour répondre à des besoins plus spécifiques et embarquer le plus de collaborateurs possible, le Groupe travaille également, en collaboration avec les divisions, au développement de formations achats responsables, au format et au contenu mieux adaptés à diverses fonctions.

#### • La démarche en matière de sous-traitance responsable

La priorité du Groupe est de conserver les compétences et les métiers techniques en interne. Néanmoins, de nombreux marchés, ainsi que le positionnement croissant de certaines entités comme entreprises générales pour des projets à forte dimension technique ou très spécialisés, peuvent amener à un certain pourcentage de sous-traitance. VINCI s'attache à ce que ses sous-traitants veillent au respect de la réglementation en vigueur dans les pays où ces sociétés interviennent.

Déployée en 2014, la *Charte relations sous-traitants* de VINCI détaille le contenu des engagements du Groupe en matière de sous-traitance : conditions de sécurité des sous-traitants comparables à celles des équipes du Groupe, relations commerciales durables, organisation d'appels d'offres loyaux, transparence dans les relations d'affaires, coopération avec les entreprises locales et respect des valeurs de VINCI. Les actions en matière de santé-sécurité sont plus précisément décrites dans le paragraphe 4.2. du Plan de vigilance : La vigilance en matière de santé et de sécurité des personnes (pages 261-269). De même, dès 2018, afin de renforcer sa vigilance et sa maîtrise du risque social dans la sous-traitance, VINCI a lancé des démarches d'évaluation des pratiques visant notamment à lutter contre le travail illégal et prévenir les risques sociaux. Ces démarches sont présentées dans le Plan de vigilance aux paragraphes 4.3.4 : L'évaluation de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs (pages 272-273) et 4.3.7. : Une vigilance renforcée en matière de lutte contre le travail forcé et le travail illégal (pages 276-279).

## 2.3 Le respect des droits humains

La démarche de VINCI en matière de droits humains et ses actions de mise en œuvre sont décrites de manière détaillée dans le chapitre consacré au plan de vigilance du Groupe (voir paragraphe 4.3 du Plan de vigilance : La vigilance en matière de droits humains, pages 269-279).

Signataire du Pacte mondial des Nations unies dès 2003, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les entreprises du Groupe ne se rendent pas complices de violations de ces droits. Pour définir sa stratégie, VINCI s'est adossé aux principes énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)*, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

VINCI a traduit ces principes au regard de ses activités et analysé les risques potentiels, issus de ses opérations, pour les tiers. Les enjeux saillants identifiés ont été regroupés autour de cinq domaines, eux-mêmes subdivisés en 17 thématiques, qui couvrent l'ensemble du cycle de vie des projets (de la réponse aux appels d'offres jusqu'à la mise en service et à l'exploitation). Ces domaines sont : les pratiques de recrutement et la migration de main-d'œuvre ; les conditions de travail ; les conditions d'hébergement ; les pratiques relatives aux droits humains dans la chaîne de valeur ; et les communautés locales.

Réalisé en 2017, le document de référence applicable à l'ensemble du Groupe, le *Guide VINCI des droits humains*, rappelle les enjeux identifiés et présente un socle commun de lignes directrices qui précisent les démarches spécifiques à adopter pour prévenir les risques saillants pour les tiers, relatifs à chacune des 17 thématiques. Ce guide, qui s'adresse à tous les collaborateurs de VINCI, dans plus d'une vingtaine de langues, avait été présenté au comité d'entreprise européen et validé par le comité Exécutif de VINCI.



La démarche et son déploiement sont pilotés par un comité spécifique, instauré en 2015, composé des directeurs des ressources humaines de pôles et de divisions de l'ensemble du Groupe. Chacun de ses membres est ensuite responsable de la mise en œuvre de la démarche pour son périmètre en tenant compte des spécificités de son activité et de ses implantations. Une équipe dédiée au sein de la direction des Ressources humaines du Groupe accompagne les pôles et divisions, élabore les outils de cartographie et d'évaluation, ou encore effectue une veille sur ces sujets.

Différents outils soutiennent la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et accompagnent les équipes dans le déploiement de ces lignes directrices. Il s'agit entre autres de modules de formation, de cartographies de risques au niveau des pays ainsi que d'un outil d'évaluation de la performance. À ce jour, 29 cartographies pays ont été réalisées avec l'appui d'un tiers externe, et 98 filiales ont été évaluées dans 38 pays, couvrant un effectif total de près de 30 000 collaborateurs. En fonction des résultats de l'évaluation, des plans d'action sont définis et mis en place dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Afin de soutenir sa politique et d'être en mesure d'exercer son influence sur sa chaîne de valeur, VINCI participe activement à des initiatives collaboratives, notamment l'initiative sectorielle Building Responsibly, dont le Groupe est membre fondateur, Entreprises pour les droits de l'homme (EDH), Business for Inclusive Growth (B4IG), ou encore le Leadership Group for Responsible Recruitment. Ces outils et initiatives collaboratives sont décrits plus en détail dans le paragraphe 4.3 du Plan de vigilance : La vigilance en matière de droits humains, pages 269-279.

L'engagement de VINCI en faveur des droits humains se traduit par des actions concrètes menées au plus proche de ses opérations et de manière adaptée selon le niveau de risque. Par exemple, au Qatar, où VINCI est implanté par le biais de l'entreprise Qatari Diar VINCI Construction (QDVC), une vigilance renforcée à l'égard des conditions de travail et d'emploi a été exercée, en particulier pour les employés des agences de travail temporaire et les sous-traitants. Le paragraphe 4.3 du Plan de vigilance : La vigilance en matière de droits humains (pages 269-279), fournit des précisions sur les actions menées. De plus, une page Internet consacrée au sujet est disponible sur le site du Groupe : [www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/qatar.htm](http://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/qatar.htm).

#### Outils développés par VINCI pour « protéger, respecter et réparer<sup>(\*)</sup> » les potentiels impacts droits humains liés à ses activités

- **Guide VINCI des droits humains et son annexe** : ensemble des lignes directrices et démarches opérationnelles à adopter pour toutes les activités de VINCI dans tous ses pays d'opération.
- **E-learning droits humains** : parcours de sensibilisation et de formation à l'engagement de l'entreprise en faveur des droits humains, à l'étendue de la responsabilité du Groupe, aux risques droits humains liés à ses métiers et aux répercussions possibles d'une violation des droits humains.
- **Cartographies des risques pays** : analyse conçue pour aider VINCI et ses filiales à identifier et prioriser les enjeux pour lesquels le contexte réglementaire, politique, économique, social et environnemental, dans un pays donné, présente des risques spécifiques en termes de droits humains.
- **Managing Human Rights** : outil de performance en matière de droits humains composé de plus de 200 questions permettant d'évaluer les entités de manière objective, approfondie et qualitative, et de mettre en place des actions correctives sur des sujets tels que le recrutement, les conditions de travail, les conditions d'hébergement, la sous-traitance et l'impact des projets sur les communautés. L'outil est déployé depuis 2018 ; il est à la disposition de tous les collaborateurs depuis 2022 sur l'intranet, en trois langues.

(\*) Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations unies (<https://bit.ly/3p3LHe8>).

## 2.4 L'éthique des affaires

### 2.4.1 Démarche générale en matière d'éthique des affaires

#### • Une approche transversale et intégrée pilotée au plus haut niveau du Groupe

L'éthique, engagement n° 2 du Manifeste VINCI, est au cœur de toutes les relations professionnelles entre le Groupe et ses parties prenantes. Cet engagement, piloté au plus haut niveau, s'inscrit de façon transversale et intégrée dans tous les métiers présents au sein du Groupe. VINCI a adopté une démarche d'acculturation globale visant à l'adoption, par tous, de comportements collectifs et individuels conformes à cet engagement.

Deux documents de référence constituent le socle des préconisations et des exigences de VINCI en la matière :

- la *Charte éthique et comportements*, qui formalise les règles de conduite s'imposant à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs ;
- le *Code de conduite anticorruption*, qui détaille plus spécifiquement les règles en matière de prévention des faits de corruption, notamment par l'identification des risques dans les processus métiers et par l'illustration des comportements à proscrire.

Ces deux documents sont disponibles en 31 langues sur l'intranet et sur le site Internet du Groupe, et font partie du dossier d'accueil des nouveaux collaborateurs. Les managers de VINCI s'engagent formellement à les respecter et à les faire appliquer.

En application des délégations de pouvoirs qui leur sont conférées dans le cadre des directives générales, les responsables opérationnels doivent s'assurer de la mise en œuvre de mesures adaptées à leur branche d'activité afin de prévenir et de détecter les faits de corruption.

#### • Une gouvernance structurée

En étroite collaboration avec l'ensemble des fonctions du Groupe, la direction Éthique et Vigilance accompagne la mise en œuvre des dispositifs de conformité du Groupe, et tout particulièrement du dispositif de prévention des faits de corruption et d'atteintes au droit de la concurrence.

Le **comité Éthique et Vigilance** est composé de sept membres, dont cinq membres du comité Exécutif. Il s'assure du déploiement et de l'évolution des dispositifs de conformité couverts par la *Charte éthique et comportements*, notamment en matière de :

- prévention des atteintes à l'éthique des affaires, y compris les faits de corruption ;
- prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités du Groupe.

Il supervise les évolutions de la *Charte éthique et comportements* et du *Code de conduite anticorruption*. Il s'est réuni cinq fois en 2023.

Le **réseau de directeurs, coordinateurs et référents éthiques**, composé principalement de directeurs éthique et directeurs juridiques, assure le déploiement des dispositifs relatifs à l'éthique des affaires et le suivi dans les pôles des plans d'action adaptés.

Le **club Éthique et Conformité**, animé par la direction Éthique et Vigilance du Groupe et composé du directeur juridique du Groupe, des principaux directeurs et responsables conformité de chaque pôle ainsi que du directeur de l'audit interne, assure une veille réglementaire et un partage des bonnes pratiques sur les thèmes de l'éthique des affaires et du devoir de vigilance. Ce club contribue ainsi à la prévention de comportements contraires à l'éthique des affaires. Il s'est réuni quatre fois durant l'année 2023.

En parallèle, le **Data Privacy Committee** (anciennement nommé club des référents RGPD), composé de représentants désignés par chaque pôle du Groupe, accompagne le déploiement et l'évolution des processus relatifs à la protection effective des données personnelles, en particulier au regard du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette instance, animée par la direction Éthique et Vigilance, permet, en relation étroite avec le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), le partage des outils et des bonnes pratiques. Le Data Privacy Committee, qui s'est réuni trois fois au cours de l'année 2023, s'appuie sur un réseau de correspondants dans les pôles.

• **Une démarche d'amélioration continue**

VINCI a décidé de mobiliser des ressources importantes pour améliorer en permanence son dispositif éthique des affaires et renforcer ainsi la prévention de ces risques.

## 2.4.2 Mesures mises en place en matière d'éthique des affaires

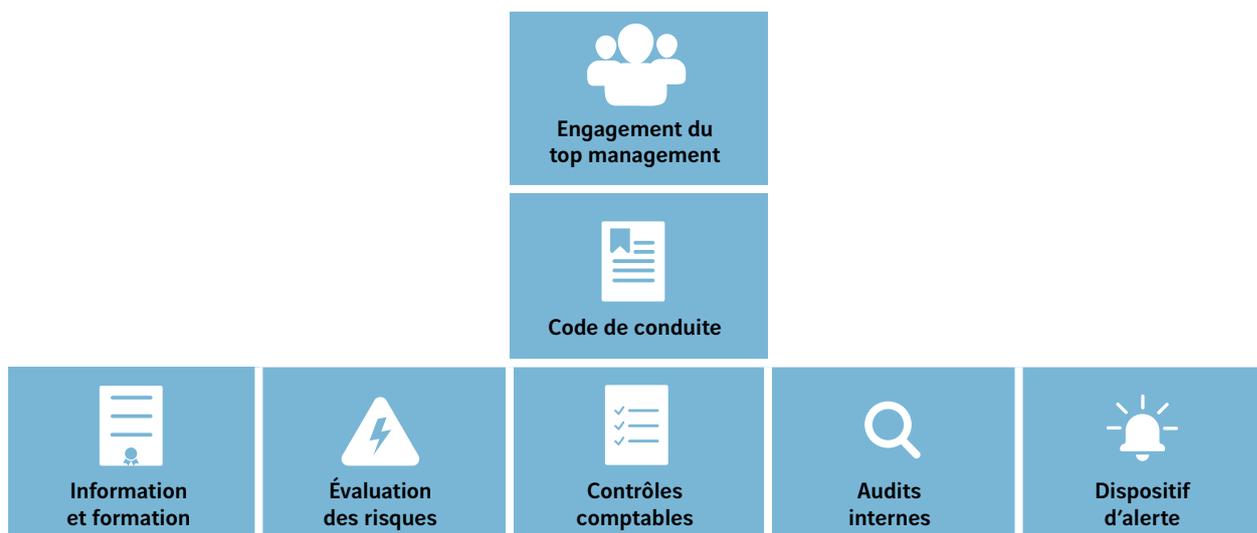
• **Formation et information**

La formation et l'information occupent une place essentielle dans la mise en œuvre de la politique du Groupe en matière d'éthique des affaires. Afin que l'ensemble des collaborateurs puisse contribuer de manière effective à la prévention et à la détection des faits de corruption, en fonction des missions qui leur sont confiées, des programmes de formation sont conçus et déployés à chacun des niveaux organisationnels du Groupe. Ces programmes permettent de comprendre le cadre juridique national, et international le cas échéant, et d'identifier les enjeux et les responsabilités. Ils explicitent les schémas de corruption identifiés et les risques induits, les diligences à accomplir pour réduire ces risques, les comportements préconisés face aux sollicitations, les modalités de recueil des signalements des conduites inappropriées, ainsi que les sanctions personnelles encourues sur le plan disciplinaire comme pénal en cas de violation. L'exemplarité managériale étant indispensable à l'efficacité de la diffusion de pratiques éthiques au sein des filiales de l'entreprise, la ligne de conduite du Groupe est rappelée dans toutes les formations relatives au management dispensées par les académies.

**79 000**  
collaborateurs formés  
à l'éthique

La direction Éthique et Vigilance intervient régulièrement lors des événements managériaux (conventions) et auprès de réseaux transverses comme les séminaires ressources humaines, communication, fiscalité, achats, assurances ou finance, et les clubs pivots.

### Le dispositif anticorruption de VINCI



• **Dispositif d'alerte**

Chaque collaborateur dispose de plusieurs canaux d'alerte. Il peut choisir de saisir sa ligne hiérarchique, de se tourner vers le dispositif d'alerte local de son entité ou de s'adresser directement à la directrice éthique et vigilance du Groupe. Il peut utiliser la plateforme VINCI Integrity, qui permet de recueillir les signalements relatifs aux manquements à l'égard des règles et engagements du Groupe, énoncés dans les documents de référence : droits humains, santé et sécurité, éthique des affaires et environnement.

Les parties prenantes externes peuvent également accéder à cette plateforme, à partir du site Internet du Groupe, et y effectuer des signalements.

• **Évaluation des risques**

L'évaluation des risques liés à l'éthique des affaires fait partie intégrante de la politique de management des risques qui sont susceptibles d'affecter la performance globale du Groupe ou son image. Le résultat de cette évaluation, issue d'un processus collaboratif et menée au plus près possible du terrain, est cartographié avec une hiérarchisation des risques identifiés au niveau organisationnel pertinent. Elle est inscrite aussi bien dans le processus d'analyse des projets (comité des Risques) que dans le processus de croissance externe (comité des Investissements). Les principaux clients, fournisseurs et sous-traitants ainsi que les intermédiaires commerciaux, le cas échéant, sont évalués préalablement à l'entrée en relation contractuelle et/ou au cours de celle-ci, notamment au moyen de questionnaires pluridisciplinaires et de plateformes spécifiques.

• **Contrôles comptables et audits**

Les processus comptables mis en œuvre contribuent à la prévention des faits de corruption. Ainsi, les plans d'audit interne et les processus d'autoévaluation réalisés sous l'égide de la ligne financière comportent un ensemble de questions qui permettent de s'assurer de l'existence et de l'efficacité du dispositif de prévention des faits de corruption.

#### • Maturité RGPD du Groupe

En matière de protection des données à caractère personnel, VINCI s'est appuyé sur l'audit de maturité RGPD (règlement général sur la protection des données), mené en 2021, pour poursuivre en 2023 le déploiement du plan d'action destiné à renforcer la conformité sur les points d'amélioration identifiés.

### 2.4.3 Mesures mises en place en matière de démarche fiscale

L'organisation de VINCI, très décentralisée, est structurée autour des pôles de métiers et des filiales opérationnelles, et non par pays ou par zones géographiques. La charge substantielle d'impôts et de taxes diverses dont s'acquitte le Groupe représente une part significative de sa contribution économique aux États dans lesquels il opère. Le Groupe remplit ses obligations fiscales dans le respect des droits locaux et internationaux en vigueur, en accord avec les engagements intangibles et universels de VINCI.

Conformément à sa *Charte éthique et comportements* et à ses directives générales, VINCI a pour principe directeur un strict respect, par chaque entreprise et chaque collaborateur, en toutes circonstances, des lois et règlements en vigueur dans les pays où le Groupe exerce ses activités.

La nature du modèle économique de VINCI et ses activités, essentiellement locales, ont pour conséquence que les entités du Groupe achètent leurs biens et services principalement auprès de fournisseurs locaux. De ce fait, les flux transfrontaliers entre ses différentes sociétés sont limités et peu significatifs, étant pour l'essentiel composés de redevances de marque ombrelle, de prestations de service de la société mère et de financements à court et à moyen terme pour des besoins opérationnels ou de croissance externe. Les principes de facturation pratiqués sont en ligne avec les principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) applicables en matière de prix de transfert. Ces principes intègrent notamment les recommandations émises dans le cadre du projet « Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices » (Base Erosion and Profit Shifting - Beps) et, plus particulièrement, les actions 8-10 consistant à aligner les prix de transfert sur la création de valeur, en plus du respect du principe de pleine concurrence.

Considérant l'autonomie dont disposent les filiales du Groupe, les risques fiscaux majeurs qu'elles sont susceptibles de rencontrer dans le cadre de leurs activités sont liés à la diversité, l'importance et/ou la complexité des opérations qu'elles effectuent. Ces risques sont pour l'essentiel de nature déclarative (dépôt tardif, inexactitudes ou manquements déclaratifs) ou technique (manque de formalisation, mauvaise interprétation d'une règle obscure, changement législatif non anticipé, etc.), mais peuvent par incidence avoir des impacts réputationnels.

Les sujets fiscaux, comme toutes les autres informations financières, sont revus de façon régulière par les directeurs financiers de chaque entité du Groupe, notamment à l'occasion des appels d'offres, de chaque phase budgétaire, de la préparation des comptes annuels et intermédiaires, et autant que de besoin. Les directeurs financiers rendent directement compte aux présidents, membres des conseils d'administration, s'il y en a, ou de l'organe compétent de l'entité dont ils dépendent, ainsi qu'au directeur financier du niveau organisationnel supérieur.

Comme expressément indiqué dans les directives générales du Groupe, les directeurs financiers doivent s'assurer que les données financières sont établies en accord avec les standards, principes et procédures en vigueur. Les données financières, qui incluent les données fiscales, sont reportées, gérées et contrôlées à travers des systèmes comptables fiables, eux-mêmes régulièrement contrôlés, afin d'assurer qu'ils fonctionnent de façon efficiente, et audités. Les collaborateurs qui les utilisent bénéficient d'une formation.

Pour tout sujet de nature fiscale, les directeurs financiers peuvent se faire assister par les fiscalistes du Groupe, au niveau des principaux holdings de division, des pôles ainsi qu'au niveau de VINCI SA, et/ou par des conseils fiscaux externes, selon la complexité et l'importance des sujets. Quand un conseil extérieur intervient, il s'engage à respecter les valeurs de VINCI, notamment celles énoncées dans sa *Charte éthique et comportements*.

VINCI prend en compte les conséquences fiscales de ses activités opérationnelles et/ou de ses investissements et peut utiliser les options prévues par les réglementations locales afin d'atténuer sa charge fiscale ou administrative. Ainsi, VINCI utilise des dispositions légales de crédits d'impôt recherche ou de suramortissements, crée des groupes d'intégration fiscale dans les pays où la législation l'autorise, ou bénéficie d'exonérations sectorielles octroyées par les administrations locales pour la réalisation de projets faisant l'objet de financements multilatéraux. Néanmoins, en ligne avec la politique fiscale du Groupe publiée sur son site Internet, le principe fondamental du Groupe est de ne pas s'engager dans des structures fiscalement agressives ou artificielles destinées à éluder l'impôt dû, ni de prendre part à des montages à but principalement fiscal qui ne présentent aucun avantage commercial réel. De même, lorsque VINCI est présent dans un pays dont la fiscalité est considérée comme privilégiée, c'est en raison de ses seules activités opérationnelles. Quand un risque fiscal est identifié, des solutions sont élaborées, dimensionnées et mises en œuvre, en lien avec les directions financières et fiscales appropriées, afin de le réduire au minimum. Ces analyses et solutions sont régulièrement réévaluées en fonction de l'évolution des projets, de l'organisation du Groupe et des changements législatifs et réglementaires. Elles sont, le cas échéant, discutées et revues avec les auditeurs et/ou les autorités fiscales compétentes.

Le Groupe attend de ses filiales qu'elles entretiennent des relations transparentes et constructives avec les autorités fiscales dans les pays où elles opèrent. C'est avec ce souci de transparence et de coopération que VINCI SA et ses filiales intégrées ont adhéré en France, dès 2019, au Service partenaire des entreprises (SPE), établissant avec l'Administration une « relation de confiance ».

De plus, VINCI a publié en 2023 son premier rapport de transparence fiscale, décrivant la politique fiscale du Groupe et sa contribution fiscale et sociale, tant en France qu'à l'international, au titre de l'exercice 2022. Le Groupe publiera en 2024 une nouvelle version de ce rapport au titre de l'exercice 2023.

## 3. Performance environnementale

### 3.1 L'ambition environnementale

Dans le contexte d'urgence climatique, l'environnement constitue la priorité stratégique de VINCI. Le Groupe l'aborde avec l'ambition de jouer pleinement son rôle dans la transition environnementale du cadre bâti, des infrastructures et de la mobilité. Conscient des responsabilités que lui confèrent ses métiers mais aussi de sa capacité à contribuer positivement à cette transition, VINCI s'est fixé une ambition environnementale à l'horizon 2030, avec un double objectif : réduire significativement les impacts directs de ses activités, et accompagner ses clients et partenaires dans la réduction de leur propre empreinte environnementale. VINCI s'engage ainsi sur une trajectoire de réduction de ses émissions directes et indirectes de CO<sub>2</sub>, alignée sur un niveau d'ambition « bien en dessous de 2 °C » à horizon 2030, selon la Science Based Targets Initiative (SBTi) et vise à contribuer à la neutralité carbone globale en 2050. Le Groupe a également pris des engagements ambitieux en matière d'économie circulaire et de protection des milieux naturels, ces trois axes étant interdépendants. Les engagements de VINCI sur le climat répondent à la pression exercée par le changement climatique sur la biodiversité, tandis que les actions en faveur de l'économie circulaire réduisent les pressions sur la biodiversité en diminuant les déchets et en préservant les ressources naturelles. Dans le même temps, l'économie circulaire joue un rôle dans la réduction des émissions. Chaque pilier de l'ambition environnementale du Groupe a donc des leviers d'action spécifiques, mais chaque initiative engagée sur l'un des piliers entraîne des effets bénéfiques transversaux sur les deux autres. VINCI mobilise ses équipes et son potentiel d'innovation pour accélérer la transformation de ses métiers et la création de valeur environnementale dans les projets qu'il réalise pour ses clients, ainsi que dans les services qu'il propose aux usagers et partenaires de ses infrastructures. Sa démarche intégrée de concepteur-constructeur-exploitant favorise la réduction des impacts environnementaux à chaque étape du cycle de vie des projets. Le développement de partenariats avec des parties prenantes externes répond au même objectif.

 <h4>Agir pour le climat</h4>	 <h4>Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire</h4>	 <h4>Préserver les milieux naturels</h4>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les émissions de gaz à effet de serre directes (scopes 1 et 2) de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2018.</li> <li>● Réduire les émissions indirectes (scope 3 amont et aval) de 20 % d'ici 2030 par rapport à 2019, en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers du Groupe.</li> <li>● Adapter les ouvrages et les activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique.</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Favoriser les techniques et matériaux de construction faiblement consommateurs de ressources naturelles.</li> <li>● Améliorer le tri pour systématiser la valorisation des déchets.</li> <li>● Développer l'offre de matériaux recyclés afin de limiter l'extraction de matériaux vierges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Prévenir les nuisances et incidents environnementaux en systématisant un plan de management environnemental dans toutes les activités du Groupe.</li> <li>● Optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique.</li> <li>● Tendre vers le « zéro perte nette » de biodiversité.</li> </ul>

## Synthèse des principaux engagements complémentaires par pôle

	 Agir pour le climat	 Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire	 Préserver les milieux naturels
VINCI Autoroutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 50 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> <li>● 50 % de réduction des émissions de GES en moyenne par opération sur chantiers par rapport à 2019.</li> <li>● 20 % de réduction des émissions de GES dans les achats et installations commerciales par rapport à 2019.</li> <li>● 20 % de réduction des émissions de GES des clients de VINCI Autoroutes, par rapport à 2019.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 100 % de valorisation des agrégats d'enrobés d'ici 2030, dont 45 % réutilisés sur les chantiers de VINCI Autoroutes.</li> <li>● 100 % de déchets valorisés d'ici 2025, dont 60 % de déchets d'exploitation en valorisation matière.</li> <li>● 10 % de réduction de déchets d'exploitation produits à l'horizon 2030 (par rapport à 2018).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 10 % de réduction de la consommation d'eau d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> <li>● Plan de renaturation.</li> <li>● Objectif « zéro phyto » (zéro produit phytosanitaire) en 2030.</li> </ul>
VINCI Concessions	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 66 % de réduction des émissions de GES scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> <li>● Objectif « zéro émission nette » (scopes 1 et 2) pour les aéroports en UE en 2030 (Londres Gatwick inclus) et en 2050 pour les autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Objectif « zéro déchet en décharge » d'ici 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Diviser par deux la consommation d'eau par unité de trafic d'ici 2030.</li> <li>● Objectif « zéro phyto » en 2025.</li> </ul>
VINCI Energies	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 40 % de réduction des émissions de GES scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recyclage de 80 % des déchets inertes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Objectif « zéro phyto » en 2030.</li> </ul>
VINCI Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 40 % de réduction des émissions de GES scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> <li>● 90 % de béton bas carbone utilisé à l'horizon 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Multiplier par deux la production de matériaux recyclés sur les carrières et plateformes entre 2019 et 2030.</li> <li>● 90 % de valorisation des déchets pour la division Grands projets d'ici 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Définir un plan de maîtrise de l'empreinte écologique pour 100 % des projets de bâtiments en France.</li> <li>● Déployer des solutions de réduction de l'usage de l'eau sur 100 % des chantiers de la division Grands projets.</li> </ul>
VINCI Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 60 % de réduction des émissions de GES scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2018).</li> <li>● 50 % de réduction de l'impact carbone lié aux opérations immobilières à l'horizon 2034.</li> <li>● 40 % de réduction de l'empreinte carbone résidentielle des habitants des résidences gérées à l'horizon 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plus de 50 % du chiffre d'affaires réalisé dans des opérations de recyclage urbain avant 2030.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Objectif zéro artificialisation nette en France dès 2030.</li> </ul>

Cobra IS, ayant rejoint le Groupe fin 2021, a repris à son compte les engagements de VINCI. Le pôle travaille actuellement à la définition d'objectifs complémentaires en adéquation avec ses activités.

### 3.1.1 De la maîtrise des risques aux opportunités

#### 3.1.1.1 Gouvernance interne

##### • Structure de la gouvernance

La mise en œuvre de l'ambition environnementale repose sur les engagements du comité Exécutif de VINCI, dont la directrice environnement du Groupe, Mme Isabelle Spiegel, fait partie depuis avril 2022. Ces engagements sont relayés au niveau de chaque pôle, selon trois axes prioritaires : agir pour le climat, optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire et préserver les milieux naturels. Elle implique également la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans ses entreprises et un dialogue ouvert avec les pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux, ainsi qu'avec les associations de protection de l'environnement.

Cet échange se poursuit en interne, à travers le comité d'entreprise européen. Suite à la signature, en novembre 2020, des lignes directrices environnementales (voir, ci-dessous, paragraphe 3.1.1.2 : Identification et maîtrise des risques), la commission RSE se réunit chaque année afin de contribuer au déploiement de l'ambition environnementale du Groupe.

Le comité Environnement, piloté par VINCI SA et représentant chacun des pôles, coordonne les trois volets de l'action environnementale du Groupe. Il apporte une réponse aux enjeux globaux par la définition de l'ambition environnementale et la conduite de projets transverses, et veille à sa déclinaison au niveau local par les entreprises du Groupe. En parallèle, différents groupes de travail, associant des experts opérationnels de chaque pôle, sont constitués : la coordination Biodiversité, la coordination Économie circulaire, ou encore les groupes thématiques liés à la mise en œuvre des plans d'action de lutte contre le changement climatique.

Au niveau des pôles, la stratégie environnementale est validée par le plus haut organe de décision et portée par l'ensemble des directions opérationnelles. Celles-ci valident les plans d'action et le suivi budgétaire, et animent au plus près du terrain cette ambition environnementale. Elles s'appuient sur un réseau de plus de 800 correspondants à travers le monde, qui ont pour mission de maîtriser les risques environnementaux, d'élaborer les plans d'action en faveur de la protection de l'environnement et d'en soutenir la mise en œuvre.

#### • Intégration de critères environnementaux dans la rémunération des dirigeants et des opérationnels

La rémunération variable court terme et long terme de M. Xavier Huillard, président-directeur général du groupe VINCI, est indexée à hauteur de 25 % sur l'atteinte d'objectifs relevant de la responsabilité environnementale, sociale et de critères de gouvernance (voir section C : Rapport sur le gouvernement d'entreprise, paragraphe 4.2.1 : Décisions relatives à la rémunération du président-directeur général, page 159). Cet exemple est de plus en plus suivi et décliné au niveau opérationnel par les pôles : la performance des managers du pôle Sweden East de VINCI Energies est systématiquement évaluée selon les axes « triple P » (Planet, People, Profit), et les primes annuelles d'objectifs sont calculées en conséquence. VINCI Immobilier a intégré dès 2022 un critère environnemental dans la rémunération individuelle de ses développeurs portant sur l'objectif de réalisation de plus de 50 % du chiffre d'affaires en recyclage urbain avant 2030. En 2023, un critère de contribution au déploiement de la stratégie de développement durable a été ajouté dans la rémunération variable de l'ensemble de ses managers opérationnels.

Des critères de performance environnementale sont aussi intégrés dans les plans stratégiques et les revues de performance des entreprises de VINCI Construction, de plusieurs aéroports et des fonctions centrales de VINCI Concessions. En 2023, 22 aéroports ont réalisé leur business plan long terme en y intégrant plusieurs critères environnementaux, tels que la résilience au changement climatique, l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub>e (Scopes 1, 2 et 3), ou les investissements durables.

### 3.1.1.2 Identification et maîtrise des risques

La prise en compte des enjeux environnementaux au sein du Groupe repose tout d'abord sur une base solide d'identification et de maîtrise des risques environnementaux selon les principes de la « double matérialité », mais également sur l'anticipation des opportunités créatrices de valeur environnementale, sociale et économique à moyen et à long terme. Les mesures et procédés de maîtrise des risques environnementaux sont détaillés dans le Plan de vigilance du Groupe, au paragraphe 4.4 : La vigilance en matière d'environnement, page 279.

Au-delà des grands axes de l'ambition environnementale et du respect de la réglementation, les entreprises de VINCI sont engagées dans une démarche de progrès constant déclinée au niveau local. La signature des lignes directrices environnementales, en novembre 2020, par le président-directeur général de VINCI et le secrétaire du comité d'entreprise européen du Groupe constitue un cadre de référence dont la vocation est de limiter les risques et l'impact des activités du Groupe sur l'environnement. Il s'applique à toutes les entreprises de VINCI qui ont la responsabilité, sur le terrain, de s'assurer que des actions adaptées sont également mises en œuvre par les sous-traitants et cotraitants tout au long de la réalisation des projets (voir paragraphe 4.4.3 du Plan de vigilance : Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, page 286).

Afin d'améliorer le fonctionnement de leur système de management environnemental, VINCI incite ses filiales à s'engager dans une démarche de certification, telle que la norme ISO 14001. Chez VINCI Autoroutes, 100 % de l'activité de construction, d'entretien et d'exploitation est certifiée ISO 14001. En 2023, ce sont 43 entités de VINCI Concessions qui ont obtenu cette certification, dont 26 aéroports. VINCI Airports a pour ambition, d'ici 2030, de faire certifier ISO 14001 tous ses aéroports recevant plus de 100 000 passagers par an. Concernant les activités de VINCI Energies, la part du chiffre d'affaires certifié est en augmentation. Par ailleurs, 84 % du chiffre d'affaires de Cobra IS est certifié ISO 14001.

### Évaluation et certification environnementale

(en pourcentage)	ISO 14001			Indicateur	Périmètre géographique
	2023	2022	2021		
Autoroutes en exploitation	100	100	100	Kilomètres	France
VINCI Airports	80	93	89	Part du chiffre d'affaires	Monde
Autres concessions	16	31	26	Part du chiffre d'affaires	Monde
VINCI Energies	48	44	50	Part du chiffre d'affaires	Monde
Cobra IS	84	-	-	Part du chiffre d'affaires	Monde
VINCI Construction - activité Route					Monde
Production des carrières en propre	49	63	56	Tonnes	Monde
Production des postes d'enrobage en propre	38	41	63	Tonnes	Monde
Production des usines de liants en propre	43	63	54	Tonnes	Monde
Part du chiffre d'affaires de l'activité travaux	49	50	36	Part du chiffre d'affaires	Monde
VINCI Construction (autres activités)	86	87	86	Part du chiffre d'affaires	Monde

En complément, plusieurs labels internes ont été créés à l'initiative d'entreprises de VINCI Construction et sont attribués aux chantiers candidats sur la base d'un audit interne, pour assurer une bonne prise en compte des engagements environnementaux du Groupe, challenger les équipes et apporter une garantie aux clients :

- le label Attitude Environnement, créé en 2012 par les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction, contient un nouveau référentiel composé de 44 exigences environnementales et a été attribué à 298 chantiers en 2023, pour un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards d'euros ;

- le label Excellence Environnement, conçu en 2016 par la division Route France de VINCI Construction, a été obtenu par 53 chantiers en 2023 (par rapport à 42 en 2022), dont le chantier de réaménagement de la gare d'Avignon centre ou celui du bus express entre Bordeaux et Saint-Aubin-de-Médoc.

### 3.1.1.3 Le pilotage de la performance

#### • Périmètre et couverture du reporting environnemental

Pour piloter la performance environnementale de VINCI, le reporting environnemental utilise un logiciel commun au reporting financier et au reporting social, et s'inspire des standards de la Global Reporting Initiative (GRI) appliqués aux activités de VINCI (voir le tableau de correspondance, pages 409-410), ainsi que des recommandations de la TaskForce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) (voir le tableau de correspondance, page 411) et du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) (voir le tableau de correspondance, page 412). En 2023, les premières recommandations de la TaskForce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) ont aussi été considérées (voir le tableau de correspondance, page 411). Couvrant la quasi-totalité des sociétés du Groupe, il comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour VINCI : les émissions de gaz à effet de serre, la consommation des ressources (matières, énergies, eau...), l'économie circulaire, la certification environnementale et les incidents environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques actualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. En complément de ce reporting réalisé en central, chaque pôle utilise ses propres indicateurs de pilotage. La Note méthodologique, pages 291 à 295, en précise les éléments clés.

VINCI fait vérifier ses informations environnementales par ses commissaires aux comptes depuis 2002. La présentation des données environnementales se fonde sur l'article 225 de la loi dite Grenelle II et sur les évolutions issues, notamment, de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article 173) et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle prend également en compte l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, ainsi que le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, transpositions de la directive européenne relative à la publication d'informations extra-financières par certaines grandes entreprises.

Le périmètre du reporting environnemental est le même que celui du reporting financier, sauf exceptions (voir la Note méthodologique, page 291). La société Cobra IS, qui a rejoint VINCI le 31 décembre 2021, a intégré le reporting environnemental en 2023. À fin 2023, le reporting environnemental couvrait 99 % du chiffre d'affaires.

#### Taux de couverture du reporting environnemental<sup>(\*)</sup> – hors acquisitions au cours de l'exercice

(en pourcentage du chiffre d'affaires)	2023	2022	2021
<b>Concessions</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
VINCI Autoroutes	100 %	100 %	100 %
VINCI Airports	100 %	100 %	100 %
Autres concessions	100 %	100 %	100 %
<b>VINCI Energies</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Cobra IS	97 %	-	-
<b>VINCI Construction</b>	<b>99 %</b>	<b>98 %</b>	<b>97 %</b>
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Total</b>	<b>99 %</b>	<b>99 %</b>	<b>99 %</b>

(\*) La couverture indiquée pour le reporting environnemental concerne uniquement les indicateurs énergie. La couverture des indicateurs « eau » et « déchets » est présentée dans la Note méthodologique, page 291.

#### • Analyse d'impact environnemental

VINCI a développé une méthodologie d'analyse d'impact multicritère dans le cadre du Prix de l'Environnement en 2021, pour quantifier les émissions réduites ou évitées de chacune des initiatives et leur potentiel d'impact projeté à trois ans (jusqu'en 2023), dans le but de déployer celles qui contribuent le plus à l'ambition environnementale du Groupe (voir paragraphe 3.1.4.1 : Mobilisation des collaborateurs autour des solutions et actions environnementales, page 230). L'enjeu est d'accélérer le changement d'échelle des solutions environnementales et d'éclairer certaines des prises de décision au sein du Groupe, en évaluant les résultats d'impact à court terme en fonction des hypothèses de déploiement économique. Cette méthodologie est fondée sur une « analyse du cycle de vie » (ACV) simplifiée et consiste à mesurer l'impact d'une solution en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs spécifiques, et à évaluer son apport à l'ambition environnementale de VINCI en prenant en compte son déploiement à l'échelle du Groupe et auprès des clients. Le développement de cette méthode a été accompagné par un comité scientifique composé d'environnementalistes, d'experts financiers et de scientifiques. Les données obtenues peuvent porter sur les émissions de CO<sub>2</sub> réduites ou évitées, les tonnes de matériaux valorisés ou les mètres cubes d'eau économisés par rapport à un scénario de référence. Parmi les solutions analysées, cinq ont fait l'objet d'une revue critique au cours de l'année 2023.

### 3.1.2 La taxonomie verte européenne

Issu du plan d'action pour la finance durable lancé en 2018 par la Commission européenne, le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements « durables » dans l'Union européenne, appelé « taxonomie verte européenne ». Conformément à ce règlement, le Groupe est soumis au titre de l'exercice 2023 à l'obligation de publier la part de son activité éligible et alignée à la taxonomie – chiffre d'affaires, dépenses d'investissement (Capex) et d'exploitation (Opex) – au regard des deux premiers objectifs environnementaux liés au changement climatique et la part de son activité éligible au regard des quatre autres objectifs (« utilisation durable de l'eau et des ressources marines », « économie circulaire », « prévention de la pollution » et « protection et restauration des écosystèmes »).

Pour être considérée comme durable, une activité doit contribuer de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux listés ci-dessous, ne pas entraver les cinq autres selon le principe dit « *Do No Significant Harm* » (DNSH) et respecter des standards sociaux minimums sur les thèmes des droits humains et sociaux, de la lutte contre la corruption, de la fiscalité, de la concurrence déloyale et de la défense du consommateur. Le règlement taxonomie est complété par quatre actes délégués parus entre 2021 et 2023 et précisant les critères techniques environnementaux pour les six objectifs, ainsi que les modalités du reporting attendu.

**Les six objectifs environnementaux de la taxonomie**


Sur les deux premiers objectifs liés au changement climatique, une activité donnée peut être éligible à la taxonomie si elle est déjà à faible intensité carbone (*own performance*), si elle contribue à la transition vers une économie zéro émission nette d'ici 2050 (*transitional activity*), ou encore si elle permet de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> (*enabling activity*). Pour être alignée au titre de l'objectif « atténuation du changement climatique », une activité doit être éligible et satisfaire aux critères techniques (*technical screening criteria*), ne pas porter atteinte aux cinq autres objectifs environnementaux, ni aux garanties minimales précisées dans le règlement. Dans le cas de l'objectif « adaptation au changement climatique », seules les activités dites « habilitantes » (*enabling activities*) peuvent être alignées.

Cette évaluation de l'alignement des activités du Groupe a été menée sur la base d'une analyse détaillée, effectuée à partir des processus, des systèmes de reporting existants et d'hypothèses prudentes formulées avec le management. L'ensemble compose une méthodologie dont les éléments significatifs – hypothèses et interprétations, précisions et limitations méthodologiques – sont décrits dans la Note méthodologique (page 291).

Le Groupe pourra être amené à réviser cette méthodologie et les chiffres qui en découlent en fonction de l'évolution de la réglementation, de ses interprétations et de la maturation de son processus de reporting taxonomie.

**3.1.2.1 Éligibilité et alignement du chiffre d'affaires de VINCI au 31 décembre 2023**

Au 31 décembre 2023, 41 % du chiffre d'affaires de VINCI est éligible et 21 % aligné au titre des deux premiers objectifs de la taxonomie européenne. L'analyse des objectifs « eau », « économie circulaire », « pollution » et « biodiversité » a permis d'identifier de nouvelles activités éligibles, dont l'alignement sera étudié en 2024, conformément à la réglementation. Deux nouvelles activités relatives à l'objectif « économie circulaire » pourraient contribuer de manière significative (jusqu'à 10 % supplémentaires) au pourcentage de chiffre d'affaires éligible du Groupe et pourront être évaluées de façon plus fine en 2024. Il s'agit des activités 3.4 Maintenance des routes et autoroutes et 3.5 Utilisation du béton dans le génie civil, qui n'apparaissent pas dans les 41 % de chiffre d'affaires éligible au 31 décembre 2023.

Activités taxonomie (en millions d'euros)	Objectif <sup>(*)</sup>	Chiffre d'affaires éligible 2023	% chiffre d'affaires éligible 2023	Chiffre d'affaires aligné 2023	% chiffre d'affaires aligné 2023	% chiffre d'affaires aligné 2022	% chiffre d'affaires aligné/éligible
4.9 Transport et distribution d'électricité	CCM	5 592	8 %	4 216	6 %	6 %	75 %
6.14 Infrastructure de transport ferroviaire	CCM	4 896	7 %	4 016	6 %	6 %	82 %
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM	1 622	2 %	1 610	2 %	3 %	99 %
7.1 Construction de bâtiments neufs	CCM	6 091	9 %	930	1 %	1 %	15 %
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	955	1 %	886	1 %	0 %	93 %
7.2 Rénovation de bâtiments existants	CCM	2 209	3 %	620	1 %	0 %	28 %
5.9 Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM	1 739	3 %	566	1 %	1 %	33 %
4.28 Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes	CCM	510	1 %	345	1 %	1 %	68 %
4.3 Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	CCM	263	0 %	263	0 %	0 %	100 %
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM	292	0 %	199	0 %	0 %	68 %
9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM	172	0 %	172	0 %	0 %	100 %
14.2 Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations	CCA	152	0 %	0	0 %	0 %	0 %
Autres activités éligibles	CCM	3 200	5 %	590	1 %	2 %	18 %
<b>Activités taxonomie éligibles « climat »</b>		<b>27 694</b>	<b>41 %</b>	<b>14 412</b>	<b>21 %</b>	<b>20 %</b>	<b>52 %</b>
3.3 Démolition et démantèlement de bâtiments et d'autres structures	CE	111	0 %				
2.3 Dépollution des décharges non conformes et des dépôts sauvages ou abandonnés de déchets	CE	71	0 %				
1.1 Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'approvisionnement en eau	WTR	12	0 %				
1.1 Conservation des habitats, des écosystèmes et des espèces, y compris leur restauration	BIO	5	0 %				
<b>Activités taxonomie éligibles autres objectifs</b>		<b>200</b>	<b>0 %</b>				
<b>Total activités éligibles</b>		<b>27 893</b>	<b>41 %</b>	<b>14 412</b>	<b>21 %</b>		
Activités non éligibles		40 945	59 %				
<b>Total chiffre d'affaires consolidé VINCI</b>		<b>68 838</b>	<b>100 %</b>				

(\*) Objectifs : atténuation du changement climatique (CCM), adaptation au changement climatique (CCA), eau (WTR), économie circulaire (CE) et biodiversité (BIO).

Au 31 décembre 2023, le pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires des activités du Groupe reste stable (21 % en 2023 contre 20 % en 2022) et les principales activités y contribuant sont les suivantes :

- l'activité 4.9 concerne essentiellement la construction et l'exploitation de lignes de transmission, de distribution ou de postes de transformation d'électricité de VINCI Energies et Cobra IS en Europe, ou des projets de raccordement d'installations de production d'énergie renouvelable de VINCI Energies en Nouvelle-Zélande ;
- l'activité 6.14 regroupe plusieurs grands projets de construction d'infrastructures ferroviaires électrifiées de VINCI Construction, comme High Speed 2 au Royaume-Uni, les métros de Copenhague (Danemark) et Ottawa LRT (Canada), le projet de tunnel ferroviaire Lyon-Turin (TELT) ou les projets du Grand Paris Express, auxquels VINCI Energies peut être associé. Mais également des activités de construction ou d'électrification des réseaux de transport ferroviaire en Espagne de Cobra IS, les activités de tramway de VINCI Energies en Europe, la maintenance de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique de VINCI Railways et la majorité des activités de la filiale ETF de VINCI Construction (division Réseaux France), qui sont essentiellement des projets de maintenance ferroviaire en France ;
- les activités 7.3, 7.5 et 9.3 de VINCI Energies et de Cobra IS, toutes liées à la performance énergétique des bâtiments ;
- les activités 7.1 et 7.2 de construction et de rénovation de bâtiments de VINCI Construction et de VINCI Immobilier en France, et les lots de raccordement électrique des bâtiments sous-traités à VINCI Energies dans le cadre de constructions neuves en Europe. VINCI Construction et VINCI Immobilier ont mené des analyses d'éligibilité et d'alignement par projet. Les projets emblématiques retenus, comme Universeine, The Link ou le CHU de Rennes, sont essentiellement situés en France. Le pourcentage d'alignement de VINCI Construction ainsi obtenu a été appliqué aux projets de VINCI Energies. En ce qui concerne VINCI Immobilier, le chiffre d'affaires aligné correspond principalement aux constructions de bureaux en France, ainsi que certains projets emblématiques contenant des logements résidentiels (To-Lyon, Universeine); Les projets de Cobra IS éligibles au titre des activités 7.1 et 7.2 sont principalement réalisés hors Europe, principalement en Amérique latine, et ont été considérés non alignés, dans une approche conservatrice.
- les activités 4.1 et 4.3 de construction, d'exploitation et de maintenance d'installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable d'origine solaire (photovoltaïque) ou éolienne de VINCI Energies et Cobra IS, essentiellement en Europe et au Brésil ;
- l'activité 5.9 correspondant au recyclage de matériaux de VINCI Construction (plateformes de recyclage, usines et carrières) ;
- l'activité 4.28 de maintenance de centrales nucléaires de VINCI Energies et de VINCI Construction (Nuvia) en Union européenne (essentiellement en France avec EDF).

Ces activités totalisent 96 % du chiffre d'affaires aligné de VINCI au 31 décembre 2023, ce qui met en lumière l'impact significatif des expertises de VINCI Energies, Cobra IS, VINCI Construction et VINCI Immobilier dans la transition écologique. Dans les 4 % de chiffre d'affaires aligné restant, on retrouve plusieurs des activités de VINCI Autoroutes et de VINCI Concessions (voir tableaux au format réglementaire pages 413-414), ce qui ne reflète toutefois pas totalement l'intensité des efforts déployés par les activités de concession du Groupe pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (voir paragraphe 3.2 : Agir pour le climat, page 244).

Le chiffre d'affaires éligible mais non aligné comprend une nouvelle activité relative à l'objectif d'adaptation au changement climatique. Il s'agit de l'activité 14.2, qui a été ajoutée dans le règlement délégué Climat (2021/2139) publié en 2023 et concerne plusieurs projets d'infrastructures de prévention et de protection contre les risques d'inondation de VINCI Construction, dont l'alignement sera étudié en 2024. Pour d'autres activités éligibles de VINCI Construction ou de Cobra IS, l'alignement n'a pas pu être évalué en raison de la complexité de la transposition de certains critères de contribution substantielle et « *Do No Significant Harm* » (DNSH) hors d'Europe. Ainsi, les activités hydrauliques de VINCI Construction (5.1 et 5.3), portées par des projets emblématiques, à l'image du Thames Tideway Tunnel, un système de transfert et de stockage d'eaux usées et pluviales à Londres, ou le barrage hydroélectrique de Sambangalou au Sénégal (activité 4.5), permettant la production d'une énergie renouvelable, apparaissent non alignés.

Lorsqu'une activité était éligible au titre de plusieurs objectifs, son potentiel d'alignement a été étudié par objectif, et l'activité a été reportée sous l'objectif le plus pertinent, afin d'éviter tout double comptage. C'est le cas notamment de l'activité de construction de nouveaux bâtiments qui est éligible au titre de deux objectifs (« atténuation du changement climatique » ou « économie circulaire ») et qui a été finalement reportée sous l'objectif « atténuation du changement climatique » en 7.1.

Le tableau ci-dessous permet au contraire d'avoir une vision cumulative de l'éligibilité et de l'alignement du chiffre d'affaires du Groupe par objectif. Le chiffre d'affaires de l'activité construction apparaît donc deux fois : en 7.1 sous l'objectif « atténuation du changement climatique » et en 3.1 sous l'objectif « économie circulaire ».

	Proportion du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total :	
	Aligné par objectif	Éligible par objectif
Atténuation du changement climatique	21 %	41 %
Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
Utilisation durable de l'eau et des ressources marines		0 %
Économie circulaire		30 %
Prévention de la pollution		0 %
Protection et restauration des écosystèmes		0 %

L'objectif « économie circulaire » intègre les deux nouvelles activités, la maintenance des routes et autoroutes (3.4) et l'utilisation de béton dans les activités de génie civil (3.5), qui n'apparaissent pas dans les 41 % de chiffre d'affaires éligible du Groupe.

Le chiffre d'affaires éligible et aligné du Groupe est détaillé par activité au format réglementaire en pages 413-415 (tableaux de reporting taxonomie en annexe de ce Rapport de gestion).

### 3.1.2.2 Éligibilité et alignement des Capex de VINCI au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, 43 % des Capex de VINCI sont éligibles et 22 % alignés au titre des deux premiers objectifs de la taxonomie européenne. L'analyse des objectifs « eau », « économie circulaire », « pollution » et « biodiversité » a permis d'identifier de nouvelles activités éligibles, mais ne contribuant pas à date de façon significative au pourcentage d'éligibilité du Groupe. Leur alignement sera étudié en 2024, conformément à la réglementation.

Activités taxonomie (en millions d'euros)	Objectif <sup>(*)</sup>	Capex éligibles 2023	% Capex éligibles 2023	Capex alignés 2023	% Capex alignés 2023	% Capex alignés 2022	% Capex alignés / éligibles 2023
4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM	411	9 %	411	9 %	0 %	100 %
6.14 Infrastructure de transport ferroviaire	CCM	212	5 %	182	4 %	2 %	86 %
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM	354	8 %	79	2 %	1 %	22 %
4.9 Transport et distribution d'électricité	CCM	92	2 %	75	2 %	1 %	82 %
5.9 Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM	69	1 %	66	1 %	1 %	95 %
4.3 Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	CCM	58	1 %	57	1 %	0 %	98 %
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM	72	2 %	42	1 %	1 %	58 %
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	CCM	249	5 %	29	1 %	0 %	11 %
Autres activités éligibles	CCM	458	10 %	63	1 %	0 %	14 %
<b>Activités taxonomie éligibles « climat »</b>		<b>1 973</b>	<b>43 %</b>	<b>1 003</b>	<b>22 %</b>	<b>6 %</b>	<b>51 %</b>
1.1 Conservation des habitats, des écosystèmes et des espèces, y compris leur restauration	BIO	7	0 %				
2.3 Dépollution des décharges non conformes et des dépôts sauvages ou abandonnés de déchets	PPC	4	0 %				
2.2 Production de nouvelles ressources en eau à des fins autres que la consommation humaine	CE	3	0 %				
2.1 Production et distribution d'eau	WTR	2	0 %				
<b>Activités taxonomie éligibles autres objectifs</b>		<b>15</b>	<b>0 %</b>				
<b>Total activités éligibles</b>		<b>1 989</b>	<b>43 %</b>	<b>1 003</b>	<b>22 %</b>		
Activités non éligibles		2 639	57 %				
<b>Total Capex consolidés VINCI<sup>(*)</sup></b>		<b>4 628</b>	<b>100 %</b>				

(\*) Objectifs : atténuation du changement climatique (CCM), adaptation au changement climatique (CCA), eau (WTR), économie circulaire (CE), pollution (PPC) et biodiversité (BIO).

Au 31 décembre 2023, l'alignement des Capex du Groupe a atteint 22 %, enregistrant une forte progression par rapport aux 6 % de Capex alignés en 2022. Il convient de rappeler qu'au 31 décembre 2022, 51 % des Capex du Groupe, représentant plus de 3 milliards d'euros, correspondaient à la valeur attribuée aux droits de concession des aéroports du groupe OMA au Mexique, acquis en décembre 2022. En dehors de cette acquisition significative, l'alignement des Capex de VINCI en 2022 aurait été de 12 %. Le reste de l'augmentation provient principalement des investissements importants réalisés par Cobra IS dans le domaine des énergies renouvelables (activités 4.1 et 4.3), comme détaillé ci-dessous :

- activités 4.1 et 4.3 : ces investissements concernent essentiellement les activités alignées de construction et d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable d'origine solaire, comme la centrale de Belmonte au Brésil, ou éolienne de Cobra IS ;
- activité 6.14 : ces Capex sont liés aux activités alignées de VINCI Construction dans le domaine ferroviaire, mais incluent aussi les investissements de VINCI Airports liés à la réalisation de la future gare de l'aéroport Londres Gatwick ;
- activité 5.9 : ces Capex correspondent principalement au pourcentage d'agrégats d'enrobés 100 % recyclés que VINCI Autoroutes réintroduit sur ses chantiers de maintenance de chaussées, et, dans une moindre mesure, aux Capex de VINCI Construction liés à ses activités alignées de recyclage de granulats ;
- activité 4.9 : ces Capex sont liés aux activités de transport et de distribution d'électricité de VINCI Energies ;
- activité 7.3 : ces Capex sont liés aux activités alignées d'installation, de maintenance et de réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique des bâtiments de VINCI Energies et des concessions.

L'analyse des actifs en location longue durée comptabilisés sous IFRS 16 a conduit à l'identification de deux activités supplémentaires contribuant de manière significative à l'alignement des Capex du Groupe :

- activité 6.5 : les locations longue durée de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- activité 7.7 : les locations longue durée de bâtiments avec un diagnostic de performance énergétique (DPE) A (uniquement sur le périmètre France). Ces activités totalisent 94 % des investissements alignés de VINCI au 31 décembre 2023.

Lorsqu'une activité était éligible au titre de plusieurs objectifs, son potentiel d'alignement a été étudié par objectif, et l'activité a été reportée sous l'objectif le plus pertinent. L'activité de construction de nouveaux bâtiments a par exemple été reportée en 7.1 au titre de l'« atténuation au changement climatique », mais elle aurait pu figurer en 3.1 au titre de l'« économie circulaire ».

Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vision cumulative de l'éligibilité et de l'alignement des Capex du Groupe par objectif environnemental :

	Proportion des Capex/total Capex :	
	Aligné par objectif	Éligible par objectif
Atténuation du changement climatique	22 %	42 %
Adaptation au changement climatique	0 %	42 %
Utilisation durable de l'eau et des ressources marines		0 %
Économie circulaire		7 %
Prévention de la pollution		0 %
Protection et restauration des écosystèmes		0 %

Les Capex éligibles et alignés du Groupe sont détaillés par activité au format réglementaire en pages 416-417 (tableaux de reporting taxonomie en annexe de ce Rapport de gestion).

Au-delà des Capex alignés avec la taxonomie européenne, le Groupe a estimé à quelques centaines de millions d'euros le montant de Capex nécessaire à la réalisation de son ambition environnementale à l'horizon 2030. Chez VINCI Autoroutes par exemple, le plan Ambition Environnement est accompagné d'une enveloppe de 61 millions d'euros pour couvrir le passage en LED, la rénovation des bâtiments, l'installation de bornes électriques pour les collaborateurs, la couverture des tas de sel, etc.

### 3.1.2.3 Matérialité des Opex de VINCI au 31 décembre 2023

Les Opex tels que définis par le règlement taxonomie représentent 3 079 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit 5 % du total des Opex du Groupe, ce qui n'est pas représentatif de son modèle d'affaires. Une analyse plus poussée n'aurait pas permis d'aboutir à un montant significatif d'Opex éligibles ou alignés, l'indicateur est donc considéré comme non matériel. Le dénominateur Opex du Groupe est présenté au format réglementaire en page 418 (tableaux de reporting taxonomie en annexe de ce Rapport de gestion).

## 3.1.3 Des opportunités de marchés en lien avec la transition environnementale

### 3.1.3.1 Principales opportunités de marchés identifiées

À travers ses métiers de constructeur et concessionnaire d'infrastructures de transport ferroviaire, ses activités d'aménagement urbain et de traitement de l'eau, ou encore son savoir-faire en construction et maintenance de bâtiments et d'infrastructures d'approvisionnement en énergie décarbonée, le groupe VINCI est au cœur de la transition environnementale et énergétique. Mieux connaître les risques et opportunités liés au changement climatique et les anticiper constitue un défi clé pour la pérennité des activités du Groupe et le maintien de sa place de leader sur le marché. En plus d'évaluer et de limiter les impacts de ses activités sur le changement climatique, VINCI travaille sur le développement de ses activités et savoir-faire permettant d'apporter des solutions à des enjeux majeurs de la transition environnementale et d'en faire bénéficier ses clients, notamment dans les domaines d'actualité suivants :

– **Accélération de la rénovation énergétique** (voir paragraphe 3.2.2.1 : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, page 239). Le marché de la rénovation a représenté pour VINCI un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros en 2023 (contre 1,1 milliard d'euros en 2022) et a vocation à se développer. Outre la conduite de chantiers de rénovation, VINCI a également mis en œuvre des solutions innovantes permettant d'accompagner la rénovation thermique des bâtiments et propose à ses clients d'améliorer leur efficacité au travers de dispositifs comme les contrats de performance énergétique (CPE).

– **Développement des mobilités bas carbone** (voir paragraphe 3.2.2.1 : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, page 239). Le groupe VINCI développe de nombreuses solutions contribuant à décarboner la mobilité, notamment l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides (environ 11 000 points de recharge installés par les entreprises du Groupe à fin 2023) ainsi que la fourniture de ce type d'équipement sur le réseau autoroutier dont il est concessionnaire (1 621 points de recharge).

– **Désartificialisation et renaturation des sols** (voir paragraphe 3.4.3 : Protection de la biodiversité, page 256). Pour contribuer à préserver la ressource en eau, protéger la biodiversité et recréer si nécessaire des espaces naturels, VINCI a développé une expertise en ingénierie environnementale notamment grâce aux offres portées par la marque Equo Vivo chez VINCI Construction.

– **Accompagnement de la transition vers une énergie bas carbone**, grâce à une offre intégrée de financement, construction, raccordement et maintenance d'installations de production d'énergie renouvelable (centrales solaires photovoltaïques, projets éoliens, etc.) À fin 2023, Cobra IS dispose d'un portefeuille d'actifs de production d'énergie renouvelable de 2 GW en opération ou en construction et envisage un rythme de développement de 1,5 GW de capacité additionnelle en moyenne par an, avec un objectif ambitieux d'au moins 12 GW en opération ou en construction en 2030. VINCI est également impliqué dans la construction et la maintenance d'infrastructures qui soutiennent l'électrification bas carbone : réseaux de transmission et de distribution d'électricité, sous-stations de raccordement de parcs éoliens ou solaires, ou d'usines de batteries électriques. Par ailleurs, VINCI accompagne ses clients dans la construction et la maintenance d'infrastructures de production d'énergie nucléaire, et travaille au développement d'infrastructures permettant l'usage d'hydrogène décarboné à la fois au sein de ses propres aéroports et autoroutes, ainsi qu'au travers de divers partenariats et investissements (voir paragraphe 3.2.2.1 : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, page 239).

– **Adaptation au changement climatique** : (voir paragraphe 3.2.3 : Résilience des projets et ouvrages, page 244). Pour faire face au changement climatique, VINCI apporte des solutions concrètes aux territoires en proposant la construction et le financement de projets d'adaptation des infrastructures (digues, tunnels, ponts, usines de dessalement d'eau, etc.), ou l'écoconception de bâtiments adaptés. Les projets permettant de lutter contre les inondations ont ainsi représenté plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les entreprises de VINCI Construction en 2023.

Ces opportunités de marchés à l'échelle du Groupe sont détaillées en paragraphe 4.4.1 du Plan de vigilance : La cartographie des risques environnementaux majeurs du Groupe, page 280.

### 3.1.3.2 Labels environnementaux

VINCI a pour objectif d'associer ses fournisseurs, sous-traitants, partenaires et clients à sa démarche de réduction de l'impact environnemental, en leur proposant d'intégrer plus d'écoconception dans les projets ainsi que de nouvelles offres de services. Permettant de démontrer le savoir-faire du Groupe en matière de performance environnementale, les projets labellisés ne cessent de prendre de l'ampleur. En 2023, le volume d'activité représenté par ces projets a atteint 7,3 milliards d'euros (dont 5,3 milliards d'euros de labels externes), pour plus de 1 600 projets livrés ou en cours de livraison par VINCI Construction, VINCI Immobilier et VINCI Energies.

Une majorité des certifications et labels obtenus en 2023 sont des certifications BREEAM®, LEED®, BEPOS-Effinergie® ou E+C-.

Parmi les projets emblématiques en cours en 2023 qui visent ces certifications figurent :

- le projet de modernisation du stade nautique du Roucas-Blanc à Marseille, qui recevra les épreuves de voile des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ce projet intègre plusieurs enjeux environnementaux avec un objectif de recyclage ou de réemploi de 90 % des matériaux déconstruits du site, l'utilisation de béton bas carbone, une réduction des consommations d'eau et d'énergie, l'emploi de matériaux biosourcés et la mise en place de toitures végétalisées. Cet équipement deviendra ensuite la nouvelle base nautique municipale et vise la reconnaissance Bâtiments durables méditerranéens (BDM) au niveau Argent, la certification Effinergie et le label E+C- (Énergie 3 et Carbone 1) ;
- le programme immobilier To-Lyon, conjuguant une tour de bureaux de 43 étages visant les certifications NF HQE™ Exceptionnel et BREEAM® niveau Excellent, un hôtel quatre étoiles visant la certification BREEAM® Very Good, des commerces sur 3 000 m<sup>2</sup> de surface et un parking enterré ;

– l'ensemble immobilier tertiaire de Laxou pour le compte du Crédit Mutuel, comprenant un immeuble de bureaux de 12 000 m<sup>2</sup> avec une structure en bois et un parking silo en béton de 400 places. Le chantier vise le label E+C- (Énergie 2 et Carbone 1) et la certification BREEAM® Very Good ;

– le programme de bureaux Le Next au sein de Paris-Saclay, comprenant 7 000 m<sup>2</sup> de bureaux et un restaurant universitaire. Ce projet est éligible aux certifications et labellisations BREEAM® Very Good, NF HQE™ niveau Excellent, OsmoZ et E+C- (Energie 2 et Carbone 1) ;

– à Casablanca, au Maroc, le projet emblématique de rénovation de l'hôtel Royal Mansour, vise les certifications BREEAM® et LEED®. Le nouveau bâtiment sera converti en un immeuble de grande hauteur construit selon les meilleurs standards internationaux.

Le label BiodiverCity® est également de plus en plus sollicité par les clients :

– le projet du Jardin des Sens, livré en juillet 2023 à Vaucresson, est labellisé BiodiverCity®. Il développe une agroforesterie et la récupération de la chaleur du tunnel autoroutier de l'A86 qui permettra de fournir 50 % des besoins en chaleur des logements ;

– le projet du futur siège de TotalEnergies, la tour The Link, vise notamment les labels BiodiverCity®, Effinergie+ ainsi que la certification NF HQE™ assortie d'un « Passeport bâtiment durable » niveau Exceptionnel, BREEAM® Excellent, LEED (Core & Shell) Platinum et WELL Building Standard™ (Core & Shell) Silver ;

– le programme des Terrasses de Ville d'Avray, qui comprend 125 logements neufs et la rénovation du centre commercial du Domaine de la Ronce doté d'une superstructure en bois de 19 000 m<sup>2</sup> et de bétons bas carbone, vise également la labellisation BiodiverCity® ainsi que les certifications comme HQE™ Bâtiment durable, BREEAM® niveau Excellent et la démarche E+C- ;

– le Village des athlètes à Saint-Denis, dans le cadre du projet Universeine porté par VINCI Immobilier, vise des certifications élevées pour les bâtiments tertiaires neufs comme HQE™ Bâtiment durable, BREEAM® niveau Excellent, BiodiverCity® et la démarche E+C- (Énergie 2 et Carbone 2).

Par ailleurs, plusieurs projets ont été récompensés en 2023 pour leur maîtrise des enjeux environnementaux :

– le projet de construction d'un tunnel ferroviaire à Auckland (Nouvelle-Zélande) « City Rail Link » a obtenu le classement le plus élevé du Conseil pour la durabilité des infrastructures avec 93 points ;

– le projet de gare Old Oak Common, associé au projet ferroviaire HS2 au Royaume-Uni, a été récompensé par les Green Apple Awards, qui visent à promouvoir les meilleures pratiques environnementales au niveau mondial.

## 7,3 Mds€

de projets labellisés en 2023,  
dont 5,3 Mds€ dans le cadre  
de labels externes

### 3.1.4 Activation de la transition environnementale

La mise en œuvre de l'ambition environnementale de VINCI nécessite à la fois une vision stratégique et une forte appropriation des enjeux environnementaux par l'ensemble de ses collaborateurs. Le déploiement des actions de formation et de sensibilisation au sein du Groupe traduit une volonté de partage de bonnes pratiques et de transmission à tous les échelons.

#### 3.1.4.1 Mobilisation des collaborateurs autour des solutions et actions environnementales

##### • Journée de l'environnement 2023 et lancement du Prix de l'Environnement 2024

Placée sous le signe de l'« amplification des actions environnementales », la Journée de l'environnement 2023 de VINCI a permis à chacun des managers d'échanger avec ses équipes sur les actions menées au sein des pôles pour atteindre les objectifs de l'ambition environnementale. Environ 85 000 collaborateurs ont participé à cet événement rythmé par des conférences et actions de sensibilisation dans l'ensemble des pôles du Groupe.

La première Journée de l'environnement de septembre 2020 avait été l'occasion pour VINCI de lancer le Prix de l'Environnement, concours interne transverse se déroulant sur une année et visant à rendre les collaborateurs acteurs de l'ambition environnementale du Groupe. Ce programme de détection et de valorisation des initiatives environnementales de terrain avait mobilisé plus d'un quart des collaborateurs (plus de 57 000 d'entre eux avaient voté pour les initiatives porteuses sur la plateforme interne environnement.vinci.com). Tirant parti du modèle décentralisé du Groupe, un réseau de plus de 800 correspondants et experts avait été constitué pour piloter le Prix de l'Environnement dans ses différentes implantations géographiques. Près de 200 initiatives avaient été primées au sein des régions créées, et 14 d'entre elles avaient été distinguées en tant que lauréates lors de la finale en 2021. Parmi ces lauréates, plusieurs contribuant à réduire l'empreinte directe des activités du Groupe avaient été identifiées, de même que des solutions proposées aux clients quant à l'efficacité énergétique, le réemploi ou la renaturation.

L'année 2023 a favorisé la poursuite du déploiement des initiatives lauréates du Prix de l'Environnement en externe. Ainsi, cinq solutions emblématiques ont bénéficié d'une évaluation du bénéfice environnemental quantifiée qui a fait l'objet d'une revue critique par un cabinet externe. Le déploiement de ces cinq solutions a permis d'éviter ou de réduire l'émission de 49 000 tCO<sub>2</sub>e, de valoriser 83 000 t de matériaux, et d'éviter la consommation de 250 000 m<sup>3</sup> d'eau, tout en générant 60 millions d'euros de chiffre d'affaires depuis 2022. Il s'agit de :

– la marque Exegy®, favorisant l'utilisation du béton bas carbone et sa mise en œuvre sur plusieurs projets emblématiques du Groupe fin 2023 en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis (voir paragraphe 3.2.2.1 : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, page 239) ;

– SunMind, une solution de développement et financement de centrales solaires photovoltaïques (PV) en autoconsommation ou en injection pour le compte de clients tertiaires et industriels ;

– la solution « Entretien autoroutier bas carbone », favorisant le recyclage sur site et le réemploi des chutes d'enrobés ;

– la solution REVE, permettant la recharge écologique de véhicules électriques dans des bâtiments tertiaires grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques et de batteries de seconde main ;

– la solution Power Road®, une innovation permettant de capter la chaleur à la surface d'une route ou d'un parking, et de la restituer directement ou de la stocker via un procédé géothermique au profit d'équipements et de bâtiments.

En décembre 2023, une nouvelle édition du Prix de l'Environnement a été lancée, afin d'accompagner dans la durée des projets contribuant à la création de valeur, tout en réduisant ou en évitant les impacts environnementaux à plus large échelle.

#### • Communautés

La communauté Ecowork, active depuis 2018 au sein du groupe VINCI, à l'initiative de la direction de l'Environnement du Groupe, fédère plus de 500 collaborateurs issus de différents pôles et métiers et désireux de mettre en place des actions en faveur de l'environnement dans leur vie professionnelle. Le réseau est animé par la direction de l'Environnement, en lien avec l'association Makesense, et repose sur des parcours de formation, des outils de mobilisation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux ainsi que des temps d'échange et de rencontre. Cette communauté, historiquement basée en France, s'étend à l'international avec une première promotion lancée au Royaume-Uni, en décembre 2023.

La direction de l'Environnement du Groupe anime également des réseaux internes consacrés aux grands thèmes de l'ambition environnementale : biodiversité, économie circulaire, enjeux carbone et analyse du cycle de vie (ACV). Ces réseaux mobilisent des dizaines d'experts, issus de toutes les zones géographiques et de tous les métiers du Groupe, et ont pour objectif de créer de la transversalité, de partager les solutions et bonnes pratiques, et d'avancer sur des sujets communs.

#### • Numérique responsable

Le Groupe a lancé fin 2022 un programme « numérique responsable » afin de définir une trajectoire de réduction des impacts environnementaux et sociaux du numérique et de son usage. Le programme est porté par la direction des Systèmes d'information (DSI) du Groupe en collaboration avec la direction de l'Environnement et la direction des Ressources humaines. Il vise à renforcer et à accélérer une dynamique déjà existante au sein des différents pôles du Groupe, autour de quatre objectifs :

- favoriser l'économie circulaire, notamment grâce à l'allongement de la durée de vie des équipements numériques ;
- réduire la consommation énergétique des data centers et ceux de nos partenaires ;
- encourager la sobriété numérique en sensibilisant, informant et partageant les bonnes pratiques de réduction des impacts environnementaux relatifs à l'usage du numérique du Groupe ;
- développer un numérique inclusif et socialement responsable pour favoriser l'accès de tous les collaborateurs aux contenus numériques.

### 3.1.4.2 Formations et sensibilisation

Le déploiement de nouveaux modules de formation et de sensibilisation a continué durant l'année 2023, avec la création de sessions plus spécifiques sur des enjeux environnementaux ou des activités ciblées.

#### • E-learning et webinaires

Fin 2023, plus de 50 000 collaborateurs, soit environ 18 % de l'effectif du Groupe, ont suivi le module d'e-learning développé en juin 2020 afin de sensibiliser aux enjeux environnementaux, d'expliquer l'ambition environnementale de VINCI et de créer un langage commun. D'autres modules sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs sur des sujets comme la résilience climatique des ouvrages, les achats responsables ou les usages numériques responsables. En décembre 2023, la direction de l'Environnement de VINCI a lancé une campagne de formation en ligne intitulée « #LearnForEnvironment ». Son objectif est de sensibiliser et former les collaborateurs de VINCI aux enjeux environnementaux. Deux parcours ont ainsi été conçus : un premier parcours pour comprendre l'essentiel des enjeux sur le climat, les ressources, l'économie circulaire et la biodiversité et un deuxième pour approfondir ces notions, comprendre le rôle clé des entreprises et les enjeux sociaux et sociétaux du changement climatique.

Certains pôles ont également adopté des formations en ligne, plus opérationnelles et adaptées à leurs activités. En 2023, plus de 10 000 directeurs ou responsables d'affaires de VINCI Energies ont complété un e-learning portant sur l'engagement environnemental du pôle. En 2023, les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction ont rendu obligatoire pour tous les collaborateurs un programme de dix e-learning présentant les principaux enjeux de la construction durable (portant sur des sujets tels que le béton bas carbone ou la ressource en eau).

Plusieurs webinaires ont été organisés par les équipes de VINCI Energies. Les webinaires « Sustainability », mis en place par la marque Actemium, permettent de présenter des sujets innovants de décarbonation et de développement durable pour une audience d'environ 200 participants internes. Certains sujets clés ont fait l'objet de webinaires pour les services achats en fonction des fournisseurs : câbles bas carbone, solutions vertes, etc.

#### • Actions de sensibilisation

La Fresque du climat continue à être largement déployée, avec plus de 1 000 collaborateurs sensibilisés en 2023 chez VINCI Autoroutes. L'atelier « 2 tonnes » a également été implémenté chez VINCI Autoroutes (avec plus de 1 200 collaborateurs formés). Les Fresques du numérique, des déchets et de l'eau ont été proposées en 2023 chez VINCI Concessions avec plus de 100 participants, la Fresque de la construction et la Fresque de l'économie circulaire chez VINCI Construction, et la Fresque de la ville chez VINCI Immobilier. Plusieurs collaborateurs ont créé des jeux dédiés à la sensibilisation auprès d'un public à la fois interne et externe sur les enjeux spécifiques de VINCI : ainsi « L'épopée verte », conçue par VINCI Construction et adaptée par VINCI Energies, permet de partager les solutions et initiatives existantes au sein des pôles en matière d'impact environnemental.

Plusieurs divisions ont également lancé des actions de sensibilisation sur le terrain :

- des opérations de collecte de déchets : au sein de la division Réseaux de spécialité (VINCI Construction) dans le cadre d'un partenariat avec l'association Project Rescue Ocean, le long des zones d'accès aux chantiers de Cobra IS au Mexique, dans les aéroports de Londres Gatwick ou du Portugal et le long de plusieurs autoroutes chez VINCI Concessions en faveur du développement d'une économie circulaire ;
- des animations avec les usagers des aéroports portant sur la protection de la biodiversité à Belgrade, ou sur la gestion et le tri des déchets dans les Açores.

Enfin plusieurs entreprises sensibilisent leurs collaborateurs à l'écoconduite et organisent des défis afin de les inciter à diminuer leurs consommations de carburant (voir paragraphe 3.2.1.1 : Actions de réduction des émissions du périmètre direct, page 234).

#### • Formations

Les formations consacrées aux problématiques environnementales s'intègrent également dans les cursus déjà existants (travaux, études, exploitation, etc.). Des modules consacrés à l'environnement sont systématiquement inclus dans les programmes de formation pour les managers et dirigeants, gérés par VINCI Academy ou par les académies des pôles. Une formation Environnement by VINCI à destination des cadres supérieurs environnement et opérationnels, élaborée conjointement par la direction de l'Environnement, VINCI Academy et Sciences Po Paris, a été déployée pour la première fois en 2023.

Plusieurs pôles ont développé des supports de formation à destination d'un public opérationnel. En 2023, VINCI Energies a construit un module consacré aux achats responsables pour les approvisionneurs ainsi qu'aux fiches profil environnemental produit (PEP) pour les responsables produits. VINCI Immobilier a également formé l'ensemble des développeurs immobiliers aux leviers à actionner pour mettre en place la stratégie environnementale, et notamment l'objectif « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2030. Soletanche Freyssinet (VINCI Construction) a, de son côté, créé la formation Environnement Leader @ Soletanche Freyssinet, à destination de tous les managers de business units. La formation a été conçue autour de plusieurs ateliers qui permettront le partage d'expérience entre pairs et l'amélioration des plans environnement pour chacune des business units.

Au cours de l'année 2023, les pôles ont également ciblé certains enjeux liés à leur activité pour bâtir des formations à destination d'un public plus large. La marque Omexom de VINCI Energies a ainsi créé un atelier consacré à l'intégration des enjeux environnementaux dans les appels d'offres pour les responsables d'affaires. VINCI Concessions a lancé une formation sur l'économie circulaire avec l'entreprise Circul'R favorisant le partage de bonnes pratiques au sein du pôle, l'identification de partenaires potentiels et le repérage de causes de gaspillage. Le pôle VINCI Autoroutes déploie des formations terrain sur les enjeux de protection de la biodiversité locale. Ces formations peuvent, par exemple, concerner l'identification et la mise en place d'alternatives aux produits phytosanitaires, le respect des plans de fauchage, le mode de suivi des clôtures. Sur les chantiers et les projets, les salariés, les intérimaires et les sous-traitants bénéficient d'une sensibilisation forte via les quarts d'heure environnement réguliers, permettant de traiter des problématiques opérationnelles. En France, chez VINCI Construction, les centres Cesame et Eurovia Academy ont intégré le sujet environnement dans les programmes de formation continue des chefs d'agence, conducteurs de travaux, chefs de chantier, chefs de carrière, jeunes ingénieurs travaux, jeunes ingénieurs carrière, et plus largement dans les formations réglementaires.

L'ensemble de ces actions a représenté en 2023 un total de 110 182 heures, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2022.

### Formations et sensibilisation à l'environnement, et évolution

	Nombre d'heures de formation		Évolution
	2023	2022	2023/2022
VINCI Autoroutes	9 574	12 635	(24 %)
VINCI Airports	5 652	3 361	68 %
Autres concessions	1 474	735	101 %
VINCI Energies	22 798	19 180	19 %
Cobra IS	22 500	12 544	79 %
VINCI Construction	47 148	34 476	37 %
VINCI Immobilier et holdings	1 036	2 010	(48 %)
<b>Groupe</b>	<b>110 182</b>	<b>84 941</b>	<b>30 %</b>

### 3.1.5 Dialogue avec les parties prenantes

En 2023, VINCI a été présent aux Émirats arabes unis lors de la COP 28, participant à différents ateliers et tables rondes sectorielles. Les partenariats historiques ont été renouvelés avec l'association française des Entreprises pour l'environnement (EpE), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et son programme du club Urbanisme, bâti et biodiversité (U2B), le Comité 21, l'association Équilibre des énergies (Eden), l'association Orée, ainsi qu'avec des organismes de recherche tels que l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) ou encore le Fonds Bruno Latour à l'initiative de Sciences Po. Enfin, le lab recherche environnement VINCI-ParisTech est un partenariat scientifique entre VINCI et les trois écoles d'ingénieurs AgroParisTech, Mines Paris-PSL et l'École des ponts ParisTech, qui vise à réduire les impacts des bâtiments et des infrastructures sur l'environnement. Le 30 novembre 2023, ce partenariat a été renouvelé pour une période de cinq nouvelles années. Les travaux menés dans ce cadre ont permis de développer plusieurs outils et solutions pour accompagner la transition environnementale des métiers de VINCI.

VINCI a œuvré en tant que mécène de l'étude « Étape 2030 de la transition écologique », publiée en décembre 2023, à l'issue de deux ans de travaux de 30 entreprises membres d'Entreprises pour l'environnement (EpE) et qui décrit, par le biais de récits, les grandes transformations à réaliser et les stratégies prioritaires à enclencher pour concrétiser la transition écologique.

Si, depuis de nombreuses années, des partenariats robustes ont été noués avec des associations ou des centres de recherche en faveur des milieux naturels (près de 1 200 contrats, dont 800 de manière volontaire, ont été établis ou sont en cours en 2023), les entités du Groupe ont étendu leurs collaborations à des domaines divers :

– VINCI Autoroutes s'est associé à de nombreux partenaires au niveau national comme la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf), ou encore l'Office national des forêts (ONF). Au niveau régional, VINCI Autoroutes propose à ses partenaires des territoires de s'engager ensemble pour accélérer la transition énergétique des mobilités via son programme Autoroute Bas Carbone (voir paragraphe 3.2 : Agir pour le climat). Au cours de l'année 2023, Cofiroute s'est associée au Cerema pour lancer une expérimentation sur la réutilisation des eaux usées en sortie des stations de traitement sur les aires de repos (programme REUT). La Fondation VINCI Autoroutes accompagne des initiatives menées par des acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, syndicats professionnels, agriculteurs, etc.), visant à améliorer les conditions de vie des espèces végétales et animales. En 2023, 32 projets ont été soutenus, dont certains en partenariat avec la LPO, comme l'acquisition de zones humides dans le Marais poitevin pour restaurer la fonctionnalité des marais, la création de gîtes pour la faune sauvage en Charente-Maritime ou l'installation de nichoirs pour abriter les espèces protégées chez des propriétaires et des communes volontaires.

– VINCI Energies a également signé il y a déjà trois ans un partenariat avec la LPO dans le Grand Ouest, pour favoriser le développement de la faune et de la flore locales. En parallèle, le pôle participe à la préservation de la réserve naturelle des Sept-Îles, grâce à une convention de mécénat. Située dans les Côtes-d'Armor, il s'agit de la plus grande réserve naturelle de l'Hexagone, avec près de 20 000 ha.

– Chez VINCI Concessions, le Fonds SEA pour la transition des territoires poursuit le soutien aux projets de transition écologique et d'insertion par l'activité économique dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment. Grâce à l'implication des membres du comité technique représentant l'Ademe, la Région Nouvelle-Aquitaine, la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ou encore INAE (réseau des structures de l'insertion), ce sont ainsi 26 projets qui ont été sélectionnés en 2023 dans le cadre de la deuxième édition de l'appel à projets « Soutenir l'agriculture locale et durable ». Afin de promouvoir et protéger la biodiversité aux abords des sites exploités, VINCI Concessions a noué des partenariats avec l'association AéroBiodiversité (pour les aéroports Rennes Bretagne, Dinard Bretagne et Annecy Mont-Blanc), avec le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (pour l'aéroport de Chambéry), l'université Comenius de Bratislava (pour la voie express Via Pribina en Slovaquie).

– VINCI Construction participe aux comités environnement et développement durable de fédérations professionnelles comme EGF BTP, Routes de France, la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem) et l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG). Les entreprises de génie écologique de VINCI Construction sont actives au sein de l'Union des professionnels du génie écologique (UPGE). Les actions en faveur de l'environnement de VINCI Construction nécessitent souvent l'intervention de structures locales, notamment pour les questions liées à la préservation de la biodiversité. Ainsi, les engagements doivent être adaptés aux enjeux spécifiques des territoires et sont établis en accord avec des partenaires naturalistes locaux. En France, plus d'une cinquantaine de partenariats locaux ont été engagés autour d'actions concrètes de préservation de la biodiversité sur des sites de carrières ou des chantiers, transformant les méthodes de travail. Le partenariat pérenne de VINCI Construction avec l'unité Patrimoine naturel (sous la triple tutelle du Muséum national d'histoire naturelle, du CNRS et de l'Office français de la biodiversité) inspire des actions d'engagement à VINCI Construction au travers de son programme « Entreprises engagées pour la nature ».

– Cobra IS est engagé auprès de diverses associations sectorielles permettant de bâtir des synergies sur des sujets tels que l'hydrogène ou les énergies renouvelables, notamment l'association de l'hydrogène de Murcie (AHMUR) ou l'union photovoltaïque espagnole (UNEF).

En 2023, VINCI Airports a signé la déclaration de Buckingham, un engagement supplémentaire dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages. La déclaration de Buckingham vise à promouvoir la collaboration entre les acteurs du transport et les autorités compétentes pour mettre en place des mesures concrètes et sensibiliser les parties prenantes. Celle-ci s'est concrétisée par des partenariats entre l'aéroport Lyon-Saint Exupéry et le World Wildlife Fund (WWF), et entre les aéroports d'Amazonie et le World Conservation Institute pour sensibiliser salariés et passagers, et améliorer les techniques de détection.

Au-delà des partenariats institutionnels, les entreprises de VINCI entretiennent un dialogue constant avec les parties prenantes. Elles renforcent la communication avec les riverains au niveau des chantiers et des infrastructures en exploitation, à la fois par des réunions d'information, l'amélioration de l'affichage, des visites de chantier, mais aussi au moyen de nouveaux canaux de communication :

- une animation interactive sur la protection de la biodiversité a été engagée avec les passagers de l'aéroport de Belgrade ;
- dans le cadre de son travail de réduction des nuisances sonores pour les riverains, VINCI Airports met à disposition sur son site Internet les résultats mesurés par ses systèmes de monitoring du bruit ainsi que les trajectoires associées. Les riverains ont également la possibilité de déposer des réclamations directement sur ces plateformes de visualisation ;
- des sites Internet ont été développés pour le suivi des chantiers d'aménagement routiers et urbains de VINCI Construction, facilitant la communication avec les populations riveraines de nombreux chantiers en France.

D'autres partenariats sont mentionnés dans les paragraphes 3.2 : Agir pour le climat (page 233), 3.3 : Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire (page 246) et 3.4 : Préserver les milieux naturels (page 252).

## 3.2 Agir pour le climat

Le changement climatique est une réalité : l'élévation observée de la température de plus de 1 °C par rapport à l'ère préindustrielle engendre des événements climatiques extrêmes, plus fréquents et plus intenses chaque année. Selon les modélisations climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) – scénarios SSP3-7.0 et SSP5-8.5 –, les modes de production et de consommation actuels pourraient entraîner une hausse des températures de l'ordre de 2,8 à 5,7 °C d'ici la fin du siècle, source de bouleversements majeurs et irréversibles, affectant l'ensemble des pans de notre société. Le rapport spécial du Giec sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C en précise la portée. Le sixième rapport du Giec démontre, de façon toujours plus documentée, l'origine humaine du changement climatique, les besoins d'adaptation et les solutions d'atténuation.

Les secteurs des transports et du bâtiment, dans lesquels VINCI opère, sont responsables de plus de 50 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre, et sont également fortement exposés aux risques induits par le changement climatique. Le Groupe intègre donc déjà, depuis plusieurs années, le risque climat dans son analyse des risques (voir section D : Facteurs de risques, paragraphe 1.5 : Risques environnementaux, page 182). VINCI a également mené des analyses poussées pour mieux qualifier et maîtriser les risques associés au climat encourus par ses activités (voir paragraphe 4.4.1 du Plan de vigilance : La cartographie des risques environnementaux majeurs du Groupe, page 280).

Agir pour le climat nécessite de transformer la conduite des activités du Groupe en optimisant ses consommations d'énergie et en recourant massivement aux énergies renouvelables pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles. Cela implique également de repenser la conception de ses projets afin de réaliser des infrastructures et bâtiments plus résilients, sobres en matière d'émissions carbone et plus efficaces énergétiquement ; mais aussi d'imaginer de nouvelles offres permettant de transformer la mobilité, l'habitat et les modes de vie, afin de réduire l'empreinte carbone de ses clients. Dans cet objectif, VINCI a pris trois engagements structurants :

- réduire ses émissions directes (scopes 1 et 2) de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2018 ;
- réduire ses émissions indirectes (scope 3) en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses métiers, avec un objectif de – 20 % d'ici 2030 par rapport à 2019 ;
- adapter ses ouvrages et ses activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique.

### 3.2.1 Réduction des émissions du périmètre direct (scopes 1 et 2)

Dès 2007, VINCI a entrepris une démarche proactive de réduction et de maîtrise de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), dans le cadre de l'engagement « Pour accélérer la transition environnementale » de son Manifeste. L'adoption en 2020 de la nouvelle ambition environnementale de VINCI a été l'occasion de renforcer les objectifs du Groupe, avec pour volonté de s'aligner avec l'objectif de l'Accord de

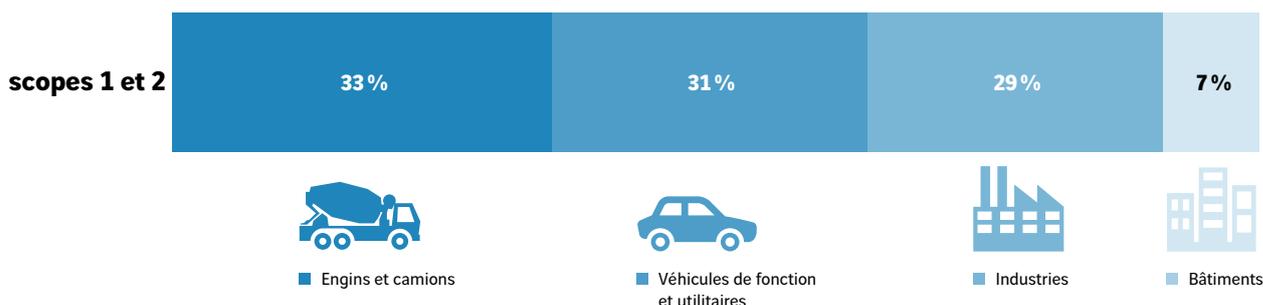
Paris sur le climat. Dans une optique d'exemplarité, le Groupe s'engage ainsi à réduire de 40 % ses émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2018 sur son périmètre direct d'activité (scopes 1 et 2). Selon le référentiel de la Science Based Targets initiative (SBTi), cet engagement place le Groupe sur une trajectoire « bien en dessous de 2 °C » (« *well below 2 °C* »). Au-delà de cet objectif de réduction en valeur absolue, VINCI vise une réduction ambitieuse des émissions de son périmètre direct d'activité permettant de contribuer à la neutralité carbone planétaire en 2050.

Cet objectif a été décliné et adapté dans les politiques environnementales de chacun des pôles de VINCI, selon leurs enjeux propres. Les pôles se sont au minimum alignés sur l'objectif du Groupe de - 40 % de réduction des émissions sur les scopes 1 et 2 (voir les engagements déclinés par pôle, page 223). VINCI Concessions a, par exemple, adopté un nouvel objectif de réduction de 66 % de ses émissions à horizon 2030 par rapport à 2018, ayant déjà quasiment atteint son objectif de 51 % de réduction en 2023.

### 3.2.1.1 Actions de réduction des émissions du périmètre direct

Actions mises en place en France		Indicateurs de suivi
Activités industrielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser l'efficacité énergétique.</li> <li>- Substituer les énergies fossiles à fortes émissions par du gaz naturel et du gaz d'origine renouvelable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2)</li> <li>- Consommation totale d'énergie et répartition par sources</li> </ul>
Engins de chantier et véhicules	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Substituer une partie de la flotte d'engins de chantier par des engins moins émetteurs, promouvoir l'écoconduite et mettre en place des outils de suivi des consommations.</li> <li>- Collaborer avec les constructeurs et loueurs d'engins de chantier pour tester sur le terrain des innovations bas carbone.</li> <li>- Accélérer le renouvellement du parc de véhicules légers et utilitaires par des véhicules hybrides, électriques ou moins émetteurs de gaz à effet de serre.</li> <li>- Inciter les collaborateurs à réduire leurs consommations, grâce au développement de plateformes de covoiturage, à la formation à l'écoconduite et à l'usage des mobilités douces.</li> <li>- Expérimenter des carburants tels que l'hydrogène et le biogaz pour les véhicules utilitaires.</li> </ul>	
Bâtiments et bases vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des diagnostics d'efficacité énergétique sur le parc de bâtiments du Groupe et déployer des initiatives adaptées, telles que rénovation thermique, régulation de température ou écoconception.</li> <li>- Accroître l'utilisation de bases vie à haute performance énergétique.</li> </ul>	
Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier la consommation d'énergies renouvelables, notamment en installant des centrales photovoltaïques pour la production d'électricité en autoconsommation.</li> </ul>	- Part d'énergie renouvelable consommée

En 2019, une analyse approfondie des mesures requises pour atteindre les objectifs de réduction des scopes 1 et 2 a été conduite pour les diverses activités du Groupe. Cette initiative a mobilisé l'ensemble des entités opérationnelles, permettant d'identifier les leviers de progrès et les besoins en investissements associés. Des plans d'action détaillés, incluant les aspects financiers, ont été adoptés par tous les pôles. VINCI Construction continue de déployer NEXt, son outil de gestion des émissions de carbone, pour élaborer des plans d'action spécifiques à chaque entreprise, évaluant à la fois les bénéfices financiers et les réductions d'émissions escomptées. Actuellement, cet outil couvre 80 % des émissions de gaz à effet de serre du pôle et est intégré aux revues annuelles des business plans stratégiques pour valider les investissements. De son côté, VINCI Airports surveille attentivement la trajectoire de décarbonation de ses infrastructures, révisée annuellement lors des exercices budgétaires, grâce notamment à l'outil Smart Data Hub permettant aux aéroports de concevoir et de mettre en œuvre leurs propres plans de décarbonation. Toutefois, l'atteinte par le groupe VINCI de l'objectif de réduction de 40 % d'ici 2030 nécessitera des avancées technologiques supplémentaires, dont le développement opérationnel comporte encore certaines incertitudes. En 2023, la mise en œuvre de ces plans d'action s'est poursuivie sur les quatre domaines prioritaires que sont : la performance environnementale des engins et poids lourds, la mobilité des collaborateurs de VINCI, l'optimisation énergétique des bâtiments et processus industriels, et la décarbonation de l'énergie consommée.



#### • Performance environnementale des engins et poids lourds

La consommation d'énergie liée à l'utilisation des engins de chantier et poids lourds représente le premier poste d'émissions des scopes 1 et 2 de VINCI, avec 33 % des émissions. Pour réduire les émissions associées, les entités de VINCI agissent sur trois principaux leviers : le pilotage des consommations en temps réel, la formation des opérateurs et la modernisation du parc en lien avec les fournisseurs.

Pour assurer le suivi de ses consommations, VINCI Construction poursuit le déploiement de l'outil E-Track, captant les données des engins et camions équipés de télématique, afin d'optimiser leur utilisation et donc leur consommation d'énergie. En 2023, cet outil est opérationnel sur plus de la moitié de la flotte de VINCI Construction.

VINCI investit également dans la modernisation de son parc d'engins et de camions. Bien que l'électrification à grande échelle des engins adaptés aux activités de construction demeure limitée, les expérimentations se multiplient :

- VINCI Construction, en collaboration avec le groupe Fayat, a réalisé en juillet 2023 le premier chantier de travaux publics routier 100 % électrique dans le cadre des travaux de réfection de la rue du Lieutenant-Petit-Leroy à Chevilly-Larue (Val-de-Marne) ;
- l'aéroport de Toulon a adopté un aviateur 100 % électrique pour mettre à disposition des carburants d'aviation durable (SAF). Par ailleurs, huit ascenseurs destinés à l'embarquement et au débarquement des passagers à mobilité réduite (ambulifts) électriques sont opérationnels sur le réseau des aéroports d'ANA au Portugal.

#### • Mobilité des collaborateurs de VINCI

Avec un parc de plus de 80 000 véhicules particuliers et utilitaires, la consommation de carburant liée à l'utilisation des véhicules par les salariés de VINCI constitue un poste significatif d'émissions directes pour le Groupe. La réduction de ces émissions nécessite d'identifier les solutions de déplacement disponibles et pertinentes localement, mais aussi de faire évoluer les grilles de véhicules et les offres de déplacements associées. Ainsi, les actions déployées vont de l'optimisation des déplacements et kilomètres parcourus, à l'utilisation de véhicules à faibles émissions, en passant par des actions de sensibilisation et de formation à l'écoconduite.

L'accélération du renouvellement du parc de véhicules légers et utilitaires par des véhicules électriques ou moins carbonés est en cours, avec 33 % des nouvelles commandes de véhicules en 2023 portant sur des véhicules à faibles émissions. À l'horizon 2030, le Groupe prévoit de convertir plus de 40 % de la flotte en France et 20 % à l'étranger. Au 31 décembre 2023, la flotte de VINCI en France compte près de 12 % de véhicules électriques et hybrides rechargeables. Chez VINCI Immobilier, les collaborateurs ont désormais le choix entre un crédit mobilité et un véhicule de fonction électrique, mettant ainsi un terme aux contrats de leasing avec véhicule thermique ou hybride à partir de mai 2023. La flotte de véhicules électriques et hybrides chez Cobra IS s'étoffe aussi avec un total de 290 véhicules.

VINCI déploie également des actions pour encourager la mobilité douce de ses collaborateurs. Escota (VINCI Autoroutes) participe régulièrement au Challenge mobilité du siège de Mandelieu. À l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, les salariés sont encouragés à se déplacer autrement que seuls et en voiture thermique. Les différentes alternatives, du covoiturage au vélo en passant par le télétravail, ont permis de décarboner ou de réduire de manière conséquente les kilomètres parcourus (- 15 000 km). Cobra IS, au Chili, dispose d'un programme d'autopartage pour les véhicules utilisés pour les déplacements domicile-base-résidence dans l'une de ses filiales. Concernant la formation à l'écoconduite, VINCI Construction a formé 80 % de ses collaborateurs et sensibilise les opérateurs à la réduction des temps de ralenti dans le monde entier au travers de challenges Energic et de quarts d'heure environnementaux. Chez VINCI Energies, 4 180 salariés ont été formés à l'écoconduite en 2023, et 2 500 bornes électriques ont été déployées sur ses sites fixes en interne, pour permettre la mobilité électrique.

#### • Optimisation énergétique des activités industrielles

Les consommations énergétiques associées à l'activité industrielle des entités de VINCI Construction représentent 29 % des consommations totales du Groupe. La division Route France de VINCI Construction a élaboré et déployé depuis 2016 une stratégie environnementale, avec des objectifs d'efficacité énergétique ambitieux par métier.

En 2023, la baisse de la consommation énergétique de ses sites industriels s'est confirmée, grâce à de nouveaux investissements. La couverture des aires de stockage d'agrégats d'enrobés et de sable touche respectivement 34 % et 20 % des usines, l'électrification des parcs à liants et la conversion des brûleurs au charbon ou au fioul vers le gaz naturel a été réalisée dans plus de la moitié des usines.

En parallèle, le déploiement de l'outil numérique Edrive dans près de la moitié des sites industriels de VINCI Construction leur permet de piloter leurs réductions de consommation d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub> en temps réel.

#### • Optimisation énergétique des bâtiments et des bases vie

En parallèle, l'ensemble des entités du Groupe est mobilisé pour réduire les consommations d'énergies de leurs bâtiments. Ces actions, parfois initiées dès 2020, s'inscrivent dans le cadre du plan de sobriété adopté par VINCI en 2022 et s'illustrent par :

- un bilan de performance énergétique lancé par VINCI Construction pour l'ensemble de ses bâtiments en France, visant à étendre les initiatives d'amélioration énergétique à un plus grand nombre de sites ;
- des investissements ciblés dans la conversion des installations les plus émettrices du Groupe vers des énergies moins carbonées. Par exemple, les chaudières à gaz ou fioul des aéroports de Toulon Hyères ou Londres Gatwick, ainsi que celles du centre d'opération et de maintenance de l'autoroute Via Pribina de VINCI Highways (Slovaquie) ont été partiellement remplacées par des pompes à chaleur ;
- des actions locales d'efficacité énergétique menées notamment chez Maessa Naval (Cobra IS) qui a modernisé l'éclairage de son entrepôt avec des lumières LED. Cet investissement devrait se traduire par une réduction de 9 % de sa consommation d'énergie ;
- des actions de sensibilisation et le partage de bonnes pratiques. Ainsi VINCI Concessions a instauré des consignes strictes de maintien du chauffage des aérogares à 17 °C. En parallèle, un défi interne baptisé « Less We Can » a été lancé de novembre 2022 à février 2023 pour capitaliser sur les différentes mesures et idées mises en place dans le réseau, avec 100 initiatives proposées. Ces efforts ont permis de diminuer de 25 % la consommation de gaz durant l'hiver 2022/2023 par rapport à l'hiver précédent dans les aéroports européens. Pour pérenniser ces actions, le réseau de VINCI Airports déploie le suivi énergétique (*smart metering*) de ses aéroports, et 31 aéroports sont en phase de test pour l'installation de compteurs connectés.

#### • Décarbonation de l'énergie consommée

Au-delà de la réduction de leurs consommations d'énergie, plusieurs entités se sont engagées dans la décarbonation de l'énergie qu'elles utilisent, grâce à l'installation d'énergies renouvelables en autoconsommation, à l'utilisation de biocarburants ou à l'achat de *power purchase agreements* (PPA, ou contrats directs d'achat d'électricité renouvelable) et de garanties d'origine.

L'autoconsommation d'énergie renouvelable se développe chez VINCI Autoroutes, comme sur le site de Vedène, où des ombrières photovoltaïques ont été installées en 2023 sur le parking et permettent une production équivalente à 12 % de sa consommation.

Chez VINCI Concessions, les capacités installées fin 2023 s'élèvent à 51 MWc. Dans les aéroports mexicains d'OMA, des batteries de stockage lithium d'une capacité de 28,2 MWh sont installées en complément des parcs solaires en autoconsommation (9,6 MWc). Chez VINCI Energies, 25 projets sont en exploitation ou en chantier à fin 2023, pour une puissance totale de 2,8 MWc. Le volume d'électricité produit et injecté dans le réseau sans consommation par le Groupe s'élève à plus de 3 600 MWh en 2023.

Les biocarburants sont de plus en plus utilisés chez VINCI Energies, VINCI Construction et VINCI Autoroutes, qui a testé en 2023 l'utilisation du XTL HVO100, un biocarburant issu de déchets tels que des huiles alimentaires usagées (par exemple l'huile usagée de friteuse), des graisses animales, ou encore de la pulpe de bois.

### 3.2.1.2 Suivi de la performance

Le suivi de la performance s'appuie sur des outils de reporting en constante amélioration. VINCI Energies généralise les outils carbone pour le calcul et le suivi des émissions des projets, et a déployé cette année son outil eVE destiné à la consolidation et au suivi des émissions directes du pôle.

### • Consommations énergétiques

Les consommations d'énergies sont au cœur des plans d'action environnementaux des entreprises du Groupe, avec pour objectif de réduire les quantités d'énergie consommées et de recourir dès que possible à des énergies moins carbonées. En valeur absolue, les consommations énergétiques s'élevèrent à 10 686 843 MWh en 2023, par rapport à 9 506 206 MWh en 2022 et augmentent de 12 % (5 % hors Cobra IS). La consommation totale de combustibles augmente de 6 % (5 % hors Cobra IS) et la consommation d'électricité de 11 % (6 % hors Cobra IS). Cette augmentation de la consommation globale d'énergies est essentiellement attribuable aux opérations de croissance externe de VINCI Airports et de VINCI Energies intégrées sur l'année 2023 et à la montée en puissance de certains grands chantiers de construction.

### Consommation totale d'énergie par pôle, et évolution

(en MWh)	Combustibles <sup>(*)</sup>	Électricité <sup>(**)</sup>	Dont énergies renouvelables <sup>(**)</sup>	Total des énergies consommées 2023 <sup>(**)</sup>	Consommation par pôle (en %)	Total des énergies consommées 2022 <sup>(**)</sup>	2023/2022 Évolution
<b>Concessions</b>	<b>269 254</b>	<b>626 667</b>	<b>485 348</b>	<b>895 922</b>	<b>8 %</b>	<b>730 249</b>	<b>23 %</b>
VINCI Autoroutes	79 321	112 692	113 461	192 013	2 %	191 512	0 %
VINCI Airports	167 781	484 817	368 849	652 597	6 %	499 188	31 %
Autres concessions	22 152	29 159	3 038	51 311	0 %	39 549	30 %
<b>VINCI Energies</b>	<b>1 299 154</b>	<b>128 383</b>	<b>88 366</b>	<b>1 427 537</b>	<b>13 %</b>	<b>1 346 558</b>	<b>6 %</b>
<b>Cobra IS</b>	<b>538 529</b>	<b>163 082</b>	<b>3 753</b>	<b>701 611</b>	<b>7 %</b>	-	<b>0 %</b>
<b>VINCI Construction</b>	<b>6 951 059</b>	<b>674 263</b>	<b>182 766</b>	<b>7 625 322</b>	<b>71 %</b>	<b>7 404 407</b>	<b>3 %</b>
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>17 281</b>	<b>19 170</b>	<b>337</b>	<b>36 452</b>	<b>0 %</b>	<b>24 992</b>	<b>46 %</b>
<b>Total</b>	<b>9 075 278</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>1 611 565</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>760 569</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>10 686 843</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>100 %</b>	<b>9 506 206</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>12 %</b>
<b>Total hors Cobra IS</b>	<b>8 536 749</b>	<b>1 448 484</b>	<b>756 817</b>	<b>9 985 232</b>		<b>9 506 206</b>	<b>5 %</b>

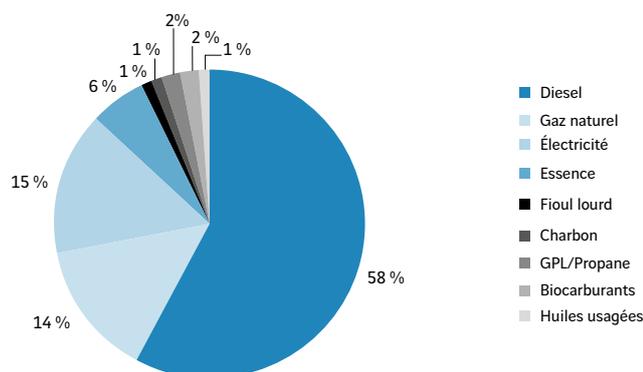
(\*) Combustibles : diesel, gaz naturel, essence, fioul lourd, charbon, GPL/propane/butane, huiles usagées, biocarburants, réseaux de chaleur/vapeur/froid.

(\*\*) Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.

Données ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

Les consommations énergétiques de VINCI Construction représentent 71 % des consommations totales du Groupe, en raison notamment des activités industrielles et de chantier. Le mix énergétique reste relativement stable : le carburant, dont le diesel, reste la principale source consommée au sein du Groupe, étant principalement utilisée pour alimenter les engins de chantier, mais aussi le parc de véhicules. Les consommations d'énergies fortement carbonées comme le fioul lourd et le charbon représentent environ 2 % de la consommation totale d'énergie du Groupe et les biocarburants 2 %.

#### Consommation totale d'énergies (en MWh)



### • Recours aux énergies renouvelables

En complément des actions menées par les sociétés de VINCI pour réduire leurs consommations d'énergies, le recours à l'électricité d'origine renouvelable et aux biocarburants est en forte croissance depuis 2018. En 2023, la consommation d'électricité renouvelable s'élève à 599 327 MWh, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2022. L'électricité renouvelable consommée représente 37 % du total d'électricité consommée (41 % hors Cobra IS, contre 38 % en 2022) et provient de trois sources : 480 786 MWh, issus de l'achat de garanties d'origine, 72 117 MWh, issus de l'achat de *power purchase agreements* (PPA), et 46 424 MWh, d'énergie produite et autoconsommée sur les sites. La quantité d'électricité produite et autoconsommée sur site est liée à VINCI Concessions pour 77 % et augmente de 27 % par rapport à 2022. La consommation de biocarburants s'élève à 161 243 MWh, dont 61 % proviennent de VINCI Construction.

**37 %**  
d'électricité d'origine  
renouvelable en 2023

### Évolution de la consommation d'énergies renouvelables

(en MWh)	2023	2022	2023/2022 Évolution	2021
Consommation totale d'énergies renouvelables <sup>(*)</sup>	<b>760 569</b> <input checked="" type="checkbox"/>	579 605 <input checked="" type="checkbox"/>	31 %	207 069

(\*) Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.

Données ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

### • Émissions de gaz à effet de serre

La quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités de VINCI s'appuie sur les données issues du reporting environnemental. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des biocarburants, des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques (usines de chaux de VINCI Construction). Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie – électricité pour l'essentiel – sur les sites fixes et les chantiers. Les émissions du scope 2 sont calculées selon deux méthodes : la méthode *location-based*, qui utilise les facteurs d'émission liés au mix électrique moyen du pays où se situent les entités du Groupe, et la méthode *market-based*, qui utilise les facteurs d'émission liés aux fournisseurs auprès desquels les entités du Groupe achètent leur électricité (voir la Note méthodologique, page 291).

En 2023, selon l'approche *market-based*, 2,4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> ont été émises, dont 2,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> pour le scope 1 et 0,2 million de tonnes de CO<sub>2</sub> pour le scope 2. Ces émissions augmentent de 10 % par rapport à 2022 (dont 3 % hors intégration de Cobra IS). Cette augmentation est essentiellement attribuable aux opérations de croissance externe de VINCI Airports et de VINCI Energies intégrées sur l'année 2023 et à la montée en puissance des phases de chantiers sur les activités de construction. Elle reste légèrement en deçà de l'évolution des consommations énergétiques notamment grâce à la part croissante des biocarburants (x 3,9 par rapport à 2022), permettant de limiter l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre du scope 1.

**2,4 M de tCO<sub>2</sub>e**  
émis en 2023 (scopes 1 et 2)

### Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2), et évolution

(en tCO <sub>2</sub> e)	Valeurs réelles (émissions de scopes 1 et 2 <i>market-based</i> )	Valeurs réelles (émissions de scopes 1 et 2 <i>market-based</i> )	2023/2022 Evolution	Valeurs réelles (émissions de scopes 1 et 2 <i>location-based</i> )	Valeurs réelles (émissions de scopes 1 et 2 <i>location-based</i> )
	2023	2022		2023	2022
<b>Concessions</b>	<b>104 786</b>	<b>93 883</b>	<b>12 %</b>	<b>148 655</b>	<b>137 074</b>
VINCI Autoroutes	17 870	18 301	(2 %)	21 611	22 537
VINCI Airports	81 190	71 149	14 %	120 705	109 536
Autres concessions	5 726	4 433	29 %	6 339	5 001
<b>VINCI Energies</b>	<b>302 510</b>	<b>294 248</b>	<b>3 %</b>	<b>308 558</b>	<b>298 584</b>
<b>Cobra IS</b>	<b>149 112</b>	<b>-</b>	<b>na</b>	<b>149 599</b>	<b>-</b>
<b>VINCI Construction</b>	<b>1 804 272</b>	<b>1 756 496</b>	<b>3 %</b>	<b>1 830 501</b>	<b>1 771 427</b>
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>3 645</b>	<b>2 765</b>	<b>32 %</b>	<b>3 655</b>	<b>2 799</b>
<b>Total</b>	<b>2 364 325</b> ✓	<b>2 147 392</b> ✓	<b>10 %</b>	<b>2 440 968</b> ✓	<b>2 209 884</b> ✓
<b>Total Hors Cobra</b>	<b>2 215 213</b>	<b>2 147 392</b>	<b>3 %</b>	<b>2 291 369</b>	<b>2 209 884</b>

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.

✓ Données ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

### • Suivi de la trajectoire carbone de VINCI – Performance 2023

En 2020, VINCI a construit, avec l'appui d'un cabinet externe, une méthodologie personnalisée afin de suivre sa progression par rapport à l'engagement de réduction des émissions directes du Groupe de 40 % entre 2018 et 2030. Cette méthodologie permet au Groupe de comparer chaque année sa performance (appelée « trajectoire réalisée ») par rapport à sa « trajectoire cible ».

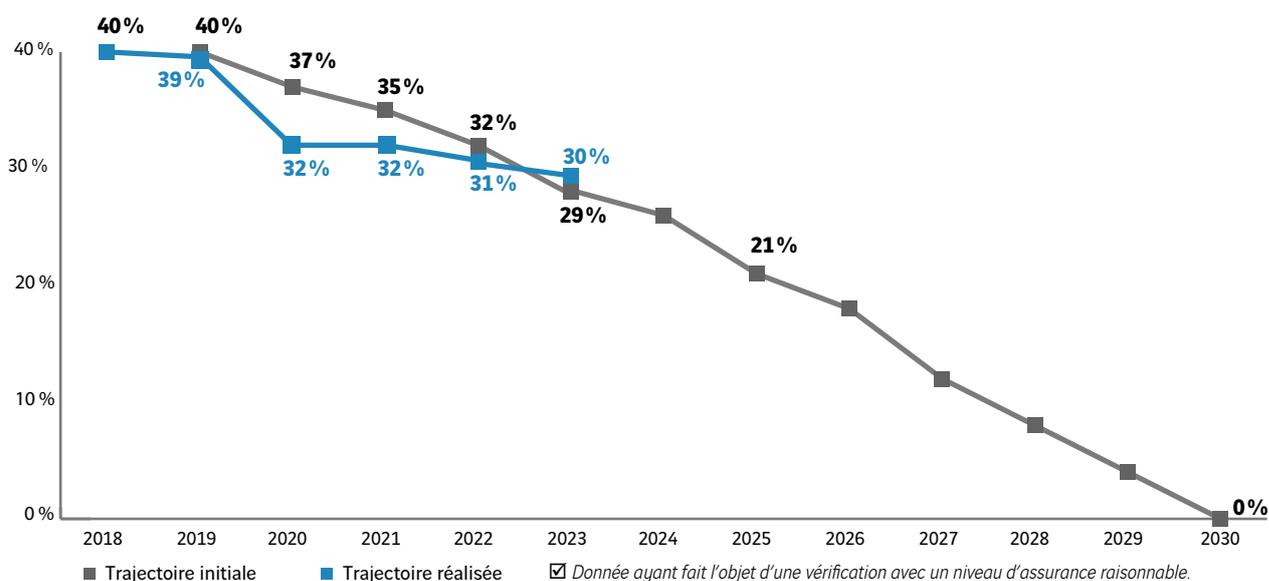
Cette « trajectoire cible » sert de référence pour mesurer la performance du Groupe entre 2018 et 2030. Elle a été construite en tenant compte des engagements et du rythme de décarbonation des actions planifiées par chaque pôle. La trajectoire de décarbonation de VINCI prend en considération les évolutions de périmètre des pôles ainsi que la croissance organique des principales activités du Groupe. Toute acquisition est engagée sur la trajectoire de réduction du Groupe et vient corriger la *baseline* initiale ainsi que le montant brut d'émissions à réduire, les cessions sont à l'inverse déduites du périmètre. Cette méthode permet de limiter le nombre de retraitements et d'estimations effectués pour tenir compte des évolutions de périmètre, tout en rendant compte de manière objective des efforts réalisés par le Groupe et l'alignement ou non avec sa cible de réduction.

En 2023, les pôles d'activité de VINCI ont acquis 61 entités, ayant émis 53 000 tCO<sub>2</sub>e sur l'année, et cédé 7 entités ayant émis 7 000 tCO<sub>2</sub>e sur l'année. Ainsi, les émissions de l'année de référence 2018, retraitées de l'impact des acquisitions et cessions et intégrant les données réelles historiques de Cobra IS entre 2018 et 2023, s'élèvent à 2,8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. À fin 2023, le groupe VINCI a réduit de 14 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à la référence 2018.

**14 %**  
de réduction des émissions  
de gaz à effet de serre en  
2023 par rapport à 2018  
(retraité de l'impact des  
acquisitions)

Le graphique ci-dessous montre qu'à fin 2023, les émissions du Groupe continuent à diminuer, grâce aux actions déployées par les différents pôles, notamment le recours aux énergies renouvelables, mais la trajectoire de réduction carbone ralentit légèrement, avec des émissions restant à réduire d'ici 2030 de 30 %, en raison d'une certaine inertie sur les résultats, une fois les premières actions enclenchées.

Suivi de la trajectoire carbone de VINCI - Performance 2023



Cette trajectoire de - 40 % sur la période 2018-2030 fait suite au précédent engagement environnemental 2007-2018 du Manifeste, qui avait conduit à une baisse de 25 % des émissions entre 2009 et 2018 (exprimées en intensité par rapport au chiffre d'affaires du Groupe).

### 3.2.1.3 Reconnaissance externe

Les entreprises de VINCI mettent en place des politiques ambitieuses de lutte contre le changement climatique depuis de nombreuses années. Elles font l'objet, chaque année, d'une appréciation externe par le Carbon Disclosure Project (CDP). En 2023, VINCI obtient le score A - et confirme ainsi les efforts réalisés par le Groupe pour fournir une information transparente sur ses enjeux climatiques. Réalisé pour le compte de 746 investisseurs réunissant 136 trillions de dollars américains d'actifs sous gestion, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face à l'enjeu du changement climatique.

En complément, VINCI Airports est engagé dans le programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre Airport Carbon Accreditation (ACA). Ce programme lancé par l'Airports Council International (ACI) comporte sept niveaux d'accréditation. Cette année, quatre aéroports de VINCI Airports (Toulon Hyères en France, Funchal, Beja et Ponta Delgada au Portugal) ont obtenu la certification du niveau 5, créée en 2023, et certifiant l'atteinte du « zéro émissions nettes » sur les scopes 1 et 2, ainsi que la mise en place d'une stratégie de réduction des émissions du scope 3. À cet effet, l'aéroport de Toulon Hyères, notamment, a atteint 92,5 % de réduction des émissions scopes 1 et 2 (par rapport à 2018) en remplaçant ses chaudières à fioul par une pompe à chaleur, tout son éclairage par des LEDs, en électrifiant sa flotte d'engins de piste, en installant une ombrière photovoltaïque couvrant 30 % de ses besoins en électricité et en séquestrant ses émissions résiduelles. Les trois aéroports portugais ont diminué leurs émissions scopes 1 et 2 de 97 % en 2023 par rapport à 2018. Ces aéroports agissent concrètement sur le scope 3 en fournissant de l'électricité décarbonée aux avions, en mettant en place une modulation des redevances d'atterrissage en fonction des émissions de CO<sub>2</sub>, en proposant des carburants d'aviation durable (*sustainable aviation fuel* – SAF) et en installant des bornes de recharge électrique sur les parkings passagers.

Niveau d'accréditation	Niveau 1 (mesure)	Niveau 2 (réduction scopes 1 et 2)	Niveau 3 (optimisation : engagement de tiers)	Niveau 3+ (neutralité carbone scopes 1 et 2)	Niveau 4 (transformation : réduction absolue des émissions et engagements renforcés sur le scope 3)	Niveau 4+ (transition : compenser les émissions résiduelles)	Niveau 5 (Atteindre le Net Zero scopes 1 & 2 et avoir une feuille de route Net Zero scope 3)
Nombre d'aéroports VINCI Airports	2	18	14	0	4	10	4

En 2023, plusieurs aéroports de VINCI Airports ont été distingués par le prix « Green Airport Recognition » de l'Airports Council International – Amérique latine et Caraïbes (ACI LAC) :

- OMA (Mexique) a été salué pour ses innovations visant à optimiser la production électrique de ses fermes solaires et leur système de stockage, avec une économie de 18 millions de kWh en quatre ans sur ses 13 aéroports ;
- Aerodom (République dominicaine) a été récompensé pour l'amélioration de son système de climatisation de l'aéroport Las Américas de Saint-Domingue ;
- Concessionária dos Aeroportos da Amazônia (Brésil) a été reconnue pour son initiative de gestion durable des déchets dans ses sept aéroports ;
- Salvador de Bahia (Brésil) a reçu une mention spéciale dans la catégorie « atténuation et adaptation au changement climatique », pour son projet d'efficacité énergétique, intégrant un système de gestion technique des bâtiments (BMS), le remplacement d'équipements obsolètes et de 100 % des points lumineux par des lampes LED, un nouveau système de climatisation connecté, et une ferme solaire couvrant 30 % des besoins de l'aéroport.

Bachy Soletanche UK (VINCI Construction) est lauréat du prix « 2023's Sustainability Impact Award » décerné par le Chartered Quality Institute (CQI). Ce prix récompense l'approche globale du développement durable et les mesures impactantes prises par Bachy Soletanche UK pour réduire son empreinte carbone.

Chez VINCI Energies aux Pays-Bas, deux divisions ont obtenu le niveau 5 du « CO<sub>2</sub> Performance Ladder », qui récompense leur analyse de la chaîne d'approvisionnement.

### 3.2.2 Réduction des émissions du périmètre indirect (scope 3)

Au-delà de son périmètre d'émissions direct, VINCI s'engage à travers son ambition environnementale à accompagner la réduction des émissions indirectes du Groupe en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur. En 2021, le Groupe a pris l'engagement de réduire ses émissions indirectes de 20 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Cet engagement a été validé par la SBTi et s'appuie sur la catégorisation des émissions du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Il consiste en une réduction en absolu qui couvre toutes les catégories d'émissions, tant amont qu'aval, et va au-delà des préconisations du GHG Protocol, puisqu'il inclut également les émissions du trafic autoroutier.

#### 3.2.2.1 Actions de réduction des émissions du périmètre indirect

	Actions mises en place en France	Indicateurs de suivi
Approvisionnements	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Engager une dynamique de progrès avec des fournisseurs et sous-traitants stratégiques.</li> <li>– Généraliser progressivement l'usage des bétons bas carbone sur l'ensemble des chantiers de VINCI Construction.</li> </ul>	– Part de béton bas carbone utilisé (VINCI Construction)
Solutions clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Proposer, en France, des solutions environnementales contribuant à réduire l'empreinte carbone de nos clients : construction durable, efficacité énergétique, mobilité durable.</li> <li>– Développer les offres et expertises dans les énergies renouvelables pour contribuer pleinement à la transition énergétique et à l'amélioration des mix énergétiques de demain.</li> <li>– Pour les concessions : favoriser l'appropriation de solutions décarbonées par les utilisateurs des infrastructures autoroutières (développement de réseaux de recharge électrique, parkings de covoiturage et multimodalité) et aéroportuaires (modulation des redevances aéronautiques en fonction des émissions carbone des aéronefs, participation à la création de filières biocarburants durables et hydrogène).</li> </ul>	– Émissions évitées (en millions de tCO <sub>2</sub> e) par la mise en œuvre de solutions environnementales clients (référentiel méthodologique en cours de définition)
Écoconception	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Développer des outils quantifiant les impacts carbone des projets en phase commerciale pour proposer des variantes bas carbone.</li> <li>– Mettre en place des stratégies bas carbone en ingénierie, avec, par exemple, la démarche Environment in Design (EiD) de VINCI Construction.</li> </ul>	– Nombre d'outils et de démarches déployés

#### Outils de mesure

L'outil de bilan carbone e-CO<sub>2</sub>NCERNED a été développé et déployé au niveau du groupe VINCI, mais plusieurs autres outils sont mis à disposition des opérationnels afin de mieux appréhender les impacts associés à leurs activités spécifiques et de proposer à leurs clients des solutions adaptées. Pour les activités bâtiment de VINCI Construction en France, la calculatrice E+C- (Énergie positive et Réduction carbone) permet d'évaluer la compatibilité des projets avec les critères du label. En 2023, VINCI Energies a développé ECO2VE, qui vise à mesurer le poids carbone d'un chantier et à créer des variantes environnementales à destination des clients. VINCI Autoroutes a mis en place en 2023 un outil permettant de calculer en temps réel le bilan carbone des achats réalisés par le pôle, à partir de ratios monétaires et de bilans carbone de prestations spécifiques.

#### • Réduction des impacts en amont

Le Groupe travaille à réduire les émissions associées aux achats réalisés, via l'instauration de critères de sélection et de processus d'achats responsables. Ces actions sont détaillées dans le chapitre 2 : Performance sociétale, paragraphe 2.2.1 : Une démarche Groupe d'achats responsables, page 215. Les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction élaborent avec leurs principaux fournisseurs des reportings concernant l'impact carbone de leurs achats de béton et d'acier, tandis que VINCI Energies échange avec ses fournisseurs clés autour de critères d'achats responsables. En 2023, un webinaire sur le câble bas carbone a été organisé avec Nexans, et un webinaire sur les solutions vertes avec Schneider Electric. Par ailleurs, diverses actions ont été menées en 2023 pour réduire les émissions liées aux matériaux utilisés pour la réalisation des projets, ainsi que pour généraliser l'écoconception.

#### Béton

VINCI Construction, responsable d'environ 90 % des émissions associées aux achats de béton dans le Groupe, a adopté en 2020 un objectif de 90 % d'utilisation de bétons répondant à un standard bas carbone à l'horizon 2030, soit l'ensemble des quantités pour lesquelles ce type de solution est techniquement et économiquement viable (voir la synthèse des engagements par pôle, page 223). En 2023, plus de 50 % (contre 30 % en 2022) du volume total de béton utilisé par les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction était constitué de béton à faible empreinte carbone, et cette tendance se renforce tant en France qu'à l'international, notamment en Pologne, en Amérique latine et en Asie. Cette avancée s'est illustrée sur plusieurs chantiers emblématiques en 2023 : des voussoirs bas carbonés ont été utilisés pour la première fois pour un projet de tunnel sur le chantier de la future ligne 18 du Grand Paris Express, et près de 90 % du béton utilisé pour le chantier de restructuration du CHU de Nîmes était du béton bas carbone ou très bas carbone. Sur le chantier du nouvel hôpital de Nantes, 7 des 13 bâtiments sont réalisés en béton bas ou très bas carbone avec une substitution du clinker allant de 50 à 80 % et à Compiègne, les travaux de construction de la résidence Les Subsistances, qui totalisera 64 logements, a bénéficié de l'utilisation de 98 % de béton bas carbone, ce qui devrait entraîner une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 10 %.

Cet essor est rendu possible grâce à la multiplication des partenariats établis avec les producteurs de béton prêt à l'emploi, facilitant l'accès de tous les chantiers aux bétons bas carbone. De plus, la généralisation sur les chantiers de la solution e-béton, conçue dans le cadre de l'intrapreneuriat proposé par Leonard, la plateforme d'innovation et de prospective du groupe VINCI, comme outil de numérisation du processus béton et de traçabilité du carbone, y contribue également.

#### Acier

L'empreinte carbone des aciers devient également un critère de choix. Les aciers employés par VINCI pour l'aménagement de la gare de Noisy-Champs étaient à 95 % d'origine recyclés. Dans le cadre du projet Cœur d'aéroport Marseille-Provence (division Génie civil France de VINCI Construction), tous les aciers utilisés pour la construction du bâtiment Cœur d'aérogare sont constitués de 70 % d'acier recyclé. En France, Freyssinet (VINCI Construction) a mené un état des lieux de ses fournisseurs de torons à travers leurs déclarations environnementales

produits (EPDs) et a également développé des fiches environnementales pour les produits fabriqués en interne. Les équipes d'ETF (division Réseaux France de VINCI Construction) privilégient systématiquement l'acier électrique pour leurs travaux ferroviaires, c'est-à-dire issus de la filière acier électrique et non de la filière fonte, notamment sur les travaux de la ligne 15 du Grand Paris Express. À l'international, la division des Réseaux de spécialité (VINCI Construction) a engagé huit fournisseurs en Amérique centrale pour promouvoir l'utilisation d'un acier avec un contenu plus élevé en matériaux recyclés et celle d'énergies à faible émission lors des processus de fabrication.

#### Activités de construction et d'entretien des routes

La direction de la maîtrise d'ouvrage de VINCI Autoroutes déploie sa stratégie de décarbonation sur l'ensemble de ses opérations travaux, entraînant une réduction estimée de 35 000 tCO<sub>2</sub>e en 2023, soit environ 20 % de baisse en intensité carbone. Cette baisse est supérieure à 30 % sur plusieurs opérations, comme sur le chantier du remplacement du pont autoroutier de l'A7, à Bourg-lès-Valence, où l'approche environnementale a permis le recyclage à 100 % du pont démolé et la baisse de près de 600 tCO<sub>2</sub>e pour les bétons du nouvel ouvrage. Plusieurs actions de décarbonation ont été mises en œuvre sur le chantier de création d'un nouvel échangeur sur l'A10, au nord de la métropole orléanaise, comme l'utilisation d'acier recyclé, de béton bas carbone, de liant routier à base de laitier moulu en substitution du clinker dans la couche de forme, de réemploi de matériaux ou encore d'agrégats d'enrobés recyclés dans les chaussées, permettant ainsi de réduire les émissions de GES du chantier.

La division Route France de VINCI Construction se situe à la pointe des pratiques les plus efficaces pour réduire l'empreinte carbone des produits liés au bitume. Parmi celles-ci, les enrobés à froid, le recyclage en place, le choix d'énergies décarbonées pour les usines d'enrobés et la réduction des émissions du fret permettent de réduire les émissions des chantiers de 50 %. Au-delà de sa démarche Granulat+ de réduction des impacts associés à l'utilisation de matériaux (voir paragraphe 3.3.3 : Développer des offres de recyclage, page 251), la division Route France de VINCI Construction travaille aussi à limiter les impacts associés au transport de ces matériaux en agissant sur plusieurs leviers : optimisation des kilomètres parcourus, généralisation de l'utilisation de camions bâchés, investissement dans des moyens de ravitaillement internes en B100, mise en place plus systématique du double fret entre les sites de production, de transformation de matériaux et de travaux, etc. Un travail a aussi été entamé avec les transporteurs pour favoriser le recours à des moyens de transport plus efficaces et moins polluants.

Le développement de l'offre innovante Ogéo de VINCI Construction est un pas de plus dans le développement de la commercialisation de granulats recyclés en France. À l'international, l'investissement dans de nouveaux moyens de production (en Lituanie, en Espagne, au Canada, etc.) permet à VINCI Construction de prendre un temps d'avance dans la commercialisation de matériaux recyclés et de s'engager dans cette voie auprès de ses clients.

#### Écoconception

L'écoconception est une réingénierie des processus constructifs, afin de limiter les quantités de matériaux requises ou de permettre l'utilisation de matériaux moins émissifs ou issus du recyclage (voir aussi paragraphe 3.3.1. Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles, page 246). Au sein de la division Grands projets de VINCI Construction, la démarche Environment in Design (EiD) intègre les enjeux environnementaux dès la phase de conception. Pour le projet High Speed 2 (Royaume-Uni) le consortium s'est engagé à réduire les émissions de 50 % par rapport à l'empreinte carbone initiale sur toute la durée de vie de l'ouvrage (conception, construction, exploitation et maintenance), en utilisant la méthodologie Carbon Life Cycle Assessment. Pour le projet City Rail Link (Nouvelle-Zélande), les objectifs environnementaux sont particulièrement élevés, avec une réduction de 25 % de l'énergie de construction et d'exploitation, accompagnée d'une réduction de 15 % du bilan carbone. Le suivi des performances est effectué en comparant mensuellement les données opérationnelles à la projection du modèle *Building Information Modelling* (BIM). En 2023, Soletanche Freyssinet (VINCI Construction) a pu mesurer, que l'optimisation de la conception a permis de réduire sa consommation globale de béton de 8 000 tonnes et celle d'acier de 5 700 tonnes.

La réduction des émissions passe également par l'organisation des chantiers. Sur le projet Thames Tideway East, VINCI Construction a utilisé des transports fluviaux pour l'approvisionnement en granulat et cages d'armatures à la place des camions, soit une économie de 250 000 mouvements de camions, ce qui représente 18 000 tCO<sub>2</sub>e évitées et un bénéfice sur la qualité de l'air.

#### • Réduction des impacts en aval

Afin de réduire les impacts liés à l'usage des ouvrages construits et exploités par le Groupe, VINCI développe de nouvelles offres et solutions dans deux domaines principaux : la mobilité bas carbone et la transition énergétique des bâtiments et des infrastructures.

#### Mobilité bas carbone

La mobilité est au cœur des activités de VINCI, qui met son expertise au service de la création d'infrastructures de transport innovantes et durables (voir paragraphe 3.1.3 : Des opportunités de marchés en lien avec la transition environnementale, page 229).

#### Décarbonation des autoroutes

L'Alliance pour la décarbonation de la route, initiée en décembre 2023 par François Gemenne, coauteur du rapport du Giec, Patrice Geoffron, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, et Géraud Guibert, président de la Fabrique écologique, rassemble divers acteurs des mobilités routières, publics et privés, tels que des universitaires, collectivités territoriales, associations et entreprises, dans le but de concevoir et de mettre en œuvre des solutions efficaces pour décarboner les transports routiers, reconnaissant ainsi l'importance cruciale de cette transition pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette initiative met l'accent sur la coopération avec les autorités publiques et cible des approches technologiques et comportementales telles que l'électrification des véhicules et la promotion de modes de transport alternatifs, dans le but de parvenir à une décarbonation conciliant viabilité sociale et économique.

Dès 2021, VINCI Autoroutes et le cabinet Altermind ont mené un travail de fond de modélisation des solutions réalistes pour la décarbonation de l'autoroute, qui a fait l'objet du rapport « Décarboner l'autoroute : une urgence écologique ». Depuis, différentes actions ont été mises en place sur le réseau : des solutions liées à la réduction des émissions (véhicule électrique, véhicule à hydrogène, etc.), à une transformation des usages et à une coordination des modes de transport (développement de l'intermodalité et des infrastructures adéquates). VINCI Autoroutes s'était engagé dans le cadre de sa stratégie environnementale à ce que la totalité des aires de services de son réseau soient équipées de bornes de recharge électrique d'ici 2023, dont la moitié de bornes haute puissance. Cet objectif a été atteint et même dépassé en 2023, avec 86 % de bornes de recharges à haute puissance (HPC) pour un total de 1 621 points de recharge installés sur l'ensemble du réseau. Des stations itinérantes de recharge électrique ont été testées dans le cadre des conventions Autoroutes Bas

Carbone pour renforcer les aires de recharge en cas de forts pics de fréquentation. En complément, VINCI Autoroutes propose une offre Ulys Electric qui est un badge donnant accès à la quasi-totalité des bornes de recharges en France. Cette offre a été adoptée par 50 000 utilisateurs et a permis d'effectuer 220 000 recharges en 2023.

Un des enjeux de la décarbonation de l'autoroute consiste à décarboner le transport de marchandise et donc les poids lourds, pour lesquels il n'existe actuellement pas de solution technologique qui fasse consensus. Pour contribuer à ce défi, VINCI Autoroutes prend plusieurs initiatives : – avec la création d'une nouvelle filiale ayant pour vocation de déployer des stations de recharge pour poids lourds électriques le long des principaux axes routiers ainsi que sur les zones logistiques. L'objectif est de créer un acteur clé de l'électrification du transport routier de marchandises ; – dans le cadre d'un appel à projets de BPI France, VINCI Autoroutes pilotera le consortium « Charge As You Drive » constitué de VINCI Construction, de l'université Gustave-Eiffel, d'Hutchinson, de deux fournisseurs de technologies et du Cerema. Ce consortium va expérimenter en conditions réelles sur l'autoroute A10, sur deux tronçons test de 2 km chacun, deux solutions de recharge dynamique pour les poids lourds, reposant respectivement sur la technologie d'induction électromagnétique et de conduction par rail central.

VINCI Autoroutes s'engage également à développer le covoiturage et les transports collectifs sur autoroute. Un programme de parkings de covoiturage, situés aux entrées et sorties de son réseau, est en cours de développement : 52 parkings, dont 5 ouverts en 2023, étaient en service fin 2023, totalisant 4 456 places, et 28 parkings supplémentaires sont prévus dans les prochaines années. Enfin, VINCI Autoroutes expérimente la technologie *free flow*, pour la collecte de péage sans barrières ni obstacles, avec deux expérimentations en cours à Tours Nord et à Tonnay-Charente. En 2023, la méthodologie de calcul des émissions évitées a par ailleurs été ajustée pour s'aligner sur celle de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (Asfa). VINCI Highways expérimente également ces services permettant une réduction pouvant aller jusqu'à 60 % des émissions de CO<sub>2</sub> par passage.

Dans le domaine de la mobilité électrique, l'activité de l'entreprise Easy Charge, développée conjointement par VINCI Energies et VINCI Autoroutes a connu une forte croissance en 2023. En tant qu'opérateur de points de recharge, l'entreprise gère 348 points de charge en France avec le Fonds de modernisation écologique des transports et en prévoit 224 supplémentaires en 2024 ; En tant que concepteur-constructeur et mainteneur d'installation, Easy Charge a construit la première station de recharge ultrarapide de Zunder en France, équipée de 12 points de charge. Elle assure également la maintenance des 120 stations du réseau Ionity en France et supervise le réseau eborn, composé de plus de 2 600 bornes de recharges rapides.

Le déploiement de bornes de recharges se poursuit chez VINCI Concessions, avec plus de 1 000 points de charges installés sur leur réseau, dont 660 chez VINCI Airports, destinés aux usagers, aux employés et autres parties prenantes. Par ailleurs, eliso, filiale de VINCI Concessions, s'est vu attribuer en 2023 trois lots du Deutschlandnetz Regional, pour installer et exploiter 106 stations (828 points de charge de 400 kW) dans les régions de Berlin, Hambourg et Leipzig, s'ajoutant ainsi aux 1 100 stations existantes.

Parallèlement, VINCI Energies continue le déploiement de son offre TOO Electric de conseil, développement, fourniture, installation et maintenance d'infrastructure de recharge, qui supervise à date 10 000 points de charge. Le réseau Citeos a installé 600 super chargeurs depuis le début de l'année 2023, en supplément des 8 000 points de charge déjà supervisés en France en 2022. En Australie, VINCI Energies Industrial Services travaille sur l'installation de sites de charge rapide et lente pour le projet de métro de Brisbane, qui utilisera des véhicules entièrement électriques.

Cobra IS a également effectué l'installation de près de 450 bornes de recharge pour véhicules électriques dans différentes régions d'Espagne à travers ses filiales Etra et Eleia. L'entité Moncobra a participé au projet d'électrification du centre d'exploitation EMT de Carabanchel (Espagne), dans lequel 52 points de recharge ont été mis en place par pantographe inversé et par une puissante installation photovoltaïque qui garantira la fourniture de 10 % de l'énergie de la station de recharge pour la gestion d'une flotte de bus électriques à Madrid.

#### Actions de réduction des émissions liées au trafic aérien

VINCI Airports s'est doté, dès 2015, d'une politique environnementale globale, dont l'un des axes prioritaires est la réduction des consommations d'énergie et de l'empreinte carbone de ses activités. Afin de réduire les impacts liés au trafic aérien, qui constitue la première source d'émissions indirectes pour VINCI Airports, un système de modulation de la redevance d'atterrissage en fonction des émissions des aéronefs a été mis en place en 2020 dans certains aéroports, afin d'accélérer le renouvellement des flottes. Ce mécanisme est déjà opérationnel dans tous les aéroports régionaux en France et a été étendu à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry et à Londres Gatwick. En 2023, le mécanisme de modulation a évolué, notamment en supprimant la distinction entre les aéronefs en fonction du nombre de sièges, renforçant ainsi l'impact du mécanisme sur l'aviation d'affaires. Le taux appliqué à la modulation carbone a également été revu à la hausse. VINCI Airports soutient ainsi l'usage des biocarburants aéronautiques durables (ou *sustainable aviation fuel* – SAF) par les compagnies aériennes. Les carburants SAF ont déjà été testés sur les aéroports de Lyon, ANA (Portugal), Londres Gatwick, et ils sont présents à demeure sur les aéroports de Toulon Hyères, Grenoble Alpes Isère, Clermont-Ferrand Auvergne et Saint-Nazaire Montoir. Sur ce dernier, un partenariat a été conclu avec TotalEnergies pour proposer un biocarburant produit à partir d'huiles de cuisson usagées. Mélangé à hauteur de 30 % avec du carburant conventionnel, ce biocarburant permettra une réduction des émissions de 27 % au global et il sera utilisé par Airbus pour avitailler les Beluga (avions-cargos) et les navettes servant au transport des tronçons de fuselage et des employés d'Airbus entre l'usine de production de Saint-Nazaire et les chaînes d'assemblage de Toulouse.

D'autres leviers d'actions sont mis en œuvre pour réduire les émissions des compagnies aériennes. L'initiative « Monitoring Aircraft Carbon Footprint » assure un suivi en temps réel des émissions de CO<sub>2</sub> lors des mouvements au sol des appareils. VINCI Airports propose également d'alimenter les avions en électricité et en climatisation lorsqu'ils sont stationnés sans utiliser leurs groupes auxiliaires de puissance, et donc en évitant la combustion de kérosène.

Par ailleurs, l'entreprise Cobra Serpista réalise le projet d'électrification de 80 % des équipements aéroportuaires d'Iberia (principalement les tapis bagages), contribuant ainsi à l'objectif de la compagnie aérienne d'atteindre zéro émission nette dans ses opérations d'ici 2025. Ce projet favorise en outre l'économie circulaire, en réutilisant environ 800 tonnes de composants.

### *Développement de l'usage de l'hydrogène*

Afin d'anticiper l'exploitation commerciale d'avions à hydrogène, VINCI Airports a signé en 2021 un partenariat avec Airbus et Air Liquide pour développer l'usage de l'hydrogène dans les aéroports. À l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry, les études préliminaires du projet Mobhylys (MOBilité HYdrogène LYon Saint-Exupéry) ont été achevées en 2023. Ce projet sera constitué d'une unité de production d'hydrogène gazeux (5 MW), soit 2 tonnes d'hydrogène par jour, pour deux stations de distribution destinées au verdissement de la mobilité lourde (côté ville : poids lourds, bus, bennes à ordures, etc. et côté piste : GSE, bus, engins de piste, etc.). Mobhylys disposera également d'une ferme solaire, d'une surface de 22 000 m<sup>2</sup> pour une production d'énergie solaire de 3 MWc. Des protocoles d'accord ont également été signés avec Kansai Airports au Japon et l'aéroport de Santiago au Chili pour étudier l'implémentation de l'hydrogène vert à destination des activités aéroportuaires. Sur les autoroutes, c'est ASF (VINCI Autoroutes), qui a mis en service à l'été 2023 la première station hydrogène du réseau français, sur l'aire de Toulouse Sud-Sud (Dyneff). L'hydrogène « vert » qui est distribué est produit localement par électrolyse de l'eau, à partir d'électricité issue de sources renouvelables, comme les panneaux solaires. Ce type d'hydrogène est une source d'énergie propre et renouvelable qui peut être utilisée pour alimenter des véhicules électriques à pile à combustible.

Au-delà de ces partenariats stratégiques, VINCI Concessions a pris part en 2022 à l'augmentation de capital de la société H2 Mobility à hauteur de 10 millions d'euros, aux côtés du Clean H2 Infra Fund, premier fonds mondial pour l'hydrogène bas carbone. Cette entreprise, leader des stations de recharge hydrogène pour la mobilité routière en Allemagne, avec plus de 90 stations en exploitation, vise à étendre son réseau à 300 stations d'ici 2030.

Parallèlement, l'entreprise France Ingénierie Process (FIP), filiale de VINCI Energies, s'est associée au projet de HyssetCo, pour la construction de la plus grosse station de production et de distribution d'hydrogène d'Europe (située à la porte de Saint-Cloud). Lancé par Hype, une société qui développe et opère la première plateforme intégrée de mobilité hydrogène en France, avec environ 300 taxis à hydrogène en région parisienne, ce projet a convaincu VINCI Concessions qui y a investi 15 millions d'euros. Dans ce cadre, Hype a confié à VINCI Energies la réalisation de 26 nouvelles stations à hydrogène en Île-de-France dont certaines produiront de l'hydrogène localement par électrolyse.

### **Transition environnementale des bâtiments**

VINCI déploie un nombre croissant d'offres et de solutions pour accompagner la transition énergétique et améliorer la performance énergétique des bâtiments qu'il construit et opère.

#### *Activités de construction et de rénovation*

VINCI Construction et VINCI Immobilier ont pris toute leur part dans la mise en œuvre de la réglementation environnementale 2020 (RE 2020). Celle-ci prend en compte les consommations énergétiques et l'impact carbone sur l'analyse du cycle de vie (ACV) complet des bâtiments sur cinquante ans. Précurseur de cette nouvelle réglementation, la démarche E+C- (Énergie positive et Réduction carbone) a permis d'anticiper les meilleurs niveaux de performances énergie et carbone et va jusqu'à des engagements de labellisation (voir paragraphe 3.1.3.2 : Labels environnementaux, page 229).

La rénovation énergétique des bâtiments existants est également un marché en plein développement. VINCI Construction poursuit le déploiement de la solution Rehaskeen® pour répondre aux besoins de rénovation thermique des bâtiments (voir paragraphe 3.1.4.1 : Mobilisation des collaborateurs autour des solutions et actions environnementales, page 230) : sur la résidence de Ramonville-Saint-Agne (Haute-Garonne), 142 logements bénéficieront de la pose de panneaux Rehaskeen®.

VINCI Immobilier a acté l'arrêt des systèmes chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) gaz dans les opérations de promotion, ainsi que le chiffrage systématique d'une variante béton bas carbone en consultation. Afin de contribuer à la décarbonation de l'énergie et au développement des énergies renouvelables, il est également devenu obligatoire pour toutes les nouvelles opérations en immobilier résidentiel de faire une préévaluation du potentiel photovoltaïque de l'opération et, si le potentiel est confirmé, de faire appel à un tiers investisseur.

#### *Maîtrise de la performance énergétique*

De plus en plus de projets de VINCI Construction ont été réalisés dans le cadre d'un marché global de performance (MGP), permettant une meilleure maîtrise des coûts de construction et d'exploitation. Parmi les réalisations clés de 2023, le marché global de performance pour la réhabilitation du collège Louis-Issaurat à Créteil vise le label PassivHaus. En juillet 2023, Urban Dumez (division Bâtiment France de VINCI Construction) a livré la cité administrative de Mulhouse, dans le cadre du marché global de performance conclu avec la préfecture du Haut-Rhin pour la conception, la réalisation, l'entretien et la maintenance de la cité administrative.

VINCI Energies développe des solutions logicielles pour maîtriser la performance environnementale des bâtiments, notamment le logiciel P2C, servant à optimiser la maintenance en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. VINCI Energies soutient par ailleurs le déploiement de la plateforme Wave, en cours sur tous les sites de la division VINCI Energies France et chez de nombreux clients.

Grâce aux contrats de performance énergétique, VINCI Energies a permis à Thalès de réaliser des économies d'énergie de 44 GWh sur l'année 2023 et d'éviter 5 200 tCO<sub>2</sub>e en 2023. La filiale Sice de Cobra IS propose des contrats similaires sur 23 de ses chantiers.

### **Transition énergétique des infrastructures**

#### *Infrastructures de production d'énergie décarbonée*

L'acquisition de Cobra IS en décembre 2021 a permis à VINCI de renforcer son expertise sur le marché des énergies renouvelables, dans le domaine du solaire comme de l'éolien. À fin 2023, Cobra IS dispose d'un portefeuille d'actifs de production d'énergie renouvelable de 2 GW en opération ou en construction et envisage un rythme de développement de 1,5 GW de capacité additionnelle en moyenne par an, avec un objectif ambitieux d'au moins 12 GW en 2030 en opération ou en construction. Au Brésil, Grupo Cobra et Cymi Brasil ont mis en service la centrale photovoltaïque de Belmonte, d'une capacité de 570 MW, qui produira environ 1 200 GWh d'énergie renouvelable par an (soit la consommation annuelle d'environ 723 000 foyers). Cette quantité d'énergie renouvelable permettra d'éviter l'émission annuelle de plus de 109 000 tonnes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. ProCME, à travers sa société Tecneira, développe actuellement un portefeuille de plus de 1 GW de centrales solaires. Cobra IS construit également des centrales photovoltaïques pour le compte de tiers. En Espagne, 17 centrales photovoltaïques sont actuellement en construction pour Galp pour un total de 506,23 MW. Une fois achevées, elles produiront environ 972,5 GWh d'énergie renouvelable par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 221 400 foyers et permettront d'éviter l'émission annuelle de plus de 147 800 tCO<sub>2</sub>e. Cymi réalise la construction et la mise en service d'une centrale solaire photovoltaïque qui fournira de l'énergie renouvelable à l'aéroport Adolfo Suárez Madrid-Barajas, grâce à une puissance installée totale de 9,2 MW. Une fois achevée, la centrale produira 11,7 GWh par an, ce qui représente 16 % de la consommation annuelle des terminaux 1, 2 et 3. Au Portugal, Maetel (Cobra IS) a mis en service la centrale photovoltaïque flottante Alqueva de 4,5 MW. Il s'agit de la plus grande centrale flottante d'Europe sur réservoir : avec environ 12 000 panneaux

photovoltaïques et une capacité de production annuelle de 7,5 GWh, qui devrait permettre d'alimenter environ 1 500 familles de la région entre Portel et Moura.

Au 31 décembre 2023, Omexom (VINCI Energies) a contribué à l'installation de plus de 10 GW de production d'électricité renouvelable, dont plus de 4 GW de production solaire. En Espagne, Omexom (VINCI Energies) est responsable de la conception totale (l'ingénierie, la fourniture partielle et la construction) de deux centrales solaires photovoltaïques à Manztierra et Brazoinves. Les travaux ont démarré en avril 2023, et ces centrales solaires produiront ensemble suffisamment d'électricité sans émissions pour répondre à la demande moyenne de plus de 44 000 foyers en Espagne. Au Brésil, Omexom Substations (VINCI Energies) a signé un contrat de performance énergétique (CPE) pour la réalisation d'une sous-station du complexe éolien Babilônia Centro d'une capacité de 553,5 MW. Cette entreprise sera consacrée à la fourniture d'une partie des besoins énergétiques futurs d'ArcelorMittal Brasil.

VINCI Construction participe à la construction d'infrastructures de production d'énergie décarbonée, comme la réalisation de parcs éoliens et leurs solutions de stockage. VINCI Construction Grands projets réalise à Abdelmoumen, au Maroc, une station de pompage qui alimentera une usine hydroélectrique de 350 MW pour pallier l'intermittence de l'éolien.

VINCI Autoroutes développe depuis 2021 la marque Solarvia, filiale ayant pour activité la production d'énergies renouvelables. Outre la participation à la transition énergétique de la France, l'objectif est de valoriser le foncier du Groupe en développant des parcs photovoltaïques partout où cela est possible – selon l'ensoleillement, la topographie, l'environnement, l'urbanisme et la distance de raccordement au réseau électrique – sur les délaissés autoroutiers, ou même sur des fonciers hors des sites du groupe VINCI. L'énergie produite est ensuite injectée sur le réseau public de distribution et permet d'alimenter localement les consommateurs. En 2023, 46 projets représentant une puissance installée de 287 MWh sont en développement.

VINCI Concessions a pour objectif d'installer 1,2 GWh sur l'ensemble de son réseau, afin d'accompagner la transition de ses concessions et des communautés environnantes vers une énergie bas carbone. L'aéroport de Lyon-Saint Exupéry a lancé un nouveau projet de centrale photovoltaïque en ombrières qui a été validé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en avril 2023. Avec une puissance de 20 MWh, la production de cette centrale sera injectée sur le réseau dès 2024 pour alimenter les communes riveraines de l'aéroport, et permettra d'éviter l'émission de près de 1 600 tCO<sub>2</sub>e. Chez SunMind, filiale de VINCI Concessions, 706 MWh de projets sont en cours de développement dont 15 MWh devraient être mis en service dès 2024.

VINCI développe également des infrastructures de production d'hydrogène, avec des initiatives telles que la création de Hyfinity, une business unit dédiée aux projets *Engineering, Procurement and Construction* (EPC) d'hydrogène bas carbone, ou encore la prise de participation et l'accompagnement au sein de Genvia, société développant des électrolyseurs à haute performance pour la production d'hydrogène bas carbone. Cela se concrétise avec l'accompagnement par Actemium (VINCI Energies) de la société Genvia dans son projet d'industrialisation d'électrolyseurs pour la production d'hydrogène décarboné.

#### Projets d'électrification

VINCI Energies et Cobra IS accompagnent les travaux d'électrification des infrastructures. Au cours des vingt dernières années, Cobra IS a réalisé plus de 32 000 km de lignes électriques au Brésil et réalise en Espagne le projet d'ingénierie, de fourniture, de construction et de mise en service de plusieurs lignes de transmission et de la sous-station électrique de Canteras, nécessaires au transport de l'énergie verte produite dans les parcs éoliens Canteras I et Canteras II de 49,5 MW chacun. Actemium (VINCI Energies) a remporté plusieurs projets dans le domaine de l'alimentation électrique des navires à quai dans les terminaux portuaires, dont le contrat EPC du terminal DFDS de Vlaarding, dans le port de Rotterdam d'une capacité de 1,8 MW. Suffisant pour alimenter près de 1 500 foyers en électricité, le système devrait fournir 3,5 GWh d'électricité par an et permettre de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'environ 2 100 tonnes par an. À Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis, China Harbour Engineering Company LLC a attribué à Actemium Emirates Projects (VINCI Energies) un contrat pour la conception, la fourniture et l'installation d'une solution d'alimentation électrique terrestre mobile (OPS) pour le terminal à conteneurs CT3 du port Khalifa. L'alimentation électrique des navires à quai contribue également à l'amélioration de la qualité de l'air, en réduisant les émissions de particules et d'azote et la pollution sonore.

#### Maîtrise de la performance énergétique

VINCI Energies et Cobra IS, dans leur rôle d'intégrateur, contribuent au déploiement de technologies pour accompagner leurs clients à opérer leur transition énergétique et à réduire leur empreinte carbone :

– VINCI Energies propose différents services d'audit et de monitoring à ses clients pour maîtriser les consommations et l'efficacité énergétique de leurs installations. L'outil Monitoring permet, par exemple, de traiter et d'analyser les données des clients telles que le débit d'air comprimé, les performances du groupe froid ou tout autre ratio énergétique des machines de production, tandis que l'outil Quick Scan Energy est destiné à réaliser des audits énergétiques industriels. Actemium (VINCI Energies) propose également une méthodologie d'audit nommée « l'analyse systémique », qui permet de cartographier et de quantifier les différents flux énergétiques process afin de prioriser les différentes actions de performance énergétique. La mise en place de ces actions peut permettre des économies d'énergie de 190 MWh/an ainsi que des économies d'eau de 800 m<sup>3</sup> chaque année.

– Sice, filiale de Cobra IS, participe à des projets Energy Services Company (ESE) avec le remplacement de tous les éléments d'éclairage au début du contrat par d'autres de plus grande efficacité énergétique. Des travaux sont en cours dans 23 installations. Si l'on prend comme référence l'année 2019, la consommation globale de ces installations a été réduite en 2022 de 13 %, ce qui équivaut à – 1,8 GWh, et représente 504 tCO<sub>2</sub>e d'émissions évitées.

– En France, les entreprises du réseau Citeos de VINCI Energies géraient 125 marchés globaux de performance en 2023, avec des engagements importants. Celui confié par exemple par la commune du Grau-du-Roi (Gard) prévoit 70 % d'économies d'énergie et 1 447 tonnes de CO<sub>2</sub> d'émissions évitées à l'issue des neuf années de contrat, grâce notamment à l'installation systématique d'éclairage LED sur 3 455 points lumineux. En Espagne, les divisions Imesapi et Etra de Cobra IS réalisent des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage publique à destination des collectivités, leur permettant des économies d'énergie estimées à plus de 65 % sur la durée des contrats. Etra réalise notamment plusieurs projets en Espagne, comme les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage extérieur dans la ville de Malaga (quartiers centre et est de la ville), ou le conditionnement de l'éclairage public de la zone industrielle de la commune de Fuente.

### Exploitation de parcs de production d'électricité renouvelable

Une partie de l'activité de Cobra IS est consacrée à la vente d'électricité d'origine renouvelable notamment grâce à l'entreprise de négoce Eleia, qui vend 200 GWh d'énergie verte en Espagne chaque année. Quant au parc éolien de Monte das Aguas d'une puissance de 3 000 kW, il a permis d'injecter dans le réseau d'électricité espagnol plus de 3 700 MWh sur l'année 2023.

### L'approche « zéro émission nette » comme service pour nos clients

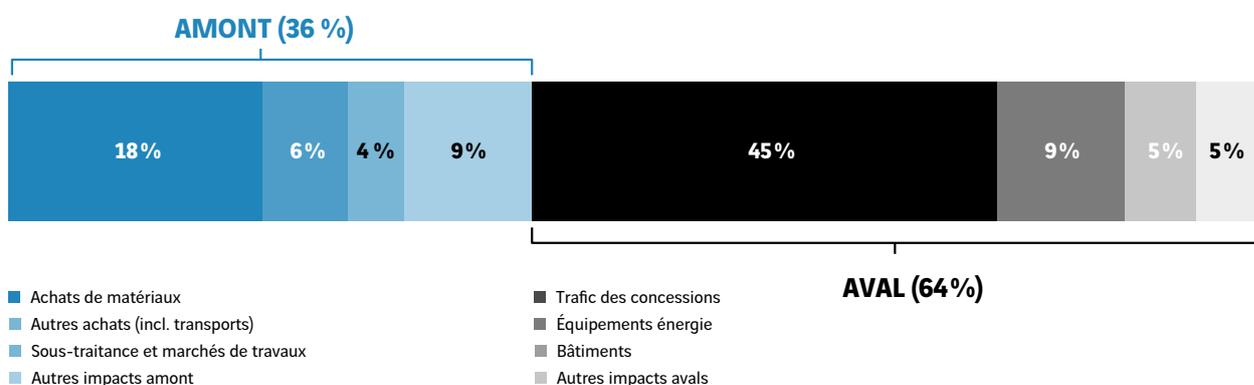
Le référentiel Net Zero Initiative précise les trois types de contributions à la neutralité carbone globale pour les entreprises : la réduction de leurs propres émissions, la réduction des émissions de leurs clients et la contribution à l'augmentation des puits de carbone. En anticipation des demandes, certaines entités contribuent à la création de puits de carbone auxquels les clients ont recours en complément de leurs actions de réduction des émissions. VINCI Concessions a poursuivi en 2023 sa politique d'investissement dans des projets Label Bas-Carbone (deux parcelles totalisant 7,2 ha pour Lyon-Saint Exupéry, une parcelle de 2 ha pour Toulon Hyères, et plusieurs projets pour un total de 150 ha en France en partenariat avec Néosylva).

### 3.2.2.2 Suivi de la performance

En 2019, année de référence, les émissions indirectes (scope 3) du groupe VINCI étaient de l'ordre de 42 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. L'année 2023 a été consacrée à la fiabilisation du processus de reporting permettant de suivre les émissions scope 3 et leur réduction, conformément aux engagements pris en 2021 (voir paragraphe 3.2.2 : Réduction des impacts du périmètre indirect (scope 3), page 239). Les émissions scope 3 de Cobra IS n'ont pas été intégrées en 2023 à la méthodologie de calcul Groupe.

Au 31 décembre 2023, les émissions scope 3 du Groupe s'élèvent à 43,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit une augmentation de 1,5 million de tonnes par rapport à 2022, principalement attribuable aux opérations de croissance externe du Groupe. La partie amont de ces émissions représente 36 %, et la partie aval 64 %. Deux catégories du GHG Protocol représentent à elles seules plus de 90 % des émissions : les achats de biens et services et l'utilisation des infrastructures construites, exploitées et maintenues.

### Émissions scope 3 par catégories au 31 décembre 2023



Les émissions en amont, de l'ordre de 16 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, sont constituées à 87 % des achats, principalement de matériaux de construction (béton, acier, bitume, etc.).

En aval, les émissions représentent 28 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, dont 16 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> pour le trafic du réseau de VINCI Autoroutes et 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> pour le cycle LTO (*landing and take-off* des avions), l'accès des passagers de VINCI Airports et le trafic du réseau routier des entités consolidées de VINCI Concessions. Ces émissions font l'objet d'un suivi annuel depuis plusieurs années et ont également été mises à jour pour 2023 (voir tableau ci-dessous). Le périmètre des activités de VINCI Highways pris en compte pour VINCI Concessions est circonscrit aux activités de concessionnaire consolidées qui représentent 0,6 million de tonnes de CO<sub>2</sub>.

### Émissions de CO<sub>2</sub> (scopes 1, 2 et 3 aval) des sociétés de la branche concessions de VINCI et de leurs usagers et clients

(en tCO <sub>2</sub> e)	VINCI Autoroutes	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Airports
	2023 (*)	2022 (*)	2023	2022
Émissions scopes 1 + 2 (Market-based)	17 870 <input checked="" type="checkbox"/>	18 301 <input checked="" type="checkbox"/>	81 190 <input checked="" type="checkbox"/>	71 149
Émissions des usagers / tiers (scope 3)	15 867 912 <input checked="" type="checkbox"/>	15 859 378 <input checked="" type="checkbox"/>	3 223 000 (***) <input checked="" type="checkbox"/>	2 491 150 (***)

(\*) Émissions des usagers couvrant la combustion de carburant des véhicules circulant sur les autoroutes (dont amont carburant).

(\*\*) Émissions scope 3 aval de l'année 2022 calculées selon le référentiel Airport Carbon Accreditation

(\*\*\*) Émissions scope 3 aval de l'année 2023, estimées à partir des valeurs 2022 extrapolées avec les données d'activités 2023 (nombre de mouvements et passagers), et de données réelles 2023 (émissions du cycle Landing Take-off) des 3 premiers trimestres extrapolées pour l'année entière.

Données ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

Les autres émissions « aval », estimées à environ 8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, sont principalement composées des émissions associées à l'usage des équipements installés par VINCI Energies et à l'utilisation des bâtiments construits par VINCI Construction.

### 3.2.3 Résilience des projets et ouvrages

Les conséquences du changement climatique affectent à la fois les activités du Groupe – tant en construction qu'en concessions –, ses contrats (tels que les contrats de maintenance) et ses collaborateurs (les ouvriers qui travaillent sur les chantiers, par exemple). Renforcer la résilience de ses activités constitue une priorité pour VINCI et lui a permis de constituer une expertise reconnue en la matière. La résilience fait déjà partie intégrante du processus d'évaluation des risques des projets portés par le Groupe et constitue un axe majeur d'innovation pour assurer la préservation des ouvrages et des solutions mises en œuvre pour les clients.

### 3.2.3.1 Évaluation des risques climatiques physiques

#### • Expertises et outils développés en interne

Un groupe de travail prospectif de Leonard dédié à la résilience climatique est actif depuis 2018 et travaille depuis 2023 sur le sujet de l'adaptation. Il est constitué d'un panel représentatif des activités de VINCI et accompagné par Resalliance, le bureau d'études du Groupe dédié à l'adaptation des projets, des villes, des territoires, des infrastructures et de leurs usages au changement climatique.

Resalliance et Sixense (VINCI Construction) opèrent de nombreux logiciels utiles pour connaître le potentiel de corrosion des ouvrages en béton armé, pour mesurer l'effet des îlots de chaleur urbains, pour prédire et visualiser les crues et les zones urbaines inondables, et pour évaluer les coûts du changement climatique pour les infrastructures. Fort de cette expérience, Resalliance a assuré le développement de l'outil ResiLens pour VINCI, qui permet d'évaluer la vulnérabilité des infrastructures face aux risques physiques, dans le cadre du scénario SSP5-8.5 du Giec. Cet outil offre la visualisation des aléas climatiques actuels et futurs et le prédiagnostic de projets actuels et futurs d'infrastructures et d'activités de VINCI, et propose la mise en œuvre de solutions de conception destinées à améliorer la résilience des projets concernés. Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par une forte croissance des activités du bureau d'études Resalliance, consacrées à l'accompagnement du changement climatique. Divers projets de monitoring ont été menés afin d'évaluer les impacts du changement climatique sur les infrastructures, territoires et villes, comme l'étude de données satellite pour le City Council Oakland sur les phénomènes de retrait-gonflement d'argile.

Le lab recherche environnement VINCI-ParisTech a soutenu depuis 2008 environ 75 projets de doctorat et postdoctorat qui ont permis d'apporter une connaissance scientifique sur l'adaptation des bâtiments et des infrastructures. Parmi ces travaux : la modélisation du microclimat urbain sur les surfaces et dans l'air, en intégrant ou non la végétalisation ; ainsi que la projection des températures des bâtiments à l'horizon 2050 et 2100, en fonction du type de bâtiment (haussmannien, HLM 1960, résidence récente basse consommation, immeuble à énergie positive).

#### • Sensibilisation

Un e-learning a été publié offrant la possibilité aux collaborateurs du Groupe de se familiariser avec le concept de résilience et de comprendre ses enjeux pour les activités du Groupe et celles de ses clients. Il a été suivi par 147 collaborateurs à ce jour. D'importants travaux de recherche sont également menés en interne et avec les partenaires scientifiques du Groupe. Ces travaux portent sur l'adaptation des quartiers aux périodes de canicule, la gestion des îlots de chaleur urbains, la prévention des inondations, etc. Au sein de VINCI, 73 personnes ont été formées à l'utilisation de l'outil ResiLens en 2023.

#### • Autodiagnostic

Les pôles mènent également des travaux pour renforcer la résilience de leurs activités. En 2023, VINCI Concessions a poursuivi l'analyse de vulnérabilité au changement climatique des entités de son réseau, qui en couvre à présent 80. La première étape de cette analyse a permis de développer une méthodologie d'étude de vulnérabilité, afin de réaliser une première évaluation au niveau macro des principaux risques auxquels font face les concessions étudiées. Dans un second temps, pour les entités identifiées comme étant les plus exposées, une analyse plus poussée de l'impact de ces risques sur les infrastructures a été réalisée, afin d'identifier, avec les équipes techniques des infrastructures concernées, des mesures d'atténuation pertinentes ainsi que les investissements nécessaires. Chez VINCI Airports, cette analyse est intégrée aux business plans à long terme des aéroports, au même titre que les émissions de CO<sub>2</sub>e (scopes 1, 2 et 3), et les investissements nécessaires pour mener à bien la stratégie de décarbonation (AirPact). Toutes les projections climatiques sont prises en compte pour calculer le référentiel historique. Pour les référentiels 2030 et 2050, les deux scénarios de réchauffement climatique utilisés sont les SSP2-4.5 (réchauffement estimé de 2,7 °C d'ici la fin du siècle) et SSP5-8.5 (émissions élevées, sans politique climatique additionnelle). En particulier, ANA (Portugal) a prolongé l'étude de vulnérabilité par un plan d'adaptation associé qui est en cours de finalisation pour l'aéroport de Faro et prévoit d'étendre les études au reste du réseau dans les années à venir. Par ailleurs, depuis la création de l'outil ResiLens, les nouveaux projets en développement de VINCI Concessions font systématiquement l'objet d'une analyse préliminaire de vulnérabilité qui est le prélude à une analyse plus poussée si nécessaire.

En 2021, une étude de la résilience au changement climatique de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) a été lancée selon la méthodologie « Vulnérabilités et risques : les infrastructures de transport face au climat ». Les deux scénarios climatiques pris en compte pour cette étude sont : RCP 4.5 et RCP 8.5. Les résultats de l'étude ont permis d'identifier les vulnérabilités physiques et fonctionnelles de la ligne de chemin de fer, notamment face aux aléas climatiques à venir : sécheresse, chaleur, inondations, vents et tempêtes. Ce travail a conduit à la réalisation d'un plan d'adaptation pour déterminer les actions à réaliser à moyen et à long terme. À plus court terme, les actions de prévention et de lutte contre les incendies (en particulier la protection des sous-stations électriques) s'imposent comme une priorité, notamment au regard des événements des étés 2021 et 2022.

Pour l'autoroute Athènes-Patras en Grèce, une étude, fondée sur les scénarios du Giec, a mis en lumière les risques physiques, opérationnels et de maintenance causés par les inondations, les vagues de chaleur et la hausse des températures, dont la fréquence, l'intensité et la durée devraient augmenter dans les années à venir. Les conclusions ont ainsi permis de souligner les points de vulnérabilité les plus importants (comme les systèmes d'évacuation des eaux ou les équipements électriques) et les sections de l'autoroute particulièrement à risque.

De son côté, VINCI Autoroutes a mené en 2020 un diagnostic de criticité de son réseau national. Cette étude évalue l'évolution des paramètres climatiques à moyen (2035) et à long terme (2085) et leurs impacts sur l'infrastructure autoroutière, et repose sur deux scénarios climatiques : scénario RCP 8.5 (tendanciel) et 4.5 (politique ambitieuse de réduction des émissions de GES). Les résultats conduisent à considérer en priorité deux aléas : inondations/crues violentes et feux avec une prédominance des zones à risques autour du pourtour méditerranéen. VINCI Autoroutes participe au test de la méthode ACT Adaptation développée par l'Ademe, qui permet aux entreprises d'évaluer leur capacité d'adaptation au changement climatique. En 2023, VINCI Autoroutes est partenaire de deux démarches structurantes de la résilience du réseau autoroutier. Tout d'abord, un diagnostic stratégique de vulnérabilité du réseau routier national au changement climatique qui implique la Direction des mobilités routières (DMR). L'objectif de l'étude est de définir les principaux éléments de vulnérabilité, de donner des éléments socio-économiques des effets du changement climatique sur le réseau et sa fonctionnalité, et enfin d'identifier des mesures d'adaptation permettant de réduire les vulnérabilités identifiées. La deuxième démarche est une étude de la résilience du système régional de transport en partenariat avec la Région PACA, avec un objectif d'adaptation au changement climatique et comprenant une évaluation prospective des risques physiques des infrastructures.

Enfin, les activités route de VINCI Construction poursuivent leur démarche de mesure de la résilience de leurs sites fixes dans le cadre de nouveaux investissements. Ces analyses amènent à étudier le contexte climatique du site ainsi que la récurrence et la gravité des aléas climatiques majeurs, afin d'adapter la structure du projet pour résister à ces événements.

### 3.2.3.2 Projets d'adaptation au changement climatique

Le Groupe anticipe l'adaptation nécessaire des villes et de leurs infrastructures énergétiques, de communication, de transport, d'eau, d'assainissement, en intégrant une démarche d'écoconception dans ses projets, qui vise à étudier les ouvrages sur l'ensemble de leur cycle de vie. VINCI se positionne comme acteur central pour créer ou renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité et innover pour réaliser ces projets. Les entreprises de VINCI développent des savoir-faire en aménagements techniques : pour le confortement des digues, en utilisant les scénarios scientifiques sur la montée des eaux (hypothèse de + 50 cm à l'horizon 2100, selon le Giec) ; pour faire face aux fortes pluies, lorsqu'il s'agit de construire en zone de plan de prévention du risque inondation (PPRI), installer des pompes de relevage pour évacuer l'eau, ou mettre en œuvre des asphaltes poreux pour absorber l'eau (Drainovia) ; pour faire face aux fortes chaleurs, dimensionner les équipements d'un parc éolien dans le désert algérien devant résister à des températures de 50 °C, ou proposer des enrobés clairs pour diminuer le rayonnement de chaleur (SMA, Lumi+, Ecolvia Déco, solution Puma). Les entreprises de VINCI sont fréquemment sollicitées après des événements climatiques extrêmes pour rétablir le fonctionnement normal des infrastructures de transport et d'énergie.

Des travaux d'adaptation ont également été entrepris suite à des analyses de vulnérabilité, comme cela a été le cas sur l'A10, où Cofiroute (VINCI Autoroutes) a créé un ouvrage hydraulique hors norme sous l'autoroute, afin de la protéger en cas de crue au moins cinquantennale de la Retrève dans le Loiret.

VINCI Construction a réalisé plusieurs chantiers d'amélioration de la résilience des territoires en 2023, notamment le projet des réservoirs de la Bassée en amont de Paris, qui a pour objectif de contenir les crues de la Marne, ou un projet de désimperméabilisation des 1 200 m<sup>2</sup> de la cour d'école Gerbault à Reims dans le cadre de l'offre Revilo®, dédiée à la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Une structure drainante de couleur claire, constituée à partir d'Hydrovia® Soft – un enrobé bitumineux permettant l'infiltration des eaux pluviales –, a été installée. À l'international, le projet Springbank au Canada contribuera à protéger les habitants de Calgary et des environs des inondations en détournant et en stockant temporairement l'eau de la rivière Elbow lors des pics de volume, tandis qu'en Pologne, VINCI Construction travaille à la limitation des crues sur les abords de la rivière Oder.

VINCI Immobilier, pour toutes ses nouvelles opérations en immobilier résidentiel, intègre des critères de confort d'été en anticipant les hausses futures de températures. Les objectifs visés vont au-delà des exigences de performance fixées par la réglementation RE2020 (avec une réduction de 20 % et 50 % par rapport aux seuils maximum définis). Des mesures concrètes telles que des vitrages à contrôle solaire, des dispositifs favorisant la circulation de l'air ou des équipements pour la régulation thermique des logements seront intégrées dès la phase de conception et adaptées en fonction des projets et de leur localisation géographique.

## 3.3 Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire

Dans un contexte de menaces sur les écosystèmes et de raréfaction des ressources naturelles, dont certaines sont essentielles au fonctionnement de ses activités, VINCI entend limiter l'empreinte de ses métiers en les inscrivant dans une démarche d'économie circulaire. S'engager dans cette perspective revient à repenser les modes de consommation, de production et de gestion des ressources et déchets, en améliorant les processus de conception et de production, en réduisant l'extraction de matières premières vierges, en privilégiant les techniques et comportements efficaces, en favorisant le réemploi et le recyclage.

L'ambition environnementale de VINCI pour les prochaines années est d'accentuer ces actions constitutives d'une démarche circulaire, pour l'ensemble de ses activités, selon trois niveaux d'engagement :

- favoriser les techniques et matériaux de construction faiblement consommateurs de ressources naturelles ;
- améliorer le tri et la valorisation des déchets ;
- limiter l'extraction de matériaux vierges en développant une offre de matériaux recyclés.

Le déploiement de cette ambition se fait au plus près du terrain, les actions étant construites au regard des spécificités des activités de VINCI (voir la synthèse des engagements par pôle et par axe, page 223). Une communauté Économie circulaire réunit ainsi différents experts des divisions de VINCI dans une logique de partage de bonnes pratiques, de veille réglementaire et de mise en place de projets transverses et communs.

### 3.3.1 Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles

#### 3.3.1.1 Actions d'approvisionnement responsable

Actions mises en place en France	Indicateurs de suivi
<p>Écoconception</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire avec moins de ressources en développant les démarches d'écoconception et les solutions de réduction à la source des matériaux.</li> <li>- Développement de brevets sur des produits écoconçus.</li> </ul>	<p>- Nombre de programmes de R&amp;D ou de brevets dédiés à l'environnement.</p>
<p>Approvisionnements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour chaque filière d'approvisionnement principale (granulats, acier, matériaux inertes, biomasse, etc.), favoriser l'utilisation de matériaux secondaires ou de réemploi.</li> <li>- Pour les concessions, en tant que maître d'ouvrage, encourager l'emploi de matériaux issus du réemploi ou du recyclage.</li> </ul>	<p>- Pour une sélection de filières pertinentes par entités : quantité de matériaux mis en œuvre issus du réemploi ou du recyclage.</p>

La question de l'approvisionnement en matières premières est centrale dans la mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire pour VINCI. Les secteurs d'activité du Groupe étant consommateurs de matières premières, les entreprises déploient des solutions afin de réduire les impacts liés à cette consommation. Ces solutions sont de plusieurs types : écoconception des projets, travaux sur les possibilités d'approvisionnement en matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation, ou en matériaux recyclés, clauses environnementales des contrats de sous-traitants, évaluation des fournisseurs dans le cadre d'appels d'offres, etc. Une démarche d'achats responsables lancée au niveau des pôles et du Groupe, afin de pouvoir obtenir des matériaux et matériels à moindre impact environnemental se poursuit (voir paragraphes 4.4.2 et 4.4.3 du Plan de vigilance, pages 284 et 286).

#### • Réduction des ressources vierges consommées

Dans les activités de contracting, les efforts déployés par les divisions pour minimiser l'utilisation de matériaux vierges portent sur les réductions de consommation, l'approvisionnement local afin de créer des boucles de valorisation et sur le recours aux matériaux recyclés, issus du réemploi ou de la réutilisation. Par exemple, VINCI Construction a réemployé 100 % des terres excavées *in situ* sur différents chantiers comme la voie du bus express entre Bordeaux et Saint-Aubin-de-Médoc, ou sur une véloroute à Vitry-le-François. Sur le projet de la voie rapide de Bogotà-Girardot, la division des Grands projets (VINCI Construction) a recyclé dans la centrale d'enrobés du projet 100 % des agrégats d'enrobés récupérés et GTM Guadeloupe (VINCI Construction) a utilisé du sable de verre issu de verre concassé en remblai dans les travaux publics. VINCI Energies a également mis en œuvre des équipements issus du réemploi ou contenant des matières recyclées. En Suisse, Axians (VINCI Energies) a utilisé des pylônes pour les infrastructures de télécommunications mobiles contenant jusqu'à 50 % d'acier recyclé. En Algérie, les équipes d'Actemium (VINCI Energies) ont récupéré des balançoires automobiles que le client avait prévu d'éliminer et les ont modifiées et adaptées à ses nouveaux besoins. Les exemples de réemploi sont développés dans le paragraphe 3.3.2.2 : Solutions de réemploi, page 250.

Au sein des concessions, les consommations des principales matières premières sont suivies, notamment la consommation d'enrobés pour la maintenance des autoroutes en France. L'ambition de VINCI Autoroutes de valoriser 100 % des agrégats d'enrobés issus des travaux de rabotage et d'en réutiliser au moins 45 % sur ses propres chantiers est systématisée dans les appels d'offres relatifs aux travaux d'entretien autoroutier. Ainsi, en 2023, sur les 1 172 532 t d'agrégats d'enrobés produits sur les chantiers de rénovation de VINCI Autoroutes, 581 340 t ont été recyclées directement sur des chantiers de VINCI Autoroutes, soit près de 50 %. Certains projets de rénovation de chaussées menés cette année ont atteint des seuils ambitieux de recyclage : les 25 000 t d'agrégats d'enrobés excédentaires de l'opération en cours sur l'A68 seront transférées et utilisées pour la fabrication d'enrobés pour l'autoroute A20 ; sur les marchés d'entretien des chaussées de l'A51, 100 % des agrégats d'enrobés générés sont recyclés, dont jusqu'à 50 % réutilisés sur ces mêmes marchés. VINCI Concessions a mis en œuvre des initiatives similaires : sur l'autoroute Via Pribina (Slovaquie), 99 % des enrobés retirés ont été recyclés pour être utilisés sur ce même ouvrage. Par ailleurs, pour le renouvellement de la chaussée des pistes de l'aéroport de Belgrade, près de 180 000 m<sup>2</sup> de dalles de béton ont été recyclées sur place grâce à la *rubblization*. Cette technique consiste à fracturer des chaussées en béton en particules de taille croissante, qui sont ensuite compactées et servent de couche de fondation à la nouvelle chaussée bitumineuse.

#### • Matériaux biosourcés

L'utilisation de matériaux biosourcés se renforce à travers la construction bois, les liants végétaux mais aussi les procédés constructifs.

VINCI Construction développe l'utilisation de matériaux biosourcés dans ses projets via sa filiale Arbonis, (division Bâtiment France), qui industrialise la construction bois en déclinant les avantages de ce matériau renouvelable, recyclable et à empreinte carbone réduite. La diversité des projets actuels met en lumière l'émergence croissante des approches mixtes dans la construction. L'entreprise a démarré en 2023 la construction de la Tour Silva à Bordeaux, composée de 125 logements avec une construction mixte bois-béton. À Laxou, un projet d'ensemble immobilier tertiaire, prévu pour début 2024, est composé d'un bâtiment de bureaux et d'un parking silo avec 2 260 m<sup>3</sup> de bois intégrés, dont 950 m<sup>3</sup> de lamellé-collé et 1 310 m<sup>3</sup> de CLT (*cross-laminated timber*). À Nanterre, le programme Edenn, dépassant les 30 000 m<sup>2</sup>, vise les normes environnementales les plus strictes telles que NF HQE™, BREEAM®, OsmoZ, E+C-, BBC, etc., adoptant une construction mixte combinant béton, bois et acier pour atteindre ces exigences élevées. En parallèle, la nouvelle gare de Noisy-Champs, dans le cadre du projet du Grand Paris Express piloté par la division Génie civil France de VINCI Construction, se distingue par son dôme remarquable associant métal et mélèze lamellé-collé. Enfin, Arbonis participe à la construction de la gigafactory de batteries Envision à Lambres-Lez-Douai qui compte 58 000 m<sup>2</sup> de charpente sur quatre bâtiments. 3 500 m<sup>3</sup> de bois certifié PEFC seront mis en œuvre.

VINCI Construction intègre également des matériaux biosourcés dans ses procédés constructifs. Par exemple, Freyssinet (VINCI Construction) utilise du carton alvéolaire biosourcé et biodégradable, à la place du polystyrène, pour réaliser des coffrages lors d'opérations de remplacement de joints de chaussée et Soletanche Bachy (VINCI Construction) utilise du coffrage organique en lin.

En parallèle, VINCI Autoroutes étudie des alternatives au bitume traditionnel des enrobés, notamment un enrobé à base de liant biosourcé appelé Vegeroad®, mis en œuvre lors de travaux de rénovation des chaussées des deux axes de reposes de Bordes sur le réseau ASF et sur une zone test d'un chantier de l'A8.

En matière de reconnaissance externe, VINCI a été évalué dans le cadre du CDP Forests pour la quatrième année et a obtenu la note C, qui correspond au niveau « Awareness ». Le bois est en effet une des ressources à fort enjeu pour les activités du Groupe, en matière de gestion des risques d'approvisionnement et de lutte contre la déforestation. Certaines activités spécifiques de VINCI Construction comme Arbonis, CMA Agencement et Menuiserie, Tarare Bois (division Bâtiment France) et CBCI (division Europe Afrique) sont particulièrement exposées et portent une attention particulière à leur approvisionnement : par exemple, 100 % du bois utilisé par Arbonis et CBCI est certifié PEFC. Dans une logique de circuit court, les équipes d'Arbonis utilisent des essences locales et veillent à renforcer la filière française de bois certifié en lien avec l'Office national des forêts (ONF), tandis que 70 % du bois utilisé par Tarare Bois est certifié PEFC, et tous leurs bois massifs proviennent de scieries françaises.

### 3.3.1.2 Solutions destinées à favoriser l'approvisionnement responsable et le déploiement de matériaux durables

Au niveau du Groupe, de nombreuses solutions autour de l'approvisionnement responsable et du développement de matériaux durables sont déployées. VINCI Construction développe ses travaux sur les analyses du cycle de vie des produits et solutions environnementales (route à fort taux de recyclage, technologie Power Road®). Ces travaux permettent de disposer d'éléments tangibles sur les bénéfices environnementaux des offres proposées. Les entreprises de VINCI Construction expérimentent de manière continue des procédés innovants et mènent de nombreux projets de recherche. Au sein de la division Réseaux France de VINCI Construction, Sodilor, leader français dans la fabrication d'équipements de sécurité routière et de mobilier urbain durable, propose une large gamme de produits route et confort urbain écoconçus, issus notamment de la valorisation de matières plastiques. En septembre 2023, une filière de production d'équipements composés de matières plastiques recyclées, issues des casques de chantier, a été développée en propre. Sodilor collecte ainsi les casques de chantier usagés, les démantèle, le broie pour produire de nouvelles matières premières recyclées, qu'il introduit dans son processus de fabrication d'équipements.

### 3.3.2 Amélioration du tri et de la valorisation des déchets

#### 3.3.2.1 Actions d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets

Les filiales du Groupe se mobilisent pour réduire les quantités de déchets générés et systématiser leur valorisation, à la fois dans les métiers de la construction et de l'énergie (déchets de chantier principalement, qui représentent des volumes importants) et dans les concessions (gestion des déchets des usagers : aéroports, autoroutes, etc.). Les filiales du Groupe mettent en place, sur leurs chantiers, des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas de gestion locaux. Au-delà du suivi annuel de la gestion des déchets réalisé par les entités de VINCI (quantité et suivi des filières de valorisation), les activités se sont fixées des stratégies de réduction et de valorisation des déchets qui leur sont propres.

Actions mises en œuvre	Indicateurs de suivi
Réduction des déchets – Mettre en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles sur les chantiers à la source. – Développer des programmes « zéro plastique à usage unique » pour certaines entités, notamment la délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux de VINCI Construction, et sur les aires d'autoroutes en partenariat avec les enseignes commerciales.	– Quantité de déchets générés annuellement
Valorisation – Améliorer le tri. – Systématiser la valorisation avec des jalons développés par zone géographique pour certaines entités.	– Taux de déchets valorisés auprès de prestataires qualifiés (hors déchets dangereux)

#### Répartition des déchets et matériaux dangereux, non dangereux, inertes

(en tonnes)	Déchets dangereux			Déchets non dangereux			Déchets et matériaux inertes		
	2023	2022 <sup>(*)</sup>	Variation 2023/2022	2023	2022 <sup>(*)</sup>	Variation 2023/2022	2023	2022 <sup>(*)</sup>	Variation 2023/2022
VINCI Autoroutes	965	612	58 %	19 309	18 522	4 %	1 157	2 655	(56 %)
VINCI Concessions	1 418	728	95 %	39 619	30 090	32 %	18 723	3 728	402 %
VINCI Energies	7 751	6 115	27 %	40 426	40 201	1 %	708 098	736 352	(4 %)
Cobra IS	71 366	-	-	192 758	-	-	266 779	-	-
VINCI Construction	1 435 371	559 055	157 %	1 762 706	1 777 056	(1 %)	23 745 746	22 933 717	4 %
VINCI Immobilier	-	1	(100 %)	2 219	1 833	21 %	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 516 871</b>	<b>566 511</b>	<b>168 %</b>	<b>2 057 037</b>	<b>1 867 702</b>	<b>10 %</b>	<b>24 740 503</b>	<b>23 676 452</b>	<b>4 %</b>
<b>Total hors Cobra IS</b>	<b>1 445 505</b>	<b>566 511</b>	<b>155 %</b>	<b>1 864 279</b>	<b>1 867 702</b>	<b>(0 %)</b>	<b>24 473 724</b>	<b>23 676 452</b>	<b>3 %</b>

(\*) Les données 2022, partiellement estimées pour la publication, ont été remplacées par les données réelles au 31/12/2022 sur un périmètre comparable à 2023.

Le périmètre de reporting des déchets produits couvre l'ensemble du Groupe (voir la Note méthodologique, page 291).

L'augmentation des quantités de déchets dangereux produits en 2023 est principalement attribuable à l'inclusion dans cet indicateur des terres polluées de VINCI Construction. Dans les concessions, l'augmentation est liée à des opérations de nettoyage des séparateurs d'hydrocarbures dans certains aéroports et à des résultats d'opérations de balayage plus importants chez VINCI Autoroutes.

Les déchets non dangereux, et déchets et matériaux inertes, restent relativement stables par rapport à 2022 (hors Cobra IS), malgré l'entrée dans le périmètre de VINCI Concessions de plusieurs aéroports au Mexique et au Brésil et de l'autoroute Vía Sumapaz en Colombie. L'augmentation significative des matériaux inertes de VINCI Concessions est d'ailleurs essentiellement attribuable à des éboulements qui ont eu lieu sur la Vía Sumapaz.

#### • Réduction et valorisation des déchets au sein des concessions

VINCI Autoroutes ambitionne de valoriser 100 % des déchets d'exploitation et des aires gérées en propre en 2025 (dont 60 % de valorisation matière pour les déchets d'exploitation) et vise une réduction de 10 % en volume des déchets d'exploitation à l'horizon 2030. En ce qui concerne les déchets générés par les usagers des autoroutes, 100 % des aires de repos et de services du réseau sont équipées pour le tri sélectif des emballages et des ordures ménagères. Le taux de valorisation des déchets de VINCI Autoroutes atteint 87 % en 2023, dont 89 % concernant les déchets d'exploitation et des aires de service gérées en propre. Dans une démarche d'amélioration continue, la direction régionale d'exploitation Ouest-Atlantique a expérimenté une table de surtri en complément de l'installation du tri « 3 flux ». En parallèle, des initiatives de valorisation des biodéchets ont été mises en place. Par exemple, une expérimentation menée par Les Alchimistes, une start-up experte dans ce domaine, a été lancée au deuxième trimestre 2023 sur le réseau Escota, pour traiter les biodéchets au niveau des aires de repos. Des composteurs mécaniques et des biodigesteurs ont également été installés sur respectivement 11 aires de services TotalEnergies et 10 aires de services Areas. Les retours d'expérience sont en cours. Pour éviter le gaspillage alimentaire, les solutions proposées par Too Good To Go et Phenix ont été déployées sur 120 aires de services du réseau, ce qui a permis de sauver 133 672 paniers en 2023.

Pour aller plus loin, VINCI Autoroutes implique les installations commerciales partenaires dans le cadre d'un projet « Objectif aire zéro déchet ». Ces dernières s'engagent notamment à mettre en place des actions et des expérimentations en faveur de l'économie circulaire et de la réduction des déchets suivant trois niveaux (engagé, expert ou exemplaire), comme la mise en place de vrac solide, de composteur ou de biodigesteur pour valoriser les déchets organiques. Pour accompagner les sous-concessionnaires, VINCI Autoroutes a publié un guide pratique, dont la deuxième version a été diffusée en février 2023, et s'appuie sur le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) dans la mise en place d'actions sur les aires de services. Ce sont ainsi 216 actions qui ont été proposées par le CPIE. Par ailleurs, en septembre 2022, Escota a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt sur les déchets hors foyer, lancé par Citeo. Ce dernier apporte ainsi son expertise et finance des équipements aidant les clients à mieux trier leurs déchets, comme des dispositifs *nudge* ou de la signalétique. En retour, VINCI Autoroutes leur envoie des données permettant de mesurer l'impact de ces équipements. L'expérimentation s'est poursuivie en 2023. Des caractérisations et des enquêtes de perception ont été menées afin de mesurer l'impact des équipements installés sur le geste de tri des clients. Le 9 novembre 2023, VINCI Autoroutes et Citeo ont coorganisé une journée d'échange et de partage d'expérience sur la

thématique suivante : « Quelles solutions de tri pour les usagers en mobilité ? » Cette journée a réuni des intervenants issus d'organisations variées, comme SNCF Gares & Connexions, GL Events, Veolia ou encore VINCI Concessions. Elle a rassemblé des participants internes et externes dont Sanef, APRR, DiRIF, qui ont pris part à des ateliers pour réfléchir aux solutions qui favorisent le tri hors foyer dans les espaces de mobilité.

Dans un contexte de forte implantation à l'international, l'enjeu pour les concessions de VINCI est de pouvoir trouver des solutions de traitement des déchets évitant la mise en décharge. VINCI Concessions s'est donc fixé l'objectif du « zéro déchet en décharge » en 2030 en travaillant sur les axes suivants :

- réduction des déchets à la source ;
- mise en place de solutions de tri et de collecte plus performantes ;
- identification de filières locales de valorisation des déchets ;
- augmentation de la part de valorisation matière par rapport à la valorisation énergétique.

Le défi est plus particulièrement ambitieux dans les pays dans lesquels les filières de valorisation des déchets ne sont pas développées. Des centres de tri ont déjà été installés dans les aéroports de Salvador Bahia (Brésil), Belgrade (Serbie), Faro (Portugal), Phnom Penh (Cambodge) et Manaus (Brésil). Ce nouveau processus permet d'éviter l'enfouissement systématique de l'ensemble des déchets issus du terminal, des bureaux, de l'activité cargo et des cantines. Les déchets qui s'y prêtent sont recyclés par une société partenaire, le reste est envoyé en incinération. Ainsi, en 2023, le taux de recyclage est de 21 % à Manaus et 28 % à Salvador Bahia contre une moyenne de recyclage de 3 % au Brésil. À Faro, le taux de recyclage est passé de 25 % en 2021 à plus de 50 % en 2023. VINCI Airports atteint ainsi un taux de valorisation des déchets de 71 % sur ses activités. Des partenariats locaux se développent aussi pour valoriser les déchets. Par exemple, les aéroports du Cambodge ont noué un nouveau partenariat avec EcoBatt pour la collecte des déchets électroniques et des batteries.

Les aéroports collaborent également avec certaines compagnies aériennes pour les aider à développer une politique de tri dans les avions durant les vols. En 2023, VINCI Airports s'est joint à l'appel de KLM pour faire évoluer la réglementation européenne obligeant le secteur aérien à incinérer tout déchet d'avion international arrivant en Europe. En effet, pour des raisons sanitaires, la réglementation internationale est stricte et impose des modes d'élimination tels que l'incinération (privilégiée) ou la stérilisation en vue de l'enfouissement. Une grande quantité de déchets recyclables n'est ainsi pas valorisée. L'objectif est donc de séparer à la source les plastiques, cartons, etc. qui n'ont pas été en contact avec des produits alimentaires d'origine animale (bouteilles d'eau, gobelets, canettes, cartons, magazines, etc.). L'aéroport prend ensuite le relais en collectant les déchets de la compagnie aérienne en deux conteneurs distincts afin de pouvoir valoriser ces déchets. Les aéroports de Nantes Atlantique, Lyon-Saint Exupéry et Londres Gatwick ont été les premiers à expérimenter cette solution avec la compagnie easyJet. À Lyon, 28 t de déchets de la compagnie aérienne ont été collectés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et 100 % ont été valorisés. Pour l'année 2024, les objectifs sont d'améliorer ces performances et d'étendre ce projet à l'ensemble du réseau VINCI Airports.

Pour impliquer sa chaîne de valeur dans son objectif « zéro déchet en décharge » d'ici 2030, VINCI Airports développe des clauses pour engager les sous-traitants et prestataires des aéroports dans la politique du Groupe. Des expérimentations ont été réalisées à Santiago (Chili) et sur les aéroports continentaux du Portugal, d'autres sont en cours en France et au Brésil.

Les entreprises concessionnaires mènent aussi de nombreuses campagnes de sensibilisation auprès des usagers. En partenariat avec la Chambre du tourisme du Costa Rica, l'aéroport de Guanacaste a lancé la campagne « Be a Shell Hero » pour encourager les touristes à ramasser les déchets présents sur les plages plutôt que les coquillages, afin de réduire le nombre de saisies à l'aéroport qui correspondent à 1 tonne de coquillages par an. À l'aéroport de Phnom Penh, un travail a été mené en collaboration avec la société chargée d'environ 80 % des services de restauration de l'aéroport pour améliorer la communication sur le tri des déchets des passagers. Cette démarche a abouti à un nouveau prototype de poubelles en test et a permis d'engager et de sensibiliser les commerces de restauration. En France, la Fondation VINCI Autoroutes a mené une campagne de sensibilisation « Dites non à la jettomanie » pour lutter contre les déchets jetés par les fenêtres des véhicules, et la cinquième édition de l'opération #StopMégots avec l'Entente Valabre contre le jet des mégots de cigarette par les fenêtres. En effet, 100 mégots sont jetés en moyenne par jour par kilomètre dans chaque sens de circulation. Des actions plus locales sont aussi menées. Par exemple, l'association Aremacs a réalisé des animations sur le tri des déchets sur l'aire de Cambarette (A8) durant l'été 2023 : 200 usagers ont ainsi été sensibilisés.

## 18 sites

« zéro déchet en décharge »  
 pour VINCI Concessions  
 en 2023

### • Réduction et valorisation des déchets dans les activités de construction et d'énergie

VINCI Energies et la division Grands projets de VINCI Construction se sont engagés à valoriser respectivement 80 % de leurs déchets inertes et 90 % de l'ensemble de leurs déchets d'ici 2030. Au 31 décembre 2023, la division Grands projets de VINCI Construction a atteint un taux de valorisation de ses déchets de 92 % (hors déchets et matériaux inertes). Certaines entités s'engagent sur des objectifs spécifiques, comme la division Génie civil France de VINCI Construction qui, au travers de son document-cadre, s'engage à atteindre un taux de recyclage de 80 % sur ses chantiers d'ici 2030. Au 31 décembre 2023, les déchets de la division Génie civil France ont été valorisés à hauteur de 82 % (inertes compris) et ceux de la division Royaume-Uni à hauteur de 97 %. À une échelle plus locale, les délégations Habitat neuf et Réhabilitation Île-de-France de la division Bâtiment France de VINCI Construction ont également développé une politique globale de réduction des déchets, en valorisant notamment les actions du terrain, comme l'affichage chantier en feuilles de pierre ou le catalogue virtuel de logements.

Ces engagements se sont traduits par des actions concrètes en 2023. Par exemple, la division Bâtiment France a construit un bâtiment de bureaux à haute performance environnementale à Saint-Rambert-d'Albon où les déchets de chantier ont été valorisés à 93 %. Sur le projet de rénovation du stade Yuri-Gagarine du Havre, VINCI Construction a valorisé l'ancien gazon synthétique grâce à une entreprise spécialisée et a réutilisé la quasi-totalité des 10 000 tonnes de déblais sur site. Spiecapag (VINCI Construction) a aussi fait un don de déchets de ferraille

à une entreprise dans le cadre d'un projet de fabrication d'œuvres d'art à l'effigie de différents sports pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. À l'international, dans le cadre du projet d'injection d'Antamina au Pérou, Soletanche Bachy (VINCI Construction) a recyclé la boue excédentaire pour fabriquer des briques qui répondent aux normes techniques permettant de les utiliser comme supports pour la construction de clôtures périmétriques. Ces briques ont été offertes à la population locale.

# 90 %

de taux de valorisation matière des déchets inertes et non dangereux (hors terres) sur les divisions Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction en 2023

Les divisions de VINCI Energies ont atteint un taux moyen de valorisation de leurs déchets de 70 % en 2023. Pour contribuer à la diminution et à la valorisation des déchets, Cobra IS implique ses sous-traitants en intégrant des clauses environnementales dans ses contrats et développe aussi des partenariats avec des entreprises locales. Par exemple, Cobra Comunicaciones Colombia a conclu un accord avec la société Compuabiente qui recycle les matières plastiques issues de cônes ou de casques usagés pour fabriquer de nouveaux objets.

Parmi les business units issues du parcours intrapreneurs de Leonard, la plateforme de prospective et d'innovation de VINCI, Waste Marketplace propose une solution numérique consacrée à la gestion des déchets de chantier, utilisée en interne mais aussi par des entreprises extérieures au Groupe. Permettant de piloter de manière plus rapide et efficace l'enlèvement des bennes, elle accompagne également les entreprises vers le déploiement de solutions sur mesure dans la gestion de déchets atypiques et vers l'amélioration des taux de valorisation. Elle s'appuie sur un réseau de spécialistes du traitement des déchets et d'industriels utilisateurs de matières premières secondaires, en adaptant les contenants aux flux des déchets et en garantissant leur traçabilité. Par ailleurs, Axians eWaste (VINCI Energies) développe sur un projet pilote une solution qui vise à faciliter la collecte des déchets. Leur dispositif propose en effet de contrôler le niveau de remplissage du conteneur de déchets et de déclencher automatiquement l'ordre de collecte lorsque le niveau maximal est atteint.

### 3.3.2.2 Solutions de réemploi

Plusieurs démarches et outils ont été mis en place pour inciter les collaborateurs du Groupe à opter pour le réemploi. VINCI Construction et VINCI Energies ont développé leur marketplace de réemploi interne, dans le but de permettre à chacun de prêter, louer, vendre ou acheter tout type de matériau ou de matériel grâce à des annonces postées sur une plateforme numérique. L'application Reyuz de VINCI Energies permet notamment la revente d'unités d'équipements. Au total, ce sont 5 320 unités d'équipements qui ont été vendues ou sont en cours de transaction sur la plateforme.

Au-delà de la sensibilisation des collaborateurs, l'engagement dans une démarche de réemploi s'impose également dans le cadre des projets portés par le Groupe. Ainsi, dans le cadre du projet Universeine, pour le Village des athlètes, 75 % des matériaux mis en œuvre doivent pouvoir être démontés, réemployés ou recyclés, et des matériaux issus du réemploi doivent être intégrés pour au moins 10 % en masse. Pour mieux répondre à la demande émergente des matériaux de réemploi chez les maîtres d'ouvrage, les synergies internes continuent de se développer pour constituer des filières de réemploi 100 % VINCI avec La Ressourcerie (spécialiste du réemploi au sein de la division Bâtiment France de VINCI Construction et issue du programme intrapreneuriat de Leonard), Neom (filiale de VINCI Construction spécialisée dans le désamiantage, le déplombage, le curage et la logistique), la délégation Déconstruction et équipements de la route (division Réseaux France de VINCI Construction) et VINCI Energies. Ainsi, ces synergies ont permis à La Ressourcerie d'aboutir à plus de 400 tonnes de matériaux de réemploi. Elles ont aussi permis à VINCI Energies de structurer des filières de réemploi par produit, en particulier pour les gaines de ventilation, les cloisons vitrées et les chemins de câbles. VINCI Energies a aussi développé des partenariats externes avec Cycle Up pour la recherche et le reconditionnement des équipements, et Tricycle pour la dépose et livraison d'équipements reconditionnés. Au Portugal, pour fournir une réponse rapide et efficace aux clients qui rencontrent des problèmes de discontinuité de fonctionnement sur leurs équipements de système de détection incendie, VINCI Energies réemploie ces équipements retirés lors de la rénovation des installations.

VINCI Construction mène également des démarches de réemploi sur ses projets. Par exemple, dans le cadre de la transformation d'un immeuble de bureaux en logements pour une résidence parisienne, les équipes de GTM Bâtiment de la division Bâtiment France ont réemployé 550 m<sup>2</sup> de dalles gravillonnées, 119 vasques simples et 270 radiateurs. Dans cette même division, sur un chantier de réhabilitation de 674 logements à Wattignies, 210 radiateurs ont été réemployés en partenariat avec l'entreprise Réempro. Enfin, la délégation Déconstruction et équipements de la route a identifié près de 20 projets dans toute la France pour lesquels une démarche volontaire de dépose sélective pour le réemploi sera engagée.

VINCI promeut aussi le réemploi auprès des maîtres d'ouvrage. VINCI Construction est en effet membre du « Booster du réemploi » via sa filiale de développement immobilier Adim (division Bâtiment France). Lancée en septembre 2020, cette démarche rassemble et mobilise les acteurs de l'immobilier pour prescrire l'utilisation de matériaux de réemploi afin d'accélérer et massifier le réemploi dans le secteur du bâtiment.

Au sein des concessions, VINCI Airports a développé des partenariats pour réemployer les objets perdus ou confisqués aux postes inspection filtrage (PIF). Des partenariats ont ainsi été conclus entre Les Restos du cœur et les aéroports de Nantes Atlantique et Clermont-Ferrand Auvergne, entre le Téléthon et l'aéroport de Torreón (Mexique), entre l'aéroport Londres Gatwick et « The Hygiene Bank » de Crawley et Horley. Dans le cadre de ce dernier partenariat, ce sont 4 tonnes de produits de toilette qui ont été collectés et donnés à des écoles locales ou organisations caritatives. Cofiroute (VINCI Autoroutes) a aussi collecté des tenues de travail usagées pour les donner à l'association Fripart (Vendôme), afin que les parkas en particulier soient réemployés pendant l'hiver.

Par ailleurs, sur un périmètre plus large que le réemploi, VINCI Construction contribue à la promotion de l'économie circulaire dans ce même secteur. Le pôle est en effet membre fondateur de CircoLab, une association qui a pour objectif de développer l'économie circulaire dans le domaine de l'immobilier et de la construction.

### 3.3.3 Développer des offres de recyclage

#### 3.3.3.1 Actions de recyclage des matériaux

Certaines activités du Groupe consistent à produire des matériaux (exploitation de carrières notamment). Leurs principaux enjeux sont de développer des solutions alternatives aux matériaux primaires en déployant des offres de matériaux recyclés et en développant les sites de recyclage.

Actions mises en place en France	Indicateurs de suivi
Offre de matériaux recyclés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de sites fixes pouvant accueillir et transformer des matériaux recyclés (référentiel Granulat+).</li> <li>- Promouvoir les offres de matériaux recyclés dans toutes les géographies.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de sites de production engagés dans l'économie circulaire</li> <li>- Quantité de matériaux recyclés produits dans les carrières et plateformes</li> </ul>

Limiter la consommation de ressources naturelles exige d'accroître l'offre de matériaux recyclés disponible. Les entreprises de VINCI travaillent à augmenter la part de matériaux recyclés utilisés, que ce soit dans leurs propres procédés de construction ou avec leurs partenaires en tant que maîtres d'ouvrage. Elles déploient également des offres de recyclage de matériaux, en développant par exemple leurs sites de recyclage, en améliorant leurs techniques afin de proposer de plus grandes quantités de matériaux recyclés, et en travaillant sur les bénéfices environnementaux de ces offres auprès de leurs clients.

La division Route France de VINCI Construction s'est fixé les objectifs suivants : 80 % des sites engagés dans l'économie circulaire, 25 % de réintroduction d'agrégats d'enrobés sur les chantiers, et le doublement de la production de matériaux recyclés entre 2019 (15 millions de tonnes produites) et 2030. Cette ambition s'accompagne du développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergie, qui rencontrent un intérêt croissant auprès des clients.

VINCI Construction, aujourd'hui leader du marché de la valorisation des déchets du BTP et de l'industrie, déploie partout en France Granulat+, sa marque consacrée à l'économie circulaire des matériaux de construction. Celle-ci constitue le plus grand réseau de sites d'accueil des déchets minéraux du BTP et des industries en France, avec 150 carrières et plateformes équipées d'installations d'accueil, de tri et de recyclage, permettant de recycler et de valoriser les déchets minéraux de la construction et de l'industrie. Les matériaux recyclés deviennent ainsi des granulats de qualité, certifiés. Un site labellisé Granulat+ opère le tri de l'intégralité des déchets apportés, optimise leur recyclage et leur valorisation et, enfin, assure la traçabilité des déchets traités. L'ambition consiste à augmenter le niveau de traitement des matériaux recyclés pour les destiner à des usages toujours plus nobles. Par exemple, les déblais de terrassement du BTP, jusque-là « déchets ultimes », peuvent désormais être valorisés à 100 %. Les sites Granulat+ sont répartis sur l'ensemble du territoire français, constituant un maillage dense qui favorise les circuits courts et des conditionnements optimisés qui raisonnent les consommations (*big bags* pour les chantiers urbains ou de petite taille). À terme, le perfectionnement des techniques de recyclage ouvre la voie à de véritables « carrières perpétuelles » qui fonctionneraient sans gisement naturel.

En 2023, VINCI Construction a lancé Ogêo, une nouvelle offre de granulats formulés partout en France. Composée à la fois de ressources primaires (granulats issus des carrières) et secondaires (matériaux locaux issus de la déconstruction et valorisés), Ogêo est une offre de matériaux à haute technicité provenant de huit filières de collecte responsable. Au sein de Granulat+, cette offre favorise les circuits courts et confirme l'engagement du pôle d'optimiser les ressources avec un matériau produit localement, au plus proche des chantiers. VINCI Construction a aussi réalisé d'importants investissements sur la plateforme Extract de Bruyères-sur-Oise (division Génie civil France) pour augmenter et améliorer la capacité de traitement des terres polluées reçues en vue d'une valorisation.

Les entreprises de concession de VINCI, en tant que maîtres d'ouvrage, s'engagent également à favoriser les matériaux recyclés en intégrant des obligations de recyclage des matériaux dans leurs cahiers des charges (voir paragraphe 3.3.1.1 : Actions d'approvisionnement responsable, page 246).

**16 Mt**  
de matériaux recyclés  
dans la production totale de  
VINCI Construction en 2023

#### Recyclage et valorisation chez VINCI Construction

	Monde		dont France	
	2023	2022	2023	2022
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	21 %	21 %	23 %	21 %
Production de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	16,0	14,0	10,0	8,5
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	19 %	15 %	22 %	18 %

VINCI Construction développe continuellement des solutions innovantes. Depuis 2015, la division Route France utilise une solution donnant la possibilité de valoriser jusqu'à 100 % des produits issus d'une ancienne chaussée pour en construire une nouvelle. Parmi les travaux emblématiques d'amélioration des activités industrielles menés en 2023, VINCI Construction a inauguré à Fos-sur-Mer le TRX80, qui est une usine permettant d'atteindre jusqu'à 80 % de taux de recyclage dans les enrobés produits et d'en assurer la qualité tout en limitant la consommation de granulats naturels et de bitume.

### 3.3.3.2 Recyclage urbain

Le recyclage urbain consiste à réaliser une opération immobilière visant à réhabiliter un foncier considéré comme obsolète du fait de la perte de son usage ou de la vétusté du bâti. La notion de recyclage intervient lorsque l'activité sur le foncier en question était déjà interrompue ou vouée à s'interrompre prochainement. Les opérations sur foncier portent par exemple sur des sites industriels désaffectés, des logements vétustes, des terrains pollués, ou des ensembles de bureaux ou des zones commerciales obsolètes (voir paragraphe 3.4.3.1 : Actions de réduction des impacts, page 256). VINCI Immobilier s'est engagé à atteindre plus de 50 % de son chiffre d'affaires en recyclage urbain avant 2030. Cet engagement s'inscrit à la fois dans une logique de dépollution des sols, de préservation des ressources et de lutte contre l'artificialisation des sols. Le bilan de l'année 2023 aura été particulièrement positif de ce point de vue avec 70 % du chiffre d'affaires de VINCI Immobilier consacré au recyclage urbain.

Par ailleurs, la direction de l'Environnement de VINCI et Leonard, plateforme d'innovation et de prospective du Groupe, portent conjointement une démarche prospective lancée dès 2022 sur le thème du recyclage urbain. Un groupe de travail rassemblant les différents experts des pôles a été mis en place pour réfléchir à la manière dont VINCI pourrait aller plus loin sur le sujet. Les réflexions ont mis en évidence le fait que le Groupe dispose de toutes les expertises pour mettre en œuvre de façon opérationnelle et intégrée le recyclage urbain au service des territoires. Une série de ressources documentaires ont été mises à disposition en juin 2023 auprès de tous les collaborateurs, parmi lesquels se trouve un catalogue recensant les expertises et solutions internes sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un projet de recyclage urbain.

## 3.4 Préserver les milieux naturels

Parce que les projets construits ou gérés par VINCI ont des incidences directes ou indirectes sur les milieux naturels, leur préservation fait partie intégrante des processus de conception, réalisation et d'exploitation du Groupe. Ainsi, tout au long du cycle de vie des projets, le Groupe a pour priorité de réduire le plus possible leur incidence sur les milieux naturels tout en s'adaptant aux enjeux écologiques et climatiques émergents. VINCI met en œuvre des solutions répondant à ces enjeux dans les domaines de l'eau (usines et process de traitement des eaux), de la restauration et de la transparence écologiques (reméandrage de cours d'eau, écoponts, etc.), et poursuit sa démarche d'innovation pour proposer des solutions pertinentes et efficaces à tous les stades des projets.

Pour ce faire, VINCI s'engage à l'horizon 2030 à :

- prévenir les nuisances et incidents en systématisant un plan de management environnemental dans toutes les activités ;
- optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique ;
- tendre vers le « zéro perte nette » de biodiversité (voir paragraphe 3.1 : L'ambition environnementale, page 222).

En 2023, les pôles de VINCI ont appliqué leurs feuilles de route intégrant les enjeux de milieux naturels et ont parfois affiné certains de leurs objectifs. Plusieurs entités de VINCI ont noué des partenariats avec le monde scientifique et associatif (voir paragraphe 3.1.5 : Dialogue avec les parties prenantes, page 232) afin de s'assurer de l'expertise des démarches mises en œuvre.

Afin de piloter les engagements du Groupe, un système de gouvernance de la biodiversité a été instauré depuis plusieurs années (voir paragraphe 3.1.1.1 : Gouvernance interne, page 223). Une coordination Biodiversité, composée d'environ 90 experts en écologie et de responsables environnement des différents métiers du Groupe, se réunit ainsi trois fois par an pour assurer la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques, la mise en valeur des initiatives et le partage des bonnes pratiques.

VINCI est en train de renouveler ses engagements dans la démarche volontaire act4nature international, lancée par l'association française des Entreprises pour l'environnement (EpE) et de nombreux autres partenaires. Le plan d'action de VINCI comprend cinq axes principaux (VINCI\_VA\_2020.pdf(act4nature.com)) et a été validé par le comité de pilotage d'act4nature international, composé d'ONG environnementales, de scientifiques, de pouvoirs publics et de réseaux d'entreprises. Un bilan de la mise en œuvre de la feuille de route est réalisé régulièrement et rendu public. Plusieurs entités du Groupe se sont également engagées dans les démarches act4nature au niveau national telles que l'entreprise ANA, gérant les aéroports portugais, qui est signataire d'act4nature Portugal, initiative du Business Council for Sustainable Development (BCSD) Portugal. La division Route France et la délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux au sein de la division Réseaux France de VINCI Construction sont reconnues « Entreprises engagées pour la nature – act4nature France » par l'Office français de la biodiversité et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires grâce à leurs plans d'action en faveur de la biodiversité.

### 3.4.1 Prévention des nuisances et incidents

#### 3.4.1.1 Actions de prévention des nuisances et incidents

Les activités du Groupe mettent en place des mesures de prévention des incidents environnementaux et de réduction des nuisances sonores, lumineuses et de dégradation de la qualité de l'air, que ce soit en phase de chantier ou d'exploitation. Le plan de vigilance de VINCI, répondant à la réglementation (loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres), détaille l'organisation en matière de prévention des atteintes à l'environnement (voir paragraphe 4.4.3 du Plan de vigilance : Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, page 286). En outre, des actions de formation et de sensibilisation des salariés sont menées dans toutes les entreprises du Groupe (voir paragraphe 3.1.4.2 : Formation et sensibilisation, page 231).

	Actions mises en place en France	Indicateurs de suivi
Plan de management environnemental	- Établir des indicateurs de management environnemental ainsi qu'une gouvernance et des responsabilités autour du management environnemental.	- Part de l'activité couverte par un plan de management environnemental
Formation	- Développement d'outils de sensibilisation et de formation spécifiques par filières métiers.	- Nombre d'heures de formations dédiées à l'environnement

#### • Prévention des incidents environnementaux

Les activités du Groupe étant susceptibles d'engendrer des nuisances et incidents environnementaux, l'ambition environnementale vise à les prévenir en systématisant la mise en place de plans de management environnementaux. L'organisation et les actions prévues en cas d'incident environnemental sont recensées dans le plan de vigilance (voir paragraphe 4.4.3 du Plan de vigilance : Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, page 286).

• **Qualité de l'eau**

Sur les sites (autoroutes, aéroports, carrières, etc.), des bassins d'assainissement peuvent être mis en place afin de permettre la décantation des matières en suspension des eaux de ruissellement et d'exhaure, mais aussi pour contenir d'éventuelles pollutions accidentelles. Sur les autoroutes de VINCI en France, 100 % des tas de sel sont couverts et 90 % du linéaire en service est équipé de systèmes de protection naturelle ou d'ouvrages adaptés à la vulnérabilité afin d'éviter les pollutions accidentelles dans les milieux naturels alentour. Des séparateurs à hydrocarbures sont installés dans tous les aéroports gérés par VINCI Airports (24 supplémentaires ont été mis en place dans l'aéroport de Belgrade (Serbie) en 2023, et 8 piézomètres ont été installés en complément dans les zones à risques de pollution aux hydrocarbures pour s'assurer de l'efficacité des séparateurs et suivre la qualité de l'eau).

Sur les chantiers, et en fonction du contexte, différents dispositifs peuvent être déployés (aires étanches lors des ravitaillements des engins, kit antipollution dans les engins, tapis antipollution, bassins d'assainissement provisoires, etc.). Les grands chantiers de terrassement appliquent de nouvelles techniques pour limiter le départ de matière en suspension dans le milieu naturel. Ainsi, sur le projet Coastal Gas Link de VINCI Construction et en lien avec les exigences du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, des zones tampons le long des cours d'eau sensibles ont été créées, et les eaux chargées en sédiments ont été captées et traitées. Plus de 700 collaborateurs sont dédiés à la surveillance des conditions et de la mise en œuvre des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments (ESC) requises dans le cadre du projet.

• **Qualité de l'air**

Pour les sociétés de construction, cet enjeu revêt plusieurs aspects et nécessite différentes mesures appropriées.

Pour limiter les émissions de poussières sur les chantiers de terrassement ou les exploitations de carrières, des arrosages des zones de roulement sont effectués dès que cela est nécessaire. En complément, lors des opérations de traitement des sols en phase de terrassement, les opérateurs s'assurent au préalable que les conditions météorologiques sont favorables. En fonction des contextes, des mesures de poussières via des systèmes spécifiques (plaquettes, etc.) peuvent être mises en place. Pour les chantiers urbains, des bâches entourent parfois la zone d'émission afin d'éviter l'envol de poussières. Par ailleurs, le suivi via des outils connectés de la consommation des engins de chantier permet de limiter leurs émissions polluantes (voir paragraphe 3.2.1 : Réduction des émissions du périmètre direct (scopes 1 et 2), page 233).

Dans le bâtiment, VINCI Construction continue d'enrichir la démarche QAI Ready, un plan de gestion du niveau de la qualité de l'air intérieur pour tout bâti, à chaque phase du projet. Cette démarche permet de contrôler les impacts durant l'acte de construire et propose une approche globale en phase travaux pour sensibiliser aux bonnes pratiques, instrumenter le chantier, contrôler les systèmes et les matériaux, et effectuer le suivi de la qualité de l'air afin d'anticiper les exigences des clients.

Dans les activités de concessions aéroportuaires ou autoroutières, la majorité des émissions atmosphériques provient de l'utilisation de moteurs thermiques par les clients (avions, véhicules automobiles, camions, etc.). Les entités concernées déploient plusieurs mesures de réduction de ces émissions (voir paragraphe 3.2.1.2 : Suivi de la performance, page 235). VINCI Airports réalise des mesures de la qualité de l'air sur les aéroports Londres Gatwick, Nantes Atlantique, Lyon-Saint Exupéry, de Lisbonne, de Porto et de Funchal.

• **Nuisances sonores et vibrations**

Les activités du Groupe peuvent être responsables de nuisances sonores et de vibrations principalement liées au trafic des infrastructures exploitées, aux travaux exécutés par les entités ainsi qu'aux exploitations de carrières. Afin de limiter le plus possible les nuisances sonores, des études de bruit sont réalisées dès la phase de conception des projets (chantiers urbains, circulation sur les autoroutes, etc.) où des solutions techniques peuvent être proposées pour les phases de construction ou d'exploitation (adaptation d'un tracé autoroutier, aménagement de merlons, etc.).

Pour les activités de construction, différentes actions sont diligentées par les entités, afin de limiter le bruit des chantiers. Des mesures destinées à établir les incidences en matière de vibrations et de bruit des installations de VINCI Construction (sites fixes et chantiers) sont menées de manière régulière et contrôlée. Ainsi, les sites installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les chantiers majeurs mesurent leurs niveaux sonores et les communiquent à leurs parties prenantes. Des chantiers 100 % électriques peuvent également être mis en œuvre, comme les chantiers de travaux publics de VINCI Construction à Chevilly-Larue et à Blagnac.

Pour les activités de concession, les autoroutes en exploitation font l'objet de suivis réguliers de leurs empreintes sonores visant à identifier et à résorber les « points noirs bruit ». Les logements, ainsi que les autres bâtiments éligibles, sont traités par des protections individuelles au moyen de l'isolation des façades ou bénéficient de protections à la source grâce à l'installation d'écrans acoustiques et de merlons végétalisés. Dans le cadre de l'aménagement à 2 x 3 voies de l'autoroute A10 entre Veigné et Sainte-Maure-de-Touraine (Indre-et-Loire), VINCI Autoroutes a mis en place de nouveaux enrobés sur les 24 km du chantier. Dotés de propriétés phoniques, ils permettent de réduire le bruit de roulement. Ils font partie des trois mesures acoustiques – avec 3 595 m d'écrans et des isolations de façades – déployées pour préserver le cadre de vie des riverains. De son côté, VINCI Airports s'efforce de réduire le plus possible les nuisances sonores pour les riverains sur l'ensemble des aéroports en exploitation. Cela passe, par exemple, par un système de monitoring en continu du bruit (Londres Gatwick, Nantes Atlantique, Lyon-Saint Exupéry, Lisbonne, Porto, Belgrade) et de suivi des trajectoires, dont les résultats sont disponibles en ligne, par l'insonorisation de logements de riverains, ou par la réalisation d'études et de plans d'action de réduction du bruit. Un système de modulation de la redevance d'atterrissage en fonction du volume sonore de l'avion a été mis en place dans les aéroports d'ANA (Portugal).

• **Pollution lumineuse**

L'apport de lumière requis pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de certaines activités du Groupe peut être source de pollution lumineuse. Dans le but de limiter celle-ci, des écrans opaques peuvent être installés le long des autoroutes, et des réseaux d'éclairage adaptés mis en place (faisceaux orientés uniquement vers les zones nécessitant d'être éclairées pour la sécurité des usagers et des collaborateurs) sur les chantiers ou les concessions exploitées lorsque le contexte le permet.

### 3.4.1.2 Solutions de prévention des nuisances et incidents à destination des clients

#### • Collectivités

Les entreprises de VINCI développent des solutions de mesure et de maîtrise des nuisances, en ce qui concerne la qualité de l'air en ville, pour des acteurs publics.

Plusieurs entités de VINCI Construction proposent en outre des solutions de dépollution des sols à leurs clients. En ligne avec les aspects réglementaires, Navarra TS (division Réseaux France) propose aux collectivités et aux entreprises industrielles une prestation complète de services qui prend appui sur des techniques et des savoir-faire de pointe. Autant que possible, les solutions de résorption des pollutions chimiques privilégient les dispositifs in situ permettant de favoriser le développement durable. En 2023, les sites de la marque Remea ont dépollué 42 105 t de terre pour le compte de leurs clients.

VINCI Energies collabore fréquemment avec des universités et des bureaux d'études pour développer des projets d'éclairage public qui limitent la pollution lumineuse et respectent les « trames noires » (réservoirs et corridors propices à la biodiversité nocturne) existantes afin de préserver la faune locale. Citeos propose à ses clients de réduire les nuisances lumineuses grâce à plusieurs actions dans les contrats d'exploitation des réseaux d'éclairage public : matériels performants de lutte contre la pollution lumineuse, systèmes d'éclairage intelligents, extinction automatique de certaines sources lumineuses, prise en compte des « trames noires ».

#### • Domaine maritime

La délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux de VINCI Construction dispose de plusieurs bateaux nettoyeurs qui naviguent sur la Seine afin de ramasser les déchets flottants accumulés dans les barrages antipollution. Plus de 1 500 t de déchets sont généralement récoltés chaque année. Également dans le domaine maritime, Actemium (VINCI Energies) propose aux gestionnaires de ports les solutions *onshore power supply (OPS)*, qui permettent aux ferries d'être reliés au réseau électrique et ainsi de réduire leur consommation de gazole marin quand ils sont à quai. Cela évite les rejets de polluants atmosphériques comme le CO<sub>2</sub>, NOX et SOX. Le logiciel d'hypervision BIMcity, proposé par le pôle Asia Pacific de VINCI Energies, donne la possibilité de suivre en temps réel les équipements connectés, ce qui optimise et réduit les déplacements liés à la maintenance. Cela permet de monitorer la qualité de l'air, la qualité de l'eau et les niveaux de bruit.

## 3.4.2 Optimisation des consommations d'eau

### 3.4.2.1 Actions d'optimisation des consommations d'eau

Les activités de VINCI nécessitent un approvisionnement en eau et sont ainsi susceptibles d'engendrer des impacts directs et indirects sur les milieux naturels. En complément de la prévention des pollutions de l'eau, l'ambition environnementale vise également à optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique.

	Actions mises en place en France	Indicateurs de suivi
Suivre et réduire les consommations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiabiliser les données, consommations et prélèvements d'eau.</li> <li>- Diffuser les référentiels de bonnes pratiques par activité.</li> <li>- Développer des solutions de recyclage/réduction des consommations</li> <li>- Objectif 2030 de VINCI Concessions : diviser par deux les quantités d'eau consommée par unité de trafic.</li> </ul>	- Quantité d'eau consommée

VINCI a répondu pour la douzième fois au CDP Water Security et fait ainsi partie des 15 000 entreprises mondiales répondant à cette enquête soutenue par 746 investisseurs mondiaux. En 2023, le Groupe a obtenu la note B en maintenant sa performance, ce qui souligne le bon niveau de sa gestion de la ressource en eau et de son analyse des risques liés à l'approvisionnement par rapport aux autres entreprises du secteur.

#### • Suivi des consommations d'eau

Les consommations d'eau des entités font l'objet d'un suivi, que ce soit pour l'eau provenant des réseaux ou l'eau prélevée au sein des milieux naturels (eau forée, eaux d'exhaures, etc.).

### Consommation d'eau achetée, et évolution

En mètres cubes	2023	2022 (*)	Variation
<b>Concessions</b>	<b>4 108 215</b>	<b>3 150 970</b>	<b>30 %</b>
VINCI Autoroutes	795 378	798 951	(0 %)
VINCI Airports	3 252 727	2 295 613	42 %
Autres concessions	60 110	56 406	7 %
<b>VINCI Energies</b>	<b>474 279</b>	<b>496 598</b>	<b>(4 %)</b>
<b>Cobra IS</b>	<b>379 612</b>	-	<b>0 %</b>
<b>VINCI Construction</b>	<b>4 576 636</b>	<b>4 800 638</b>	<b>(5 %)</b>
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>189 472</b>	<b>175 456</b>	<b>8 %</b>
<b>Total</b>	<b>9 728 214</b>	<b>8 623 662</b>	<b>13 %</b>
<b>Total hors Cobra IS</b>	<b>9 348 602</b>	<b>8 623 662</b>	<b>8 %</b>

(\*) Les données 2022, partiellement estimées pour la publication ont été remplacées par les données réelles au 31/12/2022 sur un périmètre comparable à 2023.

En 2023, la consommation totale d'eau achetée augmente de 13 % par rapport à 2022 (8 % hors Cobra IS), ce qui est essentiellement attribuable aux opérations de croissance externe de VINCI Airports au Mexique et au Brésil, partiellement compensées par des réductions de consommation sur plusieurs grands projets de VINCI Construction, qui ont été livrés courant 2022.

## Eau prélevée dans les milieux naturels (dont eau forée et eau d'exhaures)

En mètres cubes	2023	2022 (*)	Variation
<b>Concessions</b>	<b>1 148 913</b>	<b>639 599</b>	<b>80 %</b>
VINCI Autoroutes	224 425	351 074	(36 %)
VINCI Airports	920 807	286 590	221 %
Autres concessions	3 681	1 935	90 %
<b>VINCI Energies</b>	-	-	-
<b>Cobra IS</b>	<b>2 980 220</b>	-	-
<b>VINCI Construction</b>	<b>38 931 820</b>	<b>34 382 182</b>	<b>13 %</b>
<b>VINCI Immobilier</b>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>43 060 953</b>	<b>35 021 781</b>	<b>23 %</b>
<b>Total hors Cobra IS</b>	<b>40 080 733</b>	<b>35 021 781</b>	<b>14 %</b>

(\*) Les données 2022, partiellement estimées pour la publication ont été remplacées par les données réelles au 31/12/2022 sur un périmètre comparable à 2023.

À fin décembre 2023, le périmètre de reporting de l'eau prélevée dans les milieux naturels couvre 86 % des activités du Groupe (voir la Note méthodologique, page 291). La consommation totale d'eau prélevée dans les milieux naturels représente 43 millions de mètres cubes, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2022 (14 % hors Cobra IS). Ces 43 millions de mètres cubes d'eau prélevée dans les milieux naturels se décomposent en 32 millions de mètres cubes d'eaux d'exhaures et 11 millions de mètres cubes d'eau forée. Les eaux d'exhaures sont généralement liées aux activités de fondation (tunnels et métros) ou de carrières de roches massives et sont pompées avant d'être immédiatement réinjectées dans les eaux souterraines ou d'être rejetées dans les milieux naturels. Leur volume peut varier de façon significative d'un chantier à un autre, en fonction des phases de travaux. L'eau forée est utilisée pour diverses opérations telles que l'arrosage des pistes, le lavage de matériaux ou le nettoyage des sites, et augmente par rapport à 2022 principalement en raison des nouvelles activités aéroportuaires au Brésil et au Mexique intégrées en 2023.

### • Réduction des consommations d'eau

En fonction des activités des entités, plusieurs types de mesures de réduction des consommations en eau, adaptés au contexte de l'entité, sont mis en place. VINCI Concessions s'est fixé pour objectif de réduire de moitié les consommations d'eau par unité de trafic à l'horizon 2030 (voir engagements par pôles, page 223). En 2023, VINCI Airports a mis en place le recyclage des eaux usagées des pompiers dans les aéroports de Belgrade, et Salvador Bahia, après ceux de Porto, Lisbonne et Nantes Atlantique. Les aéroports de Salvador Bahia et de Manaus, quant à eux, ont adopté des systèmes de récupération des eaux de pluie et des eaux de climatisation : plus de 17 000 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été économisés dans l'aéroport de Salvador grâce à la récupération de ces eaux. Afin de sensibiliser les usagers aux enjeux liés à l'eau, l'aéroport de Porto a mis en place un système de récupération des eaux en amont des postes d'inspection filtrage (PIF) : une fois le contrôle sécurité passé, l'utilisateur peut remplir sa bouteille dans des fontaines.

VINCI Airports déploie des compteurs d'eau connectés sur l'ensemble du réseau, avec déjà 126 compteurs installés, permettant à chaque aéroport d'avoir un suivi en temps réel des consommations et une alerte en cas d'anomalies.

L'entreprise Tedagua, filiale de Cobra IS, a développé une méthodologie certifiée conforme avec les exigences du Water Footprint Network (WFN) pour calculer son empreinte hydrique bleue, verte et grise en 2023 pour l'ensemble de ses activités.

VINCI Autoroutes s'engage à l'horizon 2030 à réduire de 10 % par rapport à 2018 sa consommation d'eau grâce au suivi et à l'optimisation des équipements, tout en instaurant un plafond de consommation d'eau sur 100 % de ses grands chantiers. Des programmes de détection des fuites ont été engagés grâce à l'installation de compteurs en télérelève, représentant 15 % du parc (100 % chez Escota), offrant la possibilité de suivre instantanément les consommations d'eau. En 2023, 84 fuites ont ainsi été détectées grâce à la télérelève sur le réseau Escota, permettant la mise en place d'actions correctrices rapides. Des expérimentations pour économiser l'eau ont lieu au niveau des sanitaires de Cofiroute, que ce soit via le déploiement d'urinoirs secs et en complément, pour certains sites, via la mise en place du dispositif Toopi Organics®, qui collecte les urines des urinoirs afin qu'elles soient valorisées comme fertilisants.

De son côté, VINCI Construction a créé un groupe de travail sur la gestion de l'eau. Ce dernier a inventorié les pratiques de gestion et de réduction des consommations d'eau (récupération et usage des eaux de pluie sur chantier, cycle d'eau fermé sur les plateformes de recyclage et les carrières, usage de station météo afin d'adapter les arrosages de pistes dans les carrières, etc.). Les instrumentations et les outils de suivi en continu des consommations d'eau se renforcent sur les sites, notamment avec la mise en place de Qualiteo sur les chantiers et les carrières de VINCI Construction. Des disjoncteurs d'eau, de type *switch flow* (détection des fuites en amont du bâtiment), sont également installés notamment sur l'ensemble des chantiers visant la certification BREEAM®.

Au sein de la division Grands projets (VINCI Construction), l'implémentation de la rampe Aqua Eco afin d'asperger les pistes de chantier, économisant 40 % d'eau par rapport à une rampe classique, garantit un gain de 80 m<sup>3</sup> d'eau par jour et par rampe. À Santiago, sur le projet d'agrandissement de l'aéroport, une évaluation a été faite sur la manière de stocker les eaux grises (douches et éviers) dans des conteneurs afin de les réutiliser, notamment pour l'arrosage des pistes.

### 3.4.2.2 Solutions de protection de la ressource en eau à destination des clients

Plusieurs entités de VINCI développent des offres contribuant à préserver les ressources en eau douce, notamment la délégation Sogea Environnement au sein de la division Réseaux France de VINCI Construction. Au sein des délégations Habitat Île-de-France (division Bâtiment France de VINCI Construction), plusieurs marqueurs environnementaux ont été formalisés en 2023 à destination des projets des clients, dont la mise en place de bacs de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage, la plantation d'essences locales nécessitant peu ou pas d'arrosage, ou pour les espaces intérieurs l'installation systématique de douche dans les logements neufs ou rénovés et l'équipement de tous les logements de systèmes de réduction de consommation d'eau. Par ailleurs, une sensibilisation aux écocgestes est proposée à tous les résidents lors de l'entrée dans le logement.

Cobra Infraestructuras Hidráulicas réalise la conception, l'exécution, la supervision et le contrôle des travaux de génie civil de la centrale hydroélectrique de pompage de Salto de Chira, située dans la province espagnole de Las Palmas (île de Gran Canaria). L'usine, conçue par Red Eléctrica de España (REE) et promue par le Cabildo de Gran Canaria, renforcera la garantie de l'approvisionnement en eau de l'île et augmentera l'intégration des énergies renouvelables dans le système. Ainsi, d'ici 2026, il sera possible d'augmenter de 37 % la production à partir de sources renouvelables, de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 20 % et de créer 3 500 emplois. Au Brésil, Verde Alagoas (Cobra IS) réalise un projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans 27 municipalités de l'État d'Alagoas.

Le Consortium Water for Gamboa, composé de Tedagua et de Cobra IS, réalise l'étude, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de l'usine de traitement de l'eau de Gamboa, située dans la province de Panama, République du Panama. La station d'épuration, dont le promoteur est le gouvernement du Panama, par l'intermédiaire de l'Institut national des aqueducs et des égouts (Idaan), renforcera les systèmes hydrauliques circulaires de la ligne Occidente II, garantissant l'approvisionnement en eau 24 heures sur 24 à une population de plus de 235 000 Panaméens.

### 3.4.3 Protection de la biodiversité

Des actions adaptées au contexte environnemental et à la durée du projet sont appliquées aussi bien sur des sites exploités et gérés durablement par les entités du Groupe que sur des chantiers. Les engagements de VINCI sont formalisés dans le cadre de la démarche act4nature international. Les activités du Groupe étant implantées localement et s'inscrivant pour certaines dans la durée, de nombreuses actions sont mises en place pour soutenir les acteurs du territoire (voir paragraphe 3.1.5 : Dialogue avec les parties prenantes, page 232).

	Actions mises en place en France	Indicateurs de suivi
« Zéro phyto »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre des techniques alternatives aux produits phytosanitaires (désherbage mécanique ou thermique).</li> </ul> <p><b>Objectif 2030 : 100 % de sites « zéro produit phytosanitaire » en 2030 (hors obligations contractuelles ou réglementaires).</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommations de produits phytosanitaires</li> <li>Nombre de sites « zéro phyto »</li> </ul>
Déploiement de plans d'action, outils et démarches	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre la feuille de route biodiversité décrite dans le cadre des engagements d'act4nature international.</li> <li>Déployer une démarche interne et des outils de prise en compte de la biodiversité sur les chantiers et infrastructures du Groupe.</li> </ul> <p><b>Objectif 2030 : « zéro artificialisation nette » (ZAN) pour VINCI Immobilier en France.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de chantiers et de sites labellisés biodiversité</li> <li>Suivi de l'objectif ZAN de VINCI Immobilier</li> </ul>
Compensation et travaux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des solutions fondées sur la nature visant par exemple à lutter contre le changement climatique ou le risque inondation, grâce notamment au génie écologique.</li> <li>Projets de compensation volontaire ou réglementaire : en fonction du contexte, mise en place de mesures évaluant les pertes et gains en biodiversité ainsi que des indicateurs de suivi dans le temps.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de mesure compensatoires mises en œuvre</li> </ul>

#### 3.4.3.1 Actions de réduction des impacts

Le Groupe met en place une grande diversité de mesures de réduction des impacts environnementaux, que ce soit sur ses sites fixes ou sur ses chantiers.

##### • Préservation de la biodiversité dans la promotion immobilière : un objectif de « zéro artificialisation nette »

VINCI Immobilier a fait le choix d'axer sa stratégie sur la protection des milieux naturels, avec pour objectif d'atteindre « zéro artificialisation nette » (ZAN) en France d'ici 2030. Il s'agit de mesurer, via une méthode de calcul définie à partir de travaux existants, l'évolution de l'artificialisation des sols avant et après les projets. L'objectif de « zéro artificialisation nette » se décline en deux indicateurs clés : le delta degré d'artificialisation (ΔDA) et le besoin d'artificialisation (voir Note méthodologique, paragraphe 5.4.4, page 292). L'atteinte du ZAN implique que ces deux indicateurs soient nuls à l'échelle de l'ensemble du périmètre. Premier promoteur national à prendre cet engagement, avec plus de vingt ans d'avance sur les objectifs prévus dans la loi climat et résilience, VINCI Immobilier est membre du groupe de travail biodiversité dirigé par le Centre scientifique et technique du bâtiment, sous mandat de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages du ministère de la Transition écologique.

Au 31 décembre 2023, le delta degré d'artificialisation de l'année s'élevait à 6 % et le besoin d'artificialisation à 0,06.

Cette démarche d'amélioration continue a également permis d'accélérer la prise en compte de la biodiversité dans les opérations immobilières. Il a ainsi été mis en place une évaluation simple et systématique des enjeux de biodiversité des fonciers sur lesquels VINCI Immobilier souhaite développer un projet de logement. Cette évaluation, en complément d'un calcul du taux d'artificialisation et d'une enquête de terrain, s'appuie sur l'utilisation systématique de l'outil cartographique BIODI-Bat. Cette assistance dans la prise de décision opérationnelle est essentielle pour mettre en œuvre la stratégie environnementale de VINCI Immobilier et renforce notre engagement envers la biodiversité. Cela permet de surcroît d'assurer une approche cohérente pour toutes les opérations.

##### • Préservation de la biodiversité dans les concessions

Pour les sociétés concessionnaires d'infrastructures linéaires, l'enjeu de la biodiversité repose principalement sur la limitation de la fragmentation des habitats naturels lors des opérations d'aménagement des réseaux et sur la réduction des emprises. Les efforts visent, autant que possible, à rendre les infrastructures « transparentes », à assurer la réversibilité des obstacles et à restaurer les milieux sensibles et des continuités écologiques (création ou restauration d'écoponts, aménagement d'ouvrages hydrauliques, restauration et mise en valeur de sites d'intérêt écologique, ensemencements et plantations des talus, fauchage raisonné, etc.). Le fait de concevoir et d'exploiter des infrastructures sur le temps long permet aux sociétés concessionnaires de développer des savoir-faire et d'utiliser leurs réseaux concédés comme terrains d'étude et de partage. L'ensemble des ouvrages de rétablissement des continuités écologiques du réseau VINCI Autoroutes fait l'objet d'un suivi régulier pour s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur appropriation par la faune. En 2023, le nombre de passages à faune a progressé par rapport à 2022 avec l'intégration de 16 nouveaux passages à faune dont quatre écoponts sur les réseaux Cofiroute et ASF.

## Passages à faune et sections clôturées sur les réseaux des sociétés de VINCI Autoroutes

	2023	2022	2021
Passages petite et grande faune (en nombre)	1 118	1 102	966
Sections clôturées (en km)	8 949	8 949	8 922

VINCI Autoroutes développe, avec l'aide du bureau d'études I Care Consult, un suivi de l'empreinte biodiversité permettant d'évaluer l'impact de la présence de l'infrastructure existante, de son utilisation, de son exploitation, de sa maintenance et de son développement. Ce suivi tient compte également de l'ensemble des services associés tels que la distribution et la restauration sur les aires de services. Les premiers résultats mettent en évidence le fait que la fragmentation des milieux par l'infrastructure, les impacts directs du trafic autoroutier (bruit, contribution au changement climatique et pollution) et le modèle agroalimentaire des aires exercent un impact de niveau équivalent sur la biodiversité. Ce calcul permet de donner du sens aux plans d'action et de proportionner les efforts aux différents impacts identifiés. Il permet également, dans une vision stratégique, de s'assurer que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour réduire les impacts sur la biodiversité et mettre en œuvre des solutions de renaturation.

En complément des actions relatives à la transparence écologique, les gestionnaires d'infrastructures œuvrent pour réduire l'impact de leurs exploitations sur les milieux naturels. Les exploitants ont modifié, ces dernières années, les modalités de gestion de leur foncier afin de favoriser la biodiversité. VINCI Autoroutes s'est fixé comme objectifs, pour 2030, que 100 % du linéaire bénéficie d'une gestion extensive et que 200 projets de renaturation soient menés (500 ha d'ici 2030), dans le cadre d'un partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), dans les emprises du domaine autoroutier concédé. Lors du renouvellement contractuel des aires de services, VINCI Autoroutes utilise la méthodologie Biodi(V)strict® pour évaluer si le projet du candidat vient améliorer, maintenir ou dégrader les espaces naturels du site. Développé par VINCI et AgroParisTech et opéré par Urbalia, Biodi(V)strict® est le premier outil prédictif permettant de connaître le potentiel biodiversité de projets urbains de construction. Il évalue les services rendus par la nature (rétention naturelle des eaux, îlots de fraîcheur par exemple) et renseigne les projets d'urbanisme sur la préservation de la biodiversité. Il est imposé aux candidats l'amélioration ou la non-dégradation d'au moins trois fonctionnalités écologiques sur les cinq étudiées. Par ailleurs, pour lutter contre la déforestation, la Fondation VINCI Autoroutes a commencé une opération « Stop mégot » à l'été 2023. Des équipiers se sont engagés pour cette cause en arpentant les aires à la rencontre des usagers, dans le but d'informer et de sensibiliser.

**73 %**

de réduction de la consommation de produits phytosanitaires entre 2018 et 2023 dans les activités de concession

L'objectif « zéro produit phytosanitaire » est partagé par les entités de VINCI (hors mesures contractuelles ou réglementaires). Au sein de VINCI Autoroutes, la consommation a baissé de plus de 99 % depuis 2008, et celle-ci est réservée aux zones les moins accessibles ou pour traiter certaines espèces végétales invasives. En 2023, 49 aéroports sur les 54 inclus dans le périmètre consolidé de VINCI Airports ont déjà atteint l'objectif « zéro produit phytosanitaire », soit huit de plus qu'en 2022. Au total, une réduction des consommations en litres de produits phytosanitaires d'un peu plus de 73 % a été observée entre 2018 et 2023 pour l'ensemble des activités de concession.

### • Préservation de la biodiversité dans les carrières

La division Route France de VINCI Construction prévoit que 100 % de ses sites de carrières devront avoir mis en place des actions volontaires en faveur de la protection de la biodiversité ou de l'eau à l'horizon 2030. La mise en œuvre de mesures avancées en matière de préservation de la biodiversité est très fortement établie au sein des sites de carrières. Tenue réglementairement de remettre les sites en état après l'exploitation, la profession a acquis de réelles compétences écologiques, notamment sur les dynamiques de milieux. Des actions volontaires ont commencé à être mises en œuvre au cours de l'exploitation afin de permettre une cohabitation réussie des espèces et des activités de carrières. Ainsi, les exploitants, en partenariat avec des associations locales de protection de la nature, peuvent établir des zones où les interventions sont proscrites pendant les périodes de nidification, ou aménager l'espace pour empêcher la faune de se déplacer dans les zones d'activité (clôtures, etc.). Des mesures de gestion écologique des espaces prairiaux, visant à éviter de faucher ou à mettre en place de l'écopâturage, permettent de limiter l'incidence de la fauche sur les espèces. Certains sites ont mis en œuvre des actions de génie écologique pour recréer des mares ou des pierriers, qui sont des habitats très favorables à la faune. Enfin, il est important de noter que ces initiatives sont mises en place à long terme sur la durée de l'exploitation de ces sites, ce qui permet un suivi des actions et de leur efficacité, souvent mené volontairement avec des associations de protection de la nature.

Le partenariat avec l'unité Patrimoine naturel (voir paragraphe 3.1.5 : Dialogue avec les parties prenantes, page 232) s'illustre par l'élaboration d'une méthodologie d'analyse des zonages naturels et l'étude des enjeux faune-flore de chaque site. Cette démarche volontaire consiste à cartographier les sites de carrières de VINCI Construction en fonction de leur contexte environnemental et des espèces qu'ils accueillent, et à déterminer les mesures nécessaires pour préserver et favoriser l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques. Reposant sur le calcul d'un indicateur de qualité écologique (IQE) conçu par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), cette méthode a été testée sur une trentaine de carrières depuis le début du partenariat (sur 160 sites en France). En complément, un travail de centralisation et d'analyse des données faune et flore existantes de VINCI Construction est venu enrichir les bases de données nationales.

### Indicateurs biodiversité propres aux carrières de VINCI Construction

	2023	2022	2021
Carrières ayant créé une CLCS <sup>(*)</sup>	33 %	55 %	45 %
Carrières ayant engagé des partenariats avec des naturalistes locaux	20 %	20 %	19 %
Nombre de données faune-flore transmises par les carrières de VINCI Construction au sein de l'INPN <sup>(**)</sup>	20 045	17 701	17 083

(\*) Commission locale de concertation et de suivi.

(\*\*) Inventaire national du patrimoine naturel.

**• Préservation de la biodiversité sur les chantiers**

Les entreprises de construction appliquent, dès l'appel d'offres, une identification des enjeux prioritaires et respectent la séquence « éviter, réduire, compenser ». Des mesures adaptées au contexte écologique des chantiers sont ainsi définies, et, lorsque cela est possible, des variantes plus performantes peuvent être soumises aux clients.

VINCI Construction a mis à jour les mémoires techniques environnement, notamment pour inclure de nouvelles bonnes pratiques en termes de préservation de la biodiversité. Les mesures d'évitement et de réduction peuvent prendre les formes suivantes : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, changement des chemins d'accès au chantier s'ils traversent des zones à enjeux, adaptation des plannings en fonction des espèces, pêches de sauvegarde, déplacement d'espèces, dérivation de cours d'eau, balisage adapté en fonction des espèces, plantation et revégétalisation de talus, etc. La délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux de la division Réseaux France de VINCI Construction prévoit la prise en compte de la biodiversité sur ses chantiers via la démarche « Actons la bionécessité », en allant au-delà des exigences réglementaires. Cette démarche vise à éveiller les consciences des collaborateurs et collaboratrices et des parties prenantes, et à leur fournir les outils pour agir en faveur de la biodiversité.

Au sein de la division Grands projets (VINCI Construction), la biodiversité fait l'objet de nombreuses mesures de protection, via les arrêtés de protection des espèces protégées, qu'il s'agisse de la flore (préservation, transfert et relocalisation des épiphytes vasculaires sur l'auto-route Bogotá-Girardot, en Colombie) ou de la faune (dispositif « rideaux de bulles » pour limiter l'impact des ondes sonores sur les espèces sous-marines lors du battage des pieux du projet de la liaison routière I-64 en Virginie, aux États-Unis).

VINCI Energies intègre les enjeux de la biodiversité à ses offres et propose si nécessaire des alternatives plus favorables à ses clients. Le projet Avifauna de VINCI Energie Spain (Omexom) a permis par exemple d'adapter les lignes électriques à moyenne et haute tension afin de protéger des zones de grande valeur écologique en Castille-et-Léon et en Cantabrie, et ainsi d'éviter l'électrocution d'oiseaux, dont beaucoup appartiennent à des espèces protégées, tout en contribuant à la prévention des incendies de forêt provoqués par des courts-circuits.

Dans la même thématique, les divisions Enyse et Syneox de Cobra IS ont mis en place une solution de réduction de la mortalité aviaire dans les zones de protection spéciale (ZPS, réseau Natura 2000) et les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). En raison de la conception des poteaux d'électrification ferroviaire fermés et des matériaux utilisés dans leur construction (acier avec finition galvanisée) et de l'« effet cheminée » qui est généré avec la sortie du courant d'air à haute température par la tête du poteau, les oiseaux qui se perchent sur ce sommet, suite au choc thermique, chutent à l'intérieur du poteau et y restent piégés, ce qui entraîne une mortalité importante. Afin de remédier à cette situation, une solution innovante a été mise en œuvre avec la création d'un couvercle perforé qui empêche les oiseaux affectés de tomber dans le poteau fermé. Les couvercles ont été installés tout au long de l'année 2021 et ont fait l'objet d'un suivi en 2022 et 2023 mettant en lumière une réduction de 92 % de la mortalité. Cette conception a ainsi été incluse dans les règlements du client pour être exécutée dans tous les travaux d'électrification des caténaires.

Au Portugal, les réserves de biosphère reconnues par l'Unesco sont des territoires uniques qui contribuent directement aux objectifs de durabilité de la planète. Axiens (VINCI Energies) a accompagné le gestionnaire de ces réserves pour travailler sur un enjeu de visibilité et de partage de valeur (mettre en scène les biosphères, mettre en œuvre les plans de développement, contrôler l'impact, etc.), depuis les premières discussions jusqu'à la création d'une plateforme numérique. Cette dernière est maintenant la pierre angulaire pour connecter et développer le réseau de *biokeepers*, et elle est prête à être répliquée dans d'autres zones classées.

Quant aux entreprises concessionnaires, celles-ci incluent des exigences en matière de préservation de la biodiversité dans le cadre de leurs marchés de travaux.

### 3.4.3.2 Actions de compensation

En complément des mesures d'évitement et de réduction mises en place par les différents pôles de VINCI, des actions de compensation peuvent être déployées. Celles-ci se déclinent sous différentes formes, en fonction du rôle des entités de VINCI dans les projets. En tant que maîtres d'ouvrage, certaines entités de VINCI, telles que les activités de concession, peuvent porter la responsabilité de la mise en œuvre de mesures compensatoires si les effets notables d'un projet n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. Par ailleurs, certaines entreprises de travaux du Groupe, spécialisées en génie écologique, peuvent contribuer à la mise en place de mesures compensatoires en restaurant notamment des milieux dégradés (voir paragraphe 3.4.3.3 : Solutions de protection de la biodiversité à destination des clients, page 259). Enfin, certaines entités proposent des mesures volontaires de compensation liant à la fois les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et la biodiversité ou encore des enjeux pour les populations locales.

**• Compensation écologique réglementaire**

Les activités de concessions mettent en œuvre depuis de nombreuses années des mesures compensatoires adaptées au contexte local ainsi que des suivis écologiques. Au sein de VINCI Autoroutes, le contournement ouest de Strasbourg (COS) s'accompagne d'un volume de mesures compensatoires et d'accompagnement significatif. Pour ce projet d'une emprise de 278 ha sur 24 km de long, le volume de surface de compensation écologique totalise plus de 1 300 ha (dont 1 000 ha pour le déploiement de cultures favorables au hamster commun). Ces mesures, qui ont toutes été déployées avant la mise en service, font l'objet d'un suivi sur l'ensemble de la durée de la concession.

VINCI Concessions porte également de nombreuses mesures compensatoires. LISEA s'est ainsi engagé dans un important programme de compensation environnementale sur le territoire traversé par la LGV SEA, et notamment la protection de 223 espèces et la mise en place de 3 800 ha de mesures de compensation environnementale et forestière le long de la ligne sur 330 sites (30 % ont été acquis par LISEA et rétrocédés aux Conservatoires d'espaces naturels, et 70 % sont gérés par des conventions avec des exploitants ou propriétaires fonciers). Les données de suivi sont partagées via l'outil CompenSEA, développé par LISEA, qui permet aux services de l'État et aux associations naturalistes de consulter, en temps réel, l'ensemble des données écologiques, foncières et cartographiques pour chacun des sites concernés. CompenSEA permet également de programmer les campagnes d'entretien et de suivi, et apporte une visibilité sur les interventions. Les résultats de l'évaluation biologique des milieux et des 40 suivis environnementaux réalisés chaque année sont publiés régulièrement sur le site Internet de LISEA et partagés en réunion d'échange avec les partenaires associatifs.

Sur les sites de carrières de VINCI Construction, les mesures compensatoires sont mises en œuvre *in situ* ou *ex situ* dans des conditions établies avec les services de l'État et les partenaires naturalistes locaux.

• **Compensation volontaire (restauration de milieux, reboisement)**

Plusieurs entités de VINCI effectuent des compensations volontaires, soit pour compenser leurs émissions de carbone résiduelles, via des plantations d'arbres ou des restaurations de boisements, soit pour contribuer à la restauration de certaines zones dégradées en faveur des populations locales. Un accompagnement est réalisé par des spécialistes permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociétale des projets.

En 2023, plusieurs initiatives de compensation des émissions résiduelles ont été lancées au sein du réseau VINCI Concessions :

- l'autoroute Lima Expressa (VINCI Highways) a entrepris de compenser ses émissions résiduelles de 830 tCO<sub>2</sub>e en finançant un projet REDD+ (*Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation*) dans la réserve nationale de biodiversité de Tambopata-Bahuaja, au Pérou. Ce projet, certifié Verified Carbon Standard (VCS) et Climate, Community, Biodiversity Standards (CCB Standards) niveau Gold, vise à préserver la biodiversité de la forêt tropicale péruvienne et à l'adapter aux changements climatiques ;

- Londres Gatwick a engagé des mesures de compensation pour ses émissions résiduelles de 10 000 tCO<sub>2</sub>e via deux projets : un projet de ferme éolienne en Inde (certifié VCS) et un projet de reforestation au Panama (certifié Gold Standard) ;

- les aéroports de Lyon ont opté pour la compensation de leurs émissions résiduelles de 1 700 tCO<sub>2</sub>e grâce à un projet hydroélectrique au Brésil certifié par le Clean Development Mechanism (CDM) ;

- ANA (Portugal) travaille sur la compensation de ses émissions résiduelles de 8 235 tCO<sub>2</sub>e en soutenant trois projets : deux projets de reforestation au Mexique, l'un certifié Gold Standard, l'autre certifié Climate Action Reserve, et un projet de valorisation énergétique d'eaux usées en Thaïlande, certifié VCS ;

- Toulon Hyères contribue à compenser ses émissions résiduelles de 22 tCO<sub>2</sub>e en finançant un projet de reforestation au Costa Rica, certifié Gold Standard sur 736 ha.

En parallèle, VINCI Airports a poursuivi en 2023 ses investissements dans les projets de reforestation reconnus par le label Bas-Carbone français (voir paragraphe 3.2.2.1 : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, page 239).

VINCI Autoroutes a signé en février 2022 un partenariat avec l'ONF en vue de déployer un grand programme de renaturation des emprises autoroutières sur près de 500 ha. Au cours de l'année 2023, ce sont 34 sites supplémentaires qui ont fait l'objet d'études écologiques et 2 sites qui ont pu être renaturés.

Sogea-Satom (VINCI Construction) a réalisé la plantation de 50 000 plants de palétuviers au Bénin dans des zones dégradées de mangroves, de 2 000 plants de palétuviers au Togo, et de 17 000 plants d'espèces diverses à Madagascar dans le cadre du Programme d'appui et de développement des villes d'équilibre (Padeve). VINCI Energies travaille sur plusieurs projets de restauration des milieux forestiers et océaniques.

**3.4.3.3 Solutions de protection de la biodiversité à destination des clients**

• **Protection de la biodiversité et génie écologique**

Devenue un métier à part entière, l'ingénierie environnementale se met également au service de la préservation des milieux naturels selon la démarche « éviter, réduire, compenser », mise en œuvre sur plusieurs projets du Groupe. VINCI Construction dispose de nombreuses compétences en matière de génie écologique, qui permettent d'assurer la réalisation de ces travaux très particuliers ainsi que d'en garantir l'efficacité à long terme. Océlian et Sethy (division Réseaux France) ont, chacune, une agence qualifiée Kalisterre. Cette qualification récompense les entreprises de travaux de génie écologique qui s'investissent dans la réussite technique et humaine de leurs chantiers. Sous la marque Equo Vivo, VINCI Construction met en œuvre tous travaux de génie écologique dédiés à la restauration de la biodiversité et à la réalisation de projets d'aménagements écologiques. Ces aménagements répondent à trois grands objectifs : le maintien ou la restauration de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique et la renaturation d'espaces. Ces savoir-faire reposent sur une maîtrise des terrassements, de l'arasement d'obstacles, de l'hydraulique fluviale, du génie végétal et de la gestion d'espèces végétales (y compris le traitement des espèces végétales exotiques envahissantes). En 2023, plusieurs chantiers ont été menés, de la restauration de berges à la renaturation de cours d'eau et de rivières, en passant par le reméandrage de cours d'eau, la renaturation de milieux dégradés, l'arasement de seuils, l'aménagement de passes à poissons, d'écoponts ou de corridors écologiques, la mise en œuvre de mesures compensatoires ou la réhabilitation de zones humides. L'entreprise néo-zélandaise HEB Construction développe son expertise en matière de génie écologique en recréant des habitats, mettant en place des actions contre le développement des espèces exotiques envahissantes et assurant la transplantation ainsi que le suivi écologique des espèces floristiques et faunistiques. L'entreprise dispose, pour cela, d'une équipe d'écologues spécialisés.

• **Développement de la nature en ville**

Dès la phase de conception, VINCI Construction s'attache à redonner également toute sa place à la nature en ville ou au cœur des bâtiments, notamment dans le cadre de la rénovation de la place Gambetta à Bergerac. Située en plein cœur de la ville, cette place a fait l'objet d'un réaménagement intégral réalisé par l'agence locale d'Eurovia (VINCI Construction) en 2023. L'objectif principal de la ville de Bergerac étant de créer des îlots de fraîcheur urbains et de désimperméabiliser les sols, l'agence a proposé l'offre Revilo®. Le programme de travaux a permis de créer 3 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts sur la place, contre 450 m<sup>2</sup> auparavant. Les platanes de l'ancienne place ont été déplacés grâce à une transplanteuse qui récolte l'arbre et ses racines pour les replanter à quelques mètres. Des noues paysagères ont également été installées pour collecter les eaux pluviales du parking et les diriger vers les arbres et autres plantations. Enfin, un îlot de fraîcheur urbain de 1 200 m<sup>2</sup> a été créé devant l'école maternelle et à proximité du carrousel pour les enfants. Le produit Hydrovia® a été mis en œuvre sur les places de stationnement et les voies de desserte afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales et contribuer à la perméabilisation des sols.

VINCI Construction a également travaillé à l'échelle des écoquartiers, pour lesquels le label BiodiverCity® est de plus en plus sollicité par les clients (voir paragraphe 3.1.3.2 : Labels environnementaux, page 229). Urbalia est une structure de conseil intégrée à VINCI Construction qui accompagne le développement de la nature et de la biodiversité en ville. Les experts d'Urbalia aident à repenser la conception et la construction de la ville de demain et accompagnent les aménageurs et les acteurs de la construction pour intégrer la biodiversité dans leurs projets et répondre aux problématiques urbaines actuelles.

## 4. Plan de vigilance

Le présent chapitre du document d'enregistrement universel vise à répondre aux exigences de la loi française n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de leurs activités, de celles de leurs filiales ou de celles des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels elles entretiennent une relation commerciale établie.

Le plan de vigilance de VINCI, qui couvre l'ensemble des entités contrôlées par VINCI au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, repose sur les engagements publiés dans le Manifeste, la *Charte éthique et comportements* et, plus généralement, sur les politiques du Groupe propres à prévenir les risques sur les personnes et l'environnement et à promouvoir la mise en place de démarches de vigilance adaptées à chacun des trois domaines couverts par la loi.

La mise en œuvre du plan de vigilance fait l'objet de revues régulières par le comité Éthique et Vigilance. Ce comité, composé de sept personnes, dont cinq sont membres du comité Exécutif, s'assure du déploiement et de l'évolution des dispositifs de conformité couverts par la *Charte éthique et comportements*, notamment en matière de lutte contre la corruption et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités du Groupe. Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre. Il rend compte annuellement de son activité au comité Stratégie et RSE du Conseil d'administration.

### 4.1 L'organisation du Groupe, ses activités et sa chaîne de valeur

Par la nature et la diversité même de ses activités et de ses métiers, VINCI est avant tout un groupe multilocal. Qu'elles développent des activités de construction ou de concession d'infrastructures, les entreprises de VINCI sont implantées localement et produisent localement avec un management, des partenaires et des personnels majoritairement locaux, aux conditions locales et pour un usage local. VINCI est constitué d'un réseau d'entreprises, souvent de petite ou de moyenne taille, historiquement bien implantées dans leur territoire, attentives à contribuer de manière positive au développement de ce dernier.

**Au 31 décembre 2023**

**1 778** entreprises, dont **65 %** de moins de **100** salariés

**308 000** chantiers et projets en 2023

**279 266** collaborateurs dans plus de **120** pays.



**72,6 %**  
Europe

**17,1 %**  
Amériques

**5,1 %**  
Afrique

**3,1 %**  
Asie et  
Moyen-Orient

**2,1 %**  
Océanie

**83,9 %**  
dans des pays  
membres de l'OCDE

Les entreprises du Groupe travaillent souvent en « mode projet » : elles réalisent des prestations de durée variable (de quelques semaines à plusieurs années), de taille et de nature différentes, avec divers partenaires, prestataires et sous-traitants eux-mêmes mobilisés sur des durées variables. Ces projets rassemblent de quelques travailleurs à plusieurs milliers, dans des périmètres géographiques changeants. Les entreprises du Groupe interviennent en tant que donneurs d'ordres, mais aussi souvent en tant que sous-traitants, et, dans tous les cas, elles dépendent de clients auxquels elles doivent rendre compte et dont les exigences et les sensibilités sont variables quant aux sujets environnementaux, sociaux et sociétaux. Ainsi, le contexte dans lequel interviennent les entreprises du Groupe évolue continuellement, et chaque projet s'inscrit dans un « écosystème » qui lui est propre et qui nécessite des actions ciblées et adaptées pour répondre à ses enjeux opérationnels, sociaux et environnementaux.

Autre caractéristique des métiers de la construction, de l'énergie et des concessions : leurs opérations sont très souvent intégrées, c'est-à-dire qu'une partie importante de la chaîne d'approvisionnement est présente sur les sites. Ainsi, les entreprises de sous-traitance et les travailleurs temporaires interviennent souvent directement sur les chantiers ou les sites d'exploitation sur lesquels opèrent les entreprises du Groupe, aux côtés de leurs propres équipes. En ce sens, la chaîne d'approvisionnement fait l'objet de nombreux contrôles et est soumise à des règles communes. Les sociétés de sous-traitance et les entreprises de travail temporaire sont essentielles aux activités du Groupe du fait de leur nature cyclique et représentent un volume d'achats significatif. Aussi sont-elles intégrées de manière prioritaire à la démarche de progrès inscrite dans le plan de vigilance de VINCI. Les autres achats réalisés par le Groupe (comme l'achat de matériaux ou l'achat ou la location de matériels de chantier) sont également, par essence, principalement locaux et s'inscrivent souvent dans des circuits d'approvisionnement courts. Ils sont progressivement intégrés dans la démarche de vigilance du Groupe. À noter que, fin 2022, une cartographie des risques environnementaux et sociaux dans les achats en France a été réalisée. Cette analyse comprend une soixantaine de familles d'achats stratégiques, couvrant 75 % des achats en France. Cette analyse et le travail qui en découle depuis sur les catégories et les fournisseurs les plus exposés aux risques s'inscrivent dans la démarche de vigilance du Groupe pour renforcer les actions de prévention dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement (voir paragraphe 2.2 : Les relations entretenues avec les fournisseurs et sous-traitants, page 215).

**35 %**  
d'achats de prestations  
de sous-traitance

Quels que soient leurs métiers et leurs projets, les entreprises de VINCI agissent pour le compte de clients publics (autorités publiques, collectivités, entreprises publiques, etc.) ou privés (promoteurs immobiliers, autres entreprises privées, etc.) qui commandent la conception ou la réalisation d'une infrastructure, ou en délèguent la gestion, la maintenance ou l'exploitation. Elles interviennent dans le cadre de contrats et rendent compte en continu de leurs activités à leurs clients et, dans certains cas, aux bureaux de contrôle et autorités de régulation chargés du suivi et du contrôle des projets. Dans un secteur extrêmement concurrentiel, elles se conforment à leurs exigences et s'efforcent de diffuser les meilleures pratiques, y compris en matière sociale et environnementale, dans le respect du droit applicable et des engagements du Groupe. En ce qui concerne les projets conduits pour le compte d'autorités publiques, les conditions contractuelles intègrent de plus en plus souvent des volets sociaux et environnementaux qui font l'objet d'un reporting et de contrôles réguliers. Par ailleurs, au-delà des clients, les entreprises du Groupe opèrent au sein d'une chaîne de valeur faisant intervenir de nombreux acteurs (architectes, bureaux d'études, ingénieristes, autorités de régulation, autorités de contrôle, investisseurs, bailleurs de fonds, partenaires, État/collectivités, etc.). N'étant pas nécessairement en position de donneurs d'ordres, elles n'ont pas toujours le choix des prestataires, des techniques et des fournitures mobilisés ou utilisés.

**34 %**  
Part des clients publics  
dans le chiffre d'affaires  
du Groupe

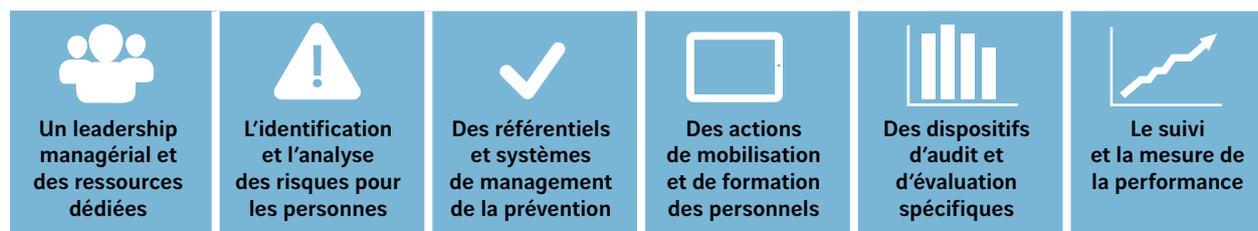
C'est l'ensemble de ces paramètres que VINCI prend en compte dans la définition et le déploiement d'une démarche de vigilance qui soit pertinente et effective au regard de son modèle organisationnel, de sa chaîne de valeur et des enjeux de ses secteurs d'activité.

## 4.2 La vigilance en matière de santé et de sécurité des personnes

La santé et la sécurité au travail sont des enjeux prioritaires pour VINCI. Le Groupe vise à atteindre l'objectif « zéro accident », qui s'applique à tous les collaborateurs et personnels extérieurs intervenant sur les chantiers et sur les sites d'exploitation contrôlés par les entreprises du Groupe. Une vigilance constamment renouvelée s'impose du fait de l'évolution permanente des métiers, des matériaux utilisés, des équipements, des techniques et procédés, des nouvelles technologies, etc. Aussi, au-delà des règles et des procédures, VINCI revendique le développement continu d'une culture de la sécurité pour tous, diffusée à tous les niveaux de l'organisation et impliquant l'ensemble des collaborateurs, des compagnons aux managers, élargie aux intérimaires et aux sous-traitants.

Des informations complémentaires au présent chapitre sont présentées dans la partie consacrée aux informations sociales (voir paragraphe 1.2 du chapitre Performance sociale : Santé, sécurité et sûreté des salariés, intérimaires et sous-traitants, page 195).

Une culture de la sécurité pour tous, déclinée à tous les échelons du Groupe, qui repose sur :



### 4.2.1 Un cadre de référence Groupe porté par la ligne managériale et le réseau prévention

#### • Un cadre de référence applicable à tous

La déclaration commune sur les « Actions incontournables et fondamentales en matière de santé et sécurité au travail », signée en 2017 par le président-directeur général de VINCI et le secrétaire du comité d'entreprise européen, fixe le cadre de référence du Groupe. Elle est disponible en 23 langues et accessible sur le site Internet de VINCI ([www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/ethique-et-vigilance-documentation.htm](http://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/ethique-et-vigilance-documentation.htm)). Fruit d'un dialogue social constructif et régulier, la déclaration s'inscrit dans une démarche de progrès, devant fédérer l'ensemble des collaborateurs en faveur d'une culture sécurité partagée au sein du Groupe. Elle s'adresse également aux entreprises extérieures en les accompagnant, le cas échéant, dans leur démarche d'amélioration.

Au niveau opérationnel, il est requis d'analyser en amont les risques spécifiques de toute situation de travail, avec un soin particulier apporté à celles n'ayant pu être anticipées, et d'intégrer les mesures de prévention idoines dans les procédures et modes opératoires. Au-delà des dispositifs collectifs, chaque entité doit s'assurer de la fourniture d'équipements de protection individuelle adaptés à chaque situation de travail et de la compréhension, par chaque travailleur, des risques liés à sa situation et des mesures à suivre pour les maîtriser. Les représentants du personnel sont associés aux actions de prévention des accidents du travail et des risques professionnels, et sont forcés de proposition. Enfin, la sensibilisation et la formation à la santé-sécurité sont des actions indispensables pour favoriser la prise de conscience de tous les acteurs. Les collaborateurs doivent être formés, pendant leurs heures de travail, et recevoir des instructions et explications explicites, directement liées à leur poste ou à leur mission.

Condition nécessaire de progrès réels et durables, les résultats des actions entreprises sont mesurés par des indicateurs pertinents qui font l'objet d'une présentation, permettant d'échanger sur les moyens susceptibles d'améliorer ces résultats. Tout accident grave doit, au sein de l'entreprise, donner lieu à une enquête méthodique et approfondie, partagée avec les représentants du personnel. L'identification des situations à risque et des presque-accidents est favorisée afin de réduire le nombre d'accidents, mais surtout de construire une culture de la sécurité au quotidien.

Pour chaque site et chaque chantier dont les entreprises de VINCI contrôlent l'exécution des travaux, ce socle de règles communes s'applique à tous, dans tous les métiers, dans toutes les entreprises et dans tous les pays où le Groupe est présent. Chacun des pôles décline et met en œuvre une politique santé-sécurité au plus proche de ses enjeux, dans le respect de ce cadre global.

• **Des managers garants de la santé-sécurité, appuyés par un important réseau de préventeurs**

Les managers du Groupe sont les garants et premiers responsables de l'instauration et de la promotion de la culture santé-sécurité. Cette responsabilité se retrouve aux différents échelons managériaux des pôles, divisions et entreprises. Les managers sont accompagnés dans cette mission par des départements dédiés et un réseau opérationnel de plus de 2 800 collaborateurs spécialisés dans la fonction santé-sécurité à travers le monde, chargés de mettre en œuvre un système de management de la prévention adapté aux réalités de leur structure ou de leur projet, en ligne avec les exigences de VINCI : un ensemble de formations a été mis en place à leur attention ; « Safety by VINCI », lancé en 2023, est un cursus de formation réalisé pour tous les responsables santé-sécurité seniors du Groupe, qui couronne l'ensemble des dispositifs mis en place au sein des pôles et divisions.

La politique santé-sécurité est animée au niveau du Groupe par la coordination Santé-sécurité, qui est placée sous l'autorité du comité Exécutif de VINCI et pilotée par un de ses membres, et composée des directeurs prévention des pôles et divisions du Groupe. Sa mission est de bâtir une culture commune de la sécurité et de la faire évoluer vers plus d'interdépendance, notamment en favorisant l'échange des bonnes pratiques et le partage des retours d'expérience entre pôles, en évaluant les démarches existantes, en fiabilisant les indicateurs et en proposant de nouvelles voies de progrès. Des actions à vocation commune aux différentes activités du Groupe ont ainsi été lancées, permettant d'apporter des améliorations sur des facteurs de risques tels que le levage et la manutention de charges, le risque électrique ou les collisions sur voirie du fait de tiers.

Des réunions régulières avec le comité Exécutif sont consacrées au débriefing des accidents et événements significatifs. Un suivi spécifique des événements à haut potentiel de gravité et des accidents mortels est ainsi réalisé au plus haut niveau du Groupe. Les restitutions sont organisées de façon collective, de sorte à permettre le partage d'enseignements tirés de survenances d'accidents qui ne doivent pas se reproduire. Une information relative à chacun de ces accidents est partagée avec le comité d'entreprise européen.

La coordination Santé-sécurité se réunit régulièrement pour analyser les besoins en matière de ressources humaines de la filière et favoriser la mobilité.

La coordination impulse également des démarches prospectives sur les risques émergents dans les métiers et engage une démarche de développement de l'innovation dans les domaines de la santé et de la sécurité.

Leonard, la plateforme de prospective et d'innovation de VINCI, a conduit une mission relative à l'innovation dans le domaine de la sécurité et de la prévention. Cette démarche repose sur trois points :

- « Catalyst », avec pour but de répertorier les innovations réalisées dans le domaine de la sécurité, dans le Groupe et en dehors du Groupe ;
- « Parcours intelligence artificielle », avec pour objectif d'identifier des pistes permettant de valoriser la data et de mobiliser des technologies prédictives fondées sur l'intelligence artificielle ;
- « Prospective », avec pour but d'identifier les risques nouveaux qui se présenteront ou s'intensifieront dans l'avenir.

Différentes solutions innovantes identifiées sont en cours de test, certaines étant considérées comme prometteuses.

La mission conduite par Leonard se poursuit en intégrant les prospectives environnementales lorsqu'elles présentent des impacts sur la santé-sécurité au travail du personnel. Par ailleurs, la démarche « Catalyst » est élargie avec toujours une ouverture sur les sujets de santé.

Chaque pôle et chaque division structurent leur filière de manière à développer un langage et des outils communs destinés à suivre le déploiement et les résultats, à fiabiliser la remontée et le partage d'informations et d'alertes, et à analyser les tendances par métier pour améliorer les pratiques de prévention sur leur périmètre. Chacun des pôles dispose d'instances de coordination permettant de répercuter l'information dans l'ensemble de son périmètre. Ainsi, chez VINCI Autoroutes et VINCI Energies, a lieu chaque trimestre une réunion de la coordination réunissant les directeurs prévention. Chez VINCI Construction, la coordination se réunit chaque mois. Chez VINCI Concessions, un reporting mensuel intégrant toutes les entités, y compris celles qui ne sont pas consolidées par intégration globale, et leurs sous-traitants est géré par le siège. Le réseau international de référents permet de diffuser la culture sécurité de manière transverse, de partager les bonnes pratiques développées dans les différents pays et de s'assurer de l'appropriation des règles et des outils communs. Les services prévention des sièges des pôles et divisions participent également à la réalisation d'audits sécurité dans leur périmètre et contribuent à l'intégration des nouvelles entreprises.

Au plus près du terrain, les clubs pivots Prévention et les plateformes internes collaboratives facilitent la diffusion et le suivi des actions santé-sécurité auprès de la communauté des responsables, animateurs et experts santé-sécurité. Des initiatives de portée locale sont lancées par ces instances qui, lorsque les projets s'avèrent concluants, font l'objet d'un élargissement dans leur périmètre d'application : il en va ainsi des structures Trajeo'h, généralisées dans le passé à l'ensemble du périmètre France, ainsi que plus récemment du projet de formation à la conduite responsable, lancé en 2023 avec un succès de déploiement considérable.

#### 4.2.2 L'identification et l'analyse des risques majeurs

L'approche en fonction des métiers et des pays a toujours été fondamentale dans la démarche d'identification et de prévention des risques liés à la santé-sécurité des personnes. Chaque pôle et chaque division établissent une cartographie de leurs risques majeurs sur la base de leur expérience opérationnelle afin de déployer des mesures de prévention adaptées à leurs métiers et leurs contextes.

Sur chaque projet, une analyse des risques santé-sécurité est conduite en amont. Elle prend en compte l'environnement de travail, les caractéristiques du projet considéré et ses spécificités techniques. Ces différents niveaux d'analyse sont fondamentaux pour construire des réponses adaptées aux enjeux opérationnels, projet par projet, métier par métier et pays par pays.

Au niveau du Groupe, un exercice de cartographie des risques majeurs est actualisé tous les ans sur la base des événements significatifs constatés au cours des cinq dernières années. Cette cartographie permet d'identifier des tendances : elle est présentée et discutée chaque année au sein de la coordination Santé-sécurité. Cet exercice a abouti à l'identification de huit risques majeurs et de la typologie d'événements qui sont associés à ces risques. La notion de risque majeur retenue est celle de la probabilité que se réalise un événement majeur qui entraînera des conséquences graves sur une personne (salarié, travailleur temporaire, sous-traitant, tiers). La notion de gravité est appréhendée à partir de situations ou d'événements avérés, mais également de ceux à haut potentiel de gravité, c'est-à-dire dont les conséquences auraient pu, dans des circonstances légèrement différentes, se révéler majeures.

Ces risques majeurs pour la santé-sécurité des personnes sont les suivants :

Risques majeurs	Types d'événements redoutés majeurs
Risques liés aux masses en mouvement	Collision par des équipements ou matériels en mouvement
	Collision par des engins ou véhicules de chantier
Risques liés à la chute d'objets ou de charges	Heurt lié à la chute d'objets ou de matériels
	Heurt lié à l'effondrement de l'ouvrage
	Écrasement lié à la chute de charges suspendues
Risques liés au travail en hauteur	Chute de hauteur
Risques liés aux appareils sous tension ou sous pression	Projection de fluides sous haute pression
	Projection de pièces mécaniques sous pression
Risques liés aux outils mécaniques portatifs	Coupures et perforations par les outils mécaniques portatifs coupants
Risques liés à la circulation routière	Accident de la route
Risques sur voirie, lors d'interventions, maintenances ou activités de construction	Collision par des véhicules tiers
Risque électrique	Électrocution

#### 4.2.3 Des actions en faveur de la prévention des risques santé et des risques psychosociaux

Depuis la pandémie de Covid-19, l'accent a été mis sur la prévention et la gestion des risques psychosociaux. Dans de nombreuses implantations de VINCI ont été mises en place des sensibilisations, des formations destinées aux managers et des actions d'accompagnement. Ces initiatives variées incluent, par exemple, l'établissement de hot-lines, des formules d'accompagnement psychologique ainsi que des formations à la reconnaissance de signes annonciateurs de dépression ou de situations de détresse, ou encore l'organisation d'actions relatives à la santé mentale et la gestion du stress.

Concernant la santé, les entreprises du Groupe ont lancé plusieurs campagnes en lien avec les autorités publiques et des prestataires spécialisés, en vue de la promotion de l'activité physique ou encore de la sensibilisation nutritionnelle, avec pour objet la prévention des risques de développement de maladies chroniques. D'autres actions ont été proposées, telles que des suivis individuels par des diététiciens ou le dépistage de risques de diabète ou de maladies cardiaques. De nombreux défibrillateurs équipent désormais les établissements fixes et les sites de production les plus importants.

Des campagnes de sensibilisation à certaines addictions (tabac, alcool, drogues, etc.) ou à certaines maladies (comme le cancer, le sida ou la maladie d'Alzheimer) ont été conduites dans différentes régions du monde. Chacune de ces actions vise à informer les collaborateurs, mais également à les associer et à créer des moments de cohésion et des leviers d'entraide via des challenges ou des activités collectives. De même, les entreprises agissent au niveau du renouvellement du matériel et de l'outillage ainsi que de l'organisation du travail afin de réduire l'exposition des travailleurs aux risques de troubles musculosquelettiques (TMS). Des collaborateurs ont, par exemple, été formés pour entraîner leurs collègues et animer des sessions de réveil musculaire avant la prise de poste.

Au sein de VINCI Construction, les actions en faveur de la santé mentale des collaborateurs se multiplient et sont menées conjointement avec la filière ressources humaines.

Une filière de spécialité ergonomie a été mise en place dans un objectif de partage et de développement commun à toutes les activités, en matière de gestes et de postures au travail. Enfin, des innovations permettent de limiter la pénibilité et les efforts physiques des collaborateurs, par exemple, des essais d'exosquelettes chez VINCI Construction ou des dispositifs facilitant la manipulation des bagages dans les activités de manutention de VINCI Airports.

#### 4.2.4 Des dispositifs et référentiels déclinés par métier dans les pôles et divisions du Groupe

En réponse aux risques identifiés, des politiques de prévention sont développées par les pôles et divisions. Elles reposent notamment sur des référentiels qui irriguent l'ensemble des entreprises de leur périmètre. Chaque entité dispose ainsi de plusieurs niveaux de référentiels : celui du Groupe, celui de son pôle, celui de sa division, celui de l'entité elle-même. Ces référentiels se complètent et se cumulent pour répondre de la manière la plus adaptée aux enjeux d'un métier, d'une activité ou d'un contexte d'opération, au plus près du terrain. Ils constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les actions de prévention qui sont intégrées dans les procédures, les modes opératoires et l'organisation du travail. Quel que soit le pôle, une attention particulière est portée à la prévention des risques majeurs. Ces référentiels et les actions qui en découlent s'inscrivent dans des démarches d'amélioration continue et sont régulièrement revus, notamment sur la base des résultats des audits santé-sécurité, d'enquêtes collaborateurs, ou encore de la remontée et de l'analyse des accidents et presque-accidents.

VINCI Concessions a lancé les cinq piliers de la culture sécurité, véritable vade-mecum de la sécurité. Ils portent notamment sur : les exigences du Groupe et leur appropriation ; la formation, l'implication et l'évaluation des managers ; l'analyse en profondeur des risques et des accidents, leur partage et leur communication, ainsi que la diffusion, dans chaque pays, de la culture sécurité en associant les collaborateurs, leurs représentants et les entreprises extérieures. Chaque entreprise du pôle doit s'assurer du respect de ce cadre et mettre en place un plan d'action qui lui est propre. Les sous-traitants, intervenant pendant les phases de construction comme d'exploitation, sont intégrés au système de management de la santé-sécurité.

De même, convaincu que la santé et la sécurité passent par les actions quotidiennes de chacun et par la construction de communautés de travail adaptées à ces enjeux, VINCI Energies a défini six piliers qui sont développés notamment lors de sa Semaine de la sécurité. Ces piliers constituent les axes d'un travail commun et fédérateur pour faire progresser la culture de chaque entreprise : leadership exemplaire, transparence, partage des enseignements, engagement, perception du risque, compréhension des procédures. VINCI Energies intègre aussi dans sa démarche les facteurs organisationnels et humains, qui influencent ces six piliers. L'intégration de la sécurité dans la culture managériale de VINCI Energies se traduit en particulier par le pouvoir donné à l'encadrement de mettre en œuvre des initiatives locales en matière de prévention.

Chez VINCI Construction, la culture sécurité repose sur trois piliers : transparence, exemplarité et dialogue. Intégré dans le corpus de règles, d'indicateurs et d'outils communs à l'ensemble des business units du pôle (« The Way We Work »), le domaine santé-sécurité englobe dix règles pour assurer l'application de cette culture de sécurité. L'une d'elles décrit notamment l'approche méthodologique structurante visant à maîtriser les risques à toutes les étapes clés d'un projet, qui démarre dès la phase de conception de l'ouvrage pour intégrer en amont les contraintes de sécurité dans les procédures d'exécution. Pendant les travaux, à la prise de poste, chaque chef d'équipe organise une réunion *pre-start* avec les compagnons pour s'assurer de la bonne compréhension des opérations à réaliser et des mesures de prévention à appliquer. Le référentiel incite également chacun à s'arrêter en cas d'incompréhension ou de changement susceptible de constituer une situation dangereuse, afin d'en alerter sa hiérarchie. Dans la plupart des entités, des règles d'or à respecter par l'ensemble du personnel et des référentiels métiers ont été établis pour prévenir les risques majeurs. Une démarche d'analyse approfondie des causes racines est systématiquement demandée suite à tous les accidents graves et presque-accidents à haut potentiel de risque. Enfin, point d'orgue de la culture sécurité de VINCI Construction, chaque année, les Safety Day(s) permettent aux plus de 119 000 collaborateurs de partager leurs expériences et de travailler sur un thème de progrès de la politique santé-sécurité.

Face au constat d'une recrudescence des heurts de véhicules en intervention, VINCI Autoroutes a renforcé son plan d'action pour prévenir la survenue de ces accidents. D'abord avec la refonte des processus de formation des agents d'intervention ; ensuite, par l'évolution des procédures d'intervention en lien avec les services de l'État et par le déploiement de solutions technologiques telles que des dispositifs vidéo ou des systèmes de prévention des collisions reposant sur l'intelligence artificielle ; enfin, avec des actions de communication fortes pour sensibiliser le grand public (expositions itinérantes, clips de sensibilisation).

Enfin, le principe des *stop cards* est généralisé dans toutes les activités des branches énergie et construction. Toute personne a la possibilité de stopper un processus si elle perçoit un risque possible dans son exécution ou, plus simplement, au constat d'une absence de réflexion avant un passage à l'action. Cobra IS applique ce principe non pas comme une possibilité, mais comme un devoir d'intervention de chacun.

#### 4.2.5 Des actions pour mobiliser et promouvoir une culture sécurité partagée par tous

##### • Favoriser le dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants

Dans le prolongement de la déclaration commune du Groupe, les politiques de prévention des pôles et divisions réaffirment l'importance de la participation des collaborateurs et de leurs représentants pour bâtir une culture de la sécurité. La consultation et la communication sont déterminantes pour permettre l'appropriation et l'adhésion à tous les niveaux. Les pôles et divisions présentent régulièrement les actions en cours et leur bilan auprès de leurs instances représentatives respectives. Ce dialogue social se concrétise également par la négociation et la conclusion d'accords spécifiques avec les partenaires sociaux.

En 2023, 12 accords en matière de santé-sécurité ou de prévention ont été signés au sein des entreprises du Groupe. De même, en France, à la suite des recommandations du comité de groupe, les entreprises de VINCI sont encouragées à mettre en place une commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) dès lors qu'elles comptent plus de 50 salariés, bien en dessous du seuil d'obligation légale. Par ailleurs, en France, il est recommandé aux entreprises, quelle que soit leur taille, de tenir une réunion régulière du comité social et économique (CSE) tous les mois, et de vérifier à chaque réunion les progrès de l'organisation à travers le suivi des indicateurs. De même, hors de France, certaines divisions ou entreprises ont mis en place des comités santé-sécurité associant des représentants des travailleurs, y compris lorsque la loi ne le prévoit pas. Au plus près du terrain, ces comités sont appelés à contribuer à la réflexion sur les axes de progrès et à suivre et évaluer les mesures en place sur les sites et les besoins d'ajustement, en vue de renforcer la prévention sur les sites et chantiers.

# 1 863

comités santé-sécurité et conditions de travail au sein du Groupe en 2023

Par ailleurs, afin de renforcer l'implication des représentants du personnel et leur permettre d'exercer efficacement leurs missions en matière de santé-sécurité et de conditions de travail, des formations spécifiques sont mises en place dans différentes entités du Groupe. Ces formations peuvent se dérouler en mobilisant le réseau interne des responsables santé-sécurité, ou via les syndicats ou des organismes tels que l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBP) en France.

Au niveau du Groupe, la santé et la sécurité sont des sujets majeurs et incontournables du dialogue entretenu tant avec le comité de groupe qu'avec le comité d'entreprise européen. Dans le cadre de son dialogue continu avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), VINCI avait rejoint sa campagne en faveur de la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail comme un droit fondamental par l'Organisation internationale du travail (OIT) en signant la déclaration « pour des lieux de travail sûrs et sains ».

En outre, des enquêtes auprès des collaborateurs sont menées. De nombreuses entités de VINCI Construction ont ainsi décidé de procéder régulièrement à des enquêtes de perception du climat de sécurité. La participation des sous-traitants et travailleurs temporaires est encouragée.

• **Rendre les collaborateurs acteurs de la prévention au quotidien via des mécanismes d'alerte et de recueil des signalements**

La déclaration commune sur les « Actions incontournables et fondamentales en matière de santé et sécurité au travail » rappelle que toute situation de danger imminent pour la santé-sécurité, constatée par les collaborateurs, doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique compétent, et qu'aucun salarié ne peut se voir reprocher un tel signalement. De même, selon les contextes d'opération, les salariés de tous les métiers et de toutes les géographies du Groupe peuvent recourir à des mécanismes tels que le droit de retrait, à partir du moment où ils pensent être face à un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé. Ainsi, il existe une forte incitation managériale aux signalements et alertes des dangers. Afin de faciliter, fluidifier et traiter ces remontées d'informations et d'accroître leur partage, les pôles et divisions développent et diffusent de nouvelles applications numériques permettant de signaler les situations à risque et les presque-accidents.

En complément de l'application mobile MoveSafe, permettant la remontée de situations dangereuses ou de presque-accidents, VINCI Autoroutes a développé et mis en service l'application Jarvis, assurant la traçabilité des quarts d'heure prévention, la traçabilité et les comptes rendus des visites prévention, ou encore la mise à disposition à tout moment des fiches de données sécurité des produits.

Chez VINCI Energies, l'application Safety Up, développée en dix langues et déjà téléchargée par plus de 19 700 collaborateurs, permet non seulement la remontée des situations à risque, mais également le partage de bonnes pratiques et de flashes d'information. Cette application a été conçue comme un outil de sensibilisation, géré à la fois en central et au niveau de chaque entreprise pour un fonctionnement de proximité, associant l'encadrement, et pour un partage de messages propres à chaque entreprise. Il s'agit à ce jour de la première application de terrain téléchargée au sein de VINCI Energies.

Chez VINCI Construction, des applications comme e-Care ou Notify facilitent, grâce aux smartphones, la remontée des situations à risque ou de bonnes pratiques observées sur les chantiers. Ces applications sont interfacées avec les systèmes d'information internes de gestion et de reporting des événements sécurité, permettant ainsi de garantir la traçabilité, la fiabilité et le partage de l'information. Le quotidien des utilisateurs est de ce fait simplifié, et des mesures appropriées face aux risques majeurs de l'entreprise peuvent être mises en œuvre. Les principales récurrences sont analysées afin d'identifier les actions correctives à mettre en place. De même, une démarche systématique de recherche des causes profondes est déployée sur l'ensemble des événements à haut potentiel de risque.

Par ailleurs, des sessions d'échanges périodiques sont organisées pour associer les collaborateurs à l'analyse des accidents et aux mesures à prendre, ou pour les restituer et partager les mesures correctives mises en place afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent. Enfin, des boîtes à idées sont régulièrement placées sur les chantiers et dans les entreprises pour permettre de faire remonter des difficultés, favoriser l'expression des intervenants sur les sites et chantiers, quel que soit leur statut, et les inciter à être forces de proposition.

• **Former les collaborateurs de manière continue au plus près du terrain**

Chaque métier possède sa boîte à outils et mène au quotidien des actions de sensibilisation, à travers des formats tels que les *pre-start meetings*, les *pre-task meetings*, les quarts d'heure sécurité, les *stop cards*, etc. Ces actions fédératrices pour la plupart des métiers permettent de rappeler au quotidien les règles de sécurité de base, d'expliquer les modes opératoires, d'intégrer l'environnement de travail et d'y associer les collaborateurs ainsi que les travailleurs temporaires et ceux des sous-traitants. Elles sont animées par les responsables santé-sécurité, avec le soutien effectif de l'encadrement du chantier ou du site. De nombreuses actions de formation et de sensibilisation sont spécifiques aux enjeux de chaque métier : formation sur les travaux en hauteur ou à la conduite de véhicules, focus sur les risques de blessures aux mains, etc.

L'innovation est également au cœur de ces démarches de formation, dans l'optique constante d'amélioration de leur efficacité et d'adaptation aux métiers et à leurs évolutions. Par exemple, certains métiers font appel à des formations en réalité virtuelle. La visualisation 4D a ainsi été utilisée pour recréer des accidents et événements à haut potentiel de gravité et mieux analyser les causes racines. Ces restitutions ont été suivies de sessions de retour d'expérience avec les compagnons, l'encadrement du site et les personnels extérieurs, pour partager l'apprentissage. De même, l'outil Alive on Site, développé au sein de VINCI Construction, permet de filmer, avec l'accord du personnel, une activité sur le chantier et de visionner ensuite la séquence avec l'équipe responsable afin d'identifier les comportements à risque et les bonnes pratiques. Cet exercice est dispensé par un animateur sécurité, le plus souvent extérieur au chantier, pour faciliter la prise de parole et l'échange. L'objectif de ces observations sur le terrain est de partager les points de vue pour faire naître une prise de conscience individuelle et collective des risques. Une attention particulière est aussi portée aux actions de formation des nouveaux collaborateurs, ainsi que des personnels les moins qualifiés, pour lesquels l'accidentologie constatée est souvent plus forte.

**44 %**  
des heures de formation dispensées en  
2023 ont concerné la santé-sécurité,  
soit **2,6** millions d'heures

Parallèlement à la formation au quotidien sur site, le Groupe continue à mettre à disposition des collaborateurs, via sa plateforme d'e-learning Up!, des contenus en ligne, accessibles à tous à tout moment. Ainsi, en 2023, ce sont plus de 1 050 contenus de formation relatifs à la prévention et la santé-sécurité qui ont été mis à la disposition des collaborateurs (910 en 2022), représentant 6 % du total du catalogue. Par ailleurs, les centres de formation des pôles délivrent quant à eux des formations techniques et pratiques liées aux métiers. Enfin, les entreprises du Groupe travaillent de concert avec les fédérations professionnelles ou encore avec les centres de formation et écoles du secondaire ou du supérieur, notamment sur l'intégration des enjeux de sécurité dans les métiers.

#### • Responsabiliser et impliquer les managers

Pour renforcer la culture de la sécurité de l'encadrement et le responsabiliser sur les performances en matière de santé-sécurité, les managers et les dirigeants sont appelés à suivre des programmes de formation dédiés. Les visites managériales sur les chantiers sont également bien établies dans le Groupe et régulièrement organisées dans toutes les entreprises. La santé-sécurité figure à l'ordre du jour des réunions de direction, que ce soit au niveau des pôles, des divisions ou des entreprises. De même, l'évaluation des performances managériales inclut de plus en plus des critères liés aux résultats des dispositifs santé-sécurité et à la démonstration par les managers de leur implication dans la promotion de la prévention.

À titre d'illustration, chez VINCI Construction, différents programmes de formation des managers intègrent la question des facteurs organisationnels et humains dans la prévention et la gestion des risques. La notion de culture juste est également abordée afin de l'intégrer dans les pratiques managériales. De même, chez VINCI Concessions, le deuxième des cinq piliers de la culture sécurité concerne la formation des managers. Ainsi, tous les managers doivent être formés aux fondamentaux de la prévention pour s'assurer de leur intégration dans l'organisation du travail. Une formation en e-learning destinée aux managers a été lancée en 2022. Le management doit également comprendre la mise en œuvre d'actions proactives allant de la conduite de visites sécurité à celle d'entretiens avec un salarié accidenté ou la participation aux enquêtes. Chez VINCI Energies, le catalogue de formations fondamentales de VINCI Energies Academy a été revu, avec la création d'une nouvelle formation appelée « *Safety Excellence* ». Les messages clés de cette formation ont été intégrés dans de nombreux cursus, comme ceux des directeurs opérationnels, des chefs d'entreprise, des directeurs de projet, des responsables d'affaires et des chefs de chantier.

#### • Intéresser le personnel aux progrès réalisés

Ce principe est appliqué au plus haut niveau du Groupe, la détermination de la partie variable de court terme de la rémunération du président-directeur général de VINCI intégrant par exemple des critères relevant de la responsabilité sociale et environnementale, dont des indicateurs liés aux résultats en matière de santé-sécurité. Ces critères sont déterminés et évalués par le comité des Rémunérations du Conseil d'administration.

Le schéma de rémunération variable de long terme, dont bénéficient un nombre important de managers du Groupe, comporte aussi une part liée aux progrès réalisés en matière de sécurité au travail. La détermination de la part variable de court terme de nombreux managers, ainsi que, dans beaucoup d'environnements, les primes de performance gratifiant le personnel de production, jusqu'au niveau opérateur, intègrent des critères sécurité.

Enfin, la plupart des accords d'intéressement collectif conclus au sein du Groupe reposent sur la performance financière, mais aussi opérationnelle, et incluent des critères de progrès des indicateurs de sécurité au travail.

#### • Mobiliser les équipes autour d'évènements dédiés à la santé-sécurité

L'organisation d'évènements dédiés par pôle et par division est un levier important pour mobiliser les collaborateurs et partenaires, rendre l'engagement du management sur la sécurité visible et connu de tous, et enraciner la culture sécurité dans toute l'organisation. Les travailleurs temporaires, les sous-traitants et les clients sont également associés à ces évènements, durant lesquels diverses actions et initiatives sont déployées : conférences, ateliers, formations, mises en situation, etc.

Chaque année, l'ensemble des pôles d'activité du Groupe organise la Semaine de la sécurité. Ce rituel annuel est programmé dans toutes les entreprises, sur chacun des sites et des chantiers. En complément de bien d'autres actions locales de sensibilisation, de formation et de prévention, ce temps fort est l'occasion pour chaque équipe de s'interroger sur son engagement en matière de sécurité et de proposer des pistes d'amélioration.

Au-delà des actions organisées par les pôles, de nombreuses filiales de VINCI proposent également des évènements et challenges internes pour récompenser et accroître la visibilité des initiatives en matière de santé et de sécurité.

#### • Gérer et prévenir les risques chez les sous-traitants et les agences de travail temporaire

La *Charte relations sous-traitants* de VINCI ([www.vinci.com/publi/manifeste/cst-fr.pdf](http://www.vinci.com/publi/manifeste/cst-fr.pdf)) rappelle l'importance que le Groupe accorde à la sécurité, que ce soit pour ses propres collaborateurs ou pour les employés des sous-traitants.

Les procédures établies sur un site ou un chantier ne marquent pas de distinction entre les collaborateurs des entreprises du Groupe, les travailleurs temporaires et les employés des sous-traitants. Les exigences en matière de santé-sécurité sont exprimées en amont et via des clauses particulières dans les contrats, et contrôlées par les entreprises du Groupe, depuis le port d'équipements de protection individuelle adaptés jusqu'à la déclaration des accidents ou de toute autre information pertinente sur l'évolution des risques sur site. Des critères spécifiques peuvent y figurer dès la phase de sélection, et mener à la disqualification d'un sous-traitant. Les accidents font l'objet d'analyses par les équipes santé-sécurité, en particulier concernant les accidents graves ou à haut potentiel de gravité, alimentant ainsi des plans d'action destinés à la sécurisation des personnels extérieurs. Les audits sécurité conduits sur site couvrent l'ensemble des intervenants. Des réunions de coordination santé-sécurité peuvent également être organisées afin d'examiner la conformité des sous-traitants aux contrats de sous-traitance. Par ailleurs, les travailleurs des sous-traitants et des entreprises de travail temporaire sont généralement associés aux évènements que le Groupe met en place à l'échelle mondiale ou aux actions de formation sur site, mais aussi aux ateliers de partage et de réflexion collective pour améliorer les systèmes de prévention des sites et chantiers. Dans de nombreux cas, les indicateurs des divisions et entreprises ne font pas la distinction entre les collaborateurs et les travailleurs temporaires, et intègrent de plus en plus les sous-traitants. La politique de prévention vis-à-vis de ces trois catégories de travailleurs ne repose pas uniquement sur des moyens de contrôle, mais également sur des actions d'accompagnement pour les aider à se structurer et à hausser leurs standards, notamment dans certains pays dont la culture sécurité est moins ancrée, ou pour améliorer l'efficacité des actions.

Concernant les entreprises de travail temporaire, VINCI a mis en place sur le périmètre France un contrat-cadre servant à leur référencement, reposant notamment sur des critères liés à la santé-sécurité. L'entreprise doit, par exemple, partager ses résultats en matière de santé-sécurité et démontrer l'existence d'une culture sécurité, notamment à travers la formation des personnels. Le recours à ces entreprises référencées est obligatoire pour les entreprises du Groupe. Au cas par cas, des plans de progrès par entreprise ont été établis et contiennent des mesures visant à améliorer la sécurité des travailleurs temporaires. Ces mesures peuvent par exemple comprendre la conduite d'enquêtes auprès de ces derniers, ou encore la restitution des actions de prévention, de sensibilisation et de formation menées par l'entreprise.

**30 %**

des entreprises de travail temporaire consultées dans le cadre de référencement en vigueur ont été exclues sur la base d'exigences RSE

Le référencement des entreprises de travail temporaire (ETT) en France intègre des exigences en matière de santé-sécurité, d'indicateurs et de délivrance d'équipements de sécurité, mais aussi de détention du Passeport de sécurité intérim (Pasi BTP®), mis en place par le secteur de la construction en France : ce document, résultant d'une formation certifiante de deux jours, devient progressivement une obligation. Tous les travailleurs intérimaires devront le détenir préalablement à toute mission, au plus tard à fin 2024.

Une novation a été introduite, intéressant financièrement les ETT au progrès en matière de sécurité. Ces entreprises se trouvent ainsi associées aux efforts réalisés dans leur collaboration avec les entreprises de VINCI.

#### 4.2.6 L'évaluation de la situation des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs

La réalisation d'audits sécurité par le réseau des responsables santé-sécurité constitue un pilier de la politique santé-sécurité. Ces responsables sont impliqués dans la planification et la conduite d'audits sécurité sur les sites et chantiers contrôlés par les entreprises du Groupe, ainsi que dans la remontée et l'analyse des résultats pour suivre les tendances et adapter les actions à conduire sur leur périmètre. Des outils communs sont déployés par les pôles et divisions pour faciliter la remontée, la consolidation et le partage d'information, notamment concernant les résultats des audits. Le Groupe développe également la pratique d'audits croisés entre ses différentes entreprises. Les procédures établies sur un site ou un chantier ne marquant pas de différence entre les collaborateurs des entreprises du Groupe, ceux des sous-traitants et les travailleurs temporaires, les audits concernent l'ensemble du site et tous ses acteurs. Enfin, au-delà des dispositifs en place au niveau des pôles et divisions, les projets, sites et chantiers disposent également, à leur niveau, d'un système de management, et donc d'un mécanisme de contrôle de son application pour les aspects santé-sécurité. Toute non-conformité fait l'objet d'un suivi jusqu'à sa clôture.

À titre d'illustration de ces dispositifs d'audit au niveau des pôles et des divisions, VINCI Construction Grands Projets dispose d'un pôle d'audit dédié au sein de la direction qualité, sécurité, environnement et système d'information (DQSE-I). Le programme d'audit est défini annuellement par le comité de direction en fonction des priorités et des risques opérationnels. Chaque projet est audité par le siège tous les deux ans pour garantir la conformité du système de management appliqué aux exigences fixées en matière de sécurité. Ces exigences s'appuient en particulier sur les normes en vigueur (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, etc.), les référentiels VINCI, VINCI Construction et VINCI Construction Grands Projets, ainsi que sur les exigences contractuelles propres aux projets (plan de sécurité, plan environnement, plan qualité, cartographie des processus, contrat, exigences des partenaires et autres parties intéressées, exigences légales et réglementaires, normes locales, etc.). La norme ISO 9001, qui est au cœur du référentiel d'audit, couvre également tous les aspects liés à la gestion, à la sélection, au suivi et à l'évaluation des sous-traitants. À l'issue d'un audit, les constats sont partagés avec les responsables du projet concerné, et le rapport est diffusé à tous les niveaux hiérarchiques jusqu'à la direction générale de VINCI Construction Grands Projets. À la réception du rapport d'audit, l'entité propose les actions à mettre en place pour répondre aux constats. Le suivi du plan d'action est réalisé conjointement par les responsables du projet et le pôle d'audit : c'est généralement le responsable QSE du projet qui informe l'auditeur de la mise en œuvre d'une mesure et qui apporte la preuve de sa réalisation. Un état des lieux périodique des réalisations et justificatifs ainsi que des tendances est également dressé.

Les dispositifs d'audit en matière de santé-sécurité des entités du Groupe peuvent également reposer sur des certifications ajoutant aux dispositifs existants la conduite d'audits externes. Trois sociétés concessionnaires de VINCI Autoroutes faisant de l'exploitation sont certifiées ISO 45001. Les audits conduits dans le cadre de cette certification permettent, à échéance régulière, d'analyser une série de thèmes au regard de leur niveau de maîtrise et de maturité, et d'identifier les points forts, les axes de progrès ou les éventuelles non-conformités. Les thèmes couverts comprennent notamment : la politique de l'entreprise ; l'engagement de la direction et de toute la chaîne managériale ; la participation des salariés ; les actions de formation et de sensibilisation ; la préparation et l'organisation du travail ; la gestion des matériels, équipements et produits ; la prévention des risques pour les entreprises extérieures ; la conformité réglementaire ; ou encore la gestion des événements accidentels. En interne, les audits sont suivis de revues opérationnelles en régions et d'une revue de direction en central, lors desquelles sont fixés les éventuelles actions correctives et les objectifs à venir.

##### Les dispositifs d'audits santé-sécurité dans les pôles de VINCI

- Politique, dispositif, programmes d'audits internes spécifiques et département santé-sécurité dédié en place dans chacun des pôles du Groupe.
- Implication des managers des entreprises dans les résultats des audits et les actions de progrès à mener.
- Conduite d'audits santé-sécurité au niveau des chantiers et sites d'exploitation par les responsables de la filière santé-sécurité à différents niveaux de l'organisation (plus de 2 500 collaborateurs dans la filière) ainsi que par les équipes des départements en central.
- Intégration de tous les intervenants sur site (collaborateurs de VINCI, travailleurs temporaires, employés des sous-traitants, etc.) : les audits concernent la gestion de la sécurité sur les sites et les chantiers.
- Développement de la pratique d'audits croisés entre entreprises.
- Développement continu de démarches de certification dans le Groupe, notamment :
  - VINCI Construction : 68 % du chiffre d'affaires certifié ISO 45001 ;
  - VINCI Energies : 48 % du chiffre d'affaires certifié ISO 45001 ;
  - VINCI Autoroutes : 100 % des autoroutes en exploitation certifiées ISO 45001 ;
  - VINCI Concessions : 56 % du chiffre d'affaires certifié ISO 45001 ;
  - Cobra IS : 88 % du chiffre d'affaires certifié ISO 45001.

S'agissant des sous-traitants, les consultations intègrent de façon de plus en plus systématique des critères de sécurité. Des clauses contractuelles ont été partagées au sein du Groupe, permettant la mise en œuvre d'un cadre plus strict d'exigence en matière de sécurité. Ces clauses intègrent des obligations de reporting et des mesures en cas de non-respect des fondamentaux de sécurité, dans le cadre de la coactivité mais aussi dans le cadre des travaux propres du sous-traitant, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

#### 4.2.7 Le suivi de l'efficacité des mesures mises en œuvre

- **La remontée et l'analyse des accidents et événements à haut potentiel de gravité**

Les métiers de VINCI exposent les collaborateurs et les intervenants sur ses sites et chantiers à des risques à haut potentiel de gravité. Aussi, toute entreprise du Groupe doit avoir mis en place un système de remontée des accidents et des événements à haut potentiel de gravité. De même, tout accident doit être enregistré et analysé, les mesures appropriées, décidées, et leur mise en œuvre, suivie. En cas d'accident grave, le processus d'enquête repose sur la recherche des causes profondes par l'examen des facteurs liés à l'organisation du travail, aux procédures et équipements, ou encore aux facteurs humains, et ce, sur la base de méthodologies et d'outils éprouvés. Des formations spécifiques au travail d'enquête sont régulièrement délivrées aux responsables santé-sécurité comme aux managers. Les résultats des enquêtes font l'objet d'une restitution à la ligne hiérarchique, à commencer par le management de l'entreprise concernée, à la direction de la division ou du pôle, en présence des directeurs prévention. Ces résultats peuvent entraîner des changements de modes opératoires, de matériels ou encore d'équipements, qui sont communiqués à l'ensemble des intervenants et collaborateurs via des supports dédiés en ligne et sur site, mais aussi durant des réunions permettant l'échange et la participation des personnels.

Les pôles et divisions développent de leur côté des outils et applications permettant de faire remonter les accidents pour favoriser le partage et la diffusion des pratiques à leur niveau, en particulier pour ce qui relève de l'analyse des accidents, presque-accidents et événements à haut potentiel de gravité au regard des risques majeurs. La remontée et la consolidation de ces informations en central, au niveau des départements prévention des pôles et divisions, reposent sur des règles précises et permettent d'identifier et d'analyser les tendances. L'objectif est ainsi d'orienter les actions de manière à prévenir la survenue possible d'un accident grave dans des circonstances similaires. Ces outils sont perfectionnés afin de favoriser le partage d'expérience lorsque des risques récurrents et communs à plusieurs structures apparaissent, d'établir des plans d'action au bon niveau de l'organisation, d'accroître les efforts et d'intensifier les campagnes de prévention concernant un risque spécifique, et de revoir, le cas échéant, la pertinence des risques majeurs identifiés. VINCI Concessions a ainsi mis en place une application permettant le partage, sous la forme de fiches pratiques, des analyses d'accidents ou de presque-accidents que toutes les entités peuvent consulter, bénéficiant ainsi des retours d'expérience d'autres entreprises face à des situations à risque similaires. Les incidents à haut potentiel de gravité sont particulièrement mis en exergue.

- **Suivi spécifique et procédure d'alerte sur les accidents mortels**

Tout accident mortel fait l'objet d'une notification immédiate à la direction Générale de VINCI et d'une enquête méthodique et approfondie. Une analyse détaillée, en lien avec toutes les parties concernées, est réalisée, et une restitution est effectuée au président-directeur général de VINCI, aux membres du comité Exécutif concernés et à la directrice des ressources humaines du Groupe. Cette restitution comprend un descriptif détaillé des circonstances, les explications et analyses des causes, et les actions correctives mises en place. L'objectif est de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises et partagées dans le Groupe pour améliorer les dispositifs de prévention et éviter autant que possible qu'un accident ne se répète dans des circonstances similaires. Les membres du bureau du comité d'entreprise européen sont également informés et associés, et reçoivent une communication trimestrielle, quel que soit le pays où est intervenu l'accident. Cette procédure s'applique qu'il s'agisse d'un salarié du Groupe, d'un travailleur temporaire, d'un travailleur d'un sous-traitant, d'un cocontractant, d'un locataire ou d'un tiers.

- **Des bilans partagés avec les instances dirigeantes du Groupe**

Les comités de direction des pôles et divisions du Groupe sont associés aux restitutions des accidents graves ou des événements à haut potentiel de gravité. Par ailleurs, de manière plus générale, les résultats santé-sécurité sont suivis et mesurés via des indicateurs pertinents qui font l'objet de présentations au niveau des comités de direction des pôles et divisions, permettant d'échanger sur les moyens susceptibles d'améliorer ces résultats et de renouveler l'engagement de la direction. Ainsi, chez VINCI Autoroutes, le suivi des indicateurs clés est réalisé tous les quinze jours par le comité de direction. D'autre part, des revues de direction sont organisées annuellement en vue d'analyser les résultats obtenus et d'identifier les objectifs futurs. Chez VINCI Concessions, la politique sécurité est portée par un comité sécurité qui se réunit deux fois par an, sous la présidence du directeur général. À cette occasion, les résultats et l'avancement des plans d'action sont analysés. Chez VINCI Construction, toute réunion managériale débute par un point sécurité, à l'image de celles du comité exécutif, qui aborde les événements significatifs à chaque réunion et les résultats bimensuellement. Enfin, chez VINCI Energies, la prévention et la culture sécurité sont partie intégrante des responsabilités des membres du comité exécutif. L'analyse profonde des accidents majeurs et autres événements à haut potentiel de gravité est partagée au sein du comité exécutif et des comités de direction pour intégrer les enseignements tirés de ces analyses et éviter toute récurrence.

Des présentations sont par ailleurs réalisées auprès du comité Stratégie et RSE, du comité des Rémunérations et du comité des Nominations et de la Gouvernance du Conseil d'administration pour les besoins liés à l'évaluation managériale, et devant l'ensemble du Conseil d'administration.

Le suivi de proximité effectué par le Groupe, ses pôles et ses divisions peut entraîner la commande d'audits auprès de tiers externes, en particulier en cas de dégradation d'un indicateur clé.

**Les principaux indicateurs de résultat en 2023 :**

- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt dans le monde :
  - collaborateurs de VINCI<sup>(\*)</sup> : 5,66 en 2023 (5,71 en 2022<sup>(\*\*)</sup> et 6,10 en 2018) ;
  - personnels intérimaires : 12,98 en 2023 (13,03 en 2022<sup>(\*\*)</sup> et 15,03 en 2018).
- Taux de gravité des accidents du travail (collaborateurs VINCI)<sup>(\*)</sup> : 0,37 en 2023 (0,40 en 2022<sup>(\*\*)</sup> et 0,42 en 2018).
- Part des entreprises du Groupe ayant réalisé l'année 2023 sans accident du travail avec arrêt : 74 % (72 % en 2022<sup>(\*\*)</sup> et 72 % en 2018).
- Nombre d'heures de formation en matière de santé-sécurité : 2,6 millions en 2023, soit 44 % des heures de formation (respectivement 2,5 millions et 44 % en 2022<sup>(\*\*)</sup>).

**Définitions :**

- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées.
- Taux de gravité des accidents du travail : (nombre de jours d'absence pour accident du travail x 1 000) / nombre d'heures travaillées.

*(\*) Ces indicateurs ont été revus avec un niveau d'assurance raisonnable par un organisme tiers indépendant.*

*(\*\*) Les données 2022 n'incluent pas Cobra IS.*

### 4.3 La vigilance en matière de droits humains

VINCI s'est publiquement engagé à respecter, protéger et promouvoir les droits des personnes et des communautés locales pouvant être impactées par ses projets et ses activités. Le Groupe, d'une part, renforce de manière continue ses dispositifs de prévention et d'évaluation des risques d'atteinte aux droits humains et, d'autre part, accompagne ses entités dans l'appropriation de ces sujets et dans la recherche de réponses opérationnelles. Il considère en effet que c'est au plus près des opérations et des personnes que se situent les enjeux et les solutions à apporter. Pleinement conscient de la complexité de ces sujets, VINCI s'inscrit également dans une démarche de dialogue et de collaboration avec ses parties prenantes et ses pairs.

#### 4.3.1 L'identification et l'analyse des risques majeurs du Groupe

Fin 2015, un comité de pilotage Droits humains, composé des directeurs des ressources humaines des pôles et divisions, a été mis en place pour mener un travail approfondi d'identification des enjeux majeurs pour l'ensemble du Groupe. Des réunions avec les collaborateurs ont été organisées et des espaces d'échanges mis en place, accueillant pour certains des représentants de la société civile ou d'entreprises externes à VINCI, venus partager leurs expériences. Le comité de pilotage a également travaillé sur la base des standards internationaux, d'études spécialisées et de référentiels ou de travaux préalables du Groupe (guide des droits sociaux fondamentaux, standards en matière d'hébergement, etc.).

**Principales conventions et standards internationaux auxquels la démarche de VINCI est adossée :**

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).
- Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- Les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
- Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse des risques et des enjeux a été également alimentée par une étude d'impact sur les droits humains au Qatar, diligentée par VINCI et réalisée, en 2015, par un tiers indépendant, Business for Social Responsibility (BSR). La méthodologie de cette étude a consisté à identifier, dans l'univers des droits codifiés, les enjeux pertinents au regard des activités du Groupe. Une série d'entretiens a été conduite avec des parties prenantes clés de VINCI, dont l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), le Danish Institute for Human Rights, ou encore des organisations non gouvernementales ayant travaillé sur le secteur dans la zone (Amnesty International, Human Rights Watch, Engineers Against Poverty, le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, etc.).

Ce travail a abouti en 2016 avec la validation, par le comité de pilotage, de cinq enjeux majeurs, décomposés en 17 thématiques spécifiques, au sujet desquelles les activités de VINCI peuvent avoir un impact significatif en matière de droits humains, qu'il s'agisse de ceux des travailleurs (y compris des travailleurs des sous-traitants ou des travailleurs temporaires) ou de ceux des communautés locales ou des populations riveraines. Depuis leur diffusion, la pertinence des enjeux recensés est testée au sein des différentes entités du Groupe et validée par des retours d'expérience des opérationnels de différents pays. Par ailleurs, les échanges entretenus avec les membres du comité d'entreprise européen n'ont pas, à ce jour, conduit à modifier cette cartographie.

Enjeux majeurs	Description	Thématiques
1. Pratiques de recrutement et migration de main-d'œuvre	Dans le cadre de leurs activités, que l'embauche soit réalisée directement par le Groupe ou par des agences d'intérim, les entités de VINCI peuvent être amenées à recruter des travailleurs migrants. L'emploi de ces travailleurs recoupe des réalités diverses selon les conditions dans lesquelles la migration s'est déroulée. Or, les pratiques de recrutement et certaines législations nationales en matière de migration peuvent générer des risques d'atteinte grave aux droits de ces travailleurs, notamment des risques de travail forcé.	1. Dettes et frais de recrutement. 2. Substitution des contrats de travail. 3. Permis de travail, papiers d'identité, visa, passeport et visa de sortie.
2. Conditions de travail	Cet enjeu a trait aux risques potentiels d'atteinte aux droits sociaux fondamentaux, qui peuvent résulter d'un manque de vigilance quant aux conditions de travail, qu'il s'agisse des rémunérations et de leur paiement, des volumes d'heures de travail, des congés et des prestations sociales, des restrictions à la liberté d'association, etc. Étant donné la nature des activités du Groupe, la santé-sécurité des collaborateurs est également une thématique centrale qui fait l'objet d'un traitement spécifique depuis de nombreuses années au sein du Groupe et de ses différentes entités.	4. Rémunération. 5. Temps de travail. 6. Congés payés et autres avantages sociaux. 7. Représentation des salariés. 8. Emploi des travailleurs mineurs. 9. Discrimination. 10. Santé et sécurité au travail. 11. Sûreté.
3. Conditions d'hébergement	Il peut arriver que les entreprises du Groupe aient à s'occuper de l'hébergement des collaborateurs, du fait de l'ampleur de certains projets ou chantiers, de leur localisation, ou encore de leur caractère itinérant. Dans ce cas, il s'agit de s'assurer que les logements mis à la disposition des employés garantissent leur sécurité physique et leur sûreté, et satisfont leurs besoins fondamentaux.	12. Normes relatives à l'hébergement : santé, sécurité et sûreté. 13. Liberté de mouvement, consultation et traitement des plaintes.
4. Pratiques relatives aux droits humains dans la chaîne de valeur	Cet enjeu est relatif au contrôle des sous-traitants et des conditions de vie et de travail de leurs travailleurs et des travailleurs temporaires sur les sites. À cet égard, il est considéré que leurs enjeux sont identiques à ceux de VINCI. Une attention particulière est également portée à la santé et à la sécurité.	14. Pratiques de recrutement, conditions de travail et d'hébergement des travailleurs des sous-traitants et personnels temporaires, et management des risques sociaux dans la sous-traitance.
5. Communautés locales	Les projets de construction et d'exploitation d'infrastructures peuvent avoir des impacts potentiellement négatifs sur les communautés locales et les populations riveraines. Client, concessionnaire et constructeur ont des responsabilités partagées et se doivent de travailler en étroite collaboration pour les identifier, les éviter ou les atténuer.	15. Enjeux sociaux et environnementaux. 16. Enjeux fonciers. 17. Concertation, engagement des communautés locales et traitement des plaintes.

### 4.3.2 Des lignes directrices adaptées aux enjeux, applicables à l'ensemble du Groupe et portées par une gouvernance dédiée

Sur la base de ce travail de cartographie des risques, VINCI a élaboré le *Guide VINCI des droits humains* ([www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/respecter-les-droits-humains.htm](http://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/respecter-les-droits-humains.htm)), socle de la démarche du Groupe. Pour chaque enjeu et thématique, il présente des lignes directrices à respecter par les entités du Groupe, quels que soient leur métier et leur pays d'opération. Ces lignes directrices couvrent l'ensemble du cycle de vie des projets, depuis la réponse aux appels d'offres, la préparation des chantiers et la construction, jusqu'aux phases de mise en service et d'exploitation. Elles ont été conçues pour être adaptées à la réalité opérationnelle des métiers et activités dans une volonté d'anticiper, le plus en amont possible, les facteurs de risques en matière de droits humains et de donner des réponses concrètes pour les prévenir. Le guide est accompagné d'une annexe détaillant les principaux enjeux, expliquant les problématiques et présentant des recommandations et des bonnes pratiques pour mieux accompagner les collaborateurs.

Ce document-cadre, disponible sur le site Internet de VINCI, a été validé par le comité Exécutif du Groupe en avril 2017, après consultation du comité d'entreprise européen, qui a approuvé la démarche engagée. Le déploiement de la politique droits humains fait aussi l'objet d'une présentation annuelle au comité Stratégie et RSE du Conseil d'administration et de discussions avec le comité d'entreprise européen.

Il a été largement diffusé auprès des collaborateurs et présenté à tous les comités de direction des pôles et divisions du Groupe. Les actions de sensibilisation sont poursuivies en continu. D'après les résultats de l'enquête 2023 du contrôle interne de VINCI, à fin septembre 2023, 96 % des entités interrogées avaient communiqué sur le guide auprès de leurs collaborateurs. Afin de faciliter l'appropriation et la diffusion des lignes directrices, le guide a été traduit en 25 langues, couvrant ainsi plus de 98 % des collaborateurs du Groupe d'après les langues officielles des pays d'implantation.

# 96 %

des entités interrogées dans le cadre de l'enquête du contrôle interne ont diffusé le *Guide VINCI des droits humains*

Portée par les instances dirigeantes, la démarche droits humains est pilotée par la directrice des ressources humaines du Groupe, membre du comité Exécutif de VINCI, et relayée par le comité de pilotage Droits humains, qui constitue un lieu de décision, d'échanges et de partage privilégié entre les pôles et les divisions du Groupe. Chacun de ses membres est porteur de la démarche auprès de son comité de direction et est chargé de la diffuser et de la déployer au sein de son périmètre. À chaque comité de pilotage, un point sur l'état d'avancement du volet droits humains du plan de vigilance est réalisé. Au niveau opérationnel, le dispositif repose ainsi en premier lieu sur la mobilisation de l'ensemble de la filière ressources humaines ainsi que sur celle des managers opérationnels, interlocuteurs clés dans l'organisation du Groupe, garants de ses engagements au niveau des entreprises et des projets.

Enfin, la démarche est animée en continu par la direction de la Responsabilité sociétale du Groupe, rattachée à la direction des Ressources humaines. Cette direction met son expertise au service des pôles et des divisions dans l'intégration de la démarche et son déploiement, développe les outils de cartographie et d'évaluation, réalise des évaluations de filiales, mène des actions de sensibilisation et de formation auprès des comités de direction et des collaborateurs, et assure le lien avec les autres directions, qu'il s'agisse des Achats, du Contrôle interne, de l'Éthique et de la Vigilance, de l'Environnement, de la Sûreté, de la coordination Santé-sécurité, etc. L'équipe est en contact régulier avec les parties prenantes pour travailler sur les enjeux identifiés, répondre à leurs interrogations et apporter des précisions sur les actions déployées dans le Groupe.

### 4.3.3 L'approfondissement de l'analyse des risques et la sensibilisation en interne

#### • Une analyse des enjeux au niveau des pays

L'analyse des contextes par pays est déterminante pour identifier et prioriser les risques auxquels les entités du Groupe peuvent être confrontées et sur lesquels elles doivent exercer leur vigilance. Ce deuxième niveau d'analyse permet de hiérarchiser, dans un contexte opérationnel et pour un métier donné, les enjeux qui ont été identifiés pour l'ensemble du Groupe, et ainsi de mieux cibler les risques à adresser et de mener des actions de prévention adaptées. Pour ce faire, des cartographies de risques par pays sont développées par des tiers externes mandatés à cet effet. Ces analyses peuvent également être produites en interne par l'équipe de la direction de la Responsabilité sociétale ou via les initiatives collaboratives dont VINCI est membre. Elles s'appuient sur des rapports produits par les administrations publiques, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le monde académique, les syndicats, les médias, etc., et comprennent également des éléments concernant les cadres juridiques et institutionnels. Des données sectorielles sont aussi systématiquement recherchées et intégrées à l'étude dès lors qu'elles sont disponibles. Ces analyses, alimentées par les échanges avec les équipes et par les remontées du terrain, constituent un élément fondamental dans le cadre de l'évaluation de la situation des filiales. C'est également un outil essentiel de sensibilisation des équipes et des collaborateurs du Groupe aux risques face auxquels ils doivent exercer une vigilance accrue dans leurs opérations, y compris dans leurs relations contractuelles et partenariales.

#### L'analyse des risques droits humains au niveau pays, notamment :

- 29 cartographies pays des risques droits humains, réalisées avec un tiers externe, disponibles en 2023.
- 21 fiches pays droits humains développées par l'équipe de la direction de la Responsabilité sociétale. L'équipe intervient également en appui à l'établissement de dossiers de réponse à appel d'offres.
- D'autres analyses sont également réalisées dans le cadre d'initiatives collaboratives ou, dans certains cas, sur des enjeux plus particuliers à une zone géographique ou un pays.
- Au total, ce sont 34 % des effectifs internationaux du Groupe (hors France)<sup>(\*)</sup> qui sont couverts dans le périmètre des analyses et 98 % des effectifs intervenant dans des pays identifiés comme très hautement prioritaires<sup>(\*)</sup> par le Groupe dans le déploiement de la démarche.

(\*) La feuille de route 2023 a été définie sur la base des données au 31 décembre 2022.

#### • Des actions de formation et de sensibilisation auprès des collaborateurs et managers

Le Groupe considère qu'en matière de droits humains, la dimension managériale à tous les niveaux hiérarchiques est décisive, et il met l'accent sur les actions de sensibilisation et de formation des managers et des collaborateurs. L'objectif est de développer une culture de la prévention dans ce domaine, à l'instar de ce qui a été réalisé dans celui de la sécurité, et de donner aux opérationnels des outils pour être en capacité d'identifier les risques et de les traiter le plus en amont possible.

Ces actions sont mises en œuvre au plus haut niveau du Groupe. Ainsi, en avril 2023, le directeur de l'Institute for Human Rights and Business a été invité à animer une session sur les enjeux droits humains dans les entreprises auprès de l'ensemble du comité d'Orientation et de Coordination de VINCI. Parallèlement, l'équipe de la direction de la Responsabilité sociétale sensibilise et forme de manière continue de nombreux comités de direction au sein des différents pôles et divisions du Groupe. Ces sessions sont l'occasion de rendre compte des actions menées, de présenter et d'expliquer les enjeux droits humains pour le Groupe, mais aussi d'approfondir des problématiques spécifiques telles que le socle de protection sociale, le salaire décent, ou encore les enjeux plus particuliers à certaines zones géographiques. Lors de ces sessions, il s'agit également de former les collaborateurs aux différentes méthodologies et aux outils de déploiement mis à la disposition des opérations pour renforcer les dispositifs de prévention des risques.

Par ailleurs, un parcours en e-learning de sensibilisation aux risques droits humains est disponible pour l'ensemble des entités et des collaborateurs, en huit langues (français, anglais, espagnol, portugais, polonais, tchèque, italien et allemand), soit trois langues de plus par rapport à 2022. Ces huit langues représentent plus de 90 % des effectifs, selon les langues officielles des pays d'opération. De nouvelles traductions sont par ailleurs en cours et seront disponibles en 2024. Ce parcours, adapté aux métiers de VINCI, fruit d'un an de collaboration en interne, est conçu comme une mise en situation des participants. Il cible en particulier les managers des entités, projets et chantiers ainsi que les responsables des ressources humaines, de l'administration-finance, ou encore de la prévention santé-sécurité. Un suivi périodique est réalisé et restitué en comité de pilotage. À fin décembre 2023, ce sont près de 30 000 collaborateurs, intervenant dans 103 pays, qui ont suivi ce parcours (16 500 collaborateurs dans 90 pays en 2022).

Un parcours complémentaire a été développé à l'attention des managers des concessions pour présenter de manière interactive les enjeux pouvant apparaître durant les trois phases d'un projet : développement, conception-construction et exploitation-maintenance. Fin 2023, près de 1 900 collaborateurs des concessions avaient suivi ce module, disponible en six langues. Enfin, des programmes de formation structurants et emblématiques dans le Groupe intègrent une composante « droits humains ». C'est le cas de Team Grands projets, programme de formation commun aux pôles de VINCI Construction, qui vise à renforcer les compétences des managers de grands projets et leur capacité à maîtriser des environnements complexes, ou encore du programme Cooperate. Ces formations sont notamment construites comme des mises en situation sur la base de cas d'étude internes ou externes.

• **La remontée des signalements à travers des mécanismes d'alerte**

En cohérence avec les engagements du Groupe, il existe de nombreuses voies de recours permettant aux collaborateurs de faire remonter des signalements. Ces voies de recours incluent la prise de contact avec les services des ressources humaines, les filières santé-sécurité, la voie hiérarchique, la sollicitation des instances de représentation du personnel, ou encore la consultation, en toute confidentialité, des référents éthiques au sein des pôles et divisions du Groupe et au niveau du Groupe.

Outre le mécanisme d'alerte du Groupe (voir paragraphe 4.5 : Le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements du Groupe, page 290), en raison de sa dimension multilocale et de la nature de ses activités, VINCI encourage la mise en place de mécanismes de signalement au niveau local. Le Groupe considère en effet que plus le dispositif d'alerte est proche du terrain, plus il est efficace, y compris pour les signalements venant d'usagers ou de populations riveraines, puisqu'il doit permettre à l'entreprise, au projet ou au chantier d'être proactif dans le traitement des signalements et de mieux identifier les points de faiblesse éventuels de l'organisation pour renforcer ses mesures de prévention.

Différentes entreprises du Groupe ont organisé, en complément de la ligne hiérarchique, un dispositif d'alerte permettant de faire remonter des plaintes ou des situations à risque, notamment en matière de droits humains. Ces dispositifs peuvent prendre la forme d'une adresse e-mail, d'une téléassistance ou d'une solution digitale dédiées. Certains d'entre eux, comme ceux de LISEA en France ou de Lima Expressa au Pérou, disposent d'un point de contact accessible au public via leurs sites Internet respectifs. Dans d'autres cas encore, la gestion du traitement des signalements est externalisée à un tiers indépendant. C'est le cas de Seymour Whyte en Australie, de VINCI Construction en République tchèque et en Slovaquie, ou encore de Vía Sumapaz en Colombie. Dans les pays du Golfe, comme au Qatar ou aux Émirats arabes unis, des référents RSE spécialisés sont chargés de collecter les éventuelles plaintes des travailleurs, qu'ils soient employés directs ou indirects, de maintenir un registre et de s'assurer que des solutions rapides sont trouvées face aux problèmes soulevés. Enfin, si les entités de VINCI peuvent être en situation de donneurs d'ordres, elles sont également très souvent en position de sous-traitants ou de prestataires de donneurs d'ordres publics ou privés. Dans ce cas, les entreprises du Groupe sont incitées à rejoindre les mécanismes mis en œuvre par leurs clients.

Ces mécanismes d'alerte et l'analyse des plaintes soulevés permettent également d'alimenter et d'affiner l'analyse des enjeux sur lesquels être vigilant.

#### 4.3.4 L'évaluation de la situation des filiales, des sous-traitants ou des fournisseurs

• **Managing Human Rights, l'outil d'évaluation des pratiques des filiales**

La plateforme Managing Human Rights vise à déterminer si les systèmes de gestion en place dans les filiales sont en adéquation avec les lignes directrices du Groupe et s'ils permettent de maîtriser et prévenir les risques identifiés de manière spécifique au niveau d'un pays donné, dans ses propres opérations et dans sa gestion des sous-traitants et des agences de travail temporaire. L'entité ou le projet rend compte des résultats et du plan de progrès à la direction des Ressources humaines de sa division, qui en réfère ensuite au Groupe à travers son représentant au comité de pilotage. Le cas échéant, un suivi spécifique des risques majeurs est effectué au niveau du Groupe. Les évaluations reportées sont conduites par la direction de la Responsabilité sociétale ainsi que par des évaluateurs spécialement formés au sein des pôles et divisions.

L'entreprise vérifie-t-elle que les travailleurs n'ont eu à payer aucuns frais de recrutement ? Que les heures de travail des intérimaires et employés des sous-traitants travaillant sur ses sites sont déclarées et les cotisations sociales versées dans leur intégralité ? Qu'il existe des mécanismes pour informer et consulter les personnes et les communautés locales pouvant être impactées par les projets ? Telles sont quelques-unes des 200 questions auxquelles répondent les entités du Groupe. Précises, concrètes, et basées sur ses cinq enjeux principaux décomposés en 17 thématiques (voir paragraphe 4.3.1 : L'identification et l'analyse des risques majeurs du Groupe, page 269), les questions sont assorties de quatre niveaux de réponses, allant d'« aucune pratique » (niveau 1) à « meilleures pratiques » (niveau 4), les réponses de niveau 1 et 2 étant automatiquement identifiées comme des domaines prioritaires à traiter pour 50 questions considérées comme critiques. Dans la majorité des cas, l'évaluation se déroule sur plusieurs jours comprenant des sessions de travail collectif réunissant les membres du comité de direction de l'entité ou du projet ainsi que des managers opérationnels. Ces sessions sont complétées par des visites de sites, de logements le cas échéant, et d'entretiens avec des collaborateurs, des travailleurs temporaires et/ou ceux des sous-traitants, et des représentants des sous-traitants afin de croiser les informations. À l'issue de l'exercice, l'entité dispose d'une évaluation complète de ses pratiques et peut bâtir le plan d'action approprié.

Suite à plusieurs actualisations de l'outil sur la base des retours d'expérience des évaluateurs et de l'analyse critique conduite par plusieurs experts des entreprises et des droits humains, la plateforme a été mise en ligne en 2022 sur l'intranet vinci.net, dans une version finalisée ouverte à tous les collaborateurs du Groupe et disponible en français, en anglais et en espagnol. L'ouverture de cette plateforme aux 280 000 collaborateurs participe de la volonté de diffuser largement le sujet et de permettre à chacun de s'approprier ces enjeux. Managing Human Rights constitue une brique essentielle de la démarche de VINCI en matière de respect des droits humains.

• **L'évaluation des risques en amont des projets ou lors de l'acquisition de nouvelles entreprises**

En parallèle de la publication de la plateforme d'évaluation Managing Human Rights, le Groupe a souhaité renforcer sa capacité à identifier et traiter les enjeux dès l'amont des projets, à savoir dès le stade des réponses aux appels d'offres, en particulier pour les grands projets. En 2023, la grille des risques des activités de la construction et de l'énergie ainsi que sa note explicative ont été revues et validées sous la coordination de la direction de l'Audit et du Contrôle interne et en lien avec la direction de l'Environnement et la direction Éthique et Vigilance. Ces documents font partie du dossier à remettre au comité des Risques pour approbation avant soumission des offres aux clients. Au-delà des risques techniques ou encore financiers, un chapitre enrichi sur les risques sociaux et environnementaux est désormais spécifiquement intégré. En matière de droits humains, les questions portent en particulier sur la gestion des impacts sur les riverains et les communautés locales ainsi que sur les travailleurs directs et indirects.

Au-delà du document à remettre au comité des Risques, une grille environnementale et sociale spécifique, comprenant 44 questions, complétée d'une aide expliquant les différents sujets à considérer, a été développée dans le but d'aider les équipes chargées des appels d'offres à identifier les risques et les enjeux auxquels le projet pourrait être confronté (du fait du contexte local ou opérationnel, ou encore de la nature des prestations à réaliser) et ainsi à anticiper les mesures nécessaires pour y répondre en temps voulu, que ce soit dans la définition des ressources et moyens du projet ou dans celle des prestations et de leur future exécution. Dans la continuité des premiers tests effectués,

il est prévu de travailler en 2024 à la mise en place d'actions de formation à l'attention des personnes chargées des appels d'offres dans différentes entités du Groupe pour mieux les sensibiliser.

Une démarche similaire avait été effectuée en 2021 s'agissant des acquisitions. Ainsi, une analyse des risques doit désormais être conduite, intégrant des éléments tels que les pays d'opération, ainsi qu'une revue des engagements de l'entreprise et des moyens mis en œuvre pour prévenir les risques d'atteinte aux droits humains. Ces informations sont revues en comité des Risques selon les seuils définis dans le Groupe.

• **L'évaluation de la situation des sous-traitants et des fournisseurs**

Dans les secteurs d'activité de VINCI, qu'il s'agisse des concessions, de l'énergie ou de la construction, les enjeux majeurs se situent au niveau des sites d'opération. La priorité en matière de vigilance sur les risques liés aux droits humains dans la chaîne de valeur est donc donnée aux sous-traitants, aux prestataires sur site et aux entreprises de travail temporaire (ETT) intervenant sur les sites.

Le Groupe a mis à disposition de toutes ses entités une méthodologie de diligence raisonnable qui repose sur cinq étapes, allant de la cartographie des risques liés aux droits humains des sous-traitants et prestataires, à l'utilisation de critères spécifiques lors du processus de sélection, en passant par l'inclusion de clauses contractuelles spécifiques et le contrôle des exigences qui y sont formulées. De même, l'outil Managing Human Rights intègre un chapitre permettant d'évaluer le niveau de connaissance de la filiale s'agissant des conditions de travail et d'emploi chez les sous-traitants et les ETT avec lesquels elle travaille. Est également évaluée la manière dont la filiale gère le risque social chez ces acteurs dès lors qu'elle a recours à leurs services. Des contrôles et audits sont opérés au cas par cas. Pour accompagner les pôles et divisions dans le déploiement de cette méthodologie, le Groupe initie différents projets en matière de prévention du risque social dans la sous-traitance (voir paragraphe 4.3.7 : Une vigilance renforcée en matière de lutte contre le travail forcé et le travail illégal, sous-paragraphe : La prévention du risque social et du travail illégal dans la sous-traitance en France, page 278).

S'agissant des ETT, la coordination Achats du Groupe a mis en place un contrat-cadre servant à leur référencement auquel il est obligatoire pour les entreprises de VINCI en France d'avoir recours. Ce contrat-cadre a été renouvelé en 2023. À cette occasion, les entreprises consultées ont dû répondre de manière obligatoire à un questionnaire extra-financier comprenant six sections distinctes portant sur : le recrutement et les conditions d'emploi, la santé-sécurité au travail, la lutte contre les discriminations, la formation et le développement des compétences, la prévention du travail illégal ou dissimulé, et l'existence d'un dispositif d'alerte. De plus, une série d'audits a été menée auprès de 14 d'entre elles, soit en raison de résultats légèrement insuffisants au questionnaire, soit à la suite d'alertes reçues par la coordination Achats. Ainsi, dans le cadre de ce renouvellement, sur 144 ETT consultées, 43 ont été écartées sur la base du questionnaire extra-financier ou de l'audit. Par ailleurs, sur les 89 ETT avec lesquelles des contrats ont été signés pour la nouvelle période 2023-2025, des plans de progrès extra-financiers ont été définis avec 24 d'entre elles. Ces plans de progrès font l'objet d'un suivi par la coordination Achats du Groupe (voir paragraphe 4.2 : La vigilance en matière de santé-sécurité des personnes, page 266). Par ailleurs, au-delà de la phase de sélection, les entreprises du Groupe mettent également en place des contrôles en cours de prestation pour prévenir des risques de non-respect des droits des travailleurs. Ces contrôles sont liés, par exemple, au processus de paie, pour vérifier le paiement de la totalité des heures travaillées ou encore la conformité et la complétude des déclarations et cotisations sociales auprès des organismes agréés, permettant de garantir l'accès des travailleurs aux prestations sociales dues. Ces points font aussi l'objet de vérifications lors de la conduite des évaluations des filiales.

Concernant les autres fournisseurs, pour les familles d'achats transverses ou avec des enjeux de chiffre d'affaires ou de risques extra-financiers importants, des évaluations extra-financières spécifiques sont réalisées avec la coordination Achats du Groupe. Elles reposent sur une analyse en profondeur de la famille d'achats et sur une cartographie des risques sociaux associés. Des critères sociaux sont ainsi intégrés dans le cadre de l'appel d'offres et des cahiers des charges en fonction des enjeux identifiés. Selon les résultats, certains fournisseurs peuvent se voir écartés et d'autres se voir proposer la mise en place de plans de progrès RSE dans une logique de montée en compétences collective (voir paragraphe 2.2 du chapitre Performance sociétale : Les relations entretenues avec les fournisseurs et sous-traitants, page 215).

**4.3.5 Une participation active au sein d'initiatives collaboratives pour contribuer à l'évolution des pratiques**

Les enjeux auxquels VINCI et ses entités peuvent être confrontés sont souvent complexes et concernent un grand nombre d'acteurs tout au long de la chaîne de valeur. Si les dispositifs de gestion et de prévention des risques sont continuellement renforcés, le positionnement dans la chaîne de valeur et la nature cyclique des activités de VINCI ne permettent pas toujours une capacité d'influence suffisante pour agir pleinement. En effet, bien que VINCI soit une grande entreprise, les caractéristiques de ses métiers, le positionnement des entités du Groupe dans la chaîne de valeur et leur volume d'activité dans un pays donné et/ou sur un projet donné sont souvent restreints, ce qui peut limiter d'autant leur capacité d'influence locale. C'est pour cette raison que, de manière complémentaire aux actions réalisées en interne, VINCI a décidé de rejoindre plusieurs groupes et initiatives externes pour travailler collectivement avec d'autres parties prenantes sur des outils, méthodologies et actions en faveur du respect des droits humains, et ainsi pouvoir mieux faire face aux enjeux et participer à la promotion d'un écosystème plus vertueux.

#### Principales initiatives collaboratives auxquelles participe VINCI

- **Building Responsibly** ([www.building-responsibly.org](http://www.building-responsibly.org)), dont VINCI est l'un des membres fondateurs et était coprésident en 2023. Consciente des enjeux propres au secteur de la construction, cette initiative vise à rassembler des entreprises de l'ingénierie et de la construction pour développer des approches et des outils communs, partager les pratiques et engager les acteurs de la chaîne de valeur (clients, investisseurs, etc.) afin de trouver des solutions concrètes et collectives aux défis du secteur. Au-delà d'aider chacun des membres à améliorer ses pratiques et dispositifs de prévention des risques, cette initiative a pour but d'embarquer l'écosystème de la construction pour promouvoir les droits des travailleurs au niveau sectoriel. En 2023, Building Responsibly a publié son premier rapport d'activité, disponible sur le site Internet de l'initiative. Des sessions de travail autour des sujets de la protection sociale ou du temps de travail ont été organisées. De même, en octobre, un séminaire de trois jours a eu lieu à Singapour, dont deux jours ont été consacrés à la présentation par les entreprises membres de certains de leurs projets ou de leurs outils, permettant ainsi un échange d'expériences et d'outils pratiques entre membres. La troisième journée a été dédiée à un échange avec des tiers (clients, investisseurs, *think tanks*, organisations de la société civile, etc.) autour de la question du rôle des acteurs de la chaîne de valeur quant aux conditions d'emploi et de travail des travailleurs de la construction, mais également autour des risques dans le secteur de la construction en Asie du Sud-Est.
- **Leadership Group for Responsible Recruitment** ([www.ihrb.org/employerpays/leadership-group-for-responsible-recruitment](http://www.ihrb.org/employerpays/leadership-group-for-responsible-recruitment)), dont VINCI a rejoint le *steering committee* en juin 2017. Cette initiative collaborative regroupe à la fois de grandes entreprises et des organisations spécialisées, avec pour objectif de promouvoir des pratiques de recrutement responsables et de lutter contre le travail forcé.
- **Entreprises pour les droits de l'homme (EDH)** ([www.e-dh.org](http://www.e-dh.org)), dont VINCI est membre du bureau. Cette association regroupe de grandes entreprises françaises. Il s'agit d'un lieu d'échanges, de travaux et de propositions d'entreprises, entre praticiens, pour une meilleure intégration des droits de l'homme et du devoir de vigilance dans les politiques et pratiques des entreprises. En 2023, un focus a été mis sur le devoir de vigilance, les indicateurs droits humains et les risques droits humains dans le secteur du transport.
- **Global Compact** (Pacte mondial des Nations unies) ([www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)), dont VINCI est signataire depuis 2003. Le Groupe participe, dans ce cadre, au Club des droits humains du Global Compact France. En 2023, VINCI a également intégré le groupe de travail dédié aux communautés locales. Ce groupe de travail sera maintenu en 2024.
- **Business for Inclusive Growth (B4IG)** ([www.b4ig.org](http://www.b4ig.org)), dont VINCI est membre depuis 2020. Sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), cette initiative rassemble des multinationales en faveur d'une croissance inclusive, via notamment la promotion des droits de l'homme, la création de lieux de travail plus inclusifs, le salaire vital et la mesure d'impact. VINCI est coprésident du groupe de travail sur les droits humains. En 2023, B4IG a rendu publique une boîte à outils pour le recrutement responsable des travailleurs migrants, à l'attention des employeurs et des prestataires de services (« B4IG Fair Recruitment Toolkit for Employers & Service Providers »). Cette boîte à outils est le fruit d'un travail de plusieurs mois auquel VINCI a activement participé. En effet, elle est notamment basée sur l'expérience acquise par VINCI au Qatar, et en particulier sur la méthodologie développée dans le cadre du projet pilote conduit avec le bureau de projet de l'Organisation internationale du travail (OIT) au Qatar (voir paragraphe 4.3.7 : Une vigilance renforcée en matière de lutte contre le travail forcé et le travail illégal, page 276). VINCI a ainsi travaillé avec les autres membres de l'initiative pour rendre cette méthodologie opérationnelle, quels que soient la géographie et le secteur d'activité, et la mettre au service de tous les acteurs ([www.b4ig.org/b4ig-publishes-its-human-rights-toolbox-on-agency-workers-and-service-providers](http://www.b4ig.org/b4ig-publishes-its-human-rights-toolbox-on-agency-workers-and-service-providers)).

### 4.3.6 Le suivi du déploiement et de l'efficacité des mesures

Le Groupe, à travers la direction de la Responsabilité sociétale, suit le déploiement de la démarche dans ses opérations, en rend compte et met en place des contrôles si nécessaire. Des restitutions sont faites au management du Groupe ainsi qu'au Conseil d'administration et au comité d'entreprise européen.

#### • Le suivi du déploiement notamment dans les pays prioritaires

Le déploiement des audits des filiales par la direction de la Responsabilité sociétale et par les évaluateurs des pôles et divisions est priorisé sur la base d'une consolidation de huit indicateurs internationaux reconnus<sup>(\*)</sup> et par le niveau de présence des entreprises de VINCI dans un pays donné (effectifs et chiffres d'affaires). Les pays où l'implantation du Groupe est importante et/ou ceux où les droits humains sont réputés menacés sont ainsi priorisés dans la conduite des évaluations du Groupe et des pôles et divisions. Ce classement et la feuille de route qui l'accompagne font l'objet d'une révision annuelle du fait de la nature « projets » d'une partie des activités des entreprises de VINCI, afin de tenir compte de l'évolution de l'implantation géographique, du niveau d'activité et de l'évolution des indicateurs externes. Au gré des besoins, de nouveaux pays d'intervention peuvent également être privilégiés afin de mieux cerner les enjeux et les risques, notamment dans le cadre de réponses à appels d'offres.

#### Déploiement des évaluations en matière de droits humains dans le Groupe depuis 2018<sup>(\*)</sup>

- Des évaluations ont été conduites par des évaluateurs des sièges du Groupe et des pôles et divisions, dans 38 pays. 98 filiales et projets actifs ont été évalués. Seuls les filiales et projets toujours en activité dans le Groupe sont comptabilisés dans ce bilan.
- Ces évaluations couvrent un effectif total de près de 30 000 collaborateurs de VINCI, soit près de 24 % des effectifs du Groupe hors de France et 64 % des effectifs présents dans des pays non-membres de l'OCDE (respectivement 18 % et 45 % en comptabilisant le pôle Cobra IS, qui est progressivement intégré à la démarche droits humains du Groupe. Cette intégration sera poursuivie en 2024).
- Ces évaluations concernent 88 % des effectifs comptabilisés dans les pays identifiés comme très hautement prioritaires par le Groupe en 2023. L'objectif fixé est de couvrir 100 % de ces effectifs.

(\*) La feuille de route 2023 a été définie sur la base des données au 31 décembre 2022.

La feuille de route est suivie par le comité de pilotage Droits humains et fait également l'objet d'un échange avec le comité Stratégie et RSE du Conseil d'administration.

En parallèle, les pôles et divisions ont poursuivi la mise en place d'indicateurs de déploiement de la démarche droits humains et de reporting auprès de leurs instances de direction. C'est le cas de VINCI Construction Grands projets, qui a instauré des indicateurs présentés et monitorés chaque mois au niveau du comité de direction. Ces indicateurs couvrent à la fois les évaluations effectuées et leur suivi, ainsi que la progression des résultats et de la clôture des non-conformités. Par ailleurs, en 2023, un bilan des évaluations conduites au sein des filiales de Sogea-Satom a été présenté et discuté au sein de son comité de direction élargi. De la même manière, VINCI Energies International & Systems a systématisé son suivi des évaluations et des plans d'action et reporte les résultats de manière régulière à la direction.

(\*) World Bank, *Worldwide Governance Indicators – Rule of Law*; Transparency International – *Corruption Perceptions Index*; United Nations Development Program (UNDP) – *Human Development Index*; World Economic Forum – *Global Gender Gap Report*; US Department of State – *Trafficking in Persons Report*; Ratifications of International Labour Organisation (ILO) – *Fundamental Conventions*; Freedom House – *Freedom in the World report*; International Trade Union Confederation (ITUC) – *Global Rights Index*.

#### • La conduite d'audits des filiales par des tierces parties

Dans certains cas, des audits ou mécanismes de contrôle externes ont été mis en place par le Groupe face à des risques majeurs. C'est par exemple le cas au Qatar, avec la signature d'un accord-cadre ([www.vinci.com/vinci.nsf/fr/communiques/pages/20171121-1200.htm](http://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/communiques/pages/20171121-1200.htm)) entre VINCI, sa filiale Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), lequel prévoit un système de contrôle et d'audit sous l'autorité d'un groupe de référence, composé de représentants des trois parties signataires. Cet accord couvre les droits humains sur le lieu de travail, le logement, l'équité des conditions de recrutement et les droits des travailleurs. Il s'applique à tous les travailleurs de QDVC au Qatar, y compris ceux des sous-traitants et les travailleurs temporaires. Le dernier audit de la mise en œuvre de l'accord a été conduit en octobre 2021, en présence de toutes les parties. Comme en 2019, les représentants syndicaux de VINCI ont également été invités à y participer. L'audit a couvert tous les points de l'accord, et un rapport a été publié début 2022.

Par ailleurs, dans le cadre de grands projets notamment, il arrive que le Groupe mobilise des prestataires indépendants pour accompagner les équipes dans l'analyse des risques droits humains et la définition de mesures de mitigation des impacts en amont des projets, au stade de la prospection commerciale ou en anticipation du démarrage de contrats attribués. Cela a été dernièrement le cas, par exemple, en Indonésie, au Sénégal ou au Kenya.

#### • Un suivi intégré au dispositif de contrôle interne du Groupe

Le contrôle interne est également associé de manière croissante à la démarche. Au-delà du travail réalisé pour renforcer la revue des risques environnementaux et sociaux en comité des Risques, il est prévu que des contrôles inopinés du respect des règles édictées dans les documents de référence du Groupe puissent être menés à l'initiative de celui-ci, en complément des dispositifs mis en place dans les pôles et divisions. Les audits menés par l'équipe du contrôle interne de VINCI intègrent selon les cas des questions liées à la démarche droits humains, élaborées au cas par cas avec la direction de la Responsabilité sociétale. Par ailleurs, en 2023, un représentant de la direction de l'Audit et du Contrôle interne a participé à une évaluation droits humains menée par la direction de la Responsabilité sociétale. Cet audit a été l'occasion de combiner les approches des deux directions. De nouveaux audits conjoints devraient être menés en 2024.

Enfin, l'enquête annuelle du contrôle interne de VINCI, qui s'inscrit dans le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) selon lequel la société mère veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne au sein de ses filiales, comporte depuis six ans un volet dédié à la prévention des risques en matière de droits humains. En 2023, les questions portaient notamment sur la diffusion en interne du *Guide VINCI des droits humains* et de l'e-learning de sensibilisation aux risques droits humains, mais également sur les temps de travail des collaborateurs, ou encore sur les contrôles exercés par les filiales sur les conditions de travail des travailleurs temporaires ou de ceux des sous-traitants. Les résultats de l'enquête sont présentés aux responsables du contrôle interne, aux membres du comité de pilotage Droits humains ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration, et partagés avec les pôles et divisions. Ils sont également utilisés pour adapter ou renforcer certaines actions du Groupe.

#### • Le suivi des mesures de prévention et d'atténuation des risques par le Groupe

En plus des nouvelles évaluations droits humains conduites cette année, le Groupe s'est attaché en 2023 à effectuer le suivi d'un certain nombre de plans d'action, notamment pour les entités situées dans les pays prioritaires.

Au Bénin, l'évaluation droits humains a permis à une des entités de formaliser une procédure de recrutement des travailleurs locaux, détaillant clairement le processus d'accueil, les conditions de travail et le règlement intérieur concernant la prise de congés. De même, en Côte d'Ivoire, les contrats des travailleurs ont été précisés pour inclure de manière plus détaillée certains droits et les conditions de travail applicables. En Colombie, un plan de communication a été développé pour mettre en garde les candidats contre les fausses promesses d'embauche venant d'acteurs extérieurs à l'entreprise.

Progressivement, les actions de contrôle des sous-traitants sur le plan social sont renforcées. Ainsi, plusieurs des évaluations menées cette année ont conduit les filiales à intégrer à leur plan d'action des mesures telles que la revue des modèles de contrat pour intégrer des clauses dédiées à la gestion du risque social qui dépassent la seule conformité au droit du travail local et/ou pour les appliquer de manière plus large aux différentes catégories de partenaires. De même, les plans d'action prévoient généralement la définition et la mise en place de mesures de vérification et de contrôle des exigences sociales notamment chez les familles de sous-traitance ou de prestations de services les plus à risque. Certaines entités du Groupe ayant déjà initié, avant les évaluations droits humains, des vérifications préventives auprès des employés des sous-traitants sur des points clés du droit du travail, comme au Brésil, au Gabon, au Togo ou en Indonésie, ont été encouragées soit à les déployer de manière plus large ou régulière, soit à inclure davantage de points de vérification. En Indonésie, l'évaluation droits humains a ainsi permis de déceler une non-conformité critique auprès d'un sous-traitant. L'engagement actif de l'entité a permis aux employés de ce dernier de toucher le montant de leur salaire dû selon la réglementation en vigueur, et ce, de manière rétroactive. (Voir aussi le paragraphe 4.3.7 : Une vigilance renforcée en matière de lutte contre le travail forcé et le travail illégal, sous-paragraphe : La prévention des risques au Qatar, page 276, pour davantage d'exemples de remédiation.)

Les filiales évaluées ont également été amenées à développer ou consolider leur mécanisme d'alerte soit pour en améliorer la diffusion auprès des travailleurs, soit pour l'élargir de manière plus explicite aux questions droits humains ou l'ouvrir aux sous-traitants et prestataires présents sur site, ou encore pour accroître la transparence de leurs règles de fonctionnement. Par ailleurs, la préparation d'une évaluation a certaines fois conduit les filiales à ajouter à leurs enquêtes auprès des employés des questions sur les conditions de travail, ou encore à réaliser des visites des hébergements mis à disposition des travailleurs pour en vérifier la conformité aux standards.

Au Sénégal, une check-list pour vérifier la situation des hébergements loués par l'entreprise à proximité d'un chantier a été complétée. En Turquie, la démarche droits humains a été l'occasion de revoir les standards appliqués, de développer la grille de contrôle et d'associer la filière santé-sécurité. Au Brésil, sur un projet excentré, il a été décidé de ne plus héberger les employés dans des logements temporaires collectifs, mais de louer des habitations aux abords du chantier. Des recommandations ont été suivies concernant l'amélioration des vestiaires ou l'accès à des casiers sécurisés.

La multiplication des évaluations favorise le partage de pratiques et d'expériences issues du terrain entre les filiales. Les recommandations découlant des évaluations sont le plus étroitement adossées aux pratiques des filiales, pour que les actions recommandées soient efficaces dans le contexte d'opération donné. Par exemple, il peut être recommandé d'intégrer la prévention des risques sociaux dans les check-lists de visites de sites des managers ou dans les applications mobiles développées en matière de santé-sécurité, plutôt que de créer de nouveaux outils.

De manière générale et dans toutes les entités auditées, les évaluations ont donné lieu à des contrôles, à des actions correctives et à des améliorations des conditions de recrutement, de travail et d'hébergement, à la formalisation de certains processus et à la prise en compte grandissante des enjeux liés aux potentiels impacts des activités de VINCI sur les communautés locales

#### 4.3.7 Une vigilance renforcée en matière de lutte contre le travail forcé et le travail illégal

Le Groupe s'est engagé depuis longtemps à lutter contre le travail forcé. En effet, compte tenu de la gravité de ce risque, VINCI est particulièrement conscient qu'une attention accrue doit être accordée notamment aux conditions de recrutement et d'emploi des travailleurs migrants, qu'ils soient employés directement ou indirectement, par des agences de travail temporaire ou des entreprises sous-traitantes.

Les facteurs sous-jacents à ce risque pouvant différer d'une région à une autre, VINCI considère qu'il est à traiter au plus près des réalités de chaque terrain d'opération pour pouvoir prendre des mesures adaptées et efficaces. En effet, ce risque peut naître de certains cadres législatifs qui ne sont pas alignés avec les conventions internationales, mais aussi de mauvaises pratiques locales, parfois quasi « institutionnalisées ». Nombre de ces problèmes peuvent apparaître très tôt durant la phase de recrutement, avant même que les travailleurs n'arrivent sur le projet ou ne soient employés par le Groupe.

Le risque est également accru lorsqu'une activité repose sur un fort volume de travailleurs peu qualifiés ou dans des contextes de flux de migration de main-d'œuvre importants. En effet, la recherche d'un emploi plus rémunérateur pousse un certain nombre de travailleurs à migrer dans un autre pays. Or, le secteur de la construction est pourvoyeur d'opportunités d'emploi. Bien que VINCI favorise l'emploi local, ses entreprises peuvent être amenées dans certaines régions à recruter des travailleurs migrants pour leurs activités, principalement du fait d'une pénurie de main-d'œuvre locale. Or, lorsque les travailleurs migrent pour leur travail, ils dépendent de leur employeur non seulement pour leur emploi, mais aussi souvent pour leurs conditions de vie et d'hébergement. Ils sont alors plus vulnérables et exposés à des risques d'exploitation. Ces risques sont amplifiés lorsqu'ils ne parlent pas la langue du pays d'émigration, sont peu familiers avec les normes culturelles et ont une connaissance limitée de leurs droits.

VINCI a utilisé son expérience au Qatar pour renforcer ses politiques et pratiques internes dans ses opérations. Conformément à son ambition d'établir des lignes directrices opérationnelles pour ses équipes, le Groupe a décliné le sujet du risque de travail forcé dans une série de thématiques concrètes : le risque de dettes et frais de recrutement, le risque de substitution du contrat de travail et le risque de confiscation du permis de travail, des papiers d'identité, du visa, du passeport. Sont également couverts les risques liés aux conditions de travail (rémunération, temps de travail, etc.) et d'hébergement ainsi que les pratiques de la chaîne de valeur. Ces facteurs de risques sont déclinés dans l'ensemble des outils développés en soutien de la démarche droits humains, des cartographies des risques à l'outil d'évaluation. Le Groupe travaille par ailleurs au développement de formations destinées aux managers sur la détection et la prévention des risques de travail forcé à travers des études de cas. Enfin, VINCI se tient informé des nouveaux outils développés par des organisations spécialisées. Le Groupe a par exemple testé dans plusieurs de ses opérations l'outil Cumulus conçu par l'ONG Verité. Cet outil permet d'identifier les risques de travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement, y compris dans le secteur de la construction.

Ainsi, VINCI s'attache non seulement à renforcer ses politiques et pratiques internes de manière plus globale au sein du Groupe, mais également à contribuer, à travers son expérience, à l'évolution des pratiques de l'écosystème en travaillant de concert avec de nombreuses parties prenantes.

##### • La prévention des risques au Qatar

VINCI est implanté au Qatar par le biais de Qatari Diar VINCI Construction (QDVC). Depuis 2007, QDVC a pris une série de mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs migrants ainsi que pour prévenir les risques de travail forcé à chaque étape du cycle de migration. Une page dédiée aux actions mises en œuvre au Qatar a été mise en ligne sur le site Internet de VINCI pour favoriser un accès détaillé aux informations et aux documents ([www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/qatar.htm](http://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/qatar.htm)).

Pour lutter contre la mise en servitude pour dettes et le risque de substitution de contrat, facteurs majeurs de vulnérabilité des travailleurs migrants au Qatar, QDVC a très tôt mis en place des processus de contrôle des agences de recrutement dans les pays d'origine (Bangladesh, Inde, Népal, etc.), avec des règles précises sur les montants pris en charge par QDVC pour éviter qu'ils ne soient imputés aux travailleurs. Au niveau contractuel, 100 % des contrats stipulent l'interdiction des frais de recrutement et mentionnent le *Employer pays principle* ([www.ihrb.org/employerpays/the-employer-pays-principle](http://www.ihrb.org/employerpays/the-employer-pays-principle)), auquel VINCI a souscrit, interdiction associée à des clauses strictes pour en assurer la mise en œuvre et à une obligation de contrôle des rangs inférieurs. Lors des campagnes de recrutement, des employés de QDVC se sont ainsi rendus à plusieurs reprises auprès des agences dans les pays d'origine, pour vérifier le respect des règles fixées, renforcer la communication en direction des candidats sur la gratuité du recrutement, examiner la réalité des conditions de travail proposées, ou encore participer directement aux entretiens de recrutement. À ce jour, l'activité de QDVC est en forte décroissance, la plupart des projets d'infrastructures qui lui ont été attribués arrivant à leur terme. QDVC ne réalise donc plus de recrutements de travailleurs.

S'agissant des risques liés à la liberté de mouvement, tous les ouvriers de QDVC possèdent un permis de résidence qatari, document essentiel pour se déplacer dans le pays. Ils ont accès à un coffret sécurisé dans lequel ils peuvent garder leurs documents personnels (passeports, contrats de travail). Et lorsqu'ils souhaitent quitter leur emploi, QDVC leur délivre toutes les autorisations nécessaires leur permettant de changer d'employeur (*no objection certificate*). Les travailleurs qui souhaitent quitter le pays le peuvent sans obstacle, quelle qu'en soit la raison (congé, urgence). QDVC a facilité ces déplacements bien avant la réforme du système de *kafala*, introduite par le gouvernement du Qatar en 2020.

Concernant le contrôle des sous-traitants et des agences de travail temporaire, QDVC procède à des audits droits humains comprenant à la fois la réalisation d'inspections, la vérification sur pièces et la conduite d'entretiens avec les travailleurs. En 2023, QDVC a conduit, chez ses 144 sous-traitants (de rang 1 et de rang 2) et six agences de travail temporaire actifs sur chantier à fin 2023, 50 audits relatifs aux conditions de travail et 85 audits en matière de conditions d'hébergement. En complément de ces audits, QDVC réalise également des *spot checks* lors desquels ses équipes vérifient de manière inopinée sur chantier si les ouvriers sont bien en possession de leur passeport et d'un permis de travail valide, s'ils touchent bien leur salaire, si celui-ci est versé sur leur compte en banque, s'ils ont une assurance-santé, si les horaires de travail sont respectés, si leurs conditions de logement sont satisfaisantes et s'ils ont payé des frais de recrutement pour venir travailler au Qatar. Ces *spot checks* ont couvert 150 ouvriers de sous-traitants en 2023.

Dans l'ensemble, ces audits et *spot checks* conduisent QDVC à identifier un certain nombre de non-conformités et à exiger de ses sous-traitants qu'ils y remédient. Les non-conformités observées portent par exemple sur le nombre de jours de congés payés accordés (y compris ceux liés à l'ancienneté), le calcul des indemnités de congés et de départ, des différences entre le salaire stipulé dans l'offre d'embauche et la rémunération perçue par le travailleur, ou encore la prise en charge des billets d'avion de retour par l'employeur, quelle que soit la raison du départ (rupture du contrat lors de la période d'essai, démission ou faute professionnelle). Ces non-conformités font l'objet d'un suivi par QDVC jusqu'à leur clôture.

Enfin, QDVC tâche de continuellement renforcer et étendre son dispositif de diligence raisonnable. Ainsi, le champ d'application des audits a été étendu aux activités de développement commercial et d'acquisition de contrats, et des critères RSE plus stricts ont été introduits pour la sélection des partenaires, des clients et des projets.

Par ailleurs, QDVC a mis en place des espaces effectifs de représentation des travailleurs et des mécanismes de remontée des plaintes afin d'encourager et de renforcer le dialogue social au sein de l'entreprise. Un comité des travailleurs a été instauré dès 2011. Il a vu son périmètre et ses prérogatives se renforcer au cours des années, pour traiter des sujets tels que les conditions de travail, la rémunération, les conditions d'hébergement, les mesures de santé-sécurité, etc. Depuis 2016, des élections régulières de représentants des travailleurs sont organisées. À cette date, il s'agissait d'une première au Qatar. L'entreprise met aussi des moyens à la disposition des candidats afin que ceux-ci puissent faire campagne et remplir leur mandat. Conformément aux termes de l'accord-cadre de 2017, l'IBB assure la formation des élus à Doha, avec le soutien de QDVC et de VINCI.

**QDVC est la première entreprise qatarie à avoir signé un accord avec un syndicat et organisé des élections libres d'un comité ouvrier**

De plus, depuis 2016, QDVC demande formellement à tous ses sous-traitants et agences de travail temporaire de faciliter l'élection libre de comités de travailleurs. Ce point fait l'objet de vérifications dans le cadre des audits relatifs aux droits humains et conditions de travail, et les partenaires sont accompagnés dans cette démarche. En 2023, ce sont 15 entreprises sous-traitantes qui ont mis en place des comités de représentants de travailleurs et des mécanismes de remontée des plaintes à la suite de la démarche d'audits réguliers et d'amélioration continue engagée par QDVC avec ses sous-traitants. En parallèle, QDVC a développé des systèmes internes permettant aux travailleurs de faire part de leurs signalements, dans leur langue, auprès des chargés RSE ou QSE. Depuis 2017, un mécanisme de remontée des plaintes indépendant est également proposé pour permettre aux employés de QDVC ou de ses partenaires de saisir l'IBB. Ce mécanisme a fait ses preuves, puisque l'IBB a déjà traité des plaintes de salariés, y compris celles de salariés de sous-traitants.

Enfin, QDVC mène ponctuellement des enquêtes anonymes auprès des travailleurs afin d'évaluer leur bien-être et l'efficacité des mesures mises en place. Ces enquêtes anonymes, menées par le département RSE, offrent un environnement permettant aux travailleurs de s'exprimer librement et de partager leur avis sur ce qui, selon eux, fonctionne ou ne fonctionne pas dans l'entreprise. La direction émet un plan d'action suite à l'analyse des résultats. D'après la dernière enquête, datant de fin 2022, à laquelle 151 travailleurs (sur 300) ont participé, la plupart d'entre eux pensent que QDVC est globalement performant en termes de QHSE et de RSE (71 %) et sont satisfaits de la manière dont QDVC a géré la crise du Covid-19 (93 %). Une grande majorité d'entre eux sont satisfaits de leur emploi actuel (88 %) et ont également déclaré avoir un bon équilibre entre leur travail et leur vie personnelle (82 %). 89 % recommanderaient QDVC à un ami et prévoient de continuer à travailler avec QDVC (76 %).

**• Une approche multipartite pour lutter de façon plus systémique contre le travail forcé**

L'un des principaux défis concernant la lutte contre le travail forcé vient de la complexité du sujet et de sa nature structurelle qui nécessite une approche multipartite pour pouvoir l'aborder de façon systémique (gouvernements, entreprises, organisations internationales, syndicats, ONG, organisations professionnelles, etc.). Aussi, pour mener à bien ces actions, VINCI et QDVC se sont attachés à travailler de concert avec de nombreuses parties prenantes. Au-delà de contribuer à renforcer leurs propres dispositifs de prévention, VINCI et QDVC ont ainsi travaillé en toute transparence et de manière partenariale pour que les pratiques développées (depuis les procédures mises en place en faveur du recrutement responsable jusqu'à l'instauration d'élections de représentants des travailleurs) puissent être utiles à l'écosystème des affaires en général et au secteur de la construction en particulier, que ce soit au Qatar ou dans d'autres zones géographiques. Ces pratiques, souvent précurseurs à l'époque où VINCI a commencé à les mettre en œuvre, sont désormais acceptées et encouragées.

Parmi les collaborations les plus notables, QDVC a participé à une étude sur le recrutement éthique du New York University Stern Center for Business and Human Rights. Sur la base des informations quantitatives et qualitatives fournies par QDVC, ainsi que des entretiens avec les travailleurs, l'encadrement, les agences de recrutement et de placement et les sous-traitants, le rapport a reconnu l'efficacité des mesures de diligence raisonnable mises en place et a estimé que « la norme QDVC représente la pratique de recrutement la plus responsable qui existe actuellement dans l'industrie » ([https://media.business-humanrights.org/media/documents/files/documents/NYU\\_Qatar20SSP20Report\\_May29\\_v2.pdf](https://media.business-humanrights.org/media/documents/files/documents/NYU_Qatar20SSP20Report_May29_v2.pdf)). Cette étude a pour vocation de démontrer la répliquabilité des pratiques de recrutement responsable au-delà de QDVC et du secteur de la construction, en faveur du respect des droits des travailleurs migrants dans le pays.

De même, entre 2018 et 2021, QDVC s'est engagé dans un partenariat public-privé avec le bureau de projet de l'OIT au Qatar, visant à développer un corridor de migration entre le Qatar et le Bangladesh, sans frais de recrutement pour les travailleurs. À la suite d'un audit initial réalisé par l'ONG Verité, un programme complet de renforcement des capacités des agences de recrutement et de placement au Qatar et dans les pays d'origine a été mis en œuvre. Plusieurs missions de suivi et d'accompagnement ont été organisées à Doha et à Dacca. Afin d'analyser l'impact du recrutement équitable sur 343 travailleurs et sur les employeurs, une évaluation indépendante a été menée, via des entretiens avec les travailleurs, à différentes étapes de leur recrutement, puis durant leur emploi. Les résultats de ce projet pilote ont été publiés fin 2021 ([www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms\\_823470.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/publication/wcms_823470.pdf)). Parmi les résultats constatés, les ateliers de renforcement des capacités ont eu pour effet immédiat d'améliorer en profondeur les pratiques des agences de placement. Ces dernières ont notamment perfectionné les contrats et les conditions contractuelles avec les agences de recrutement dans les pays d'origine, et le contrôle de l'utilisation des sous-agents, notamment sur la base d'une matrice de répartition des coûts transparente.

**Impacts du projet pilote**

- Une réduction majeure de l'endettement des travailleurs : 93 % des travailleurs n'avaient pas contracté de dette après le projet pilote, contre 45 % auparavant.
- Pour les 7 % restants, une baisse importante des commissions de recrutement : alors qu'elles étaient de 3 408 dollars US avant toute mesure adoptée par l'agence de placement, elles ont baissé à 300 dollars US en moyenne après l'intervention de QDVC et de l'OIT.
- Un mécanisme efficace de règlement des plaintes.

L'objectif est aujourd'hui d'étendre et de rendre disponible la méthodologie, les outils et les résultats de ce projet afin qu'ils soient répliqués dans d'autres secteurs d'activité et d'autres pays. Ainsi, en tant que coprésident du groupe de travail sur les droits humains et le travail forcé de l'initiative Business for Inclusive Growth (B4IG), VINCI a travaillé avec d'autres membres à l'élaboration d'une boîte à outils opérationnelle en faveur du recrutement responsable des travailleurs migrants à l'attention des employeurs et des prestataires de services (« B4IG Fair Recruitment Toolkit for Employers & Service Providers »). Ce travail s'est fortement inspiré du projet pilote conduit avec l'OIT. La boîte à outils a été rendue publique en septembre 2023 via le site Internet de l'initiative ([www.b4ig.org/b4ig-publishes-its-human-rights-toolbox-on-agency-workers-and-service-providers](http://www.b4ig.org/b4ig-publishes-its-human-rights-toolbox-on-agency-workers-and-service-providers)). Elle contient un guide explicatif des enjeux et des risques à prévenir ainsi que des outils pratiques tels qu'un modèle de politique de recrutement, un modèle d'offre d'emploi, un modèle de contrat avec les agences de recrutement, un modèle de grille d'entretiens pour détecter le paiement de frais de recrutement, etc. (voir également paragraphe 4.3.5 : Une participation active au sein d'initiatives collaboratives pour contribuer à l'évolution des pratiques, page 273).

S'agissant du secteur de la construction, VINCI agit principalement dans le cadre de Building Responsibly, dont les principes stipulent la lutte contre le travail forcé et la promotion de pratiques de recrutement responsable. Depuis le lancement de l'initiative en 2017, VINCI a fortement contribué à la rédaction de la note d'orientation sur le recrutement et a également publié une étude de cas sur ses pratiques de recrutement au Qatar (<https://static1.squarespace.com/static/5aa2d2d82971141ff9a61ea5/t/5f2a6353be7dca54d78b8845/1596613468702/Building+Responsibly+-+Case+on+Study+Principle+3+%28VINCI%29.pdf>). Lors de la dernière rencontre des membres, organisée en présentiel en octobre 2023 à Singapour, VINCI a également pu partager la boîte à outils du B4IG avec les autres membres de Building Responsibly. Le Groupe prévoit d'organiser des sessions d'information autour des différents outils durant le début de l'année 2024. Les enjeux autour du recrutement responsable restent un sujet incontournable de l'initiative, sur lequel les membres désirent s'engager et continuer à travailler.

S'il est important de travailler avec ses pairs, VINCI est également conscient de l'importance du fait de sensibiliser et de former les ingénieurs de demain sur ces sujets. Ainsi, avec des experts indépendants spécialisés dans les entreprises et les droits de l'homme, VINCI a travaillé à la construction d'un *business case* à destination des étudiants. Ce *business case* étudie en détail les risques de travail forcé au Qatar et les mesures prises par QDVC. Ce document a été mis à la disposition de nombreuses universités dans plusieurs pays, de la Conférence des grandes écoles et du Teaching Business and Human Rights Forum, et a continué à être déployé en 2023. VINCI a participé à l'exercice dans plusieurs écoles d'enseignement supérieur en France pour apporter son témoignage direct et souhaite développer cette démarche en particulier auprès des écoles d'ingénieurs qui forment les futurs managers de l'entreprise.

Enfin, VINCI et QDVC continuent de rendre compte de manière transparente de leurs pratiques, notamment au Qatar, à partager les mesures de vigilance adoptées et les challenges restants. Le Groupe témoigne régulièrement de ses pratiques auprès d'autres entreprises, de gouvernements et de clients, mais également dans le cadre de formations organisées par l'OIT. Ces dernières années, VINCI a participé activement à un cycle d'engagement des entreprises de la construction porté par Sustainalytics. L'objectif de ce cycle était de promouvoir un dialogue entre des investisseurs et des entreprises de la construction pour savoir comment ces dernières luttent contre le risque de travail forcé et identifier les possibles axes de progrès pour une diligence raisonnable plus rigoureuse.

QDVC et VINCI ont également systématiquement répondu au Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme dans le cadre de leurs études sur le sujet des travailleurs migrants dans le Golfe. Ainsi, les processus de recrutement de QDVC, les conditions de travail et d'hébergement, les mesures de prévention des risques ainsi que la liste des agences de recrutement utilisées sont détaillés dans ces réponses publiques ([www.business-humanrights.org/en/latest-news/vinciqdvc-response-to-2018-construction-survey-re-migrant-workers/](http://www.business-humanrights.org/en/latest-news/vinciqdvc-response-to-2018-construction-survey-re-migrant-workers/)). Le dernier rapport émis par le Centre (<https://media.business-humanrights.org/media/documents/files/BHRR-Construction-Briefing-v1.1.1.pdf>) avait placé VINCI/QDVC en position de leader des entreprises du Golfe pour sa transparence sur ses pratiques de recrutement, les rémunérations, les conditions de vie, la liberté de mouvement, la santé-sécurité, la représentation des travailleurs, la prévention des risques liés à la sous-traitance et les mécanismes de concertation et de remontée des plaintes. De même, en tant que membre du Leadership Group for Responsible Recruitment, VINCI adhère au *Employer pays principle* et témoigne régulièrement lors de conférences, séminaires et dialogues organisés dans le cadre de cette initiative avec d'autres entreprises, des organisations internationales, des ONG, ou encore certaines autorités publiques, chambres de commerce ou fédérations professionnelles dans différentes régions du monde.

**• La prévention du risque social et du travail illégal dans la sous-traitance en France**

Les enjeux ne se situent pas uniquement à l'international. En effet, les tensions sur le marché des travaux publics ou du bâtiment ainsi que la problématique d'une compétition accrue et les flux de main-d'œuvre en Europe ont conduit le Groupe à renforcer sa démarche de vigilance en matière de prévention du risque social et du risque de travail illégal dans la chaîne de sous-traitance en France. Cette démarche a démarré en 2018 avec le lancement de projets pilotes dans la construction en Île-de-France, puis a été étendue à VINCI Construction sur le territoire français, et ensuite progressivement déployée dans différents métiers de la construction. Cette démarche a également été présentée aux membres du comité d'entreprise européen, et, en 2023, plusieurs entreprises du Groupe en Europe ont commencé à être sensibilisées pour mettre en œuvre des démarches similaires sur leur périmètre.

La démarche repose sur une méthodologie en trois temps, comprenant :

- une enquête et une cartographie du risque social dans la sous-traitance selon les familles d'achats ;
- un diagnostic de l'efficacité des mesures de prévention existantes dans l'entité considérée ;
- un plan d'action intégrant des mesures telles que la mise en place de matrices de responsabilité, l'évaluation sociale des sous-traitants ou encore des mesures de vigilance renforcée pour les familles les plus à risque, comme les audits sociaux.

Au total, en France, plusieurs centaines de personnes de la chaîne opérationnelle ont contribué aux diagnostics. Chaque direction déléguée a été chargée de bâtir une politique de sous-traitance responsable propre à son activité et à son organisation, à ses problématiques et à la situation socio-économique de son territoire, ainsi qu'un plan d'action couvrant toutes les étapes de la décision de recourir à la sous-traitance et aux choix du sous-traitant en amont, jusqu'à l'évaluation de l'entreprise sous-traitante en aval.

En soutien de cette démarche, un outil de référencement des entreprises sous-traitantes a été mis au point. Il permet aux conducteurs de travaux d'évaluer les sous-traitants intervenant sur leurs chantiers sur la base de critères partagés intégrant le risque social, mais également de faciliter le choix de l'entreprise en amont, en fonction de l'évaluation faite par les autres directions. Un tel partage des données permet d'adopter une approche cohérente vis-à-vis des sous-traitants, de faire remonter rapidement des alertes en cas de risque ou de non-conformité et d'accompagner les entreprises.

En parallèle, des moyens de contrôle sont repensés. Ainsi, des audits sociaux des sous-traitants sur chantier sont conduits depuis 2019. L'approche de l'audit a été adaptée à différentes typologies de chantiers (par exemple : grands projets sous forme de sociétés en participation (SEP), plus petits chantiers en propre, phase de démarrage ou de finalisation, etc.). Durant ces audits, une attention particulière est portée au système d'accueil des salariés des sous-traitants et à la gestion de leur personnel, notamment l'établissement des contrats de travail, le paiement des salaires, le respect des obligations sociales relatives au temps de travail, et aux conditions de sécurité et d'hygiène. Ces audits permettent un retour d'expérience servant à mieux orienter les actions de prévention et à revoir, le cas échéant, la cartographie des risques et le référencement des entreprises partenaires. Des audits de suivi ont été conduits pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des plans d'action et continuer à accompagner les équipes opérationnelles qui font preuve d'une maîtrise de plus en plus approfondie des sujets.

Afin de renforcer les compétences internes sur le sujet, VINCI a développé en 2021 des formations internes à la conduite d'audits sociaux auprès des sous-traitants, avec le double objectif d'assurer un suivi continu des sous-traitants à risque et de continuer à diffuser la démarche. En 2023, les formations d'auditeurs internes dans les pôles et divisions de VINCI ayant des opérations en France se sont poursuivies. Faites sur mesure, ces formations présentent les enjeux sociaux liés à la sous-traitance et les obligations de vigilance des entreprises du Groupe, comportent la remise d'un support méthodologique exhaustif et d'un kit comprenant une grille d'audit et une grille d'entretien pour les interviews auprès des salariés des sous-traitants, et se concluent par un module sur les techniques d'entretien, plusieurs études de cas et des jeux de rôle. À fin 2023, ce sont près de 150 auditeurs internes qui ont été formés. Des points de suivi sont organisés régulièrement avec eux pour les accompagner dans le déploiement de la démarche. Par ailleurs, les grilles d'audit ont été adaptées à la réglementation européenne en vue de leur diffusion auprès des entreprises du Groupe en Europe.

Le Groupe intervient également en accompagnement de certains grands projets. Ainsi, la démarche de cartographie des risques sociaux, de diagnostic des outils existants ainsi qu'un audit social ont été réalisés en 2022 sur le projet Universeine du futur Village des athlètes en Seine-Saint-Denis pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Au cours de l'audit, les systèmes de gestion de la sous-traitance de quatre entreprises du Groupe (au sein de VINCI Construction en France et de VINCI Energies France) et de quatre de leurs sous-traitants ont été évalués. Aucune non-conformité majeure n'a été identifiée sur ce périmètre du projet, et plusieurs points de suivi ont permis de mettre en œuvre le plan d'action défini à l'issue de l'audit et de clôturer toutes les non-conformités modérées et mineures initialement identifiées pendant les quelques semaines qui ont suivi l'audit. Les contrôles réalisés par l'inspection du travail sur le projet n'ont également relevé aucune non-conformité majeure.

Cette méthodologie a fait l'objet de restitutions et de partage avec des organisations professionnelles ainsi qu'avec un certain nombre de clients et maîtres d'ouvrage pour lesquels travaillent les entreprises de VINCI en France.

#### 4.4 La vigilance en matière d'environnement

La gestion des enjeux environnementaux de VINCI est portée au plus haut niveau de responsabilité par le comité Stratégie et RSE du Conseil d'administration de VINCI, qui veille à leur intégration dans la stratégie du Groupe. En 2019, la prise de conscience de l'urgence climatique et environnementale s'est accélérée, se traduisant par la définition d'une nouvelle ambition environnementale, sur la période 2020-2030, associant l'ensemble des entités de VINCI. Elle se décline selon trois axes, correspondant aux principaux enjeux des activités du Groupe : le changement climatique, l'économie circulaire et la préservation des milieux naturels. La direction de l'Environnement anime son déploiement au sein des différentes entités et reporte deux fois par an au comité Exécutif et trois fois par an au comité d'entreprise européen. Elle anime mensuellement les comités environnement, composés des directeurs et responsables environnement des pôles, et le réseau environnement qui comprend plus de 800 correspondants.

Le 6 novembre 2020, Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, et Roberto Migliardi, secrétaire du comité d'entreprise européen du Groupe, ont signé les lignes directrices environnementales de VINCI ([www.vinci.com/publi/manifeste/dir-env-2020-11-fr.pdf](http://www.vinci.com/publi/manifeste/dir-env-2020-11-fr.pdf)). Cette déclaration constitue un cadre de référence dont la vocation est de limiter les risques et l'impact des activités du Groupe sur l'environnement. Elle s'applique à toutes les entreprises du Groupe, et chacune des filiales a la responsabilité de garantir que des actions adaptées sont également mises en œuvre par les sous-traitants et cotraitants tout au long de la réalisation des projets.

La démarche de vigilance en matière environnementale est structurée par la direction de l'Environnement du Groupe qui s'appuie sur les ambitions environnementales communes aux pôles et aux entités de VINCI pour les trois axes prioritaires. L'ambition environnementale de VINCI étend les actions de maîtrise des risques menées par les entreprises du Groupe au-delà des obligations réglementaires des pays dans lesquels elles opèrent.

En matière d'environnement, les risques à identifier et à prévenir sont, par nature, très liés au contexte opérationnel des entreprises et de leurs activités, ainsi qu'à la sensibilité des milieux environnants. Ainsi, la démarche environnementale du Groupe fait l'objet de déclinaisons opérationnelles au sein des pôles. Chaque pôle a sa feuille de route tenant compte des spécificités de ses activités et de ses territoires, avec un objectif d'amélioration continue. Les chefs d'entreprise et dirigeants de filiales sont chargés d'assurer la conformité réglementaire et le déploiement des procédures de prévention des risques dans leur périmètre opérationnel en fonction de leurs activités et enjeux propres. Ils sont accompagnés par les correspondants du réseau environnement qui agissent en qualité d'experts environnementaux.



Le rectangle en pointillé permet de mettre en évidence les risques les plus significatifs, qui sont également repris dans la section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, page 174. La grande majorité de ces risques sont des risques à moyen et long terme. VINCI travaille à mettre en place à la fois des actions de couverture et des actions stratégiques visant à limiter l'impact de ses activités et l'ampleur du risque financier, pour les risques jugés significatifs à court (CT), moyen (MT) ou long terme (LT).

Au-delà d'évaluer et de limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, VINCI analyse également les opportunités associées aux exigences de la transition environnementale sur ses activités. C'est le cas des évolutions technologiques et de marché qui permettent à VINCI de faire bénéficier ses clients de nouvelles solutions, dans chaque filière de métier. La recherche et le développement de VINCI sont orientés vers le développement de produits et services bas carbone et économes en énergie.

## Risques et opportunités en matière de climat

Risque	Description du risque net	Horizon <sup>(*)</sup>	Pôles
<p>1. Renforcement des événements climatiques extrêmes</p>  <p>(scénario RCP 4.5)</p>	<p>Risque physique d'atteinte aux installations, aux matériels et à la santé ou à la sécurité des collaborateurs lors d'événements climatiques extrêmes (tempêtes, fortes variations de température, sécheresses, inondations, éboulements ou autres mouvements de sols), dont la fréquence et l'ampleur ont vocation à augmenter avec le changement climatique (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 1.5.1 : Risques physiques liés au changement climatique, page 182).</p> <p>L'évaluation de ce risque a été effectuée dans le contexte d'un scénario RCP 4.5 et s'inspire d'une étude menée par le bureau d'études Resalliance portant sur la résilience des activités du Groupe aux aléas climatiques. Dans un scénario plus optimiste (RCP 2.6), la matérialité financière du risque aurait été plus limitée.</p> <p>Les procédures de gestion du risque mises en œuvre recouvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la matérialité financière : l'identification et l'adaptation des sites et activités à risque au travers d'études sur la résilience des activités du Groupe (voir paragraphe 3.2.3 du chapitre Performance environnementale : Résilience des projets et ouvrages, page 244 ; et paragraphe 4.4.3 : Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, page 286) la mise en place d'un <i>business continuity plan</i> pour certains actifs concédés et de procédures d'urgence en coopération avec les acteurs locaux, la couverture par des sociétés d'assurance (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 1.5.1 : Risques physiques liés au changement climatique, page 182) ;</li> <li>- pour la matérialité d'impact : l'ambition environnementale du Groupe dans son volet « Agir pour le Climat » détaillant les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (voir paragraphe 3.1 du chapitre Performance environnementale : L'ambition environnementale, page 222).</li> </ul>	MT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies Cobra IS VINCI Construction VINCI Immobilier
<p>2. Incertitudes de marché associées à la transition</p>  <p>(scénario RCP 2.6)</p>	<p>Risque de transition impactant les activités de VINCI à moyen terme La transition environnementale engendre de nombreuses incertitudes dans l'interprétation des signaux du marché : l'émergence de nouveaux dispositifs de « cap-and-trade » (ou marchés de droits à polluer susceptibles d'affecter les activités émettrices de gaz à effet de serre), la possibilité d'une taxe carbone ou les conséquences de la taxonomie européenne sur les secteurs qui en sont exclus peuvent constituer un risque.</p> <p>L'évaluation de ce risque a été effectuée dans le contexte d'un scénario RCP 2.6 qui s'accompagnerait d'une transition très rapide avec une forte préférence sociétale pour les activités bas carbone. Dans le scénario RCP 4.5, accompagnant une transition plus progressive, la matérialité financière du risque aurait été plus limitée.</p> <p>Les procédures de gestion du risque à la fois en termes de matérialité financière et d'impact s'appuient sur la capacité du Groupe à s'adapter à ses marchés et sur une veille normative efficace (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 1.2.2 : Conformité législative et réglementaire, page 178).</p>	MT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies Cobra IS VINCI Construction VINCI Immobilier
Opportunité	Description de l'opportunité	Horizon <sup>(*)</sup>	Pôles
<p>1. Accélération de la rénovation énergétique</p>	<p>Le marché de la rénovation énergétique devrait profiter d'un fort essor dans les prochaines années, ce qui représente une opportunité pour les branches énergie et construction, qui développent et proposent des solutions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du bâti existant (voir paragraphe 3.2.2.1 du chapitre Performance environnementale : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, sous-paragraphe Transition environnementale des bâtiments, page 242). Selon les objectifs de réduction des GES de l'Union européenne publiés en juin 2021 (paquet Fit for 55), le parc immobilier devrait être rénové en profondeur à hauteur de 3 % chaque année pour permettre des économies d'énergie d'au moins 60 % entre 2021 et 2030.</p>	CT	VINCI Energies Cobra IS VINCI Construction
<p>2. Accompagner la transition vers une économie bas carbone</p>	<p>Les objectifs de réduction des émissions de GES nécessitent une sortie massive des énergies fossiles dans l'ensemble des secteurs d'activité. Pour faciliter la transition vers d'autres sources ou vecteurs d'énergie décarbonée, VINCI propose des solutions, détaillées en paragraphe 3.2.2.1 du chapitre Performance environnementale : Actions de réduction des émissions du périmètre indirect, page 239, en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mobilité durable ;</li> <li>- de financement, construction, raccordement et maintenance d'installations de production d'énergie renouvelable (centrales solaires photovoltaïques, projets éoliens, etc.) ;</li> <li>- de développement d'infrastructures d'hydrogène bas carbone.</li> </ul>	MT	VINCI Concessions VINCI Autoroutes VINCI Energies Cobra IS VINCI Construction
<p>3. Adaptation au changement climatique</p>	<p>Les infrastructures actuelles, prévues pour durer entre cinquante et cent ans, pourraient avoir à faire face à des événements climatiques extrêmes dont la fréquence augmente. Dans ce contexte, des travaux d'aménagement (renforcement de digues, adaptation des réseaux de distribution d'eau potable, systèmes de collecte des eaux pluviales et des eaux usées, îlots de fraîcheur urbains) et de maintenance (réparation d'équipements ou de lignes électriques) vont être nécessaires. VINCI propose des offres de solutions visant à accroître la résilience des bâtiments et des territoires aux contraintes climatiques.</p> <p>Ces solutions sont détaillées au paragraphe 3.2.3 du chapitre Performance environnementale : Résilience des projets et ouvrages, page 244.</p>	CT	VINCI Construction VINCI Energies Cobra IS

(\*) Court terme (CT), moyen terme (MT), long terme (LT).

## Risques et opportunités en matière d'économie circulaire

Risque	Description du risque net	Horizon <sup>(*)</sup>	Pôles
1. Risques liés à la production, au traitement et à l'élimination des déchets	<p>La production, le traitement et l'élimination des déchets provenant des activités de construction du Groupe et de celles de ses fournisseurs engendrent des risques de dégradation des milieux naturels et peuvent constituer des nuisances pour les populations locales, tout en participant à l'épuisement de certaines matières premières vierges.</p> <p>Le Groupe s'est engagé à réduire ce risque en prenant un engagement d'optimisation des ressources grâce à l'économie circulaire à l'horizon 2030. Des procédures de gestion de ce risque sont déjà implémentées et recouvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le suivi des déchets intégré au reporting environnemental ;</li> <li>- le déploiement de plans de gestion de matières résiduelles sur chantier et le développement de solutions pour améliorer le tri des déchets, leur valorisation et la réutilisation de matériaux recyclés dans les procédés de construction. Ces actions sont détaillées dans le chapitre Performance environnementale, aux paragraphes 3.3.1 : Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles, page 246, et 3.3.2 : Amélioration du tri et de la valorisation des déchets, page 248.</li> </ul>	CT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies Cobra IS VINCI Construction
2. Raréfaction des ressources	<p>Les secteurs de la construction et de la production d'énergie utilisent des quantités significatives de matières premières (sable, bois, granulats, métaux, etc.). L'extraction de ces ressources présente un risque de dégradation des milieux naturels, et de réduction des capacités de résilience des territoires face au changement climatique. L'approvisionnement des activités du Groupe peut poser problème dans un contexte de raréfaction de ces ressources.</p> <p>Le Groupe s'est engagé à réduire ce risque en prenant un engagement d'optimisation des ressources grâce à l'économie circulaire à l'horizon 2030. La maîtrise de ce risque s'appuie sur les démarches d'écoconception des constructions, sur des filières d'approvisionnement responsables favorisant l'usage de matériaux d'origine recyclée dans chacune des divisions, notamment pour diminuer la consommation d'enrobés pour la maintenance des autoroutes (voir paragraphe 3.3.1 du chapitre Performance environnementale : Favoriser les techniques et matériaux faiblement consommateurs de ressources naturelles, page 246).</p>	LT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies Cobra IS VINCI Construction VINCI Immobilier
Opportunité	Description de l'opportunité	Horizon <sup>(*)</sup>	Pôles
1. Réduction et valorisation des déchets	<p>Dans un contexte de raréfaction des ressources, le groupe VINCI propose déjà à ses clients des offres et des solutions visant à faciliter le recyclage, le réemploi et la valorisation de matériaux, terres et sédiments. Ces solutions sont détaillées dans le chapitre Performance environnementale, aux paragraphes 3.3.1.2 : Solutions destinées à favoriser l'approvisionnement responsable et le déploiement de matériaux durables, page 247, 3.3.2.2 : Solutions de réemploi, page 250, et 3.3.3 : Développer des offres de recyclage, page 251.</p>	CT	VINCI Construction

(\*) Court terme (CT), moyen terme (MT), long terme (LT).

## Risques et opportunités en matière de préservation des milieux naturels

Risque	Description du risque net	Horizon <sup>(*)</sup>	Pôles
1. Extension des zones de stress hydrique	<p>Les activités de VINCI nécessitent une consommation d'eau issue des réseaux ou prélevée dans les milieux naturels. Le changement climatique et les perturbations du cycle de l'eau vont avoir pour conséquence une extension des zones dans lesquelles les ressources en eau ne pourront conjoncturellement ou structurellement plus suffire à satisfaire la demande. L'impact pour les activités de VINCI opérées sur ces zones est un déficit de ressources disponibles pour les opérations et le nettoyage des équipements.</p> <p>Les pôles VINCI Autoroutes, VINCI Concessions et VINCI Construction du Groupe se sont engagés à réduire leur consommation d'eau (voir paragraphe 3.1 du chapitre Performance environnementale : Ambition environnementale, page 222). La gestion de ce risque est couverte par l'identification des zones à risque sur les projets et l'adaptation des procédés et des méthodes de construction et d'exploitation. En parallèle, le Groupe travaille sur l'optimisation des consommations d'eau et le développement de solutions de réutilisation (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 1.5.2 : Rarefaction des ressources, page 182).</p>	MT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies Cobra IS VINCI Construction
2. Pollution de l'écosystème (air, eau, sol, sonore ou lumineuse)	<p>Les activités de VINCI (carrières, chantiers, etc.) sont susceptibles d'engendrer, dans l'air, l'eau ou le sol, des rejets de particules et d'éventuelles pollutions accidentelles. Elles peuvent être aussi responsables de nuisances sonores et de vibrations principalement liées au trafic des infrastructures exploitées, aux travaux exécutés par les entités ainsi qu'aux exploitations de carrières susceptibles d'impacter les riverains. Elles peuvent également nécessiter des apports de lumière générant une pollution lumineuse risquant de perturber les écosystèmes. Le Groupe est ainsi exposé à un risque en termes d'image et de réputation avec de potentielles conséquences financières.</p> <p>Pour se prémunir contre ce risque, le Groupe déploie des plans de management environnementaux et des dispositifs de contrôle interne prévoyant des audits sur sites.</p> <p>Différentes mesures sont mises en place et détaillées au paragraphe 3.4.1.1 du chapitre Performance environnementale : Actions de prévention des nuisances et incidents, page 252 (politique « zéro phyto » pour limiter l'usage des produits phytosanitaires, couvertures des tas de sel sur les autoroutes, équipement de système de protection du linéaire autoroutier, réduction des émissions liées à l'utilisation des engins et véhicules, contrôle de la qualité de l'air et de l'eau, mesures de bruit et suivi de l'empreinte sonore, mise en place d'écrans opaques le long des autoroutes, etc.).</p>	CT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies Cobra IS VINCI Construction VINCI Immobilier
3. Atteinte et destruction des espèces	<p>Les activités du Groupe peuvent porter atteinte à l'intégrité des espèces végétales et animales pour différentes raisons : fragmentation, modification ou destruction des habitats, utilisation de composés chimiques, risques de pollution évoqués ci-dessus. Le Groupe a bien conscience de ces enjeux et réalise des procédures visant à en limiter l'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- limitation du recours aux produits phytosanitaires ;</li> <li>- mise en place de plans de management environnementaux ;</li> <li>- sur certains chantiers, mise en place de démarches spécifiques de restauration écologique lorsque toutes les mesures d'évitement et de réduction ont été déployées (voir paragraphe 4.4.3 : Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, page 286).</li> </ul>	CT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Construction Cobra IS
4. Intervention sur une parcelle dégradée ou polluée	<p>La réalisation de chantiers ou d'interventions sur une parcelle précédemment dégradée ou polluée présente un risque pour la santé et la sécurité des collaborateurs du Groupe, des impacts financiers liés à l'augmentation des dépenses liées à la remise en état du site ainsi qu'à l'allongement des délais, ainsi qu'un risque en termes d'image et de réputation en cas de défaut des prestations fournies (qualité des ouvrages). Les procédures de gestion de la matérialité financière de ce risque s'appuient sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification préalable des terrains pollués ou dégradés ;</li> <li>- la mise en place de couvertures auprès de sociétés d'assurance ;</li> <li>- le déploiement de la politique santé-sécurité du Groupe qui prévoit la protection des salariés travaillant sur des terrains à risque ;</li> <li>- la mise en œuvre de techniques et filières de dépollution (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 1.5.3 : Qualité des milieux et présence de contaminants, page 183).</li> </ul>	CT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Construction Cobra IS VINCI Energies VINCI Immobilier
5. Épuisement, érosion, dégradation et artificialisation des sols	<p>L'artificialisation des sols inhérente aux activités de construction et de terrassement ainsi que l'extraction de matières premières (principalement issues de carrières) engendrent une dégradation des espaces naturels et un appauvrissement du sol qui limitent les services écosystémiques rendus et favorisent l'érosion. La réglementation française issue de la loi climat et résilience, avec l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050, fait peser un risque sur les revenus du Groupe à moyen terme.</p> <p>Ce risque est cependant déjà intégré à la stratégie du Groupe, avec un objectif ZAN à atteindre dès 2030 pour VINCI Immobilier (voir paragraphe 3.1 du chapitre Performance environnementale : Ambition environnementale, page 222) et le développement d'une expertise sur la réhabilitation de friches industrielles. Ce risque est en outre couvert par la politique d'achats responsables du Groupe qui privilégie l'usage de matériaux respectueux de l'environnement (bois d'origine certifiée par exemple).</p>	MT	VINCI Autoroutes VINCI Immobilier VINCI Construction

Opportunité	Description de l'opportunité	Horizon <sup>(*)</sup>	Pôles
1. Réaménagement de friches	<p>L'objectif « zéro artificialisation nette » présent dans la loi climat et résilience en France à l'horizon 2050 visant à lutter contre l'étalement urbain rend nécessaire la généralisation du réaménagement de friches pour répondre aux demandes d'aménagement. À travers de nombreux projets en recyclage urbain, VINCI Immobilier a donné une seconde vie à des friches urbaines ou à des bâtiments vides, obsolètes ou abandonnés, mobilisant également les différentes divisions du Groupe (voir paragraphe 3.3.3.2 : Recyclage urbain page 252).</p>	CT	VINCI Autoroutes VINCI Concessions VINCI Energies VINCI Construction Cobra IS VINCI Immobilier
2. Restauration et renaturation	<p>VINCI compte plusieurs entreprises spécialisées en génie écologique sous la marque Equo Vivo. Ces entités mènent des opérations de restauration écologique de milieux et de sols impactés par des travaux d'aménagement : plantation d'espèces locales, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration de zones humides et de cours d'eau aux fonctionnalités écologiques dégradées, passes à poissons, arasement de seuils, etc. (voir paragraphe 3.4.3.3 du chapitre Performance environnementale : Solutions de protection de la biodiversité à destination des clients, page 259).</p>	MT	VINCI Construction

(\*) Court terme (CT), moyen terme (MT), long terme (LT).

## 4.4.2 Les procédures d'évaluation de la situation des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs

### a. L'évaluation de la situation des filiales et des sous-traitants

Il existe au sein du Groupe différents dispositifs d'évaluation qui répondent à la fois aux exigences de réglementation, à celles des parties prenantes ainsi qu'à la démarche interne à l'entreprise. Les lignes directrices environnementales, signées le 6 novembre 2020 par Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, et Roberto Migliardi, secrétaire du comité d'entreprise européen du Groupe, ont défini l'identification et l'analyse des risques comme principe premier.

#### • Dispositifs de certification environnementale

L'établissement de systèmes de management environnementaux, notamment leur certification ISO 14001, constitue le dispositif d'évaluation le plus répandu au sein des entités du Groupe. Ils garantissent un niveau de prévention et de maîtrise des risques robuste grâce aux audits externes annuels. Les taux de couverture des activités du Groupe par la certification ISO 14001 sont calculés en fonction du chiffre d'affaires ou autre périmètre pertinent, selon les pôles (voir paragraphe 3.1.1.2 du chapitre Performance environnementale : Identification et maîtrise des risques, page 224).

#### Certifications ISO 14001 chez VINCI en 2023

- VINCI Autoroutes : 100 % des kilomètres en exploitation.
- VINCI Concessions : 71 % du chiffre d'affaires (dont VINCI Airports 80 %).
- VINCI Energies : 48 % du chiffre d'affaires.
- VINCI Construction (hors activité Route) : 86 % du chiffre d'affaires certifié.
- Activité Route de VINCI Construction : 49 % du chiffre d'affaires travaux, 49 % de la production des carrières en propre, 38 % de la production des usines d'enrobés en propre, 43 % de la production des usines de liants en propre.

#### • Dispositifs de contrôles par des tiers

Les activités menées par le Groupe et ses sous-traitants font régulièrement l'objet de revues par des organismes externes :

- les services de l'État effectuent des contrôles pour vérifier la bonne application de la réglementation sur les chantiers ;
- les clients et maîtres d'ouvrage font régulièrement réaliser des audits environnementaux sur les chantiers par des bureaux d'études pour surveiller le respect des obligations réglementaires et contractuelles du Groupe ;
- les riverains et la société civile locale exercent de plus en plus fréquemment une surveillance des chantiers de construction, ainsi que des sites de carrières, en particulier lorsque des mesures de concertation sont établies, permettant aux associations partenaires de venir sur les sites afin de vérifier que les engagements sont respectés ;
- les établissements financiers et organismes de financement internationaux effectuent parfois un suivi spécifique pour les projets présentant des enjeux environnementaux forts ;
- de manière plus spécifique, les bureaux d'études indépendants conduisent des audits sur les chantiers pour vérifier la conformité des procédés de stockage, de traitement et d'évacuation des déchets.

Lorsque des non-conformités sont identifiées du fait de ces audits ou dispositifs de surveillance, il revient aux entreprises responsables de les expliquer et de les corriger dans les meilleurs délais.

#### • Dispositifs de contrôles internes

Les activités de VINCI font également l'objet de contrôles internes réguliers. Les entreprises du Groupe mesurent l'empreinte environnementale de leurs projets et activités, et font état des ressources internes et externes mobilisées pour la protection de l'environnement. Que les activités soient menées en propre ou par des sous-traitants, des visites de contrôle régulières sont réalisées par les correspondants environnement.

Au niveau du Groupe, les enjeux environnementaux font partie intégrante des grilles d'analyse de risque, qui ont été renforcées en 2020 et 2021 (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 2.4.3 : Procédures relatives aux engagements et comité des Risques de VINCI, page 186).

Lorsque certains chantiers présentent des enjeux environnementaux forts, notamment à l'égard de la biodiversité locale, un contrôle renforcé est exercé par les responsables environnement, en partenariat avec des naturalistes (bureaux d'études, établissements de recherche ou associations).

En complément, des dispositifs d'analyse et de contrôle variés sont déployés au niveau des filiales et des projets :

Pôles	Exemples de dispositifs d'évaluation internes
VINCI Autoroutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle des mesures de protection de la faune autour des voies d'autoroutes, et conventions de gestion et de suivi avec de nombreux acteurs nationaux et locaux (notamment avec la Ligue pour la protection des oiseaux).</li> <li>- Contrôle des travaux réalisés par des prestataires spécialisés (incluant des critères environnementaux).</li> <li>- Bilans socio-économiques et environnementaux publics, dits « Loti » (relatifs à la loi d'orientation des transports intérieurs) pour les liaisons nouvelles.</li> <li>- Réalisation d'une cartographie des risques RSE sur les familles d'achats (notamment les achats liés à la sous-traitance), avec mise en place de critères d'évaluation et de clauses contractuelles spécifiques assorties de pénalités en cas de non-respect.</li> </ul>
VINCI Concessions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de due diligence environnementales et sociales pour les investissements et projets en développement afin d'analyser et de prendre en compte les risques environnementaux et sociaux dès le démarrage d'un projet.</li> <li>- Audits internes environnementaux pour les 26 aéroports certifiés ISO 14001.</li> </ul>
VINCI Energies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention, en 2023, par VINCI Energies de la médaille Or en France, en Suède et en Belgique, de la médaille Platine aux Pays-Bas et de la médaille Argent en Allemagne de la notation EcoVadis. Cet organisme évalue la qualité du système de gestion de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.</li> <li>- Évaluation des risques et veille réglementaire santé, sécurité et environnement, centralisée dans un outil interne dédié aux entreprises de VINCI Energies.</li> <li>- Utilisation, par les entreprises de VINCI Energies en France, de la plateforme Preventeo, qui permet d'obtenir des rapports consolidés des résultats de conformité et de traduire les non-conformités en actions à mener dans les plans d'action.</li> </ul>
VINCI Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention, en 2023, par les divisions de VINCI Construction en France de la médaille Or de la notation EcoVadis.</li> <li>- Évaluation des risques environnementaux sur les activités en phase d'acquisition ou pour les demandes de participation dans des carrières ou usines.</li> <li>- Évaluation interne des risques environnementaux pour chaque projet via un questionnaire basé sur la réglementation locale et la norme ISO 14001 (délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux de la division Réseaux France).</li> <li>- Audits internes réguliers dans le cadre de la démarche qualité « The Way We Work » : vérification que les entités disposent de plans d'action environnementaux intégrés à leurs business plans stratégiques.</li> <li>- Audit environnement (inclus dans l'audit du système de management intégré) annuel pour l'ensemble des agences, qui sont toutes certifiées ISO 14001, et visite mensuelle hygiène, sécurité et environnement (HSE) de l'encadrement sur chaque projet (Sogea-Satcom).</li> <li>- Audits de conformité réglementaire (96 audits en France en 2023 pour les entités de la division Route France).</li> <li>- Réalisation de 26 audits internes de conformité en 2023 selon une grille de 115 questions, permettant d'évaluer la performance des chantiers (VINCI Construction - délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux) et 23 audits internes pour la division Route France, qui permettent de vérifier la mise en œuvre des plans d'action environnement.</li> <li>- Développement d'une démarche de labellisation environnement et acceptabilité spécifique aux usines pour la division Route France.</li> <li>- Audit interne des chantiers candidats au label Attitude Environnement (division Bâtiment France) ou au label Excellence Environnement (divisions Route France).</li> <li>- Audits des filiales et sous-traitants réalisés. Chaque sous-traitant interrogé doit fournir son analyse de risques environnementaux et son plan de respect de l'environnement.</li> <li>- Évaluation des sous-traitants, fournisseurs et partenaires à la suite de leur prestation par l'encadrement travaux via un outil interne dédié (Dodin Campenon Bernard et délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux).</li> </ul>
VINCI Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audits qualité chantier systématiques pour 100 % du périmètre résidentiel, notamment en lien avec le respect de la propre charte chantier de VINCI Immobilier.</li> <li>- Obtention en 2023 par VINCI Immobilier en France de la médaille Argent de la notation EcoVadis.</li> </ul>
Cobra IS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audits internes.</li> </ul>

## b. L'évaluation de la situation des fournisseurs

Comme indiqué dans le paragraphe 2.2.1 du chapitre Performance sociétale : Une démarche Groupe d'achats responsables, page 215, un dispositif d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants, portant sur certains risques environnementaux (changement climatique, épuisement des ressources, perte de biodiversité et pollution), a été défini et diffusé par la cellule achats responsables. Les familles d'achats à fort enjeu de chiffre d'affaires ou avec un niveau de risque social et/ou environnemental élevé font l'objet d'une analyse et d'un questionnaire extra-financier spécifique visant à évaluer les fournisseurs. Ces évaluations, adaptées en fonction des enjeux RSE spécifiques de chaque catégorie d'achats, sont intégrées de façon de plus en plus systématique aux appels d'offres. Elles peuvent aboutir à l'exclusion du processus d'appel d'offres ou à la proposition d'un plan d'action assorti de mesures de vérification de sa mise en œuvre. Dans un second temps, des audits sur chantier des sous-traitants ou des usines des fournisseurs sont menés en fonction du niveau et de la nature des risques évalués.

Dans le cadre de ses appels d'offres, VINCI Autoroutes encourage les meilleures pratiques visant à réduire l'empreinte carbone des travaux d'entretien des chaussées. Par exemple, ASF (VINCI Autoroutes) teste une nouvelle « grille d'évaluation environnementale » pour soutenir et stimuler l'amélioration continue de ses fournisseurs. Ces derniers sont incités à prendre des engagements dès la soumission de leurs offres pour réduire l'impact environnemental des chantiers, engagements ensuite contractualisés et surveillés durant le déroulement du chantier, sous peine de pénalités. Cette grille a été expérimentée pour la première fois sur le marché d'entretien de l'A64 Nord. Les retours d'expérience documentés de ces actions et innovations bénéficieront à l'ensemble du secteur. De plus, des plafonds d'émission de CO<sub>2</sub> par tonne d'enrobés sont introduits dans les marchés de chaussées des directions de maîtrise d'ouvrage de Cofiroute, ASF Est et Escota, accompagnés de pénalités en cas de dépassement.

En ce qui concerne les achats locaux, les fournisseurs de matériaux sont systématiquement interrogés, lors des réponses à consultation, sur leur empreinte environnementale (impact carbone, matériaux biosourcés, etc.). Le critère de la prise en compte de la préservation de l'environnement entre de plus en plus souvent dans le choix des fournisseurs, et des audits sont régulièrement menés à ce sujet, notamment lors de la reconduction de contrats. Au sein de la division Bâtiment France, des configureurs de données environnementales ont été élaborés en lien avec les ingénieurs de l'École des Ponts ParisTech, afin de connaître l'empreinte environnementale précise de ses bétons d'ingénierie, et plus particulièrement en matière d'émissions de gaz à effet de serre. L'objectif étant d'être capable de générer les données que les équipes pourront utiliser dans les calculs d'analyses du cycle de vie (ACV).

En complément, d'autres dispositifs existent au sein des pôles et filiales, par exemple :

Pôles	Exemples de dispositifs d'évaluation des fournisseurs
VINCI Autoroutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une due diligence lors des consultations.</li> <li>- Audits fournisseurs intégrant des données développement durable.</li> <li>- Évaluation des fournisseurs en cours de prestation via des outils internes dédiés et partage des résultats à l'occasion de rencontres.</li> <li>- Association avec certains fournisseurs en matière environnementale (produits d'entretien, etc.).</li> <li>- Évaluation miroir avec certains fournisseurs sur le réseau Cofiroute (questions intégrant la démarche environnementale).</li> <li>- Évaluation des fournisseurs environnement (en situation d'assistance à maîtrise d'ouvrage).</li> <li>- Massification des commandes sur contrats-cadres.</li> <li>- Rationalisation du nombre de commandes et de livraisons pour alléger la logistique.</li> <li>- Réalisation d'une cartographie des risques RSE selon les familles d'achats.</li> </ul>
VINCI Airports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation des principaux risques sociaux et environnementaux en fonction de chaque famille d'achats.</li> <li>- Introduction de clauses environnementales et sociétales dans les consultations.</li> </ul>
VINCI Énergies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation annuelle ou semestrielle pour chaque entreprise de leur top 10 des fournisseurs et de leur top 5 des sous-traitants à l'aide d'un questionnaire d'évaluation pour ensuite accompagner les fournisseurs sur leurs points d'amélioration.</li> <li>- Évaluation des fournisseurs de VINCI Énergies via la plate-forme Actradis.</li> </ul>
VINCI Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2023, tous les fournisseurs avec lesquels la division Route France de VINCI Construction est en contrat-cadre et dont la gestion du contrat est faite par la direction des Achats ont répondu au questionnaire éthique et vigilance VINCI, ayant pour objectif d'évaluer les engagements, notamment environnementaux, sociaux et éthiques des fournisseurs. Le questionnaire a été envoyé à l'intégralité des fournisseurs qui ont été soumis à un appel d'offres en 2023 et a ainsi permis de distinguer les plus vertueux dans ce domaine.</li> <li>- Critères environnementaux dans l'évaluation annuelle des sous-traitants et fournisseurs (Sogea-Satom).</li> </ul>
VINCI Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'un cahier des charges « vert » pour chaque pôle d'activité (résidentiel, bureaux, hôtellerie, commerces, aménagement), restaurant un minimum environnemental pour l'ensemble des opérations avec des exigences par thématique (milieux naturels, circularité et énergie-climat).</li> </ul>
Cobra IS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audits fournisseurs intégrant des données développement durable.</li> </ul>

#### 4.4.3 Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

##### a. Les politiques et procédures définies pour prévenir et atténuer les risques dans les opérations

En réponse aux enjeux majeurs identifiés pour les activités de VINCI (voir paragraphe 4.4.1 : La cartographie des risques majeurs du Groupe, page 280), l'ambition environnementale du Groupe à l'horizon 2030 est déclinée en objectifs clés et en plans d'action dans trois domaines : le changement climatique, l'économie circulaire et la préservation des milieux naturels. Cette ambition est en cours de déploiement, au sein des entités du Groupe, qui définissent des feuilles de route relatives à leurs activités tout en s'appuyant sur le management environnemental.

Enjeux	Engagements
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire nos émissions directes (scopes 1 et 2) de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2018.</li> <li>- Réduire nos émissions indirectes (scope 3) de 20 % à l'horizon 2030 par rapport à 2019, en agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de nos métiers.</li> <li>- Adapter nos ouvrages et nos activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique.</li> </ul>
Ressources et économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les techniques et matériaux de construction faiblement consommateurs de ressources naturelles.</li> <li>- Améliorer le tri pour systématiser la valorisation des déchets.</li> <li>- Développer l'offre de matériaux recyclés afin de limiter l'extraction de matériaux vierges</li> </ul>
Milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser les consommations d'eau, en particulier dans les zones de stress hydrique.</li> <li>- Prévenir les nuisances et incidents en systématisant un plan de management environnemental dans toutes nos activités.</li> <li>- Tendre vers le « zéro perte nette » de biodiversité.</li> </ul>

##### • Management environnemental et prévention des incidents

Le déploiement de l'ambition environnementale s'appuie sur la mise en place de systèmes de management assurant la prévention des risques environnementaux au sein des entités du Groupe (voir paragraphe 3.1.1.2 du chapitre Performance environnementale : Identification et maîtrise des risques, page 224) jusqu'au niveau des sites et des chantiers. Ainsi, VINCI Immobilier dispose de sa propre charte chantier, qui précise les obligations que doit respecter toute entreprise intervenant sur le chantier afin de suivre et de limiter les nuisances et impacts environnementaux.

VINCI Construction met en place des actions de plus en plus dimensionnantes concernant la prévention des pollutions. Des zones étanches pour recharger ses engins aux méthodes développées pour empêcher des rejets d'eau chargés en matières et suspension dans le milieu naturel, le pôle déploie des méthodes efficaces et innovantes pour éviter les pollutions des milieux naturels. En 2023, VINCI Construction a précisé la définition des incidents environnementaux et organise une revue régulière des incidents majeurs. Dans les divisions de VINCI Construction en France, des systèmes de suivi et des remontées des incidents environnementaux ont été mis en place, comme les applications e-Care et Watch.

Certains pôles, divisions et filiales développent également des labels internes pour prévenir les risques spécifiques à leur activité et récompenser les chantiers exemplaires en matière de protection de l'environnement. En 2023, près de 300 chantiers ont obtenu le label Attitude Environnement et 53 chantiers de VINCI Construction ont été couverts par le label interne Excellence Environnement.

VINCI Concessions déploie la certification ISO 14001 en vue de prévenir les risques dans les aéroports et dans certaines autres concessions, impliquant ainsi :

- un processus de veille réglementaire et d'évaluation de conformité ;
- une évaluation des aspects et impacts environnementaux significatifs en fonctionnement normal et en cas d'accident ;
- des systèmes préventifs pour réduire les risques (réentions sous les produits dangereux par exemple) ;
- des procédures, des formations nécessaires pour garantir la maîtrise opérationnelle et la capacité à intervenir en cas d'accident ;
- des exercices pour s'entraîner à intervenir lors de situations d'urgence.

VINCI Autoroutes a également une procédure de gestion des accidents polluants sur le tracé et sur les sites, intégrant des retours d'expérience ainsi que des tests de situation d'urgence. La procédure est appliquée grâce à :

- un réseau de correspondants en poste de contrôle et sécurité, pour donner des informations sur la situation et coordonner les intervenants ;
- une chaîne d'astreinte pour prendre des décisions lors de la gestion de l'évènement ;
- des opérationnels pour gérer l'évènement sur place.

En complément, des actions de sensibilisation et de formation sont organisées par les pôles (voir paragraphe 3.1.3 du chapitre Performance environnementale : Formation et sensibilisation des salariés, page 225). Les salariés comme les sous-traitants sont notamment sensibilisés lors de quarts d'heure environnement sur les chantiers. En 2023, 110 182 heures ont été dédiées aux formations environnement (84 941 en 2022), soit 30 % d'augmentation par rapport à 2022.

#### • Actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Le changement climatique est une réalité : l'élévation observée de la température de plus de 1 °C par rapport à l'ère préindustrielle engendre des événements climatiques extrêmes, chaque année plus fréquents et plus intenses. Selon les modélisations climatiques du GIEC (scénarios RCP 6.0 et 8.5), les modes de production et de consommation actuels pourraient entraîner une hausse des températures de l'ordre de 3,5 à 5 °C d'ici la fin du siècle, source de bouleversements majeurs et irréversibles, affectant l'ensemble des pans de notre société. Le rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C précise ces conséquences, même en limitant fortement le réchauffement, tandis que la première partie du sixième rapport du GIEC démontre de façon toujours plus documentée l'origine humaine du changement climatique.

En réponse à cela, VINCI s'engage à agir concrètement. L'adoption en 2020 de la nouvelle ambition environnementale de VINCI a été l'occasion de renforcer les objectifs du Groupe, avec pour volonté de s'aligner sur l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat. Le Groupe s'engage ainsi à réduire de 40 % ses émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2018 dans son périmètre direct (scopes 1 et 2) (voir paragraphe 3.2 du chapitre Performance environnementale : Agir pour le climat, page 233) et de 20 % ses émissions indirectes (scope 3) d'ici 2030 par rapport à 2019. Ces engagements s'appuient sur la catégorisation des émissions du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) et ont été validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) ce qui place le groupe sur une trajectoire « bien en dessous de 2 °C » (*well below two degrees*). Au-delà de cet objectif de réduction en valeur absolue, VINCI aspire à contribuer à la neutralité carbone globale en 2050 dans son périmètre direct d'activité.

Pour atteindre ses objectifs, VINCI développe des outils et des plans d'action spécifiques à ses métiers pour mieux quantifier et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à son activité sur les scopes 1, 2 et 3.

**14 %** de réduction  
des émissions de gaz à effet  
de serre en 2023 par rapport  
à 2018 (retraité de l'impact  
des acquisitions)

Certaines actions sont communes à l'ensemble des entreprises du Groupe (voir les actions décrites au paragraphe 3.2 du chapitre Performance environnementale : Agir pour le climat, page 233) : électrification progressive de la flotte de véhicules légers, formations à l'écoconduite, modernisation du parc d'engins et de poids lourds, expérimentation de technologies à faibles émissions, recours accru à l'électricité d'origine renouvelable. D'autres sont spécifiques à certains métiers : substitution du fioul lourd par du gaz naturel dans les procédés industriels (VINCI Construction), modulation de la température pour les bureaux, les bases vie, les aéroports (VINCI Energies, VINCI Concessions, holdings), tests de fourgons au biogaz (VINCI Autoroutes), amélioration de l'efficacité énergétique des bases vie (VINCI Construction), plan photovoltaïque en autoconsommation (VINCI Airports).

**37 %**  
de l'électricité  
consommée en 2023  
d'origine renouvelable

Des actions de réduction des émissions sont également déployées dans les offres et solutions des entités du Groupe pour leurs différents métiers. Par exemple, garantir la performance énergétique du bâti en construction et en rénovation est un enjeu important pour le Groupe. Ainsi, les entreprises de VINCI Construction savent répondre aux impératifs des labels et certificats les plus exigeants dans le domaine du bâtiment, au-delà des exigences réglementaires actuelles. Grâce notamment à des logiciels d'écoconception développés en partenariat avec l'École Mines Paris-PSL, les équipes de VINCI Construction proposent aussi des solutions permettant de prévoir et de maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments livrés. Les entreprises anticipent ainsi les consommations énergétiques durant l'intégralité du cycle de vie du bâtiment.

Anticiper l'adaptation du bâti et des infrastructures aux événements climatiques extrêmes et développer un savoir technique pour renforcer les structures sont au cœur des solutions répondant aux enjeux du changement climatique. Le Groupe a mené des travaux de recherche notamment sur la prévention des inondations, sur l'adaptation des quartiers aux périodes de canicule et sur la gestion des îlots de chaleur urbains. D'autre part, Resalliance, bureau d'études VINCI dédié à l'adaptation des territoires, des infrastructures et de leurs usages au changement climatique, a développé pour le compte de certaines divisions des cartographies de vulnérabilité et des plans d'action sur certains projets.

• **Actions de préservation des matières premières, de réduction et de valorisation des déchets**

En matière d'économie circulaire, les entreprises de VINCI s'efforcent de diminuer leurs consommations de matières premières et de réduire, trier et valoriser une part croissante des déchets produits par leurs activités (voir les actions décrites au paragraphe 3.3 du chapitre Performance environnementale : Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire, page 246).

Le déploiement de plateformes de recyclage de matériaux, notamment de matériaux inertes, favorise l'économie circulaire au sein des chantiers des entreprises du Groupe, et ce, de manière de plus en plus systématique. Ainsi, VINCI Construction a mis en place, depuis une dizaine d'années, la démarche Granulat+, qui, grâce à des traitements innovants et des installations d'accueil-tri-recyclage, permet de valoriser les ressources.

**19 %** de granulats  
recyclés dans la production  
totale de VINCI Construction  
en 2023

Dans un contexte de forte implantation à l'international, l'enjeu pour les concessions de VINCI est de pouvoir trouver des alternatives à la mise en décharge pour le traitement des déchets. Pour répondre à l'objectif de « zéro déchet en décharge », VINCI Airports construit des centres de tri *in situ* pour ses aéroports au Brésil, en République dominicaine et en Serbie. Pour VINCI Construction et VINCI Energies, des actions favorisant le réemploi des matériaux et équipements sur chantier sont également à l'œuvre, en complément des actions de tri et de valorisation des déchets.

• **Action de préservation des milieux naturels**

La protection des milieux naturels est une préoccupation des sociétés de VINCI, qui visent à éviter, réduire et compenser les impacts de leurs activités sur les espèces et les milieux naturels dès la conception des projets. Au-delà de répondre aux réglementations locales diverses, allant des plus succinctes aux plus élaborées, les entreprises de VINCI analysent les risques au niveau des projets et mettent ainsi en œuvre un ensemble de mesures et d'actions de maîtrise de ces risques identifiés (voir les actions décrites au paragraphe 3.4 du chapitre Performance environnementale : Préserver les milieux naturels, page 252).

La cartographie des risques identifie que les activités du Groupe peuvent engendrer différents types de pollution ainsi que des dégradations des milieux naturels. Des mesures *ad hoc* sont donc déployées, que ce soit en phase de chantier ou en phase d'exploitation.

En ce qui concerne le risque de pollution des eaux superficielles, les entités mettent en place des équipements adaptés au contexte. Ainsi, par exemple, des bassins d'assainissement sont installés dans les emprises des infrastructures de VINCI Autoroutes afin de permettre la décantation des matières en suspension des eaux de ruissellement et d'exhaure, mais également pour contenir une éventuelle pollution accidentelle et éviter la pollution des cours d'eau ou des milieux sensibles voisins. Sur les autoroutes de VINCI en France, 90 % du linéaire en service est équipé de systèmes de protection naturelle ou d'ouvrages adaptés à la vulnérabilité, afin d'éviter les pollutions accidentelles dans les milieux naturels alentour. En complément, lorsque les eaux sont rejetées dans le milieu naturel, leur qualité est vérifiée par prélèvements. Pour VINCI Airports, la mise en place de séparateurs d'hydrocarbures dans les zones à risque est systématique dans tous ses aéroports. Certains sites de carrières de VINCI Construction ont mis en œuvre des systèmes d'assainissement innovants pour filtrer les eaux d'exhaure et limiter le plus possible le rejet de matières en suspension. Quant à ses chantiers et en fonction du contexte, des bassins d'assainissement provisoires ou des cuves de décantation peuvent être disposés afin d'éviter toute pollution des milieux naturels liée aux matières en suspension. Pour restreindre les risques de pollution accidentelle, des moyens sont mis à disposition sur les chantiers (kit antipollution, aires étanches lors du ravitaillement des engins, etc.).

Par ailleurs, pour diminuer le plus possible la pollution lumineuse et sonore due aux activités d'exploitation d'infrastructures, des écrans acoustiques sont régulièrement installés le long des autoroutes, et des réseaux d'éclairage adaptés peuvent être mis en place (faisceaux orientés uniquement vers les zones nécessitant d'être éclairées pour la sécurité des usagers). Afin de réduire les nuisances sonores en phase de chantier, les entités du Groupe s'efforcent de limiter les nuisances sonores de leurs engins en travaillant sur leur capotage ou leur ventilation. Des mesures du bruit, et parfois des vibrations, peuvent être réalisées en fonction du contexte environnant.

Que ce soit en phase de chantier ou en phase d'exploitation, des mesures de surveillance de la qualité de l'air via des systèmes spécifiques peuvent dans certains cas être effectuées. Certains aéroports mesurent ainsi en continu la qualité de l'air aux abords de la plateforme. En outre, sur les chantiers, lors des opérations de traitement des sols, les opérateurs s'assurent au préalable que les conditions météorologiques sont favorables (vent faible).

Des efforts particuliers sont également menés afin de réduire le plus possible, pour l'entretien des infrastructures, le recours aux produits phytosanitaires, qui reste aujourd'hui circonscrit aux zones difficiles d'accès et à la lutte contre certaines espèces végétales invasives. Entre 2018 et 2023, une réduction des consommations en litres de produits phytosanitaires d'un peu plus de 73 % a été observée pour l'ensemble des activités de concessions. Dans son engagement à act4nature international (voir paragraphe 3.4.1 du chapitre Performance environnementale : Prévention des nuisances et incidents, page 252), VINCI s'est engagé à ne plus utiliser de produits phytosanitaires à l'horizon 2030 (hors mesures contractuelles ou réglementaires).

**49** aéroports utilisant  
« zéro produit phytosanitaire  
de synthèse » en 2023

Enfin, le groupe VINCI s'appuie sur l'expertise interne et externe en génie écologique afin de compenser les impacts résiduels sur les espèces. Des démarches spécifiques de restauration écologique sont mises en place lorsque tous les moyens de réduction ont été mis en œuvre.

#### b. Les politiques et procédures définies pour prévenir et atténuer les risques chez les fournisseurs

Depuis 2019, un guide pratique des achats responsables est diffusé au niveau du Groupe. Le guide précise que la recherche de solutions innovantes en faveur de l'environnement, du climat et de la transition énergétique constitue un des piliers des achats responsables pour le Groupe. Un e-learning d'initiation aux achats responsables permettant une meilleure appropriation de ce guide est disponible pour tous les collaborateurs depuis fin octobre 2021. Au 31 décembre 2023, plus de 4 100 collaborateurs ont suivi ce module. Une formation « Achats responsables » plus approfondie dédiée à la fonction achats du Groupe a été développée en 2021 et suivie par 200 collaborateurs à fin décembre 2023. Afin de répondre au besoin croissant de monter en compétences sur les enjeux de durabilité et d'assurer la pertinence de cette formation approfondie, une refonte du contenu est en cours au niveau du Groupe et sera déployée en 2024. La démarche de formation aux achats responsables du Groupe est détaillée au sein du paragraphe 2.2.3 : La prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans les achats du Groupe, page 217.

En 2022, le groupe VINCI a entrepris un exercice de cartographie des risques sociaux et environnementaux propres aux portefeuilles d'achats des sept principales divisions françaises du Groupe (les divisions Route France, Réseaux France, Bâtiment France et Génie civil France de VINCI Construction, VINCI Energies en France, VINCI Autoroutes et VINCI Airports), avec l'aide d'un partenaire externe. Cette analyse vient compléter la cartographie des risques environnementaux liés aux activités du Groupe, effectuée en 2019, et qui avait pour but d'établir le degré d'importance de chaque famille d'achats au regard de ses incidences sur les thématiques sociales et environnementales.

Comme détaillé au paragraphe 2.2.3 : La prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans les achats du Groupe, page 217, cet exercice de cartographie a permis d'identifier les principaux risques sociaux et environnementaux d'une soixantaine de familles d'achats stratégiques, regroupées en 27 catégories d'achats. Parmi les catégories d'achats dont la criticité et les niveaux de risques RSE identifiés sont particulièrement élevés pour certaines divisions, on retrouve la sous-traitance de pose d'armatures, les prestations de collecte et traitement des déchets, ainsi que les fournitures de câbles. Fin 2023, trois groupes de travail pilotes, pour chacune de ces trois catégories d'achats, ont été constitués avec le Groupe et les divisions VINCI Energies en France (câbles), ainsi que Bâtiment France et Génie civil France (sous-traitance et déchets). L'objectif de ces groupes de travail est d'affiner le travail de cartographie des risques en réalisant une analyse détaillée des risques RSE des principaux fournisseurs des catégories d'achats citées, selon une méthodologie répliquable, par la suite, à toutes les catégories d'achats cartographiées. Ces analyses permettront de définir une feuille de route spécifique à chaque famille d'achat, en adaptant les actions à mettre en place et le degré d'effort à fournir en fonction du niveau d'exposition aux risques RSE du fournisseur. La stratégie adoptée par métier peut alors aller d'une analyse renouvelée des risques inhérents à cette famille et à sa chaîne d'approvisionnement jusqu'au renforcement des évaluations extra-financières pour mieux mesurer la capacité des fournisseurs à répondre aux risques identifiés, ou encore à l'engagement d'un dialogue structuré et approfondi sur ces enjeux avec les fournisseurs, pour renforcer à la fois la connaissance de la chaîne d'approvisionnement et les mesures de prévention. Des discussions avec certains fournisseurs stratégiques (famille d'achats carburants, location de matériel, bétons) ont été entamées et se poursuivent dans la perspective de répondre aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 du Groupe. En ce qui concerne l'approvisionnement en bois, les entreprises de VINCI spécialisées dans la construction bois emploient en très grande majorité (plus de 90 % des approvisionnements) du bois issu de forêts gérées durablement et certifiées PEFC ou FSC. En 2023, VINCI a été évalué dans le cadre du CDP Forests pour la quatrième année et a obtenu la note C, qui correspond au niveau « Awareness », soulignant ainsi les efforts du Groupe dans ce domaine.

**100 %** des contrats-cadres de la coordination Achats comportent un ou plusieurs critères environnementaux en 2023

### 4.4.4 Les mécanismes d'alerte et de recueil des signalements du Groupe

#### a. Dispositifs d'alerte

VINCI est doté d'un dispositif d'alerte piloté par la direction Éthique et Vigilance, dont l'objectif est de recueillir les atteintes graves envers l'environnement via une plateforme en ligne dédiée. En parallèle, la direction de l'Environnement suit, dans le cadre du reporting annuel, les incidents environnementaux majeurs, c'est-à-dire nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité.

Au niveau local, les filiales, divisions ou pôles du Groupe disposent de leurs propres procédures pour alerter la direction en cas de survenance d'un incident environnemental, afin de mettre en œuvre les mesures correctives dans les meilleurs délais. Par exemple, des rapports détaillés doivent, en cas d'incidents environnementaux, être établis par les responsables environnement des entreprises de construction et diffusés auprès du management de l'entreprise concernée.

#### b. Incidents environnementaux survenus au cours de l'année 2023 et mesures de remédiation

En 2023, cinq incidents environnementaux concernant une filiale de VINCI ou ses sous-traitants ont été identifiés. Ces incidents comprennent des cas de pollutions ayant entraîné l'intervention d'un expert externe et qui s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité ou du chantier, des cas de destruction d'habitat protégé ou de zones humides à l'extérieur des emprises prévues par les autorisations. À titre d'exemple, sur un chantier de VINCI Autoroutes, un débroussaillage a été réalisé au-delà des emprises du chantier, endommageant une zone humide. Des mesures correctives ont immédiatement été prises pour protéger la zone humide, des écologues ont expertisé la zone pour évaluer les impacts, une fiche événement environnemental a été rédigée, et les services de l'État ont été prévenus. Les discussions sont toujours en cours pour s'accorder sur les mesures compensatoires qui seront à mettre en œuvre.

#### 4.4.5 Dispositifs de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

Le suivi des actions mises en œuvre et l'évaluation de leur efficacité sont pilotés par la direction de l'Environnement de VINCI, en lien avec les directions de l'Audit et du Contrôle interne, de l'Éthique et de la Vigilance, de la Responsabilité sociétale ainsi que des Achats. Ils sont effectués de manière continue grâce à l'animation de comités internes consacrés aux principaux enjeux environnementaux du Groupe (comité Environnement, coordination Biodiversité, coordination Économie circulaire). Cette activité de suivi et d'évaluation est également effectuée grâce aux travaux du réseau des correspondants environnement du Groupe, qui répondent notamment aux questions du reporting environnemental annuel comprenant une soixantaine d'indicateurs quantitatifs, inspirés des standards de la Global Reporting Initiative (référentiel d'indicateurs qui permet d'évaluer les politiques de développement durable des entreprises), ainsi que des recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (voir tableau de correspondance, page 411), de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) (voir tableau de correspondance, page 411) et du Sustainability Accounting Standards Board (voir tableau de correspondance, page 412). Ce reporting est une ressource de qualité pour assurer le pilotage et le suivi des actions de limitation des risques environnementaux liés aux activités de VINCI. Il intègre également quelques données relatives aux sous-traitants des entreprises du Groupe.

Ce travail de suivi et d'évaluation est complémentaire du renouvellement de l'ambition environnementale de VINCI, qui vise à renforcer les engagements pris par les entreprises du Groupe et qui établit des objectifs à atteindre afin de limiter l'empreinte environnementale de leurs activités. Cette ambition fait l'objet de revues régulières au sein du comité Exécutif ainsi que du Conseil d'administration de VINCI.

**99 %** du chiffre d'affaires du Groupe couvert par le reporting environnemental

#### 4.5 Le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements du Groupe

Au-delà des dispositifs propres à chaque domaine, la direction Éthique et Vigilance accompagne la mise en œuvre des dispositifs de conformité du Groupe. Cette direction, rattachée à la direction Générale, est chargée du dispositif d'alerte du Groupe (voir paragraphe 2.4 du chapitre Performance sociétale : L'éthique des affaires, page 219).

- **Une plateforme accessible à l'ensemble des parties prenantes**

Le Groupe est doté d'une plateforme d'alerte, appelée VINCI Integrity, qui permet à toute personne physique concernée de signaler des irrégularités liées au contexte professionnel.

Les personnes physiques concernées par le dispositif d'alerte sont :

- les collaborateurs des entreprises appartenant au groupe VINCI ;
- les anciens collaborateurs du groupe VINCI et les personnes qui se sont portées candidates à un emploi au sein du groupe VINCI ;
- les collaborateurs extérieurs ou occasionnels des entreprises du groupe VINCI (tels qu'intérimaires, salariés des fournisseurs ou des prestataires, etc.) ;
- les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ;
- les actionnaires, associés ou titulaires de droits de vote à l'assemblée générale du groupe VINCI ;
- les cocontractants du groupe VINCI, leurs sous-traitants ou, lorsqu'il s'agit de personnes morales, les membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de ces cocontractants et sous-traitants, ainsi que les membres de leur personnel ;
- les personnes physiques parties prenantes d'un projet, pour les sujets relatifs au devoir de vigilance environnemental et sociétal.

- **Un dispositif couvrant l'ensemble des problématiques**

L'alerte professionnelle peut porter sur les faits suivants :

- une conduite ou une situation, avérée ou prévisible, contraire à la *Charte éthique et comportements* ou au *Code de conduite anticorruption* du groupe VINCI ;
- une conduite ou une situation, avérée ou prévisible, contraire au *Guide VINCI des droits humains*, ou une atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales ;
- une conduite ou une situation, avérée ou prévisible, contraire aux termes de la déclaration « Actions incontournables et fondamentales en matière de santé et sécurité au travail » du groupe VINCI, ou une atteinte grave envers la santé et la sécurité des personnes ;
- une conduite ou une situation, avérée ou prévisible, contraire aux engagements du groupe VINCI en matière d'environnement, ou une atteinte grave à l'environnement ;
- un crime ou un délit ;
- une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou d'un règlement ;
- une menace ou un préjudice pour l'intérêt général.

- **Un dispositif multimodal**

Plusieurs canaux complémentaires permettent de recueillir les signalements. Quel que soit le canal utilisé, les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité.

Le collaborateur peut choisir de saisir son responsable hiérarchique direct ou indirect, de se tourner vers un référent au sein de son entité d'appartenance ou une plateforme locale de recueil des signalements. Il peut aussi choisir de s'adresser directement à la directrice éthique et vigilance du Groupe ou de recourir à la plateforme numérique de signalement VINCI Integrity.

Les parties prenantes externes à un projet peuvent accéder à VINCI Integrity à partir du site Internet du Groupe et y effectuer des alertes.

Ces mécanismes permettent d'assurer une remontée d'informations fiable, hautement sécurisée et traçable de bout en bout.

• **La protection des lanceurs d'alerte**

VINCI s'engage à ce qu'aucun lanceur d'alerte ne puisse être sanctionné, licencié ou faire l'objet de quelque mesure de rétorsion directe ou indirecte que ce soit pour avoir relaté ou témoigné, de bonne foi, dans le cadre du dispositif d'alerte, de faits dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions, même si, après enquête, l'alerte se révèle infondée. De la même manière, l'identité des personnes mises en cause reste strictement protégée.

## 5. Note méthodologique du reporting social, sociétal et environnemental

La démarche de reporting social, sociétal et environnemental de VINCI se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français, ainsi que sur l'ordonnance n° 2017-1180 et le décret n° 2017-1265. Elle s'inspire également du standard de la Global Reporting Initiative (GRI) dans la manière de structurer l'inventaire, l'analyse, la priorisation des risques et l'évaluation des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux (voir le tableau de correspondance, pages 409-410).

### 5.1 Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

• **pour les indicateurs sociaux :**

- d'un guide de définition des indicateurs sociaux, en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
- d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique, en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
- d'un guide de contrôle de cohérence, en deux langues (français, anglais) ;
- d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit, en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol).

• **pour les indicateurs environnementaux :**

- d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI, des annexes spécifiques pour le calcul de la trajectoire carbone et des scopes 1, 2 et 3 ; et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en trois langues (français, anglais et espagnol) ;
  - d'une note méthodologique sur la taxonomie européenne ;
  - d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique, en deux langues (français, anglais) ;
  - d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit, en deux langues (français et anglais) ;
  - d'un guide recensant les six méthodes proposées pour estimer les données des derniers mois de l'année 2023, dans le cadre du *fast close*.
- Tous ces guides sont consultables sur le site intranet du Groupe.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la période de référence du reporting environnemental a été alignée par souci de cohérence avec celle du reporting social et financier, et couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N. Certaines entités ont estimé une partie des données environnementales sur un, deux ou trois mois de la fin de l'année 2023.

### 5.2 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe :

- le reporting social couvre, depuis 2002, la totalité du chiffre d'affaires mondial ;
- le reporting environnemental, en 2023, couvre 99 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les entités non incluses dans le reporting environnemental 2023 sont celles dont l'impact environnemental est non significatif et pour lesquelles il n'y a pas de correspondant environnemental. Ces exclusions ne doivent pas dépasser 5 % de l'impact environnemental de chaque entité.

Pour certains indicateurs environnementaux spécifiques, la couverture des indicateurs publiés peut cependant être plus réduite. Le reporting des déchets générés est aujourd'hui fiabilisé sur un périmètre couvrant 98 % des activités du Groupe. Le reporting concernant l'eau achetée couvre 99 % des activités du Groupe, et celui concernant les prélèvements d'eau dans les milieux naturels (eau forée et eaux d'exhaure) couvre 86 % des activités du Groupe (à l'exclusion de VINCI Construction Major Projects et de la division des métiers de spécialité). VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser le reporting de ces indicateurs sur l'ensemble des activités du Groupe pour lesquelles ces indicateurs sont pertinents.

Sur les périmètres susvisés, depuis l'exercice 2011, les règles de consolidation utilisées sont les mêmes que les règles de consolidation financière, sauf exceptions : les données environnementales des sociétés Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) et Freyssinet SA (Espagne) sont consolidées à hauteur de la participation de VINCI. Ces règles de consolidation s'appliquent à tous les indicateurs du reporting, sauf l'indicateur « nombre d'accidents environnementaux » (tout incident compte pour 1).

En cas de variation de périmètre :

- périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N ;
- périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N+1 pour les acquisitions et en année N pour les cessions.

Nouvelles variations de périmètre (avec un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros) dans le périmètre du reporting environnemental (acquisitions en année N-1) au titre de l'exercice 2023 :

- intégration de la totalité des activités de Cobra IS ;
- VINCI Airports : intégration d'OMA (Grupo Aeroportuario Centro Norte) au Mexique et de sept aéroports de la région Nord du Brésil ;
- VINCI Highways : intégration de Vía Sumapaz en Colombie ;
- VINCI Construction : intégration d'Eurovia Maritimes au Canada ;
- VINCI Energies : intégration de Rhön Montage en Allemagne, de TLT Group en Finlande et des activités IT de Kontron AG en Europe centrale et orientale.

## 5.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur quatre niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- les standards de la GRI ;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces quatre niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte sept familles :

- les indicateurs de consommation de ressources : énergie et eau ;
- les émissions de gaz à effet de serre exprimées en CO<sub>2</sub>e ;
- la gestion et la valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- la protection des milieux naturels ;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux ;
- les indicateurs taxonomie européenne.

Ces familles d'indicateurs sont issues :

- des indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- des standards de la GRI ;
- du règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 et de ses actes délégués.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires.

## 5.4 Précisions et limites méthodologiques

### 5.4.1 Limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites, du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation est mené en permanence ;
- des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Les données des sous-traitants sont incluses dans le reporting environnemental lorsqu'elles relèvent de la responsabilité directe de VINCI (services ou ressources fournis par VINCI). Dans le cas où les entreprises de VINCI agissent en tant que sous-traitantes, comme cela peut être le cas pour VINCI Energies, les consommations d'eau et d'électricité ne sont pas comptabilisées lorsque ces entreprises n'ont pas accès aux données ou que celles-ci ne sont pas significatives.

Le guide méthodologique de reporting environnemental laisse la possibilité de calculer les données environnementales sur la base des dépenses et de prix unitaires moyens sur la période de référence en cas d'absence de données sources. Cette démarche a notamment été mise en œuvre concernant les chantiers des divisions Bâtiment France, Génie civil France et Route France, ainsi que de la délégation Terrassement, Travaux maritimes et fluviaux de VINCI Construction, et au sein de Soletanche Freyssinet en France. En France, les prix unitaires moyens sont issus des sources suivantes : contrats-cadres nationaux, portail Internet d'EauFrance – service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques (consommation d'eau). Chez VINCI Immobilier, près de 98 % du volume des déchets est estimé. Dans les bureaux et agences, l'estimation se fait à partir des données réelles existantes et concerne environ 50 % des bâtiments. Dans le cas des résidences gérées, où l'on utilise un ratio de déchets générés par habitant, la part d'estimation est de 100 %.

Le document d'enregistrement universel fait état des données connues par le Groupe à la date de fin d'exercice. Ces données pourraient toutefois faire l'objet de corrections au cours de l'année suivante si une anomalie significative était avérée et sous réserve d'une justification détaillée.

### 5.4.2 Émissions de gaz à effet de serre et trajectoire carbone

#### • Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2

Les consommations totales d'énergie sont exprimées en mégawattheures en pouvoir calorifique supérieur (MWh PCS). Les facteurs de conversion retenus sont 10,66 kWh/litre pour le diesel, 9,82 kWh/litre pour l'essence, 11,15 kWh/litre pour les huiles usagées, 11 833 kWh/tonne pour le fioul lourd et 3 069 kWh/tonne pour le charbon (lignite). Source : Tableur Bilan Carbone® V8.6 Ademe.

Pour les émissions de gaz à effet de serre, les facteurs d'émission utilisés sont issus de la Base Empreinte® de l'Ademe de 2023 pour le calcul des émissions scope 1 et des chiffres de l'Agence internationale de l'énergie (IEA) de 2021 (publiés en 2023) pour le calcul des émissions scope 2.

En 2023, les méthodes *location-based* et *market-based* ont été utilisées afin de calculer les émissions générées par les consommations d'électricité des entités du Groupe (scope 2). La première méthode, appelée *location-based*, prend en compte le mix électrique moyen du réseau pour chaque pays où a lieu la consommation d'électricité, en appliquant un facteur d'émission nul aux consommations d'électricité renouvelable issue d'autoconsommation et de contrats directs (*Power Purchase Agreement*). La seconde méthode, appelée *market-based*, s'appuie sur les émissions dites de marché, en prenant en compte les émissions de l'électricité effectivement achetée, appliquant un facteur d'émission nul pour toutes les consommations d'électricité issue de sources renouvelables (y compris les garanties d'origine).

### • Trajectoire carbone

Une « trajectoire cible » de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre sert de référence pour mesurer la performance du Groupe entre 2018 et 2030. Cette trajectoire a été calculée sur la base de la consolidation des actions de décarbonation planifiées individuellement par chacun des pôles du Groupe, selon leurs engagements et leur propre trajectoire de réduction des émissions à l'horizon 2030. La comparaison de cette trajectoire cible à la trajectoire effectivement réalisée en année N permet de mesurer la part, exprimée en pourcentage, des émissions restant à réduire d'ici 2030.

La trajectoire réalisée en année N est calculée en comparant la valeur des émissions directes de gaz à effet de serre publiée en année N à la valeur des émissions directes publiée en 2018 retraitée des émissions relatives aux variations de périmètre entre l'année 2018 et l'année N. Les acquisitions de l'année N-1 sont intégrées au reporting environnemental en année N. Ainsi, la trajectoire réalisée en année N est calculée en comparant la valeur des émissions directes de gaz à effet de serre publiée en année N retraitée des cessions de l'année N, à la valeur des émissions directes de 2018, augmentée des émissions 2018 des sociétés acquises en N-1.

La trajectoire de réduction des variations de périmètre est ainsi calculée :

- sur la base de données historiques, lorsqu'elles sont disponibles et fiables ;
- sinon, en appliquant le pourcentage d'émissions restant à réduire du pôle aux entités nouvellement acquises.

En 2023, la *baseline* 2018 du pôle VINCI Energies a été corrigée de 23 ktCO<sub>2</sub>e, correspondant au remplacement de données estimées en 2018 par des données réelles sur le périmètre historique.

### • Émissions de gaz à effet de serre scope 3

Pour la quantification des émissions scope 3 de 2023, les recommandations du référentiel *Technical Guidance for Calculating Scope 3 Emissions* (version 1.0) du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) ont été suivies. Parmi les 15 catégories d'émissions identifiées par le GHG Protocol, 11 catégories ont été reconnues comme pertinentes à l'échelle du Groupe (à l'exclusion des quatre catégories aval suivantes : *downstream transportation and distribution, processing of sold products, downstream leased assets, franchises*). Selon les activités, d'autres catégories ont pu être exclues, du fait de leur non-pertinence au regard de l'activité évaluée : pour les activités bâtiment de VINCI Construction en France, les émissions aval des infrastructures construites ne consommant pas directement de l'énergie n'ont pas été prises en compte. Pour les divisions Route France et Réseaux France de VINCI Construction, les émissions aval n'ont pas été comptabilisées. Lorsque cela était pertinent, certains pôles d'activité se sont appuyés sur des standards sectoriels plus précis. C'est notamment le cas de VINCI Airports qui a utilisé les recommandations de l'Airport Carbon Accreditation, de VINCI Autoroutes qui a employé les outils mis à disposition par l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (Asfa), et de VINCI Immobilier qui s'est appuyé sur le standard associé à la réglementation française pour les bâtiments neufs RE2020.

L'indicateur des émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute est calculé à l'aide d'un outil développé par l'Asfa et tient compte des kilomètres parcourus par les clients (payants ou gratuits) sur les réseaux de VINCI Autoroutes durant l'exercice. Le profil des vitesses par classe de véhicule utilisé est le profil à 130 km/h paramétré par défaut dans l'outil, et le trafic est supposé fluide à 100 %. Le calcul ne tient pas compte de l'effet des radars. La zone d'influence des péages est supposée être de 0,1 km, et le réseau supposé être entièrement interurbain.

Les travaux de quantification menés par le Groupe se sont heurtés à plusieurs limites, liées au manque d'adaptation des référentiels existants aux activités de VINCI, ainsi qu'à la diversité et à l'hétérogénéité de celles-ci. Pour faire face à ces limites, VINCI a produit un document apportant des lignes directrices communes concernant des aspects méthodologiques précis, en complément du référentiel du GHG Protocol. Certaines spécificités ont notamment été retenues pour l'activité travaux, la règle d'amortissement des engins ayant par exemple été adaptée afin de tenir compte de la réalité du terrain et des données disponibles. En ce qui concerne les activités de VINCI Highways, le calcul des émissions a été volontairement limité aux entités consolidées et exerçant une activité de concessionnaire.

Dès que cela était possible, les entités du Groupe ont utilisé des données réelles pour calculer les émissions associées à leurs activités.

Toutefois, du fait de la complexité et de la diversité des activités, il a été choisi dans certaines entités de recourir à des ratios d'activité ou à l'extrapolation de données à partir de données représentatives pour obtenir un ordre de grandeur. Par exemple, l'entreprise VINCI Energies a défini des ratios en kgCO<sub>2</sub>e/€ pour l'ensemble de ses familles d'achats, en s'appuyant sur les résultats des 9 157 fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) et profil environnemental produit (PEP) disponibles en 2020. Ces ratios ont fait l'objet d'une revue externe par un cabinet spécialisé et tiennent compte de l'inflation. En 2023, le périmètre couvert par des données réelles ou estimées a augmenté pour permettre une meilleure fiabilité des données. Au global, 55 % des émissions scope 3 sont issues de données physiques d'activité. L'incertitude globale des données scope 3 obtenues est estimée entre 20 et 30 %.

Pour le choix des facteurs d'émission (FE), des règles communes ont été établies au niveau du Groupe. Si plusieurs FE sont disponibles pour une même catégorie d'émissions, les entités privilégient le FE le plus précis (déclarations environnementales de type 3, telles que les FDES ou PEP, données du fournisseur, ou délivrées par une association ou un syndicat sectoriel, etc.), le plus fiable (calculé ou audité par un expert et/ou issu d'un référentiel sectoriel ou institutionnel) et le plus récent (les FE étant régulièrement mis à jour). Lorsque ces données spécifiques ne sont pas disponibles, on trouve des FE par défaut dans la base de données construite par VINCI, qui comporte des FE « moyens », issus notamment des principales bases de données reconnues. En dernier lieu, lorsque le FE recherché n'est pas disponible dans cette base VINCI, des FE spécifiques sont recherchés dans la documentation, en priorité dans la Base Empreinte® de l'Ademe et dans la base de données d'Ecoinvent.

Le scope 3 des différentes entités du Groupe peut comporter des doubles comptes, liés aux prestations achetées ou sous-traitées entre entités du Groupe. Ces émissions ont été calculées et déduites du total Groupe, au moment de la consolidation, selon la méthodologie suivante : un ratio d'émissions scopes 1, 2 et 3 par million d'euros de chiffre d'affaires a été calculé pour chaque pôle pour l'année en cours, à partir des données du reporting environnemental (scope 1, 2 et 3). Pour chaque pôle, les émissions correspondant aux achats effectués auprès d'entités de VINCI ont été calculées en appliquant le ratio du pôle « vendeur » aux montants achetés à ce pôle.

Les données de Cobra IS ont été exclues du calcul des émissions du scope 3 du Groupe en 2023.

### 5.4.3 Indicateurs taxonomie européenne

L'évaluation du montant des activités éligibles et alignées à la taxonomie européenne a été menée aux bornes de chacun des pôles, sur la base d'une analyse détaillée de leurs activités, à partir des processus, des systèmes d'information existants et d'hypothèses formulées avec le management. L'analyse de l'alignement des activités réalisée au 31 décembre 2023 tient compte des interprétations précisées par les foires aux questions (FAQ) de l'Union européenne publiées en décembre 2022. Les pourcentages d'éligibilité et d'alignement ont été calculés au 30 septembre 2023 et appliqués au chiffre d'affaires et aux Capex du Groupe au 31 décembre 2023, sauf ceux du pôle VINCI Autoroutes, qui a recalculé les taux d'éligibilité et d'alignement au 31 décembre 2023.

#### • Chiffre d'affaires

La clé d'entrée de l'analyse d'éligibilité réalisée sur les activités de VINCI Energies, de Cobra IS et de VINCI Construction est la nomenclature des procédés et expertises du pôle, couplée à une analyse par pays et par clients lorsque nécessaire. L'alignement a été étudié sur des échantillons de projets représentatifs des activités les plus significatives de chaque pôle et extrapolé aux projets similaires lorsque cela était pertinent. La part de chiffre d'affaires éligible et aligné de VINCI Autoroutes repose sur une estimation de la part des recettes de péages issues de véhicules « zéro émission ». Les activités alignées de VINCI Concessions sont celles de MESEA (entreprise chargée de la maintenance de la LGV SEA Tours-Bordeaux), de ViaPlus (marque spécialisée dans les systèmes de circulation en flux libre) et d'eliso (filiale dédiée aux infrastructures de recharge de véhicules électriques en Allemagne).

#### • Capex

Conformément à la définition de l'annexe à l'article 8 de l'acte délégué, la part des Capex du Groupe éligible au sens de la taxonomie est calculée en réalisant le ratio des agrégats financiers suivants :

- au dénominateur : la somme du flux d'augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles au bilan et des augmentations de la valeur brute du droit d'utilisation des actifs en location longue durée comptabilisés sous IFRS 16 (dont les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises ; voir Comptes consolidés, pages 327, 332 et 340) ;
- au numérateur : la somme de l'ensemble des Capex identifiés au dénominateur étant liés à des activités éligibles ou alignées avec la taxonomie. Dans un premier temps, les Capex individuellement éligibles ont été identifiés et leur alignement analysé. Les Capex restants ont été répartis par business units ou divisions, et le taux d'éligibilité ou d'alignement du chiffre d'affaires correspondant leur a été appliqué. Concernant les Capex IFRS 16, seuls les critères de contribution substantielle ont pu être étudiés individuellement, pour chaque actif, afin de déterminer l'alignement, à savoir la motorisation (véhicules électriques et hybrides) pour l'activité 6.5 (transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers) et la détention d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) de classe A (en France uniquement) pour l'activité 7.7 (acquisition et propriété de bâtiments). Les DNSH (*Do No Significant Harm*) et garanties minimales ont été revus au niveau VINCI.

#### • Opex

La valeur des Opex au dénominateur a été calculée conformément à la définition de l'annexe à l'article 8 de l'acte délégué. Le total des frais de recherche et développement non capitalisés, des frais de rénovation des bâtiments, des contrats de location à court terme et des frais de maintenance et de réparation des actifs du Groupe représentait 5 % du total des Opex du Groupe au 31 décembre 2023, ce qui n'a pas été jugé représentatif de son modèle d'affaires.

#### • DNSH (*Do No Significant Harm*)

Le DNSH adaptation au changement climatique a été traité au niveau du groupe VINCI pour l'ensemble de ses activités :

- les activités de concession exploitent des infrastructures sur un temps long (supérieur à dix ans). Il leur appartient donc de mener une évaluation granulaire des risques et de la vulnérabilité liés au climat ;
- les activités de carrières font l'objet d'analyses de risques spécifiques sur le long terme ;
- les activités des métiers de la construction et de l'énergie, dans leur majorité, exécutent un cahier des charges de travaux sans participer à la conception de l'ouvrage. La « durée de vie escomptée » de l'activité éligible est donc inférieure à dix ans. En complément, un diagnostic de performance résilience a été mené sur un échantillon significatif de projets d'infrastructures à partir de l'outil ResiLens, sur la durée de vie moyenne des ouvrages (vingt ans). (Voir paragraphe 3.2.3.1 du chapitre Performance environnementale : Évaluation des risques climatiques physiques, page 245.)

#### • Garanties minimales

Le système de gestion des risques sur les thématiques droits humains et sociaux, lutte contre la corruption, fiscalité, concurrence déloyale et défense du consommateur, mis en place à l'échelle du groupe VINCI, a été évalué au regard des exigences en la matière spécifiées dans les quatre textes de référence cités par la taxonomie dans le règlement (UE) 2020/852 :

- les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) ;
- les 11 instruments fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- la *Charte internationale des droits de l'homme*.

L'analyse a été réalisée en se basant principalement sur les documents suivants : document d'enregistrement universel VINCI 2022, *Guide VINCI des droits humains*, Manifeste VINCI, *Charte éthique et comportements*, *Code de conduite anticorruption* et plateforme VINCI Integrity (notamment sa FAQ). Le Groupe s'appuie sur ces procédures ainsi que sur les dispositifs mis en place dans le cadre de la loi relative au devoir de vigilance (voir le Plan de vigilance, paragraphe 4, page 260) et la loi Sapin 2 (voir section D : Facteurs de risques et procédures de gestion, paragraphe 1.2.2 : Conformité législative et réglementaire, page 178) pour gérer les risques liés à ces cinq thématiques. Le Groupe coopère et répond dans un délai de trois mois en cas de sollicitation par le Business & Human Rights Resource Centre.

Au 31 décembre 2023, VINCI n'a pas eu à subir de condamnation ayant trait à l'une des cinq thématiques citées ci-dessus.

#### 5.4.4 Indicateurs « zéro artificialisation nette » (ZAN) de VINCI Immobilier

Les objectifs de VINCI Immobilier en matière de recyclage urbain et de ZAN 2030 n'intègrent pas VINCI Immobilier Pologne et Urvat. L'artificialisation est définie par la loi climat et résilience comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage (article L. 101-2-1 du Code de l'urbanisme). Il n'existe pas aujourd'hui de métrique officielle correspondant à cette nouvelle définition à l'échelle de l'opération. Pour VINCI Immobilier, tendre vers le ZAN, c'est atteindre un delta degré d'artificialisation ( $\Delta DA$ ) et un besoin d'artificialisation qui soient nuls à l'échelle de l'ensemble du périmètre.

- **Degré d'artificialisation (DA)**

Le DA d'une parcelle est établi en la découpant en sous-ensembles de surface homogène dont on estime l'artificialisation par un coefficient. Les coefficients d'artificialisation ont été construits en s'inspirant des travaux menés sur les coefficients de biotope d'une parcelle. Ils prennent en compte l'impact de chaque type de surface : toiture végétalisée, espaces verts sur dalle, revêtements perméables, surface de pleine terre, etc. Toutes ces surfaces sont caractérisées en fonction de leur impact sur la biodiversité, la gestion de l'eau, la régulation du climat, etc. Un coefficient a été défini par type de surface par VINCI Immobilier suite à une analyse technique nourrie par l'expertise environnementale de l'équipe développement durable, la littérature sur le sujet et le retour d'expérience terrain.

$DA = \sum (\text{coefficients d'artificialisation}) \times \text{surfaces associées} / \text{surface de la parcelle}$ .

- **Delta degré d'artificialisation ( $\Delta DA$ )**

Cet indicateur mesure l'impact de VINCI Immobilier sur l'artificialisation d'un terrain et permet de savoir si l'opération a amélioré ou dégradé les fonctions naturelles du sol de la parcelle en comparant son niveau avant et après l'opération immobilière.

$\Delta DA = DA \text{ après} - DA \text{ avant}$ .

- **Besoin d'artificialisation**

Cet indicateur complète le DA en prenant en compte la surface de plancher (SDP) construite lors de l'opération. Il représente l'efficacité des opérations de VINCI Immobilier au regard de l'artificialisation et correspond donc au nombre de mètres carrés artificialisés par mètres carrés de surface de plancher construit. Un besoin bas caractérise une opération sobre en consommation de foncier ; un besoin négatif caractérise une opération qui restaure des sols. Cet indicateur sert principalement d'outil de pilotage de l'objectif ZAN.

Besoin d'artificialisation =  $\Delta DA \times \text{surface de la parcelle} / \text{SDP construite}$ .

#### 5.4.5 Autres indicateurs

- **Projets labellisés**

Le nombre de projets labellisés est limité au périmètre de VINCI Construction, VINCI Energies et VINCI Immobilier. Le chiffre d'affaires labellisé correspond au nombre de projets auxquels l'entité a participé pendant la période du reporting, et qui ont reçu ou qui sont en cours d'obtention d'un label (HQE, BREEAM, LEED, E+C-, etc.) ainsi que le chiffre d'affaires de l'année associé (sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours). Un projet ayant plusieurs certifications peut être compté plusieurs fois, mais son chiffre d'affaires est divisé par le nombre de labels obtenus, pour éviter le double comptage.

- **Maladies professionnelles**

Les maladies professionnelles sont définies comme les maladies contractées suite à une exposition prolongée à un risque professionnel (bruit, produit toxique, posture, etc.) et reconnues comme telles par la réglementation en vigueur, lorsqu'une telle réglementation existe. La comptabilisation des jours d'absence pour maladie professionnelle prend en compte les jours perdus pour les maladies déclarées comme professionnelles et reconnues comme telles, lorsqu'une telle réglementation existe. Le Groupe maintient ses efforts de sensibilisation des filiales pour harmoniser les pratiques.

#### 5.5 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontée des données Vision III, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Ensuite, la consolidation de ces données est réalisée en deux phases :

- première phase, les paliers (directions des pôles) : chaque palier consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau du palier sont ensuite mises à la disposition de la direction des Ressources humaines (DRH) du Groupe ;
- deuxième phase : la DRH du Groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à la cohérence de celles-ci.

Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque pôle ou sous-pôle du Groupe par les responsables environnement, qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées en central via le système de consolidation Vision III. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués au niveau du Groupe par la direction de l'Environnement. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les variations jugées significatives font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondis.

## 5.6 Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI a demandé entre 2002 et 2013 un avis à ses commissaires aux comptes sur la remontée des informations sociales et environnementales. Depuis l'exercice 2014, un commissaire aux comptes a été nommé organisme tiers indépendant chargé de vérifier l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, sociétales et environnementales publiées dans la section Informations sociales, sociétales et environnementales, et, depuis l'exercice 2018, de vérifier la déclaration de performance extra-financière (DPEF). En 2022, Cobra IS était exclu de tous travaux de la part de l'organisme tiers indépendant. La nature des travaux réalisés en 2023 et les conclusions afférentes sont présentées en pages 302-304.



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 28 février 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.



**Crédits photo :** Gettyimages/pixdeluxe (couverture) ; Jean-François Badias ; Mark Barber ; Yann Bouvier ; Augusto Da Silva/Graphix Images ; Laurent Desmoulin ; Antoine Doyen/CAPA Pictures ; Pierre-Loup Ducout/Mithra Vision ; Cyrille Dupont/The Pulses ; SO Dupontrenoux ; Julien Falsimagne ; Fernern A/S ; Arnaud Février ; L. Guichardon/Graphix Images ; Ph. Guignard/air-images.net ; Céline Levain ; Norbert Lucas/Le Phare Production ; Mithra Vision ; Costas Mitropoulos ; Alain Montaufier ; Jean-Philippe Moulet ; F. Moura/CAPA Pictures ; Roman Noestler ; Richard Nourry ; Will Recarey ; Jonathan Robert ; Gérard Rollando/SGP ; Raphaël Soret ; Stade de France - Macary, Zublena et Regemba, Costantini - Architectes, ADAGP - Paris 2024 ; The Party Diary ; Alexis Toureau ; Francis Vigouroux ; Jacques Wisdorff ; Photothèques VINCI et filiales, DR. — **Conception et réalisation :** **WAT** - agencewat.com — 2310\_04907 — **Impression :** Arteprint. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de sources responsables.





1973, boulevard de La Défense  
CS 10268  
92757 Nanterre Cedex – France  
Tél. : +33 1 57 98 61 00  
[www.vinci.com](http://www.vinci.com)

 VINCI.Group

 VINCI

 @VINCI

 VINCI.Group